Royaume du Maroc

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Projet de Loi de Finances
pour l'année budgétaire
2017

RAPPORT ECONOMIQUE ET FINANCIER

RAPPORT ECONOMIQUE ET FINANCIER

« Nos choix sont-ils judicieux ? Quelles sont les actions à accélérer, rectifier ou réajuster ? Quels sont les chantiers et les réformes à mettre en route ?

Croire que l'on a toujours raison, ou que l'on ne se trompe jamais, c'est ouvrir la voie aux dérapages et aux dérives de la vanité. Nous sommes donc tous en droit de nous demander : est-ce que les réalisations et les manifestations de progrès que nous observons ont eu l'impact direct escompté sur les conditions de vie des Marocains ? Est-ce que le citoyen marocain, quelle que soit sa situation matérielle ou sociale, et où qu'il se trouve, dans le village et dans la ville, sent une amélioration concrète dans son vécu quotidien, grâce à ces chantiers et à ces réformes ?

Ces interrogations ne font que traduire Notre quête permanente d'efficacité et des moyens les plus indiqués pour que tous les Marocains, sans distinction aucune, puissent bénéficier des différentes réalisations qui sont accomplies.

Mais cette interrogation et cette pause introspective ne sont nullement synonymes de doute, d'hésitation ou de flou dans la vision. Bien au contraire : notre voie est limpide, nos choix précis et mûrement réfléchis. Car nous savons qui nous sommes, ce que nous voulons et vers où nous allons.»

Extrait du Discours Royal
du 30 juillet 2014,
à l'occasion de la fête du Trône

Sommaire

INTRODUCTION GENERALE 1

PARTIE I : LE MAROC DANS SON ENVIRONNEMENT MONDIAL ET REGIONAL 3

1. La croissance économique mondiale peine à retrouver de la vigueur 4
   1.1. Perspectives de reprise progressive de l'économie mondiale, soutenues par des conditions financières favorables 4
   1.2. Afrique : résistance de la croissance économique malgré une conjoncture internationale défavorable 6
2. Progression modérée du commerce international et prix bas des matières premières : effets sur la balance commerciale marocaine 7
   2.1. Croissance modérée du commerce mondial et impact sur la demande adressée au Maroc 7
   2.2. Perspectives de reprise modérée des prix des matières premières, après une forte baisse sur les dernières années 9
3. Le Maroc diversifie ses partenariats tout en préservant ses relations stratégiques 15
   3.1. Le Maroc renforce son ancrage africain et consolide ses partenariats traditionnels 15
   3.2. Le Maroc renforce ses relations avec ses partenaires arabes et s'ouvre davantage sur la Chine, l'Inde et la Russie 21
4. Insertion du Maroc dans le commerce mondial : Vers une transformation structurelle du commerce extérieur 26
   4.1. Diversification en cours des structures géographique et sectorielle des exportations 26
   4.2. Modification progressive de la structure géographique des importations 28
5. Positionnement mondial de l'économie marocaine en termes d'attractivité et de compétitivité 29
   5.1. La tendance mondiale des flux d'IDE : quel effet sur le Maroc ? 29
   5.2. Perspectives des IDE au niveau mondial et au Maroc 32
   5.3. Climat des affaires : amélioration continue et consolidation du positionnement du Maroc 32
   5.4. Consolidation du classement du Maroc au niveau des principaux rapports internationaux 34

PARTIE II : LE MODELE DE DEVELOPPEMENT NATIONAL : VERS UNE CROISSANCE INCLUSIVE, CREATRICE D'EMPLOIS ET REDUCTRICE DES DISPARITES 36

1. Analyse rétrospective de la croissance économique nationale 37
   1.1. Evolution structurelle de l'économie nationale 37
   1.2. Contribution positive des éléments de la demande à la croissance du PIB 38
2. Stratégies sectorielles à l'épreuve de la transformation structurelle : acquis, gaps à rattraper et voies de progrès 40
   2.1. Vers une accélération de la transformation structurelle du tissu productif national 40
   2.2. Consolidation nécessaire des services et renforcement des secteurs d'appui 54
   2.3. L'économie de la connaissance au service du développement socioéconomique 64
   2.4. Le secteur financier comme levier de financement de l'économie 66
3. De nouveaux relais de croissance pour un modèle de développement durable et inclusif 75

3.1. Développement économique et inclusion spatiale : des progrès en perspective 75
3.2. Développement durable : Impératif pour une croissance inclusive et soutenable 79
3.3. Renforcement des institutions et du service public 91
4. Valorisation du capital humain pour une meilleure inclusion économique et sociale . 98
4.1. Exigence réelle d'initiatives ciblées pour la promotion de l'emploi 99
4.2. La qualité et l'efficacité du système de l'éducation et de la formation professionnelle au cœur des objectifs de la vision stratégique 2015-2030 108
4.3. Secteur de la santé : avancées et défis 111
4.4. Actions de ciblage pour une meilleure inclusion des populations défavorisées 115
4.5. Impacts considérables de l'action publique sur la baisse de la pauvreté et de la vulnérabilité 120
4.6. Adoption de la réforme paramétrique du système de la retraite 121
PARTIE III : SOUTENABILITE DES FINANCES PUBLIQUES AU SERVICE DE LA CROISSANCE 122
1. Tendances récentes des finances publiques 123
1.1. Recettes ordinaires 123
1.2. Dépenses de l'Etat 128
1.3. Evolution de la dette du Trésor 132
2. Évolution structurelle des finances locales 135
2.1. Ressources des collectivités territoriales 135
2.2. Dépenses des collectivités territoriales 136
2.3. Solde budgétaire 136
3. Réforme des finances publiques au service de la soutenabilité, de l'efficacité et de la redevabilité 137
3.1. Déploiement de la Loi Organique relative à la Loi de Finances 137
3.2. Réforme fiscale 139
3.3. Réforme du système de compensation 140
4. Projet de Loi de finances 2017 142
4.1. Contexte macro-économique du Projet de Loi de Finances 2017 142
4.2. Objectifs prioritaires du Projet de Loi de Finances 2017 145
4.3. Prévisions des recettes et des dépenses de l'Etat au titre de l'année 2017 149
CONCLUSION GENERALE 152
ANNEXES STATISTIQUES 154

Liste des acronymes

A		
	ABH	Agences de Bassins Hydrauliques
	ADSL	Asymmetric Digital Subscriber Line
	ADT	Agences du Développement Touristique
	AIE	Agence Internationale de l'Energie
	ALE	Accord de Libre Echange
	AMITH	Association Marocaine des Industries du Textile et de l'Habillement
	AMO	Assurance Maladie Obligatoire
	ANAPEC	Agence Nationale de Promotion de l'Emploi et des Compétences
	ANDA	Agence Nationale pour le Développement de l'Aquaculture
	ANRT	Agence Nationale de Réglementation des Télécommunication
	ARPM	Average Revenue Per Minute
B		
	BAM	Bank Al-Maghrib
	BAD	Banque Africaine de Développement
	BCE	Banque Centrale Européenne
	BCP	Banque Centrale Populaire
	Brexit	Sortie du Royaume-Uni de l'Union Européenne
	BTP	Bâtiment et Travaux Publics
C		
	CAPI	Comptoirs d'agréage du poisson industriel
	CAS	Comptes d'Affectation Spéciale
	CCG	Conseil de Coopération du Golfe
	CCG	Caisse Centrale de Garantie
	CCNUCC	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
	CDM	Crédit du Maroc
	CEI	Communauté d'États Indépendants
	CGEM	Confédération Générale des Entreprises du Maroc
	CHU	Centre Hospitalier Universitaire
	CMR	Caisse Marocaine de Retraite
	CNCC	Comité National sur les Changements Climatiques
	CNEA	Comité National de l'Environnement des Affaires
	CNSS	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
	COP	Conference Of the Parties
	CRT	Conseils Régionaux de Tourisme
	CST	Compte Spéciaux du Trésor
	CT	Collectivités Territoriales
D		
	DAP	Di-Ammonium Phosphate
	DEPF	Direction des Etudes et des prévisions financières
	DGT	
E		
	EEP	Etablissements et Entreprises Publics
	EIA	Département américain d'énergie
	ESSB	Etablissements de Soins de Santé de Base
F		
	FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
	FBCF	Formation Brute du Capital Fixe
	FEM	Forum Economique Mondial
	FMI	Fonds Monétaire International
	FP	Formation Professionnelle
G		
	GSCI	Goldman Sachs Commodity Index
H		
	HCP	Haut-Commissariat au Plan

HAT	Haute Autorité du Tourisme
I	
IAM	Itissalat Al Maghrib
IDE	Investissements Directs Etrangers
IDH	Indice de Développement Humain
IMA	Institut des Métiers de l'Aéronautique
INDH	Initiative Nationale pour le Développement Humain
IPC	Indice de perception de la corruption
IR	Impôt sur le Revenu
IS	Impôt sur les Sociétés
ITO	Information Technology Outsourcing
K	
KPO	Knowledge Process Outsourcing
L	
LPL	Ligne de Précaution et de Liquidité
LOF	Loi Organique relative à la loi de Finances
M	
MASI	Moroccan All Shares Index
MBJ	Millions de Barils par Jour
MCA	Millenium Challenge Account
MENA	Moyen Orient et Afrique du Nord
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MRE	Marocains Résidant à l'Etranger
MSC	Marine Stewardship Cuncil
MW	Mégawatt
N	
NOG	Note d'Orientation Générale
O	
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economique
OCP	Office Chérifienne de Phosphates
ODD	Objectifs du Développement Durable
OFPPT	Office de Formation Professionnelle et de Promotion du Travail
OIF	Organisation Internationale de la Francophonie
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
OMD	Objectifs de Développement pour le Millénaire
ONCF	Office National des Chemins de Fer
ONEE	Office National de l'Electricité et de l'Eau potable
ONMT	Office National Marocain du Tourisme
OPCR	Organismes de Placement en Capital Risque
OPCVM	Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières
OPEP	Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole
P	
PAI	Plan d'Accélération Industrielle
PDA	Points de Débarquement Aménagés
PIB	Produit Intérieur Brut
PLF	Projet de Loi de Finances
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PMV	Plan Maroc Vert
PNEEI	Programme National d'Economie d'Eau d'Irrigation
PNUD	Programme des Nations Unis pour le Développement
PPP	Partenariat Public Privé
R	
RAMED	Régime d'Assistance Médicale pour les personnes Démunies
RCAR	Régime Collectif d'Allocation de Retraite
REI	Régime Economique et Institutionnel
R&D	Recherche et Développement
REF	Rapport Economique et Financier
S	

	SEGMA	Services d'Etat Gérés de Manière Autonome
	SMAG	Salaire Minimum Agricole Garanti
	SMIT	Société Marocaine d'Ingénierie Touristique
	SNDD	Stratégie Nationale de Développement Durable
	SNE	Stratégie Nationale de l'Eau
	SNE	Stratégie Nationale intégrée pour l'Emploi
	SNF	Sociétés non Financières
	SOMACA	Société Marocaine de Construction Automobile
	S & P	Standard & Poor's
	STEP	Station de Transfert d'Energie par Pompage
T		
	TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
	TIC	Taxe Intérieure de Consommation
	TPE	Très Petites Entreprises
	TPME	Très Petites et Moyennes Entreprises
	TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
U		
	UE	Union Européenne
	UNPPI	Union Nationale des Petits Promoteurs Immobiliers
V		
	VAT	Valeur Ajoutée Totale
	VDP	Villages de pêcheurs
	VEFA	Vente d'immeubles en l'Etat Futur d'Achèvement

Liste des graphiques

Graphique 1 : Croissance du PIB réel 5
Graphique 2 : Evolution du commerce des économies développées, en développement et émergentes 7
Graphique 3 : Evolution de la demande étrangère adressée au Maroc 9
Graphique 4 : Indices des prix des produits de base et évolution comparée des cours 10
Graphique 5 : Evolution de l'offre et de la demande mondiale de pétrole 11
Graphique 6 : Evolution cumulée de la facture énergétique (à fin juin) 11
Graphique 7 : Evolution cumulée des exportations des phosphates et dérivés (à fin juin) 12
Graphique 8 : Evolution des cours des céréales et du sucre 13
Graphique 9 : Evolution des importations des céréales (à fin juin) 14
Graphique 10 : Rapprochement entre les flux des IDE et les échanges commerciaux pour les pays d'Afrique subsaharienne récipiendaire des investissements du Maroc (moyenne de la période 2003 et 2015, en millions de dirhams) 20
Graphique 11 : Evolution de la part des exportations marocaines par principaux produits remarquables 27
Graphique 12 : Structure du contenu technologique des exportations manufacturières 27
Graphique 13 : Evolution de la part des exportations du Maroc vers les principaux pays partenaires 28
Graphique 14 : Evolution de la part des dix premiers fournisseurs du Maroc 29
Graphique 15 : Evolution de la part au niveau mondial des entrées et des sorties d'investissements directs étrangers par groupe d'économies 30
Graphique 16 : Répartition géographique et sectorielle des IDE 31
Graphique 17 : Contribution des éléments de la demande à la croissance du PIB 39
Graphique 18 : Contribution et dynamique régionale entre 2001 et 2014 75
Graphique 19 : PIB/habitant et par région en dirhams (2001-2014) 76
Graphique 20 : Evolution de la croissance économique et de l'emploi 99
Graphique 21 : Evolution des créations nettes d'emploi selon le type d'emploi 101
Graphique 22 : Variation régionale du taux de chômage du Maroc (2013) et des pays de l'OCDE (2012) 104
Graphique 23 : Evolution du taux de pauvreté relative, multidimensionnelle et de vulnérabilité 120
Graphique 24 : Evolution du solde budgétaire 123
Graphique 25 : Evolution des recettes fiscales 124
Graphique 26 : Evolution de la composition des recettes fiscales 126
Graphique 27 : Evolution du solde ordinaire et du taux de couverture des dépenses par les recettes 129
Graphique 28 : Evolution de la charge de compensation et du déficit budgétaire 131
Graphique 29 : Evolution des facteurs contribuant à la dynamique de la dette du Trésor 133

INTRODUCTION GENERALE

La préparation du Projet de Loi de Finances 2017 (PLF 2017) intervient dans un contexte national marqué par la fin de la première législature conduite dans le sillage de la grande rupture institutionnelle et politique introduite par la réforme ambitieuse de la constitution. S'inscrivant dans le cadre des Hautes Orientations Royales, cette législature s'est engagée à consolider et à renouveler le modèle de développement économique pour l'inscrire dans une trajectoire de développement fort, inclusif et diversifié sur le plan sectoriel et territorial, compétitif, créateur de richesses et d'emplois décents et fondé sur une logique de redistribution équitable des fruits de la croissance.

Il s'agit donc d'un moment important qui exige une appréciation objective des avancées réalisées, mais surtout des défis et des opportunités qui se dessinent à l'échelle nationale, régionale et internationale.

Sur le plan international, le PLF 2017 intervient dans un contexte perturbé, porteur de plusieurs défis et incertitudes et marqué par une reprise faible et fragile. Les perspectives économiques mondiales restent, ainsi, exposées à des risques liés, notamment, au repli des cours des produits de base, à la sortie progressive de conditions monétaires exceptionnellement accommodantes aux États-Unis, aux effets attendus du Brexit et à la montée des tensions géopolitiques.

Dans cette conjoncture particulière et faisant le choix de l'ouverture graduelle de son économie, le Maroc est appelé à poursuivre son processus de transformation structurelle et de modernisation de sa base productive, moyennant une diversification sectorielle et géographique et un positionnement mieux affirmé sur les chaînes de valeur mondiales.

Cette dynamique est appelée à se renforcer à travers des partenariats stratégiques et de coopération Sud-Sud, notamment avec les pays africains. Le Maroc fait, désormais, bloc avec les pays du Conseil de Coopération du Golfe et se positionne, ainsi, progressivement au centre d'un axe Europe-pays du Golfe et Afrique tout en étendant son champ des relations économiques vers les grandes puissances émergentes telles que la Chine, l'Inde, la Russie…

Il s'agira alors de fructifier ces partenariats en vue de renforcer davantage la compétitivité économique du pays, d'attirer plus d'investissements directs étrangers et de mieux se positionner sur l'échiquier régional et continental en tant qu'économie émergente.

Par ailleurs, le Maroc déploie une stratégie de modernisation économique généralisée fondée sur des chantiers structurants et des stratégies sectorielles susceptibles de créer des transformations structurelles nécessaires dans le système productif et d'instaurer une assise industrielle solide. Le but est de tracer les voies de l'émergence de l'économie marocaine au moment où des interrogations se posent sur les conditions qui permettraient d'atteindre un objectif majeur à savoir développer les capacités inclusives de notre modèle de développement, notamment, à travers l'amélioration du contenu de la croissance en emplois décents, la réduction des inégalités et des iniquités générationnelles, spatiales et de genre qui continuent à peser sur les indicateurs de développement humain.

Le Rapport Economique et Financier 2017 s'essaiera à dessiner les contours de ces problématiques en deux temps, environnement international et évolution nationale pour mieux contextualiser le Projet de Loi de Finances 2017 en un troisième moment d'analyse.

Il tentera ainsi de développer dans sa première partie une analyse qui interroge les évolutions de l'environnement international et régional auxquelles l'économie marocaine est confrontée pour en restituer les logiques et les traits les plus saillants et l'y positionner en montrant les opportunités qu'elles recèlent.

Dans sa deuxième partie, le REF se focalisera sur l'analyse des fondements du modèle de développement économique en interrogeant la dynamique des réformes enclenchée, sur le plan sectoriel et spatial tout en mettant en exergue les progrès réalisés, les difficultés rencontrées et les gaps à rattraper. Il s'agira, en dernière analyse, d'identifier les adaptations nécessaires à mettre en œuvre, d'insister sur la persistance d'un ensemble de fragilités structurelles et surtout sur l'extrême importance d'accélérer les réformes, de stimuler la création d'emplois décents et de s'atteler de manière ferme à la réduction des inégalités sociales, spatiales et de genre.

La troisième partie du REF 2017 sera dédiée à l'analyse des tendances ayant marqué les finances publiques et abordera la question de leur soutenabilité et de la logique des réformes des finances publiques sous le prisme affirmé de l'équité, de la transparence et de la performance. Elle propose, également, une contextualisation du Projet de Loi de Finances 2017 avec une déclinaison de ses priorités et ses équilibres tels qu'ils sont proposés par le Gouvernement.

PARTIE I : LE MAROC DANS SON ENVIRONNEMENT MONDIAL ET REGIONAL

L'économie mondiale connait des mutations structurelles à la faveur d'une redistribution des pouvoirs économiques dans un nouveau monde multipolaire confronté à des défis majeurs caractérisés par une faiblesse de la croissance mondiale, une atonie du commerce mondial, des déséquilibres financiers internationaux, une crise des dettes souveraines, une volatilité des cours des matières premières, une montée des tensions géopolitiques et une amplification des flux migratoires.

En effet, sept ans après la récession de 2008/2009, la reprise de l'économie mondiale reste faible et fragile. Après un fort rattrapage temporaire en 2010, la croissance du PIB mondial s'est située à environ 3,4% en moyenne entre 2011 et 2016 contre une moyenne de 5,1% entre 2003 et 2007. L'affaiblissement de la croissance concerne aussi bien les pays développés (1,6% contre 2,8%), en particulier la zone euro (0,7% contre 2,2%), que les pays émergents et en développement (4,9% contre 7,7%).

Le rôle du commerce international comme moteur de la croissance économique mondiale s'en est trouvé affaibli. Les échanges mondiaux marquent une croissance de 3,1% en moyenne sur la période 2011-2016 contre une progression de 3,4% pour la production mondiale. Avant crise, la croissance du commerce mondial était plus forte et atteignait environ 6% en moyenne sur la période 2000-2008 contre 4,3% pour la production mondiale.

Dans cette conjoncture internationale instable, les marchés des matières premières restent très volatils. Après la flambée de plus de 70% entre 2005 et 2008, soutenue par la demande des pays émergents, les cours ont chuté d'environ 30% en 2009, affectés par la crise financière mondiale, pour rebondir entre 2009 et 2012 de plus de 50%. Les cours se sont à nouveau effondrés de 40% entre 2012 et 2015 suite, notamment, à une abondance de l'offre et au ralentissement de l'économie chinoise.

Il n'en reste pas moins qu'après la crise de 2008-2009, la situation des économies avancées reste marquée par des déséquilibres budgétaires importants, une croissance en deçà du potentiel ainsi que par la persistance d'un niveau de chômage élevé. Les perspectives pour ces pays restent contrastées. Si les Etats-Unis semblent s'inscrire dans une croissance économique plus solide, la zone euro risque de replonger dans une nouvelle vague d'incertitudes, déclenchées par le Brexit, à moins d'instaurer rapidement de nouvelles relations financières et commerciales qui préservent les acquis des échanges entre le Royaume-Uni et l'Union européenne. Les répercutions, qui s'étendront au-delà des pays européens, ne manqueront pas d'impacter l'économie nationale.

En revanche, les économies émergentes d'Asie, en particulier l'Inde, la Chine et l'Indonésie, continuent de progresser à un rythme soutenu, grâce, notamment, à la vigueur de leur demande intérieure. De manière générale, l'expansion des économies émergentes est soutenue par le dynamisme des marchés domestiques, la forte hausse de la population active, le progrès technique et l'accumulation du capital, conjugués à l'assainissement des fondamentaux macroéconomiques.

Les perspectives d'évolution de la consommation intérieure dans ces pays, tirées, notamment, par l'amélioration des revenus et l'élargissement de la classe moyenne, devraient consolider le rythme de la croissance mondiale.

Au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, comme en Afrique subsaharienne, malgré les aléas politiques dans certains pays, l'amélioration du climat des affaires et la démographie favorable devraient constituer des ressorts fondamentaux pour stimuler une croissance plus inclusive et plus équitable.

Dans ce nouvel air de mondialisation qui se profile, le Maroc, ayant la ferme volonté de faire une entrée définitive et méritée dans le concert des pays émergents, devrait, au préalable, consolider son insertion dans l'économie mondiale en diversifiant ses partenariats mais, également, en préservant ses relations stratégiques comme a été souligné dans le discours de Sa Majesté le Roi[1] au sommet Maroc-Pays du Golfe : « Pour sa part, tout en restant attaché à la préservation de ses relations stratégiques, le Maroc n'en cherche pas moins, ces derniers mois, à diversifier ses partenariats, tant au niveau géopolitique qu'au plan économique. Et c'est dans ce cadre que s'inscrit Notre visite réussie en Russie, … Nous nous acheminons également vers le lancement de partenariats stratégiques avec l'Inde et la République populaire de Chine …».

En outre, la nécessaire intégration régionale de l'Afrique, au moment où notre continent est appelé à se positionner en tant que nouveau pôle mondial de croissance, s'accorde parfaitement avec la volonté affirmée du Royaume à reprendre sa place naturelle au sein de sa famille institutionnelle, l'Union Africaine. Le message de Sa Majesté le Roi, adressé à cet effet à la famille africaine, nous projette dans une perspective de coopération plus ambitieuse, encore plus dense et élargie à plus de pays d'Afrique.

1. LA CROISSANCE ECONOMIQUE MONDIALE PEINE A RETROUVER DE LA VIGUEUR

Après un ralentissement en 2015, la croissance économique mondiale devrait se redresser graduellement en 2016-2017, tirant profit des conditions financières globalement favorables et du redressement progressif du commerce mondial.

Encore faible et fragile, la reprise pourrait bien être freinée par les retombées de la sortie du Royaume-Uni de l'Union Européenne « Brexit », survenue suite au référendum du 23 juin 2016. Les prix des matières premières, après avoir atteint des niveaux très bas début 2016, devraient globalement se stabiliser ou augmenter de façon modérée, dans un contexte marqué par une abondance de l'offre et une reprise modérée de la demande.

1.1. Perspectives de reprise progressive de l'économie mondiale, soutenues par des conditions financières favorables

Selon les prévisions du FMI[2], la croissance du PIB mondial devrait atteindre 3,4% en 2017 après 3,1% en 2016 et en 2015. Les perspectives de croissance devraient rester modérées dans les économies avancées et s'accélérer dans les pays émergents. Elles sont, toutefois, menacées par plusieurs risques, liés, notamment, au ralentissement de l'économie chinoise, aux difficultés de certains grands pays émergents, à la hausse des taux d'intérêt aux Etats-Unis, aux conséquences du Brexit, à de nouvelles turbulences sur les marchés financiers, à une baisse prolongée des prix des produits de base et à la montée des tensions géopolitiques.

[1] Discours prononcé par SM le Roi Mohammed VI, le mercredi 20 avril 2016 à Ryad, devant le sommet Maroc-Pays du Golfe.
[2] FMI, Perspectives de l'économie mondiale, juillet 2016.

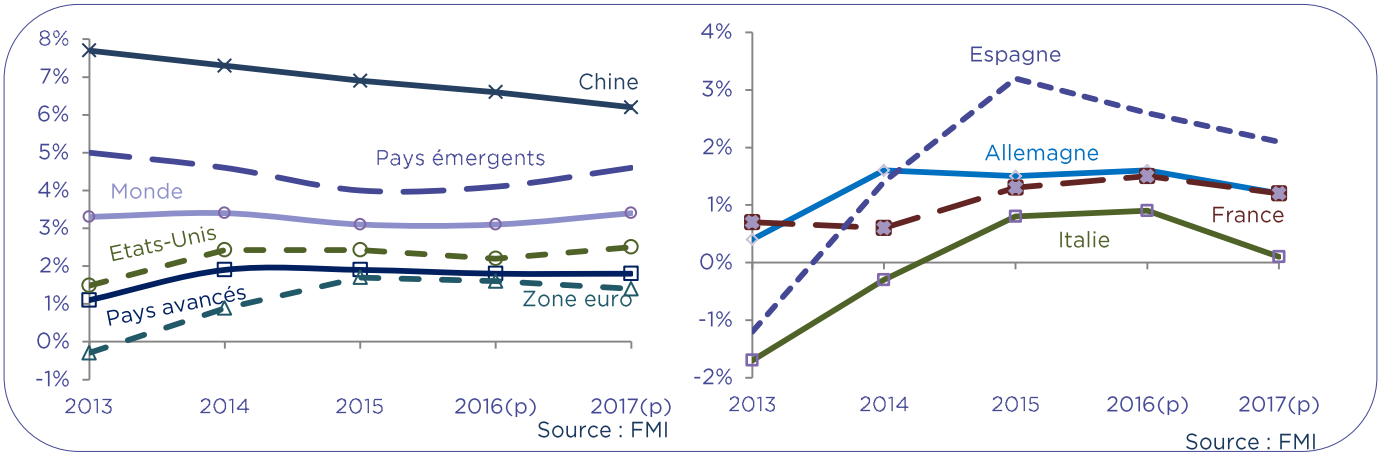

Graphique 1 : Croissance du PIB réel par principaux pays et zones économiques

Pour les économies avancées, la croissance devrait se poursuivre à un rythme modéré pour se situer à 1,8% en 2017 et en 2016 après 1,9% en 2015. La reprise resterait solide aux Etats-Unis, modérée dans la zone euro et faible au Japon.

Aux Etats-Unis, la croissance devrait atteindre 2,5% en 2017 après 2,2% en 2016 et 2,4% en 2015. La consommation des ménages, principal moteur de la croissance, reste ferme, soutenue par le dynamisme des marchés de l'immobilier et de l'emploi. Le taux de chômage poursuit son recul, atteignant 4,7% en mai 2016, son plus bas niveau depuis plus de huit ans. L'inflation marque une légère hausse, suite à la remontée du prix du pétrole, mais les anticipations inflationnistes restent maîtrisées. Dans ce contexte, le processus de normalisation de la politique monétaire de la Fed devrait se poursuivre à un rythme progressif, après un premier relèvement des taux directeurs en décembre 2015.

Dans la zone euro, la croissance économique se poursuit à un rythme modéré, menacée, notamment, par les retombées du Brexit. La croissance du PIB de la zone ralentirait à 1,4% en 2017 après 1,6% en 2016 et 1,7% en 2015, avec un essoufflement de la reprise en Allemagne (1,2% après 1,6% et 1,5% respectivement), en France (1,2% après 1,5% et 1,3%) et en Espagne (2,1% après 2,6% et 3,2%).

La croissance de la zone euro reste soutenue par les niveaux bas des prix du pétrole et des taux d'intérêt, la dépréciation passée de l'euro qui a amélioré la compétitivité des exportations, une politique budgétaire moins restrictive et une politique monétaire expansionniste. La BCE a adopté des taux d'intérêt négatifs et un programme d'achat d'actifs élargi. Toutefois, l'incertitude économique, politique et institutionnelle pourrait impacter la reprise annoncée et appelle à une transition maitrisée.

En France, la reprise est soutenue par les allègements des cotisations sociales et des impôts sur les entreprises. Le marché de l'emploi devrait poursuivre son amélioration, suite à la mise en œuvre de nouvelles aides à l'embauche pour les PME et à la multiplication des formations offertes aux demandeurs d'emploi, ainsi qu'à la réforme visant une plus grande flexibilité du marché du travail[3]. En Espagne, les perspectives de croissance sont confortées par l'amélioration progressive du marché de l'emploi et par une relance budgétaire légèrement positive.

[3] Le projet de loi du travail réforme les conditions de licenciement économique et offre plus de possibilités de négociation au niveau de l'entreprise, principalement au sujet du temps de travail.

Les indicateurs conjoncturels confirment le scénario de reprise modérée de la zone euro. Ainsi, le PIB a enregistré une croissance de 0,3% au deuxième trimestre 2016 après 0,6% au premier trimestre 2015. La croissance de l'activité globale du secteur privé de la zone euro reste poussive, comme le montre l'indice PMI composite (53,2 en juillet 2016 après 53,1 en juin).

L'emploi poursuit son redressement graduel dans la zone euro. Le taux de chômage a reculé à son plus bas niveau depuis 4 ans (à 10,1% en juin 2016 contre 11% un an auparavant) et devrait repasser sous la barre de 10% en 2017 (9,8% après 10,2% en 2016, selon l'OCDE).

Les économies émergentes et en développement devraient enregistrer une nette reprise, avec une croissance prévue de 4,6% en 2017 après 4,1% en 2016 et 4% en 2015. Cette reprise est soutenue par la dissipation progressive des facteurs qui ont contribué au ralentissement au cours des dernières années, à savoir les contraintes sur l'offre, le durcissement des conditions financières, la montée des tensions sur les marchés boursiers et de change, ainsi que la baisse des prix des matières premières.

Toutefois, les rythmes de croissance restent variables entre les pays et les régions. La croissance restera relativement robuste dans les pays de l'Asie émergente (6,3% en 2017 après 6,4% en 2016). Le ralentissement de l'économie chinoise (6,2% après 6,6% en 2016) serait, partiellement, compensé par le nouveau dynamisme de l'Inde (7,4% après 7,4%). Au Brésil, l'économie devrait sortir de la récession (0,5% après -3,3% en 2016), en ligne avec l'amélioration de la situation macroéconomique et le retour de confiance au sein du secteur privé. En Russie, la croissance devrait retourner en territoire positif (1% après -1,2% en 2016), en lien avec la reprise attendue des cours de pétrole et la dissipation des effets de la crise ukrainienne.

Par ailleurs, dans la région Moyen-Orient et Afrique du Nord, la croissance économique devrait se renforcer en 2016 pour atteindre 3,4% après 2,3% en 2015, avant de se situer à 3,3% en 2017. Les pays exportateurs de pétrole devraient profiter du rebond des prix du brut, alors que les pays importateurs de pétrole seraient soutenus par le redressement progressif de l'économie européenne. Cependant, le niveau de chômage devrait rester à un niveau relativement élevé dans la région.

1.2. Afrique : résistance de la croissance économique malgré une conjoncture internationale défavorable

L'Afrique a enregistré durant les quinze dernières années des performances économiques remarquables. Ainsi, la croissance du PIB[4], en volume, a plus que doublé, passant d'un taux à peine supérieur à 2% dans les années 1980 et 1990 à plus de 5% entre 2001 et 2014. Cependant, confronté au ralentissement de l'économie mondiale, à une demande mondiale moins soutenue et au repli des cours internationaux des produits de base, le continent africain affiche une croissance plus modérée depuis deux ans. En 2015, le PIB africain a progressé de 3,6% après 3,7% en 2014.

Sous l'hypothèse d'une reprise progressive de l'économie mondiale et d'un raffermissement des cours des produits de base, l'Afrique devrait connaître une croissance de 3,7% en 2016 et de 4,5% en 2017. Cette croissance restera, néanmoins, inégale entre les pays et les régions. Les écarts de niveaux de revenus, la dépendance à l'égard des exportations des produits de

[4] Rapport conjoint de la BAD, de l'OCDE et du PNUD, « Perspectives économiques en Afrique 2016 ».

base, la stabilité politique et sociale ou encore les politiques macroéconomiques et structurelles poursuivies sont autant de facteurs à l'origine de ces différentiations.

Affecté par la chute des prix des matières premières, le déficit budgétaire[4] devrait s'établir à 6,5% du PIB en 2016 avant de s'améliorer en 2017 pour se situer à 5,9%. Le déficit de la balance courante s'est fortement aggravé en 2015, passant à 7,3% du PIB, notamment dans les pays à forte dépendance de pétrole, mais devrait s'améliorer en 2016 et en 2017 pour atteindre, respectivement, 6,4% et 5,8%. Dans cette conjoncture, l'inflation devrait se maintenir à un niveau élevé, soit un taux de 7,2% en 2016 et 2017.

En Afrique subsaharienne, la croissance devrait se renforcer en 2017 pour s'établir à 3,3% après 1,6% en 2016 et 3,3% en 2015, en lien avec l'amélioration attendue de l'environnement extérieur et la remontée des prix des matières premières. La contraction économique au Nigéria et la dégradation des perspectives en Afrique du Sud, en Angola et au Gabon ont affecté la croissance de la région pour 2016, selon le FMI. Les perspectives économiques pour 2017 sont entourées de risques liés à un nouveau ralentissement de la croissance des partenaires commerciaux, à un resserrement plus prononcé que prévu des conditions de financement à l'échelle mondiale et à un accroissement des menaces sécuritaires intérieures et de l'instabilité politique dans certains pays.

2. PROGRESSION MODEREE DU COMMERCE INTERNATIONAL ET PRIX BAS DES MATIERES PREMIERES : EFFETS SUR LA BALANCE COMMERCIALE MAROCAINE

2.1. Croissance modérée du commerce mondial et impact sur la demande adressée au Maroc

En 2015, le volume du commerce mondial de marchandises aurait progressé, selon l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), de 2,8%, soit une croissance analogue à celle enregistrée en 2014 et légèrement supérieure à celle de 2013 (2,4%) et 2012 (2,2%). Cette croissance faible s'explique, notamment, par le ralentissement de la croissance des économies émergentes et la forte baisse des échanges commerciaux qui a touché toutes les régions au 2ème trimestre 2015, avant de se redresser vers la fin de l'année en Amérique du Nord, en Europe et en Asie.

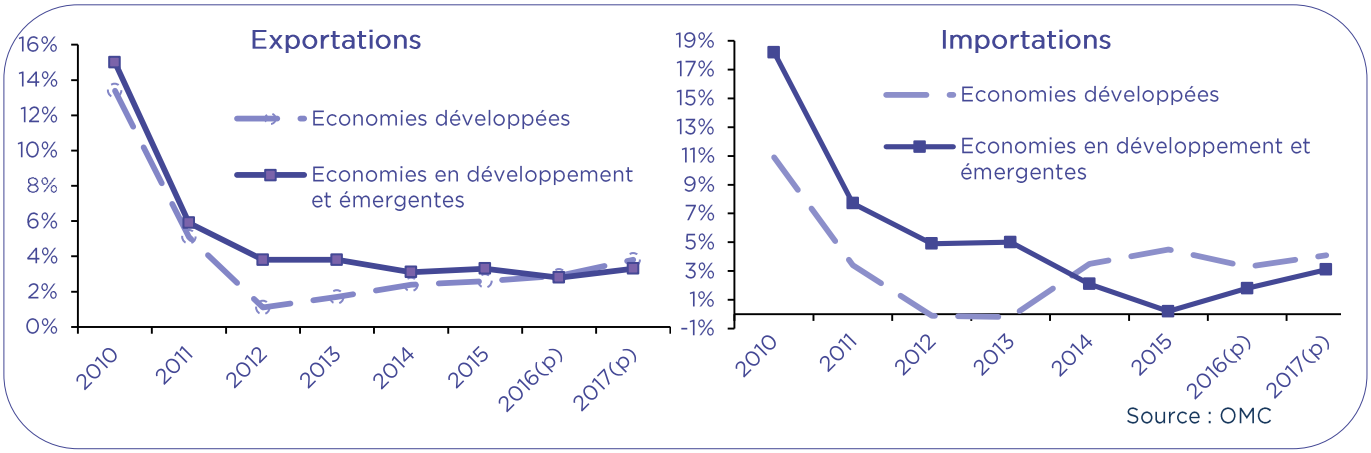

Graphique 2 : Evolution du commerce des économies développées, en développement et émergentes

En 2015, les exportations en volume des pays en développement continuent de progresser à un rythme plus élevé que celui des pays développés, soit 3,3% contre 2,6%, avec un écart qui se stabilise à 0,7 point, après un différentiel de 2,1 points et 2,7 points respectivement en 2013 et en 2012.

Elles ont été soutenues au Moyen-Orient (+8,6%), suivi de l'Union européenne (+4,0%) et de l'Asie (+3,1%), comprenant une hausse des exportations de la Chine de 4,6%, contre une baisse de celles de l'Inde de 2,1%. L'Amérique du Sud et Centrale, l'Amérique du Nord et l'Afrique ont enregistré de faibles progressions du volume de leurs exportations, soient +1,3%, +0,8% et +0,1% respectivement, affectées par le recul des expéditions des Etats-Unis (-0,9%), du Chili (-2,8%), de l'Argentine (-4,6%) et du Nigéria (-4,4%). La Communauté des Etats Indépendants (CEI) est la seule région dont les exportations se sont repliées (-0,6%), essentiellement en Ukraine (-15,1%).

Parallèlement, l'évolution des importations mondiales de marchandises en volume a été marquée, d'un côté, par une accélération au niveau des pays développés (+4,5%) en 2015, après une nette reprise en 2014, faisant suite à deux années baissières, et de l'autre, par une quasi-stagnation au niveau des pays en développement (+0,2%), consécutive à une croissance économique en ralentissement.

Les plus fortes progressions ont été réalisées par l'Amérique du Nord (+6,5%) et l'Union européenne (+4,5%) bien devant l'Asie (+1,8%) et l'Afrique (+1,3%), avec des augmentations significatives aux Etats-Unis et en Espagne (+6,5% chacun), en Allemagne (+6,9%) et au Portugal (+4,7%). En contrepartie, le Moyen-Orient, l'Amérique du Sud et Centrale et la CEI ont vu leurs importations baisser de 1,9%, de 5,8% et de 21,9%, respectivement, avec une chute des importations du Brésil (-15,1%), suite à la forte récession qui a sévi le pays en 2015[5], mais surtout de celles de la Russie (-27,6%), en lien avec l'embargo interdisant l'importation des produits d'agriculture, des matières premières et des denrées alimentaires en provenance des pays ayant introduit des sanctions contre Moscou sur fond de crise ukrainienne.

En valeur, les exportations mondiales de marchandises ont accusé une baisse de 13,2%, en lien avec l'effondrement des prix des produits de base, dans un contexte de ralentissement de la croissance économique de la Chine et d'une production soutenue de combustibles aux Etats-Unis.

La structure géographique du commerce mondial en 2015 révèle que la Chine a maintenu sa position de premier exportateur de marchandises en valeur, depuis 2009, avec une part de 13,8%, suivie par les Etats-Unis (9,1%), l'Allemagne (8,1%) et le Japon (3,8%). En matière d'importation, la Chine est classée deuxième (10%), derrière les Etats-Unis (13,8%) et devant l'Allemagne (6,3%) et le Japon (3,9%).

En 2016, l'OMC table sur une croissance du volume du commerce de marchandises, de 2,8%, alors que la croissance du PIB reste modeste dans les économies développées et reprend légèrement dans les économies en développement, spécifiquement en Asie. Cette évolution sera marquée par un renforcement des exportations des pays développés, dont la croissance dépasserait désormais celle des pays en développement, et pat une reprise des importations des pays en développement.

[5] Repli du PIB de 3,8%, selon le FMI.

Compte tenu de ces évolutions, la demande étrangère adressée au Maroc, en volume, devrait progresser de 4,3% en 2016 et en 2017, après 4,4% en 2015, selon les dernières données relatives aux importations des principaux partenaires du Maroc[6], dans un contexte marqué par une croissance modérée de l'activité économique mondiale et du commerce international.

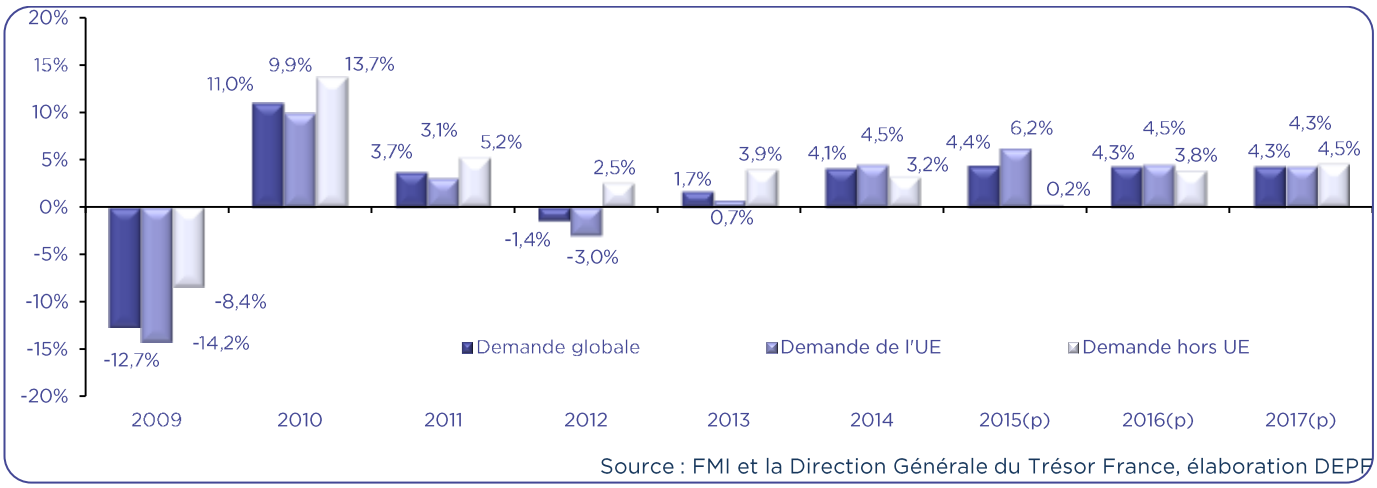

Source : FMI et la Direction Générale du Trésor France, élaboration DEPF

Graphique 3 : Evolution de la demande étrangère adressée au Maroc

La demande émanant de l'Union européenne devrait progresser de 4,5% en 2016 et de 4,3% en 2017 après 6,2% en 2015. Cette atténuation du rythme de croissance de la demande est attribuée au ralentissement de celui des importations de nos principaux partenaires commerciaux, en l'occurrence l'Espagne et la France.

De son côté, la demande en provenance des pays hors UE devrait afficher une croissance de 3,8% et de 4,5% respectivement en 2016 et 2017 après 0,2% en 2015, soutenue, notamment, par le renforcement de la croissance en Inde, principal client du Maroc pour les dérivés de phosphate.

2.2. Perspectives de reprise modérée des prix des matières premières, après une forte baisse sur les dernières années

Après avoir atteint des creux début 2016, les prix des produits de base ont enregistré une nette hausse, mettant fin à la forte tendance baissière observée sur les dernières années. Cette remontée des prix est liée à une reprise de la demande mondiale, à des inquiétudes concernant les conditions de l'offre de certains produits et à un repli du dollar.

Ainsi, l'indice S&P GSCI[7] a rebondi de 23% entre janvier et juillet 2016, ramenant sa baisse à 12% en glissement annuel. De son côté, l'indice des prix des produits énergétiques, calculé par la Banque mondiale, a remonté de 40% entre janvier et juillet 2016, ramenant ses pertes à 18% sur un an. De même, l'indice des prix des produits non énergétiques a augmenté de 10% entre janvier et juillet, suite à la hausse des cours des produits alimentaires (+13%), des métaux de base (+13%) et des métaux précieux (+25%), malgré le repli des prix des fertilisants (-17%).

[6] Données publiées par le FMI et la DGT.
[7] L'indice S&P GSCI (Goldman Sachs Commodity Index) se compose de 24 matières premières (énergie, agriculture, métaux industriels, métaux précieux,...), avec une pondération de pétrole d'environ 50%.

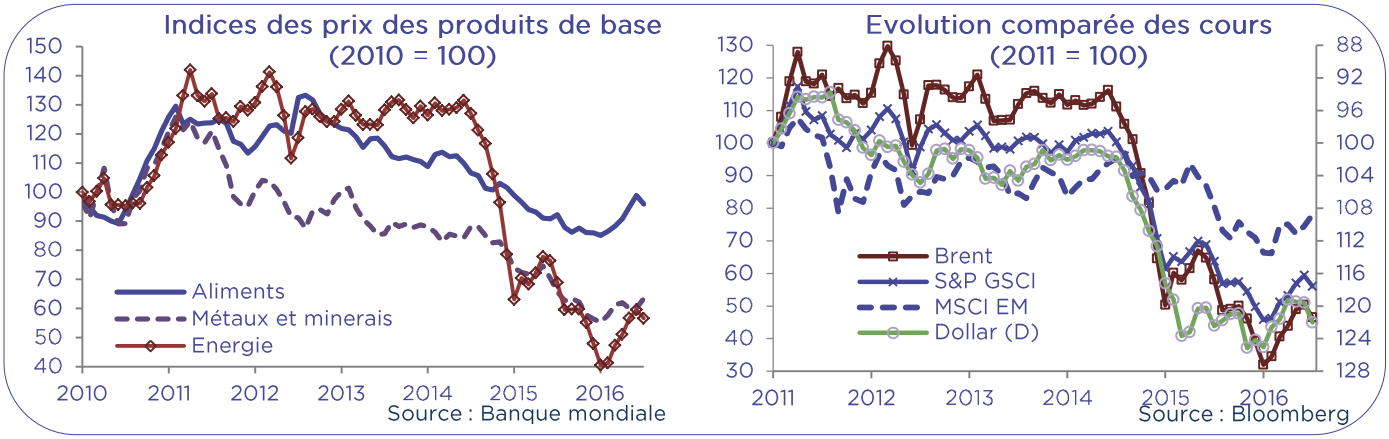

Graphique 4 : Indices des prix des produits de base et évolution comparée des cours

En termes de perspectives, les prix des matières premières devraient rester globalement modérés, dans un contexte marqué par la persistance d'une offre abondante et d'une croissance relativement faible de la demande.

2.2.1. Hausse modérée des cours du pétrole, contenue par une offre mondiale abondante

Le prix du pétrole (Brent) a atteint 45 dollars en moyenne en juillet 2016, en hausse de 46% depuis janvier (où il avait atteint un creux de 13 ans de 31 dollars), ramenant, ainsi, sa baisse à 19% en glissement annuel. Il est soutenu par une demande mondiale plus forte que prévu, une baisse de la production et des stocks aux Etats-Unis, ainsi que par des perturbations de l'offre dans certains pays producteurs.

L'offre mondiale de pétrole a atteint 96,4 millions de barils par jour (mbj) en 2015, en hausse de 2,7 mbj, selon l'Agence internationale d'énergie (AIE), recouvrant une progression de 1,4 mbj de l'offre non-OPEP, grâce, notamment, à l'exploitation des schistes bitumineux aux Etats-Unis (+0,9 mbj) et une hausse de 1,1 mbj de la production de pétrole brut des pays de l'OPEP, notamment l'Arabie Saoudite (+0,6 mbj) et l'Iraq (+0,7 mbj).

L'offre pétrolière mondiale resterait excédentaire en 2016, malgré la baisse de la production non-OPEP (-0,9 mbj, selon l'AIE), du fait du repli de la production américaine (-0,4 mbj)[8]. Dans ce contexte, la demande de pétrole brut adressée à l'OPEP et aux stocks devrait se renforcer davantage (+2,1 mbj après +0,2 mbj en 2015) pour atteindre 32,7 mbj.

La demande mondiale de pétrole devrait poursuivre sa croissance en 2016 mais à un rythme modéré (+1,4 mbj après +1,8 mbj en 2015, pour s'établir à 96,1 mbj selon l'AIE). La faiblesse de l'évolution de la demande des pays de l'OCDE (+0,2 mbj après +0,4 mbj en 2015) contraste, toutefois, avec la robustesse de la demande des pays non-OCDE (+1,1 mbj après +1,4 mbj). Celle-ci est tirée par les pays de l'Asie (+0,9 mbj après +1,1 mbj), en particulier la Chine (+0,3 mbj après +0,7 mbj) et l'Inde (+0,3 mbj après +0,2 mbj). Pour 2017, la demande mondiale de pétrole devrait croître à un rythme comparable à celui de 2016 (+1,3 mbj).

[8] La production du pétrole brut aux Etats-Unis a atteint 9,4 mbj en 2015, son plus haut niveau depuis 1972, selon le Département Américain d'Energie (EIA). Elle devrait reculer à 8,6 mbj en 2016 et à 8,2 mbj en 2017.

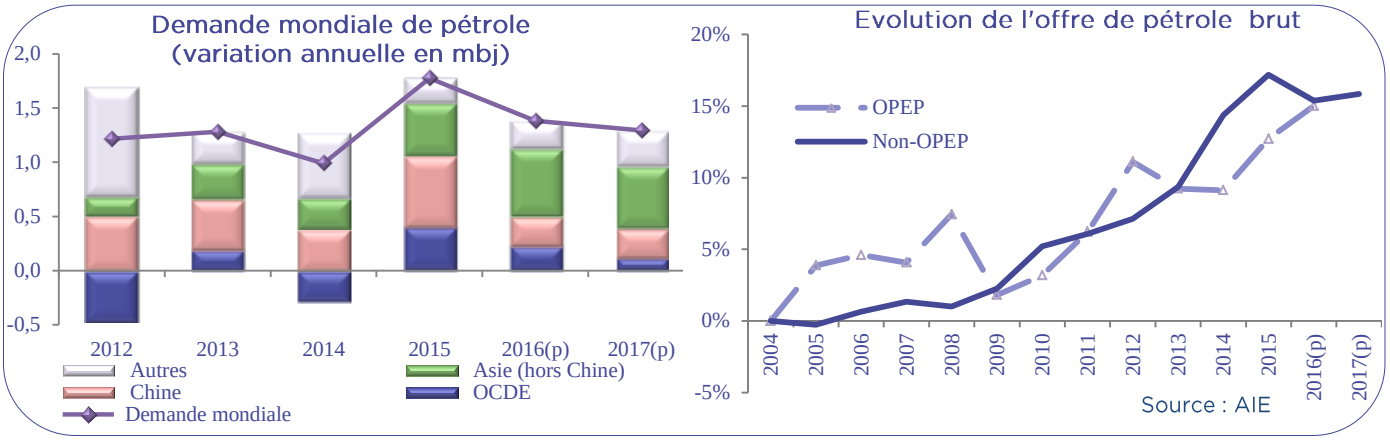

Graphique 5 : Evolution de l'offre et de la demande mondiale de pétrole

Dans ce contexte, après avoir enregistré une nette reprise depuis leurs creux de janvier 2016, les prix de pétrole devraient rester globalement modérés, comme signalé par le marché à terme et le consensus des analystes. Ainsi, les cours moyens du Brent devraient s'établir aux environs de 44 dollars en 2016[9] et de 54 dollars en 2017 contre 52 dollars en 2015. Toutefois, les perspectives des cours pétroliers restent entourées d'incertitudes, liées, notamment, aux risques géopolitiques dans certains pays producteurs.

Forte baisse des importations énergétiques du Maroc

A fin juin 2016, la valeur des importations énergétiques a reculé de 31% en glissement annuel pour s'établir à 24,6 milliards de dirhams, représentant ainsi 12% des importations totales de marchandises contre 18% en 2015 et 25% en 2014.

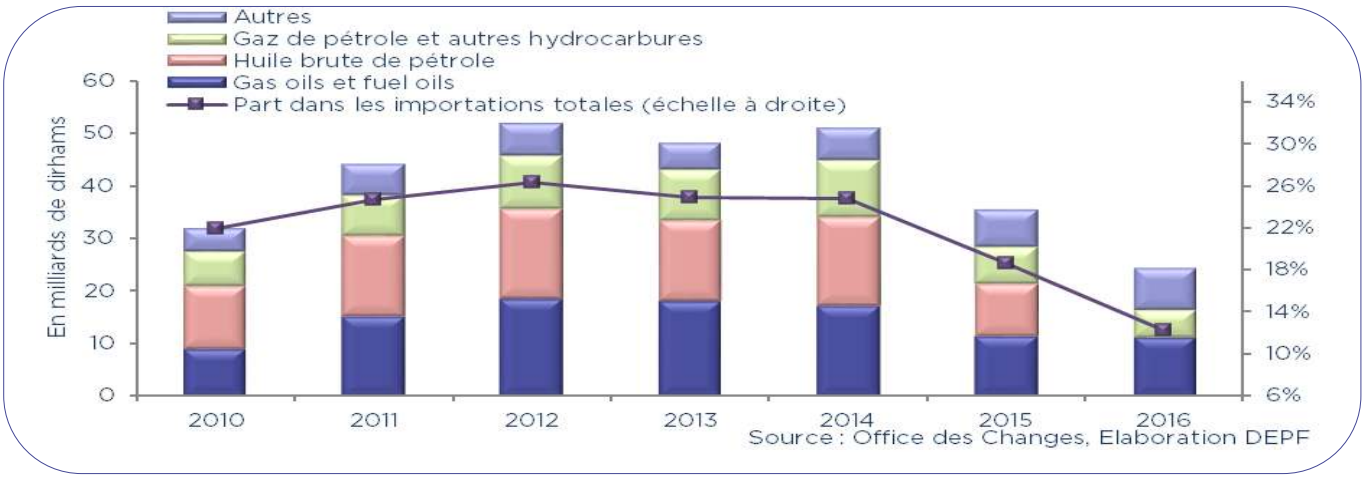

Graphique 6 : Evolution cumulée de la facture énergétique (à fin juin)

Les importations en gasoil et fuel et celles du gaz de pétrole ont baissé respectivement de 2% et 27% pour se situer à 11,3 et 5,3 milliards de dirhams, suite au repli du cours moyen à l'importation de 36% et 30%, malgré les hausses des volumes importés de 52% et 4% respectivement. L'huile de pétrole brut n'a pas fait l'objet d'importation, suite à l'arrêt de l'activité de la raffinerie Samir, mise en liquidation judiciaire. Le repli des cours internationaux des produits pétroliers a été répercuté sur les prix à la pompe au Maroc. Dans ce contexte, les prix du transport ont diminué de 1%, en glissement annuel, au terme des six premiers mois

[9] Une hypothèse de cours moyen de pétrole de 61 dollars a été retenue pour la Loi de Finances 2016.

de 2016, contribuant, ainsi, à l'atténuation de l'inflation non alimentaire (hausse de l'IPC non alimentaire de 0,5% contre 1,2% en janvier-juin 2015).

2.2.2. Phosphates et dérivés : des cours stables, avec une reprise de la demande mondiale

Les prix du phosphate brut sont restés stables à 115 dollars la tonne pour le cinquième mois consécutif en juillet 2016. De leur côté, les cours des engrais phosphatés DAP se sont établis à 341 dollars la tonne en juillet, en baisse de 1,4% sur un mois et de 27% sur un an. Sur les sept premiers mois de 2016, les cours du DAP ont reculé de 25% en glissement annuel, alors que ceux du phosphate brut sont restés quasi-stables (+0,4%).

Le marché mondial des engrais phosphatés a été affecté par une demande réduite de l'Inde[10], suite à des niveaux élevés des stocks, ainsi que par la faiblesse de la demande en provenance de l'Amérique latine, en particulier du Brésil. Toutefois, les perspectives semblent favorables, avec une reprise progressive des importations de l'Inde et du Brésil.

Ainsi, malgré une forte hausse des volumes exportés en engrais à fin juin 2016, les exportations marocaines de phosphates et dérivés se sont établies à 19,6 milliards de dirhams, en baisse de 12% par rapport à fin juin 2015 et de 8% par rapport à la moyenne des cinq dernières années. Leur part dans les exportations totales de marchandises est, ainsi, passée à 17% contre 20% en 2015.

Graphique 7 : Evolution cumulée des exportations des phosphates et dérivés (à fin juin)

Les exportations des engrais naturels et chimiques, en valeur, ont baissé de 3% pour s'établir à 9,8 milliards de dirhams, suite à la chute des cours moyens de 25%, malgré l'augmentation du volume exporté de 30%. De même, les ventes de l'acide phosphorique ont diminué de 18% à 6,2 milliards de dirhams, sous l'effet d'un repli des prix moyens de 17% et du volume exporté de 2%. Pour les exportations de phosphates bruts, elles ont reculé de 22% à 3,7 milliards de dirhams, suite à une baisse des cours moyens à l'export de 16% et du volume exporté de 7%.

[10] La baisse de la demande indienne, représentant près de la moitié des importations mondiales de DAP, a été fortement ressentie sur le marché du phosphate.

2.2.3. Produits alimentaires : des cours modérés, avec des perspectives de récoltes favorables

Les prix des produits alimentaires ont enregistré une nette remontée sur les sept premiers mois de 2016, impactés par des conditions météorologiques non favorables dans certaines régions du monde.

Ainsi, l'indice des prix des produits alimentaires, calculé par la Banque mondiale, a marqué une hausse de 13% entre janvier et juillet 2016. La remontée des cours du sucre, du soja et du maïs contraste, toutefois, avec la faiblesse persistante des prix du blé. Toutefois, l'indice est en baisse de 2,5% en moyenne sur les sept premiers mois de 2016 comparé à la même période de 2015.

En 2017, les prix des produits alimentaires devraient rester modérés, dans un contexte marqué par des perspectives de récolte favorables et par une croissance modérée de la demande. La Banque mondiale prévoit une stabilisation des cours moyens des produits alimentaires en 2016 (+0,3%) et une légère reprise en 2017 (+1,6%) après une nette baisse en 2015 (-15%). Toutefois, des perturbations de l'offre liées aux conditions climatiques constituent des menaces importantes.

Les cours du blé tendre américain (SRW) se sont établis à 187 dollars la tonne en moyenne sur les sept premiers mois de 2016, en baisse de 12,5% en glissement annuel, dans un contexte marqué par des disponibilités importantes et par des perspectives de récolte favorables. La production mondiale de blé pour la saison 2015/16 est estimée à 736 millions de tonnes (Mt), en hausse de 6 Mt par rapport à la récolte précédente, selon le rapport mensuel du Conseil International des Céréales (CIC), publié fin juillet 2016. Les stocks de blé devraient, ainsi, augmenter de 9 Mt pour atteindre 228 Mt en fin de saison 2015/16, représentant 30,5% de la consommation projetée contre 28,4% la saison précédente.

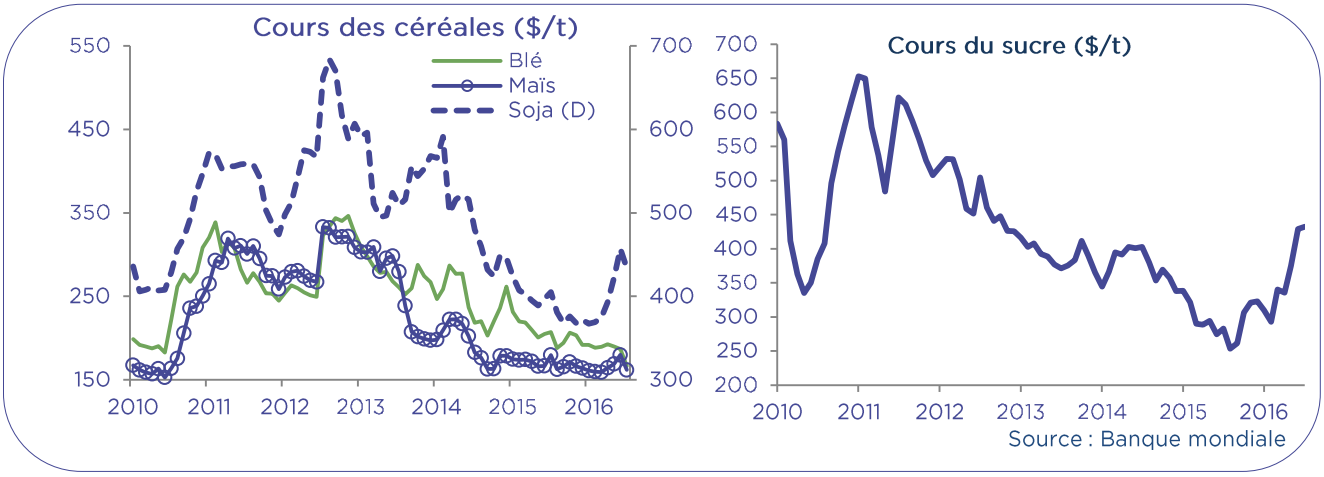

Graphique 8 : Evolution des cours des céréales et du sucre

Les cours du maïs se sont établis à 165 dollars la tonne en moyenne sur les sept premiers mois de 2016, en baisse de 4% par rapport à la même période de 2015. Les disponibilités mondiales en maïs restent confortables et les perspectives de récoltes s'avèrent favorables chez les principaux exportateurs, en particulier les Etats-Unis. La production mondiale en maïs pour la saison 2015/16 est estimée à 968 Mt, en baisse de 5% par rapport à son record de l'année précédente (1018 Mt), selon le CIC. Ce niveau de l'offre serait juste suffisant pour couvrir la consommation projetée en 2015/16 (968 Mt, en baisse de 2,6%). Le ratio

stocks/utilisation de maïs pour la fin de saison 2015/16 devrait s'établir à 21,4% contre 20,8% la saison précédente, soit un niveau historiquement élevé.

Les prix mondiaux du sucre brut (ISA) ont atteint 432 dollars la tonne en juillet 2016, leur plus haut niveau depuis 2012, marquant une hausse de 70% depuis leur creux d'août 2015. Ils se sont établis à 359 dollars la tonne en moyenne sur les sept premiers mois de 2016, en hausse de 20% en glissement annuel. L'Organisation internationale du sucre (ISO) prévoit un déficit de l'offre par rapport à la demande mondiale de 3,8 millions de tonnes pour la saison 2016/17 après un déficit estimé à 6,7 millions de tonnes pour 2015/16, du fait des perspectives de production moins fortes que prévu en Inde, deuxième producteur mondial et en Thaïlande, deuxième exportateur mondial. La tendance haussière des prix sucriers serait, toutefois, freinée par les récoltes exceptionnelles au Brésil, principal producteur et exportateur du sucre au monde.

Hausse de la facture alimentaire

A fin juin 2016, la facture alimentaire a rebondi de 14% pour s'établir à 23,2 milliards de dirhams, en raison, notamment, de l'augmentation des volumes importés, dans un contexte marqué par la réalisation d'une faible récolte nationale.

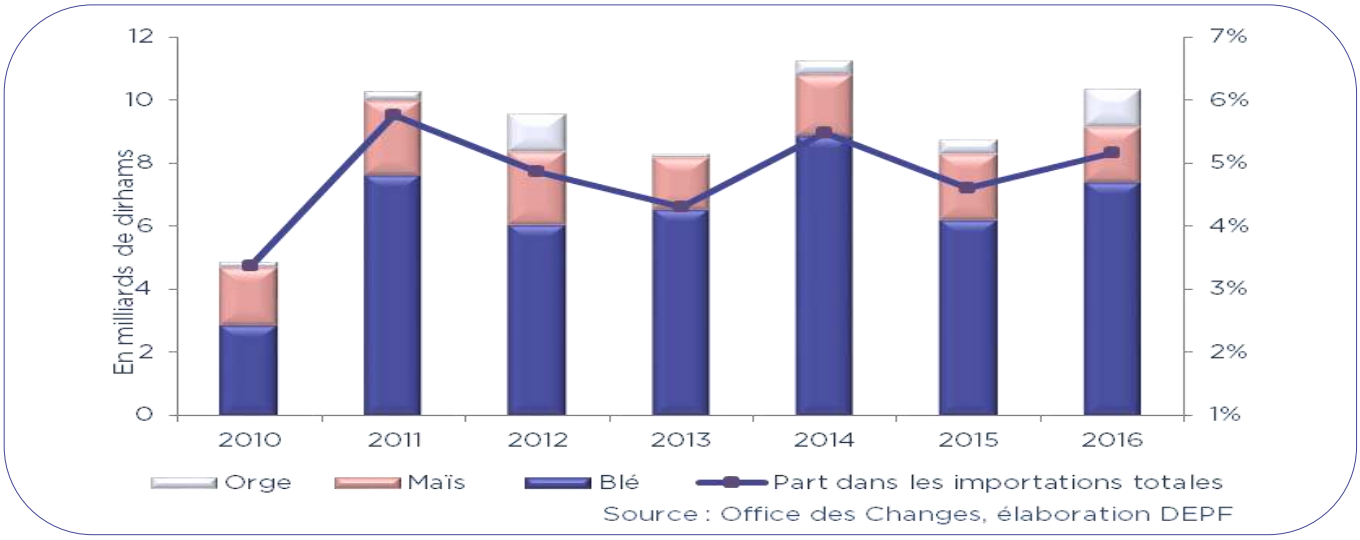

Graphique 9 : Evolution des importations des céréales (à fin juin)

Les importations de blé se sont accrues de 19% pour s'établir à 7,4 milliards de dirhams, suite à une forte hausse du volume importé (+53%), malgré le repli du prix moyen à l'importation (-22% à 2.027 dirhams la tonne). De même, les achats de l'orge ont enregistré une hausse de 147% à 1,2 milliard de dirhams, sous l'effet du triplement du volume importé, malgré la diminution du prix moyen (-19% à 1.768 dirhams la tonne). En revanche, les importations du maïs ont reculé de 14% à 1,8 milliard de dirham, suite à un repli du volume importé (-7%) et du prix moyen (-8% à 1.907 dirhams la tonne). Pour les importations de sucre, elles ont augmenté de 16% pour atteindre 1,9 milliard de dirhams, suite à la hausse du volume importé de 19%, malgré le repli du prix moyen de 2% à 3.737 dirhams la tonne.

3. LE MAROC DIVERSIFIE SES PARTENARIATS TOUT EN PRESERVANT SES RELATIONS STRATEGIQUES

3.1. Le Maroc renforce son ancrage africain et consolide ses partenariats traditionnels

3.1.1. Consolidation du partenariat Maroc/UE

L'UE reste le principal partenaire commercial du Maroc, avec un total d'échanges de 329,6 milliards de dirhams en 2015, soit l'équivalent de 57% de nos échanges. C'est notre premier client avec 63,4% du total des exportations et notre premier fournisseur avec 52,7% des importations, en 2015. Le taux de couverture avec l'UE s'est alors amélioré, atteignant 70,6% en 2015. L'UE est aussi la première source des IDE (45,8% en 2015 contre 53,2% en 2014). C'est aussi notre premier pourvoyeur de flux touristiques (3,9 millions de touristes) et de transferts des MRE (41,9 milliards de dirhams en 2015).

Coopération financière riche et diversifiée

En termes de coopération, le Maroc est le premier bénéficiaire de la coopération technique et financière de l'UE dans la région du voisinage au titre de l'instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP). La programmation financière 2014-2017 (Cadre unique d'appui 2014-2017) prévoit un budget indicatif de 728 à 890 millions d'euros (environ 8 à 10 milliards de dirhams), dont 30% est destiné à l'accès aux services sociaux de base, 25% à la gouvernance démocratique, Etat de droit et mobilité, 25% à l'emploi, croissance durable et inclusive et 20% à l'appui complémentaire au Plan d'action, à l'ALECA et à la société civile.

A ce titre, après 218 millions d'euros en 2014, il a été procédé au renforcement de deux programmes, adoptés en 2014, destinés à la réforme du système de santé (10 millions d'euros) et à la réforme du secteur de la justice (5,5 millions d'euros).

Le Maroc reçoit, également, un financement au titre de l'Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'Homme (1,9 million d'euros en 2015) et du Programme thématique pour la société civile et des pouvoirs locaux (760.000 euros en 2015). Dans le domaine de l'enseignement supérieur, le Maroc bénéficie du programme Erasmus + qui a été lancé en 2014, de programmes de jumelage dans différents secteurs, favorisant la convergence réglementaire et le renforcement des capacités grâce au soutien apporté par les experts des États membres.

La Banque Européenne d'Investissement (BEI) a accordé au Maroc trois nouveaux financements en 2015. Il s'agit de 75 millions d'euros à l'ONEE pour renforcer la capacité des réseaux de production, de distribution et d'assainissement de l'eau au Maroc. Le deuxième concerne un prêt de 10 millions d'euros pour MED Packaging (groupe Europac), destiné à l'installation d'une unité intégrée de production d'emballage à Tanger Automotive City. Le troisième consiste en une ligne de crédit de 5 millions d'euros pour financer l'efficacité énergétique (dans le cadre de la Femip Sustainable Energy Facility).

Le cadre de coopération avec la BERD s'est renforcé après l'accession du Maroc, en novembre 2013, au statut de "pays d'opérations". Dans ce sillage, la BERD a approuvé en février 2015 sa première « stratégie pays » pour le Maroc pour la période 2015-2018. Cette stratégie vise à (i) réaliser le potentiel entrepreneurial du pays, (ii) soutenir le développement économique des régions, (iii) encourager le développement durable et la

commercialisation des services publics et infrastructures et (iv) promouvoir le développement des marchés de capitaux.

Jusqu'à fin janvier 2016, la BERD a engagé 930 millions d'euros pour 26 projets. Le portefeuille actif au Maroc est estimé à 716 millions d'euros. En 2015, elle a cofinancé, à hauteur de 200 millions d'euros, la réalisation du nouveau projet portuaire «Nador West Med» et a accordé un prêt de 41,2 millions d'euros au profit du Programme de réhabilitation de centrales hydroélectriques de l'ONEE.

En termes de perspectives, la BERD envisage d'accorder un prêt à la Banque Centrale Populaire (BCP) d'un montant maximal de 100 millions d'euros en faveur des PME industrielles et un financement de 56 millions d'euros pour le projet du parc éolien Khalladi (près de Tanger) d'une capacité de 120 MW. La BERD envisage, également, d'établir un Mécanisme de financement pour l'énergie durable spécifique au Maroc (MFED Maroc), permettant de mobiliser jusqu'à 80 millions d'euros[11].

La France et l'Espagne : principaux partenaires européens du Maroc

La France est le premier investisseur étranger, le premier créancier public du Maroc et le premier bailleur de fonds bilatéral au titre de l'aide publique au développement. La France se positionne, également, comme premier pays d'origine des transferts des Résidents Marocains à l'Etranger (35,9% en 2015) et première source des recettes touristiques (37,5% du total).

Le solde commercial bilatéral, largement déficitaire depuis 2005, s'est atténué en 2015, suite à une hausse des exportations (+3,2%) et un fort repli des importations (-11%). Le déficit commercial a, ainsi, enregistré 3,7 milliards de dirhams contre 10,8 milliards de dirhams en 2014. Parallèlement, le taux de couverture des importations par les exportations s'est amélioré pour atteindre 92% en 2015 contre 79% en 2014, marquant une hausse de 28 points par rapport à son creux de 2008.

Le poids de la France dans les échanges commerciaux globaux du Maroc marque une tendance baissière, passant à 15,3% en 2015 contre 22,3% en 2005. Ainsi, la France est devenue le deuxième client et le deuxième fournisseur du Maroc, avec des parts respectives de 19,9% et 12,7% en 2015, devancée par l'Espagne (22,7% et 13,9% respectivement).

Les exportations marocaines vers la France ont été soutenues par les ventes des fils et câbles pour l'électricité (+21%) et des voitures de tourisme (+19%). Leur part s'est établie à 19,9% des exportations totales du Maroc en 2015 après 20,6% en 2014, restant située bien en dessous du niveau enregistré avant la crise (29% en moyenne sur la période 2005-2007).

Les importations marocaines en provenance de la France, situées à 46,4 milliards de dirhams en 2015, doivent leur forte diminution à la chute des importations de blé (-48%), des parties et pièces détachées pour véhicules industriels (-47%), des voitures de tourisme (-44%), des moteurs à pistons, autres moteurs et leurs parties (-30%) et du gaz de pétrole et autres hydrocarbures (-48%). En revanche, les importations ont augmenté pour les fils, câbles et autres conducteurs isolés pour l'électricité (+17%), les parties d'avions et d'autres véhicules aériens ou spatiaux (+27%), les véhicules et matériels pour voies ferrées ou similaires (+124%), les parties et pièces pour voitures et véhicules de tourisme (+54%) et les voitures industrielles (+79%). La baisse de leur part dans le total importé, revenue à 12,7%, contraste avec la hausse du poids de la Chine, de la Turquie et de l'Espagne.

[11] Les lignes de crédit seront cofinancées par trois autres institutions financières internationales, à savoir la BEI, l'AFD et la KfW (Allemagne).

Hors relations commerciales, la France maintient sa position en termes d'investissements, de transferts des MRE et de manière plus globale, de coopération dans différents domaines notamment financier.

En effet, l'évolution des recettes touristiques (37,5% du total) et des transferts des MRE en provenance de la France (35,9%) montre une certaine résilience, soutenue par la reprise de l'économie française et l'amélioration du pouvoir d'achat. Les flux d'IDE français au Maroc se sont établis à 8,8 milliards de dirhams en 2015, en baisse de 25% après un repli de 17% en 2014. Toutefois, la France reste le principal pays investisseur au Maroc, avec une part d'IDE de 23% en 2015.

L'Espagne est devenue le premier partenaire commercial du Maroc. En 2015, les exportations vers ce pays ont atteint 48,8 milliards de dirhams contre 43,9 en 2014, soit une hausse de 11,2%. Elles représentent 22,7% des exportations nationales contre 21,9% en 2014. Avec des importations de 50,9 milliards de dirhams en provenance de l'Espagne, cette dernière est devenue notre premier fournisseur en 2015, soit 13,9% des importations totaless contre 12,7% pour la France. Les échanges commerciaux ont atteint 99,8 milliards de dirhams contre 89,1 milliards de dirhams pour la France, soit un poids global de 17,2% contre 15,3% pour la France en 2015. Les exportations sont, essentiellement, portées par les vêtements de dessus à hauteur de 19,2% des exportations totales vers l'Espagne, les matériaux électriques (18,6%) et les voitures particulières (6,6%). Les importations sont, notamment, constituées du gasoil (9,2%), d'autres produits pétroliers (6,8%) de l'électricité et gaz (5,5%) et du Matériel de distribution et commande électrique (4,5%).

En termes d'IDE, l'Espagne est le 3ème investisseur européen après la France et l'Allemagne. Les flux d'IDE espagnols vers le Maroc se sont renforcés en 2015 pour atteindre 1,9 milliard de dirhams contre 1,5 milliard de dirhams en 2014 et 1,3 milliard de dirhams en 2013. Par ailleurs, la communauté marocaine résidente en Espagne a contribué à hauteur de 5,2 milliards de dirhams en termes de transferts, soit 8,4% des transferts totaux.

Échanges avec les autres pays de l'Union européenne

Parmi les autres principaux partenaires au sein de l'Union européenne, il y a lieu de noter l'Italie et l'Allemagne dont les échanges avec le Maroc continuent de progresser. Ils ont atteint 29,5 et 26,8 milliards de dirhams respectivement en 2015, marquant des hausses respectives de 5,9% et de 3,9%. Les parts de l'Italie et de l'Allemagne dans les échanges totaux du Maroc se sont établies à 5,1% et 4,6% respectivement en 2015, niveaux globalement stables par rapport aux années précédentes.

Nos échanges avec le Royaume-Uni ont totalisé 14 milliards de dirhams en 2015, en hausse de près de 8% par rapport à 2014, soit 2,4% du total échangé par le Maroc. Il est le 9ème client du Maroc et le 11ème fournisseur, tandis que les investissements britanniques au Maroc sont très faibles et sont de l'ordre de 1% du total investis dans le monde. La part du Maroc sur ce marché, à 0,14% en 2015, reste faible. Ainsi, sa sortie de l'Union européenne n'aura pas d'impact majeur sur nos échanges. Ces derniers continueront d'être régis par le statut en vigueur avec l'Union européenne tant que la sortie n'est pas effective.

Signalons, par ailleurs, que les échanges du Maroc avec certains pays de l'Europe centrale et orientale (PECO), comme la Pologne et la Roumanie, ont fortement augmenté sur les dernières années, notamment, à la faveur de la montée des échanges relatifs à l'industrie automobile et aux produits phosphatés.

3.1.2. Persistance du déficit commercial du Maroc vis-à-vis des Etats-Unis

Dix années après l'entrée en vigueur de l'Accord de Libre-Echange (ALE) entre les deux pays, les échanges commerciaux du Maroc avec les Etats-Unis ont enregistré une très forte progression passant de 11,7 milliards de dirhams en 2006 à 31,3 milliards en 2015, représentant 5,4% du commerce extérieur total de notre pays. Sur la même période, le solde commercial bilatéral (structurellement déficitaire) a fortement crû pour atteindre 16,2 milliards de dirhams en 2015 contre seulement 7,2 milliards en 2006. De son côté, le taux de couverture des importations par les exportations s'est amélioré pour s'établir à 31,7% en 2015 contre 23,7% en 2006.

Durant cette décennie, les importations marocaines en provenance des Etats-Unis se sont sensiblement développées pour passer de 9,5 milliards de dirhams en 2006 à 23,8 milliards en 2015, pour représenter 7,9% du total importé. Parallèlement, les exportations marocaines vers les Etats-Unis ont aussi crû, mais à moindre mesure, pour se situer à 7,5 milliards de dirhams en 2015, soit 2,4% des exportations marocaines totales, contre 2,3 milliards en 2006.

Seuls 42,4% du total des biens échangés avec les Etats-Unis bénéficient des avantages préférentiels de l'ALE. Les importations dans ce cadre ont atteint 10,4 milliards de dirhams en 2014, soit environ 38,5% des importations totales en provenances des Etats-Unis, alors que les exportations se sont établies à 4,1 milliards de dirhams, représentant 56,7% des exportations totales vers ce pays. Le solde commercial dans le cadre de l'ALE a été déficitaire de 6,3 milliards de dirhams en 2014, représentant 31,9% du déficit global de nos échanges avec les Etats-Unis.

Pour rappel, le Maroc et les Etats-Unis ont paraphé, en 2012 à Washington, un accord de facilitation des échanges commerciaux entre les deux pays. Cet accord prévoit de nouveaux standards de transparence et de prévisibilité en matière douanière visant à faciliter les procédures d'exportation des produits des petites et grandes entreprises vers les marchés des deux pays. Le texte de l'accord inclut, également, de nouveaux engagements qui reflètent certaines innovations et pratiques nouvelles développées après la signature de l'ALE en 2004, comme la soumission préalable d'informations avant l'arrivée des biens exportés et le paiement électronique des droits douaniers, taxes et autres frais pour expédier le transit douanier des biens exportés.

Au niveau des investissements, les flux entrants d'IDE américains au Maroc ont progressé depuis l'entrée en vigueur de l'ALE pour atteindre 4,2 milliards de dirhams 2015 contre seulement 863,7 millions de dirhams en 2006. Ainsi, leur part a atteint 10,7% des IDE totaux reçus par le Maroc en 2015 contre une part de seulement 3,3% en 2006. Leur cumul entre 2006 et 2015, qui n'a pas dépassé 16,4 milliards de dirhams, reste très limité par rapport à celui d'autres pays d'Europe ou du Golfe.

Les investissements américains au Maroc se sont renforcés ces dernières années dans le secteur de l'agroalimentaire et restent présents dans les secteurs de la finance, l'électrique-électronique, l'ingénierie, le tourisme et le textile. En vue de réaliser le plein potentiel de l'ALE, les États-Unis se sont engagés, en décembre 2012, à fournir 1,5 million de dollars en assistance visant à attirer les investisseurs américains vers le Maroc, à promouvoir le développement économique local et à renforcer le cadre légal et réglementaire. Environ 120 entreprises américaines sont installées au Maroc, pour un total investi de 2,2 milliards de dollars et 100.000 emplois créés.

En matière de coopération, un deuxième programme (Compact II), entre le Gouvernement du Maroc et la Millennium Challenge Corporation (MCC), a été signé le 14 avril 2016. Après la mise en œuvre du premier Compact d'un montant de 697,5 millions de dollars entre 2008 et 2013, le MCC accorde au Maroc un don de 450 millions de dollars, auquel s'ajoute une contribution du Gouvernement marocain de 67,5 millions de dollars au minimum. Ce programme financera, sur une période de cinq ans, deux projets, à savoir « Education et formation pour l'employabilité » et « Productivité du foncier », dont l'exécution sera confiée à un établissement public marocain ad hoc, à savoir l'Agence MCA-Morocco.

Le premier projet (220 millions de dollars) a pour objectif d'améliorer l'employabilité des jeunes à travers l'amélioration de la qualité, de la pertinence et de l'égalité d'accès à l'enseignement secondaire et à la formation professionnelle afin de répondre aux besoins du secteur privé. Le second projet, doté d'un budget de 170,5 millions de dollars, vise l'accroissement de la productivité du foncier, aussi bien rural qu'industriel, et de l'investissement privé. En termes d'impact, il est attendu que ce Compact bénéficiera à près de 2,2 millions de personnes sur les 20 prochaines années.

Par ailleurs, les transferts des Marocains résidant aux Etats-Unis ont atteint 3,3 milliards de dirhams en 2015. Quant aux recettes de voyages, elles ont totalisé 2,4 milliards de dirhams en 2014. Par ailleurs, les arrivées touristiques en provenance des Etats-Unis se sont inscrites en hausse pour atteindre 181.468 touristes en 2015 après 167.267 touristes en 2014 et 140.000 touristes en 2012.

3.1.3. Maroc-Afrique subsaharienne : Une coopération économique en constante évolution

Les échanges commerciaux du Maroc avec les pays d'Afrique ont enregistré une nette progression sur la dernière décennie, reflétant les efforts de diversification des échanges visant le renforcement des relations commerciales avec les pays du Sud. En effet, sur la période 2005-2015, les échanges commerciaux du Maroc avec le continent africain ont progressé de 11% en moyenne annuelle pour se situer à près de 40 milliards de dirhams en 2015, représentant environ 7% de la valeur totale des échanges extérieurs du Maroc contre 5% en 2005.

En 2015, l'Afrique subsaharienne a absorbé plus de la moitié des échanges avec le continent africain. Sa part a atteint 51% après 42% en 2014, dépassant ainsi l'Afrique du Nord (49% après 58%). Cette évolution s'explique par la forte hausse des échanges avec l'Afrique subsaharienne (+30%), s'établissant à 20,4 milliards de dirhams en 2015 et par la baisse des échanges avec l'Afrique du Nord (-11%), atteignant 19,5 milliards de dirhams.

Par pays de l'Afrique du Nord, les produits énergétiques restent dominants dans les importations en provenance de l'Algérie, avec une part d'environ 97% des échanges globaux en 2015. En revanche, les exportations marocaines vers ce pays, qui ont atteint 1,9 milliard de dirhams en 2015, s'avèrent plus diversifiées. Les échanges avec l'Egypte se sont améliorés de 9% en 2015 pour s'établir à 6,2 milliards de dirhams, suite à une forte hausse des exportations (+121%), atteignant 2,5 milliards de dirhams, malgré le repli des importations (-18%) qui se sont établies à 3,8 milliards de dirhams. Le déficit commercial bilatéral avec ce pays s'est fortement allégé pour s'établir à 1,3 milliard de dirhams contre 3,5 milliards de dirhams en 2014. Les échanges avec la Tunisie ont augmenté de 11% en 2015 pour atteindre 2,9 milliards de dirhams. Les exportations ont rebondi de 20% en 2015 pour s'établir à 1,1 milliard de dirhams, alors que les importations ont progressé de 7% pour se situer à 1,8 milliard de

dirhams en 2015. Cette évolution s'est traduite par une atténuation du déficit bilatéral avec la Tunisie.

En matière de flux d'investissements directs marocains vers l'Afrique, ils sont destinés, essentiellement, vers l'Afrique subsaharienne, avec une part de 85% entre 2003 et 2015, soit l'équivalent de 47% des flux sortants globaux.

Le rapprochement entre commerce et IDE du Maroc dans la région, sur la même période allant de 2003 à 2015, met en relief trois groupes de pays. Les pays d'Afrique subsaharienne, importants aussi bien dans les échanges commerciaux du Maroc qu'en tant que récipiendaires de ses IDE, se limitent à trois pays qui sont le Sénégal, la Côte d'Ivoire et dans une moindre mesure le Gabon. Les pays comme le Mali et le Burkina Faso sont importants en tant que destination des IDE sortants du Maroc et moyennement présents dans son commerce extérieur avec les pays de la région. A l'inverse, certains pays comme le Nigéria, la Mauritanie, le Ghana et la Guinée, réalisent une valeur importante des échanges avec le Maroc mais reçoivent peu ou pas de flux d'IDE.

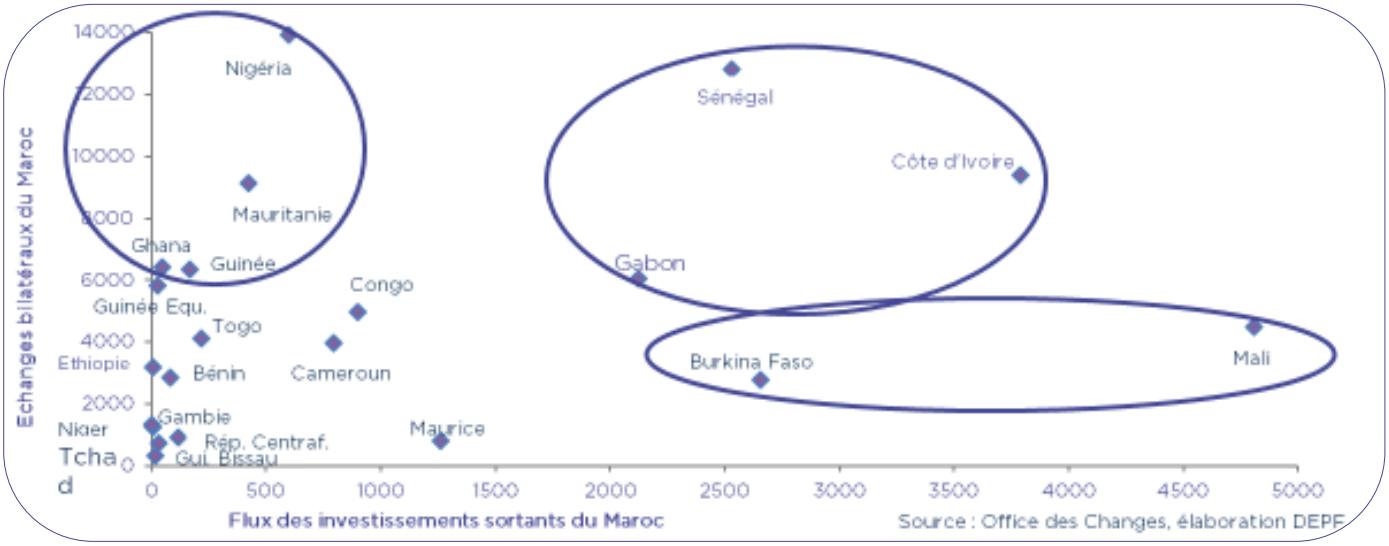

Graphique 10 : Rapprochement entre les flux des IDE et les échanges commerciaux pour les pays d'Afrique subsaharienne récipiendaires des investissements du Maroc (moyenne de la période 2003 et 2015, en millions de dirhams)

Les investissements directs du Maroc sont présents dans une vingtaine de pays d'Afrique subsaharienne. Le Mali représente le premier récipiendaire des IDE marocains dans la région, avec une part de 23,3% des flux entre 2003 et 2015, devant la Côte d'Ivoire (18,4%), le Burkina-Faso (12,9%), le Sénégal (12,3%) et le Gabon (10,3%).

Plus de la moitié des flux sortants des IDE marocains vers l'Afrique subsaharienne sur la période 2008-2014, selon les dernières données disponibles, concerne le secteur des Banques (52%), suivi des Télécommunications (29%), des assurances (9%), de l'immobilier (5%) et de l'industrie (1,3%).

Les banques marocaines se sont imposées comme des poids lourds avec une large couverture des pays d'Afrique subsaharienne. En parallèle, des transactions d'envergure ont été réalisées dans les télécommunications aussi bien en Afrique de l'Ouest que Centrale. Dans l'immobilier, des marchés importants ont été remportés avec une multiplication des investissements dans l'industrie des matériaux de construction. De son côté, le secteur du commerce est représenté en Afrique subsaharienne à travers de grandes enseignes de la

distribution. Les exportations de l'industrie pharmaceutique ont été étoffées par la création de filiales des laboratoires marocains dans la région. Concernant la construction mécanique et métallique, une diversité de pays a été ciblée alors que les opérateurs des grands travaux, actifs dans les routes et les autoroutes, les ponts, les barrages et les ports, sont présents dans un nombre réduit de pays.

Dans le domaine de l'immigration, la stratégie adoptée par le Maroc constitue une approche exemplaire de la coopération Sud-Sud, notamment entre les pays africains. Ainsi, face à la crise économique et au durcissement des règles migratoires en Europe, le Royaume est devenu un pays d'accueil pour les migrants venus d'Afrique subsaharienne.

En 2014, pour répondre à l'afflux des migrants, les autorités marocaines ont lancé un programme de régularisation parmi les 30.000 migrants et réfugiés sur le sol marocain. À la fin de l'année, 10.603 cartes, sur 22.917 demandes, avaient été délivrées.

Ainsi, le Maroc a continuellement renforcé ses relations avec les pays africains. Le Maroc est le 2ème investisseur africain dans le continent. Sur le plan commercial, les échanges en constante évolution laissent suggérer qu'un potentiel de développement du commerce existe, comme en témoigne la référence à la part du marché des exportations marocaines sur cette région qui n'a pas dépassé 0,4% en 2014. Sur le plan culturel, le nombre d'étudiants africains au Maroc est en croissance continue. Le Maroc a développé une offre universitaire variée et de qualité, avec de grandes écoles d'ingénieurs et de management. Les diplômes délivrés sont reconnus dans l'ensemble des pays africains.

Dans le domaine religieux, la diplomatie islamique du Maroc se concrétise par la formation d'Imams au sein de l'Institut Mohammed VI créé à cet effet, avec pour objectif de prôner les valeurs de l'islam du juste milieu et prémunir contre l'extrémisme. La majorité des inscrits sont originaires de l'Afrique subsaharienne, ainsi que de la France.

Ces évolutions et l'intérêt affiché de longue date du Maroc pour l'intégration régionale africaine, renforcés par la multiplicité et la diversité des Initiatives Royales en faveur de l'Afrique ouvrent de nouvelles perspectives stratégiques au partenariat Maroc-Afrique à un moment où les changements qui affectent la géographie de la croissance et du développement appellent des ajustements et des choix plus ambitieux et plus sensibles aux nouvelles logiques d'un monde en devenir.

3.2. Le Maroc renforce ses relations avec ses partenaires arabes et s'ouvre davantage sur la Chine, l'Inde et la Russie

3.2.1. Maroc-CCG, un partenariat stratégique

Le Maroc est un partenaire stratégique du Conseil de Coopération du Golfe (CCG) depuis 2012, au même titre que la Jordanie. Le plan d'action commun quinquennal 2012-2017 comporte des programmes pour plusieurs secteurs productifs, sociaux et culturels et prévoit le développement du dialogue et de la coordination dans les domaines politique, économique, sécuritaire, etc.

Les importations en provenance des pays du CCG ont fortement reculé en 2015 pour se situer à 16,9 milliards de dirhams contre 27 milliards de dirhams en 2014, soit une baisse de 37,1%. Elles ont représenté 5,3% des importations totales du Maroc contre 6,7% en 2014. Cette baisse des importations s'explique par la chute des prix des produits pétroliers. L'Arabie Saoudite est le premier fournisseur du Maroc dans la région du Golfe avec environ

9,7 milliards de dirhams d'importations, soit 57% du total régional, suivie des Emirats Arabes Unis (EAU) avec 5,3 milliards de dirhams et une part de 31,1%.

Par contre, les exportations vers ces pays ont connu, en 2015, une augmentation significative de 27,6% pour atteindre 2,2 milliards de dirhams. L'Arabie Saoudite reste de loin notre premier client dans la région avec 1,2 milliard d'achat et une part de 53,4% du total de nos exportations vers le CCG.

Le solde commercial avec les pays du CCG s'est fortement amélioré passant à 14,7 milliards de dirhams en 2015 après 25,3 milliards en 2014. Le taux de couverture s'est établi à 13,2% en 2015 après seulement 6,5% en 2014.

C'est au niveau des investissements que les relations avec les pays du CCG sont profitables pour le Maroc. Ainsi, les flux entrant d'IDE en provenance du CCG ont atteint 10,8 milliards de dirhams en 2015. Leur part dans l'ensemble des IDE entrant au Maroc est, ainsi, passée à 28% en 2015. Le total cumulé a atteint 68,9 milliards de dirhams entre 2005 et 2015, représentant 19,6% des IDE totaux reçus par le Maroc sur la période. Ces investissements sont, essentiellement, originaires des Emirats Arabes Unis (57,4% des flux reçus du CCG en 2005-2015) et de l'Arabie Saoudite (19,2%) et sont destinés, notamment, aux secteurs du tourisme, de l'immobilier et de l'énergie.

Par ailleurs, les transferts des marocains résidant dans les pays du Golfe sont en hausse de plus de 6% en 2015, atteignant 11,1 milliards de dirhams contre seulement 2,5 milliards de dirhams en 2005. Leur poids dans le total des transferts des MRE dépasse 18% en 2015 contre moins de 6% entre 2001 et 2007.

Les arrivées des touristes (hors MRE) en provenance des trois principaux pays pourvoyeurs du CCG (Arabie Saoudite, Koweït et EAU) ont augmenté de 15,6% en 2015 pour atteindre 138.592 touristes. Les recettes qui en découlent ont atteint 4,3 milliards de dirhams en 2014.

Enfin, la position géostratégique du Maroc et ses relations privilégiées avec les pays du CCG, de l'Afrique de l'Ouest et de l'Union européenne pourraient constituer une base solide pour le développement d'une nouvelle forme de coopération triangulaire liant l'Afrique, l'Europe et la région du Golfe.

3.2.2. Vers de nouveaux partenariats avec la Chine et l'Inde

Maroc –Chine : Nouveau partenariat stratégique

Les relations bilatérales maroco-chinoises sont régies par un ensemble d'accords et conventions qui couvrent plusieurs secteurs tels la finance, la santé, l'agriculture, le sport, la pêche, les travaux publics, la géologie, les mines, les équipements et le tourisme. Lors de la dernière visite Royale à Pékin, en mai 2016, les deux pays ont procédé à la signature de 15 accords, jugés de « nouvelle génération », portant sur le renforcement du partenariat public-privé en matière d'infrastructures, d'investissements, d'énergie, d'industrie et de tourisme.

La Déclaration de Partenariat stratégique entre le Maroc et la Chine marquera une étape importante dans le développement des relations bilatérales et apportera de nouvelles opportunités en matière de coopération bilatérale dans tous les domaines. Cette déclaration s'articule autour de trois volets de très haute importance : le dialogue politique, le partenariat économique, commercial et financier et les échanges humains et la coopération culturelle, scientifique et technique.

Depuis le début des années 2000, le volume des échanges n'a cessé d'augmenter, marqué, essentiellement, par la vigueur des importations marocaines en provenance de la Chine. En 2015, le volume des échanges commerciaux a atteint 33,1 milliards de dirhams. La part de la Chine dans le commerce total a atteint 5,7% en 2015.

Cette dynamique des échanges commerciaux s'est faite, néanmoins, au profit de la Chine. Le déficit s'est, continuellement, alourdi pour atteindre 28,4 milliards de dirhams en 2015 et le taux de couverture se situe à près de 7,7% en 2015 et 2014.

Ainsi, la structure bilatérale du commerce entre le Maroc et la Chine est fortement dissymétrique. Les importations en provenance de la Chine ont atteint 30,8 milliards de dirhams en 2015 et les exportations vers la Chine 2,4 milliards de dirhams.

Les flux des investissements directs de la Chine au Maroc demeurent faibles et insignifiants eu égard à leur potentiel, atteignant 393,6 millions de dirhams, représentant tout juste 1% du total des IDE reçus par le Maroc en 2015. Près de 20 sociétés chinoises opèrent au Maroc, ainsi que des experts agronomes pour la mise en œuvre du programme de coopération agricole avec le Maroc. La majorité des entreprises présentes au Maroc opère dans les secteurs de l'informatique ou des télécommunications. C'est le cas, notamment de Huawei et de ZTE. Les entreprises chinoises sont aussi présentes dans le domaine de la pêche côtière, notamment, à travers la joint-venture China National Fisheries Corporation (CNFC) basée à Agadir depuis 1988 et dans le secteur des infrastructures, où nombreux sont les projets réalisés par des opérateurs chinois.

Avec le lancement d'un partenariat stratégique entre le Maroc et la République de Chine qui s'est soldé par la signature d'une série d'accords bilatéraux, les relations Maroc-Chine devraient entamer une nouvelle étape. Le communiqué conjoint indique que les deux pays approfondiront la coopération dans les secteurs pétrolier et minier, l'agriculture, la protection environnementale, la pêche, la construction d'infrastructures et la communication numérique, élargiront la coopération aux énergies renouvelables et développeront un partenariat dans l'industrie, la métallurgie et l'électronique.

En effet, d'importants contrats ont été signés entre les deux pays dont, notamment, la fabrication de bus électriques, la construction d'un parc industriel à Tanger et un ambitieux projet de déviation des eaux du nord vers le sud du Maroc, sur le modèle de celui mené en Chine, ce qui est de nature à booster les investissements chinois au Maroc[12]. A cet effet, un fonds spécifique a, également, été mis en place entre le China Africa Development Fund et Attijariwafa Bank[13] pour financer ces projets spécifiques sino-marocains.

A signaler aussi, la signature d'un accord d'échange de devises entre les deux pays qui aura pour objectif de fournir aux banques des liquidités en yuan pour les comptes de leur clientèle et de fluidifier les investissements chinois au Maroc et dans le nord du continent.

Sur le plan touristique et compte tenu du potentiel important du marché chinois, premier pays mondial émetteur de touristes, le Maroc cible, dans le cadre de la Vision 2020, un

[12] Voir la section 5.2 traitant les perspectives des IDE au niveau mondial et au Maroc.

[13] Attijariwafa Bank et le fonds chinois dédié à la promotion des investissements et du commerce chinois en Afrique, China Africa Development Fund (CADF), ont signé un accord via lequel les deux parties s'engagent à coopérer dans l'identification, le financement et l'accompagnement des investissements chinois dans les pays africains où Attijariwafa bank est présente. Les deux partenaires s'engagent également à encourager les co-investissements sino-marocains dans le continent.

objectif de 100.000 touristes chinois d'ici 2020. Pour ce faire, Sa Majesté le Roi a décidé de supprimer le visa pour les ressortissants chinois à partir de juin 2016.

Cependant, certains obstacles techniques doivent être relevés, dont, notamment, le développement du transport, élément clé dans la promotion des flux touristiques et des échanges économiques et commerciaux, ainsi que les obstacles culturels et de langues.

Inde : Principal partenaire commercial de l'OCP

Les relations entre le Maroc et l'Inde datent de 1957 et se sont consolidées par la visite historique, à New Delhi, de Sa Majesté le Roi Mohammed VI en février 2001. Ces relations sont régies par un bon nombre d'accords et conventions qui couvrent plusieurs domaines. Sa Majesté le Roi a été l'invité d'honneur du troisième sommet du Forum Inde-Afrique 2015.

Les échanges commerciaux entre les deux pays ont connu une importante progression durant la dernière décennie, passant de 5,3 milliards en 2005 à 12,5 milliards de dirhams en 2015. Les exportations du Maroc vers l'Inde sont passées de 3,9 à 8,6 milliards et les importations de 1,3 à 3,9 milliards de dirhams.

En 2015, nos exportations étaient constituées, essentiellement, d'acide phosphorique à hauteur de 79,2% du total des ventes sur le marché indien, de phosphate (16,4%) et de déchets et débris de cuivre, alliés ou non (1,3%). La structure de nos importations est plus diversifiée, se composant, principalement, de fils de fibres synthétiques et artificielles pour tissage (12,3% du total de nos achats), de médicaments (9,8%), de produits chimiques (6,4%) et de fils de coton (5,6%).

Les investissements directs indiens au Maroc ont atteint 64,6 millions de dirhams en 2015 et 720 millions de dirhams cumulés sur les sept dernières années, soit l'équivalent de 0,13% des flux totaux d'IDE reçus en 2015, soit une part faible relativement aux potentialités des deux pays. Les investisseurs indiens sont présents au Maroc, notamment dans les secteurs de l'automobile (Tata Hispano Motors), de l'hôtellerie (les groupes Oberoi Hotels & Resorts, Berggruen, Tata) et de l'offshoring (Tata Consultancy services). La joint-venture maroco-indienne de production d'acide phosphorique (IMACID), créée en 1997 à Jorf Lasfar, entre le groupe OCP et le groupe indien Birla, constitue un exemple de coopération économique réussie. Dans l'industrie pharmaceutique, le géant indien Ranbaxy a lancé une unité de production à Casablanca, qui est entrée en fonctionnement en mars 2012, avec l'objectif à moyen terme de distribuer ses médicaments génériques sur l'ensemble des marchés nord-africains.

Il est à signaler qu'en marge du troisième sommet du Forum Inde-Afrique 2015, la CGEM et la Fédération indienne des chambres de commerce et d'industrie (FICCI) ont signé un mémorandum d'entente (lundi 26 octobre 2015). Ce document n'est en fait qu'une première étape pour aboutir à la création d'un conseil d'affaires maroco-indien qui pourra dynamiser et cadrer les relations commerciales entre les deux pays.

3.2.3. La Russie : une opportunité économique

Les relations entre le Maroc et la Russie ont connu, au cours des dernières années, une avancée qualitative sur les plans économique, commercial, financier et culturel. En effet, les deux pays ont signé en 2002 un partenariat stratégique, ainsi que des accords de coopération en 2006 et en 2016, à l'occasion des Visites Royales en Russie.

Ainsi, le Maroc est le premier partenaire commercial de la Russie en Afrique et dans le monde arabe alors que la Russie est notre 8ème client. Cependant, le niveau actuel des échanges commerciaux ne reflète aucunement les potentialités qui existent. En 2015, le commerce bilatéral a atteint 17,5 milliards de dirhams (dont 15,8 milliards de dirhams à l'import et 1,6 milliard de dirham à l'export). Le déficit commercial incombe à la facture pétrolière qui constitue 84% des exportations russes vers le Maroc. En 2015, les importations marocaines du marché russe comptent le gaz et le fuel pour un montant de 5,9 milliards de dirhams (37,5%), l'huile brute de pétrole pour un montant de 3,8 milliards de dirhams (24,2%) et les soufres bruts et non raffinés pour un montant de 2,3 milliards de dirhams (14,3%).

En termes d'exportations, le marché russe est une destination prisée pour les produits de l'agriculture et de la pêche. Les produits agroalimentaires constituent 97% de la valeur totale des exportations marocaines à destination de ce pays. Le Maroc y exporte, principalement, les agrumes pour un montant de 1 milliard de dirhams (60,8%), les tomates fraîches d'environ 272 millions de dirhams (16,5%), les produits halieutiques constitués des poissons frais, salés, séchés ou fumés, soit 165 millions de dirhams (10%) et la farine et poudre de poissons, soit 127 millions de dirhams (8%). Les exportations ont baissé de 6% en 2015 et de 22% en 2014, en raison, notamment, des difficultés sur le marché liées à l'inflation à deux chiffres, au risque de paiement, à la baisse de la valeur du rouble, aux barrières tarifaires et à l'opacité du contrôle douanier.

En 2016, les relations entre le Maroc et la Russie se sont renforcées à la faveur de la déclaration d'un partenariat stratégique approfondi entre les deux pays. Lors de la Visite Royale en mars 2016, la signature de 8 conventions dans divers domaines et 5 mémorandums d'entente scelle les bases d'une nouvelle dynamique de coopération bilatérale. Aussi, un accord sur la protection des investissements et un mécanisme de règlement des différends ont-ils été conclus. Cette coopération se décline dans de nombreux secteurs, avec à la clé la réalisation de projets mixtes. Dans le domaine de l'énergie, la Russie pourrait accompagner le Maroc dans la stratégie énergétique nationale y compris dans le domaine de l'approvisionnement du gaz naturel liquéfié (GNL), la création d'infrastructures gazières, l'exploration des hydrocarbures, la production d'énergie électrique ou encore les énergies renouvelables. En outre, la Russie s'engage à accompagner le Maroc dans ses projets à fort contenu technologique : navigation par satellite, équipement médical, industrie chimique ...

Dans le domaine de l'industrie, un mémorandum d'entente a été conclu portant sur le développement de la coopération, notamment dans les secteurs du textile et du cuir, des industries chimiques, aéronautiques et électroniques, métallurgiques, pharmaceutiques, ainsi que celui du machinisme agricole et de l'industrie des matériels de transport.

Dans le domaine de l'agriculture, les procédures douanières seront simplifiées à travers la mise en place d'« un corridor vert ». Dans le domaine de la pêche maritime, les deux pays ont convenu d'encourager la création d'entreprises conjointes russo-marocaines, ainsi que la formation de spécialistes de la pêche dans les établissements spécialisés.

Pour ce qui est du tourisme, le mémorandum signé prévoit des mesures concrètes visant le renforcement de la coopération. Le potentiel de 200.000 visiteurs pourrait être atteint à terme en promouvant les atouts touristiques du Maroc.

4. INSERTION DU MAROC DANS LE COMMERCE MONDIAL : VERS UNE TRANSFORMATION STRUCTURELLE DU COMMERCE EXTERIEUR

La crise financière mondiale a accéléré la mise en place d'un nouvel ordre mondial, marqué par une mutation rapide des structures du commerce et des opportunités d'investissement. Le monde devient de plus en plus multipolaire, avec une place importante aux pays émergents et en développement. Ces derniers s'imposent de plus en plus comme acteurs majeurs du commerce mondial.

En effet, un changement net de l'importance relative des différentes régions sur le marché mondial s'est produit au cours des dernières années, à la faveur des pays d'Asie et d'Afrique et ce, au détriment de l'UE et de l'Amérique du Nord. Par ailleurs, le commerce mondial est caractérisé par l'importance de la part des produits manufacturés à moyenne, élevée et haute technologie.

Afin de tirer le meilleur profit de ces évolutions, le Maroc devrait poursuivre ses efforts en matière de diversification géographique des destinations de ses exportations et de repositionnement sur des marchés progressifs, ainsi qu'en matière de montée en gamme des produits exportés et de spécialisation dans des produits dynamiques.

Il est à signaler, dans ce sillage, que le commerce extérieur marocain est sur la voie d'une transformation structurelle. En effet, l'analyse de l'évolution des échanges extérieurs marocains au cours des 15 dernières années fait ressortir des changements au niveau des structures géographique et sectorielle aussi bien des exportations que des importations.

4.1. Diversification en cours des structures géographique et sectorielle des exportations

L'analyse structurelle des exportations du Maroc révèle l'amorce d'un processus de transformation structurelle à la faveur de l'émergence de nouvelles branches exportatrices, d'une amélioration du contenu technologique, ainsi que d'une diversification spatiale, notamment, vers les pays d'Afrique et d'Amérique.

En effet, la structure des exportations marocaines a connu un changement notable entre 2000-2007 et 2008-2015 en faveur des branches industrielles émergentes à forte valeur ajoutée (automobile, électrique, électronique,...), au moment où les secteurs dits traditionnels cherchent à se repositionner (vêtements, produits agricoles).

Cette transformation s'explique, notamment, par l'orientation de l'industrie marocaine vers les nouveaux métiers mondiaux, générant une hausse des exportations des produits tels que les fils et câbles pour l'électricité dont la part a progressé respectivement de 5% à 8,9% entre les deux périodes, ainsi que par l'émergence de nouveaux produits tels que les voitures de tourisme, dont les exportations ont atteint 4,2% des ventes totales du Maroc durant la deuxième période.

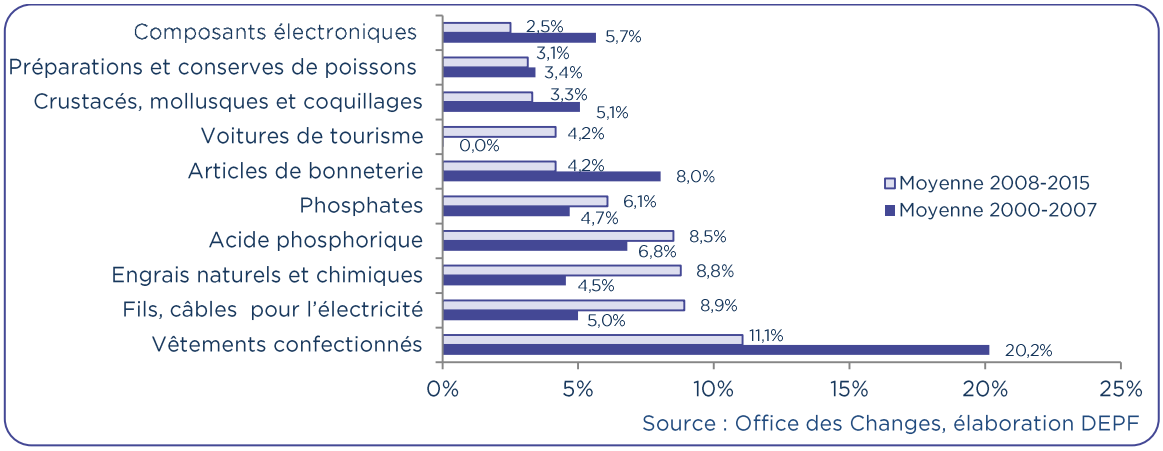

Graphique 11 : Evolution de la part des exportations marocaines par principaux produits remarquables

De même, les parts des industries extractives et des produits chimiques se sont renforcées durant la deuxième période, grâce au dynamisme des exportations du phosphate brut (de 4,7% à 6,1%) et des dérivés du phosphate (de 11,4% à 17,3%), notamment les engrais naturels et chimiques (de 4,5% à 8,8%) et l'acide phosphorique (de 6,8% à 8,5%).

En revanche, les vêtements ont vu leur part chuter dans les exportations marocaines, particulièrement les vêtements confectionnés et les articles de bonneterie, dont les parts sont passées respectivement de 20,2% et 8% entre 2000 et 2007 à 11,1% et 4,2% en 2008-2015. Les exportations de produits agricoles ont, également, connu une baisse durant la deuxième période, en particulier, les agrumes qui ne figurent plus parmi les dix premiers produits exportés et dont la part est passée de 2,6% à 1,9% ainsi que les crustacés et mollusques (de 3,4% à 3,1%).

Par ailleurs, l'analyse du contenu technologique des exportations marocaines montre un renforcement de la part des produits manufacturés à technologie moyenne, élevée et haute (46,1% au cours de la période 2008-2014), convergeant progressivement vers la moyenne mondiale (55,9%). Cette tendance s'explique, principalement, par la hausse des exportations de véhicules et d'appareils électriques.

Cependant et en dépit d'une tendance baissière, la part des produits à faible et moyenne faible technologie demeure élevée, s'établissant à près de 53,9% en moyenne entre 2008 et 2014 à comparer à 42,6% au niveau mondial.

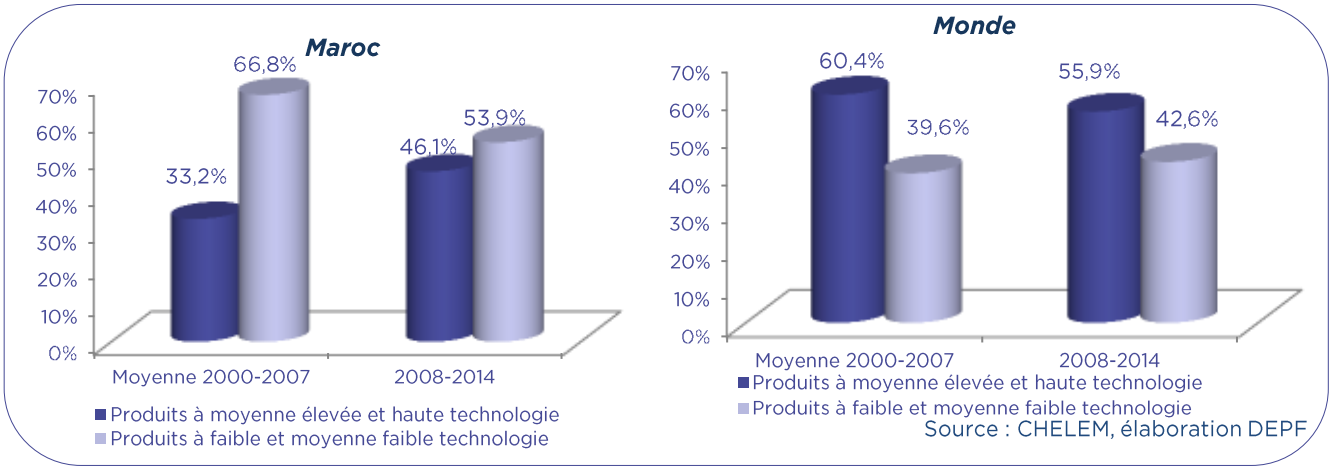

Graphique 12 : Structure du contenu technologique des exportations manufacturières

Ces évolutions ont été accompagnées par une plus grande diversification des destinations des exportations. La part de l'UE s'est infléchie de 75% des exportations globales du Maroc en moyenne annuelle entre 2000 et 2007 à 61,1% entre 2008 et 2015 en lien, notamment, avec les effets de la crise en Europe.

Malgré la baisse de leur part, la France et l'Espagne demeurent les principaux clients du Maroc avec 21,5% et 19,3% des exportations marocaines, respectivement, durant la période 2008-2015, contre 31,9% et 17,4% en 2000-2007.

Parallèlement, une augmentation sensible est constatée pour les exportations vers les pays hors Union européenne, notamment le Brésil et l'Inde qui ont vu leurs parts progresser à 5% et 5,7%, respectivement, en 2008-2015 contre 2,2% et 3,8% en 2000-2007 grâce, notamment, aux phosphates et dérivés. De même, les exportations marocaines sont en progression continue sur le marché de l'Afrique Subsaharienne (de 2,7% à 5,5%) et de la Turquie (de 0,7% à 1,9% entre les deux périodes).

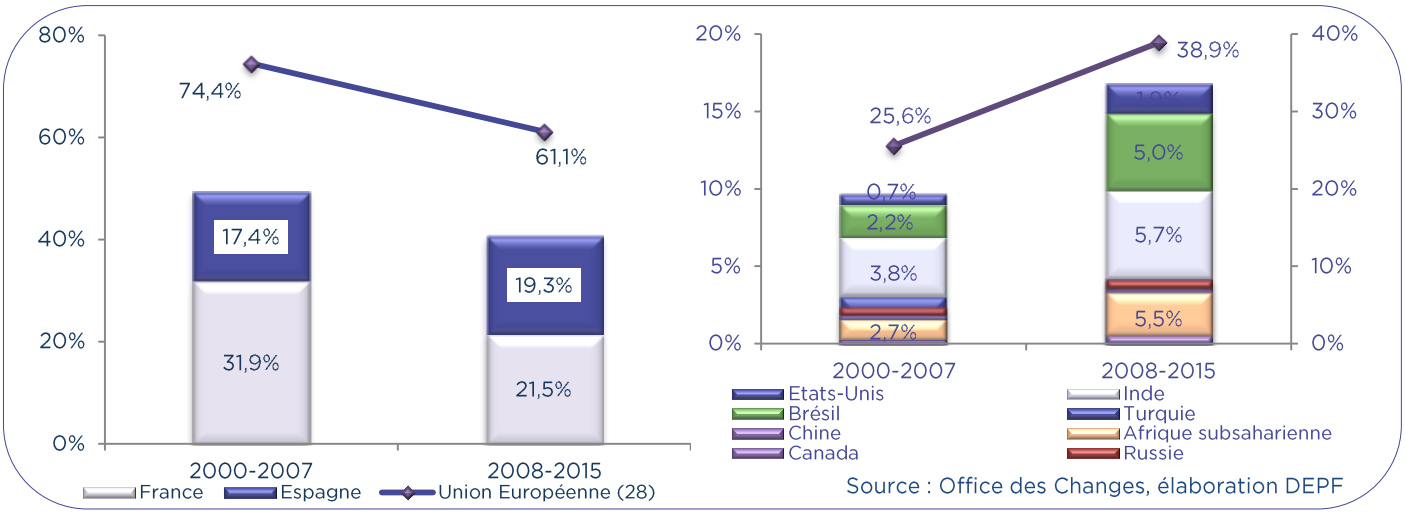

Graphique 13 : Evolution de la part des exportations du Maroc vers les principaux pays partenaires

4.2. Modification progressive de la structure géographique des importations

D'une valeur moyenne de 346 milliards de dirhams entre 2008 et 2015, soit l'équivalent de 41% du PIB, les importations de biens représentent 67% du commerce extérieur du Maroc.

L'analyse de l'évolution de la structure géographique des importations révèle une baisse de la part de plusieurs fournisseurs traditionnels, en particulier celle de la France, qui s'est dégradée de 19,1% à 13,9% entre 2000-2007 et 2008-2015, ainsi que du Royaume-Uni (3,5% à 2,1%) et de l'Italie (6,1% à 5,6%). En contrepartie, la Chine a nettement consolidé sa position, passant de 4,3% à 7,2% et dans une moindre mesure les Etats-Unis (4,5% à 6,8%), l'Espagne (11,3% à 12,5%) et la Turquie (de 1,9% à 2,9%).

Ainsi, en dehors de la France et l'Espagne qui restent les deux premiers fournisseurs du Maroc, la Chine et les Etats-Unis reviennent à la 3ème et 4ème place entre 2008 et 2015 contre la 8^{éme} et 7^{éme} entre 2000 et 2007, devant l'Arabie Saoudite, l'Italie, l'Allemagne et le Royaume-Uni.

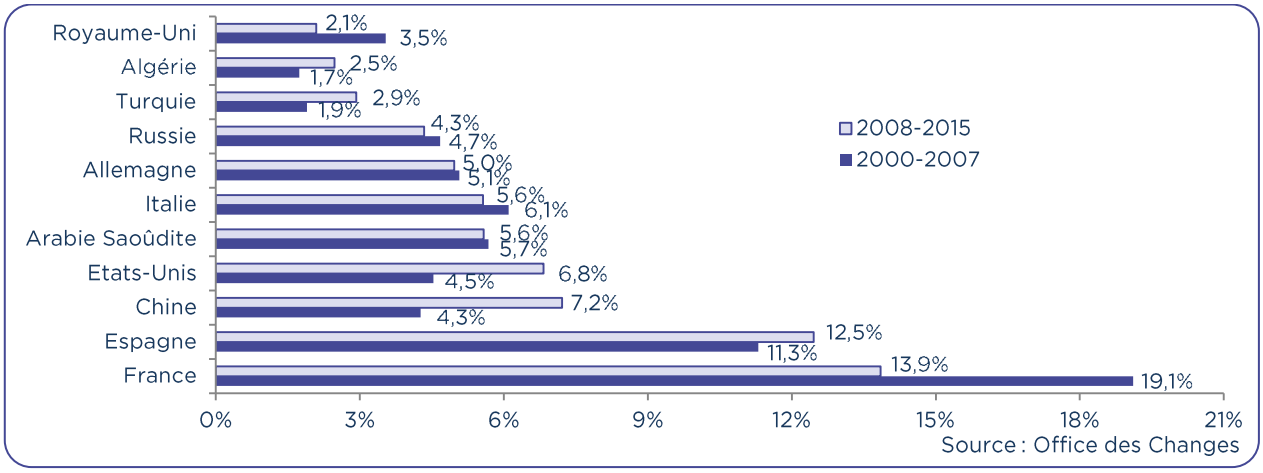

Graphique 14 : Evolution de la part des dix premiers fournisseurs du Maroc

Par groupement d'utilisation, les importations sont composées, essentiellement, des énergies et lubrifiants (24% en moyenne entre 2008 et 2015), des demi-produits et des produits finis d'équipement industriel (21% chacun), des produits finis de consommation (18%), suivis par les produits alimentaires (10%). Cette structure est, principalement, marquée par la progression de la part des énergies et lubrifiants (+5 points de pourcentage) et des produits finis d'équipement industriel (+1 point) par rapport à 2000-2007, au détriment de celle des produits finis de consommation (-4 points), dont les importations ont augmenté à un rythme légèrement plus faible que celui des autres groupements d'utilisation.

L'analyse comparative des importations des principaux produits par pays de provenance, entre 2000-2007 et 2008-2015, indique que pour l'huile brute de pétrole, l'Arabie Saoudite et l'Iraq ont consolidé leurs parts à 51% et 26% respectivement, aux dépens de la Russie et de l'Iran. Par ailleurs, les gas-oils et fuel-oils, qui provenaient, principalement, des Pays-Bas (22%), sont désormais originaires des Etats-Unis en tant que nouveau fournisseur (23%), suivis par l'Espagne (18%) et la Russie qui a accru sa part de 3% à 16%. Parallèlement, la France a vu sa part se dégrader de 25% à 8% avec l'apparition, notamment, de nouveaux fournisseurs comme les Etats-Unis (5%) et le Nigéria (4%).

Pour le blé, la France reste le principal pays de provenance dont la part a augmenté de 29% à 42%, face à la détérioration de celle du Canada et de la Russie, à 20% et à 4% respectivement. Les matières plastiques proviennent d'Arabie Saoudite (29%), suivie de l'Espagne (12%) et la France (8%), en baisse par rapport à sa part historique de 14%. Concernant les voitures de tourisme, la France a perdu sa 1ère place au profit de l'Allemagne (27%), pour arriver deuxième avec une part de 16% contre 28% auparavant. Le Japon, classé 2ème entre 2000 et 2007, est devenu le 6ème fournisseur du Maroc, assurant 6% des importations de ce produit.

5. POSITIONNEMENT MONDIAL DE L'ECONOMIE MAROCAINE EN TERMES D'ATTRACTIVITE ET DE COMPETITIVITE

5.1. La tendance mondiale des flux d'IDE : quel effet sur le Maroc ?

L'afflux des IDE mondiaux, très soutenu sur la période 2004-2007, a été interrompu par la crise financière internationale, avec des chutes respectives de 21% en 2008 et 2009, avant de progresser de 18% en 2010, puis de 13% en 2011. La fragilité de l'économie mondiale, l'incertitude et les risques géopolitiques ont engendré, par la suite, une baisse des entrées

des IDE pendant trois années consécutives (-4% en 2012, -6% en 2013 et -11% en 2014). Par ailleurs, les flux d'IDE dans le monde ont connu une forte reprise en 2015, augmentant de 38% pour s'établir à 1.760 milliards de dollars.

Dans ce sillage, les entrées d'IDE au Maroc ont connu un essor important au cours des quinze dernières années, passant d'une moyenne annuelle de 20,9 milliards de dirhams entre 2000 et 2007 à 32,6 milliards sur la période 2008-2015. La part du Maroc représente, désormais, 0,4% des IDE entrant dans les pays en développement et 5% des IDE en Afrique.

5.1.1. Une réorientation progressive des IDE au profit des pays en développement

Globalement, l'évolution mondiale des flux d'IDE a été imputable aux pays développés qui constituaient, sur la période 2000-2007, les principaux investisseurs (notamment les Etats-Unis, le Royaume-Uni, la France et l'Allemagne), avec une part de 87% du total de l'IDE mondial et les principaux pays d'accueil (Etats-Unis, Japon, Allemagne et Pays-Bas), avec une part de 68%. Toutefois, les flux de l'IDE ont connu d'importantes mutations, suite à la crise économique et financière. Contrairement à la période 2000-2007 où les pays développés étaient les principaux investisseurs, sur la période 2008-2014, le poids relatif des pays en développement et des pays en transition a été de plus en plus important à la fois en tant que destinataires d'IDE (avec une part de 50%) et en tant que pays émetteurs (avec une part de près de 30%). La Chine, Hong Kong, la Russie et Singapour constituent les principaux pays en développement récipiendaires d'IDE entre 2008 et 2014.

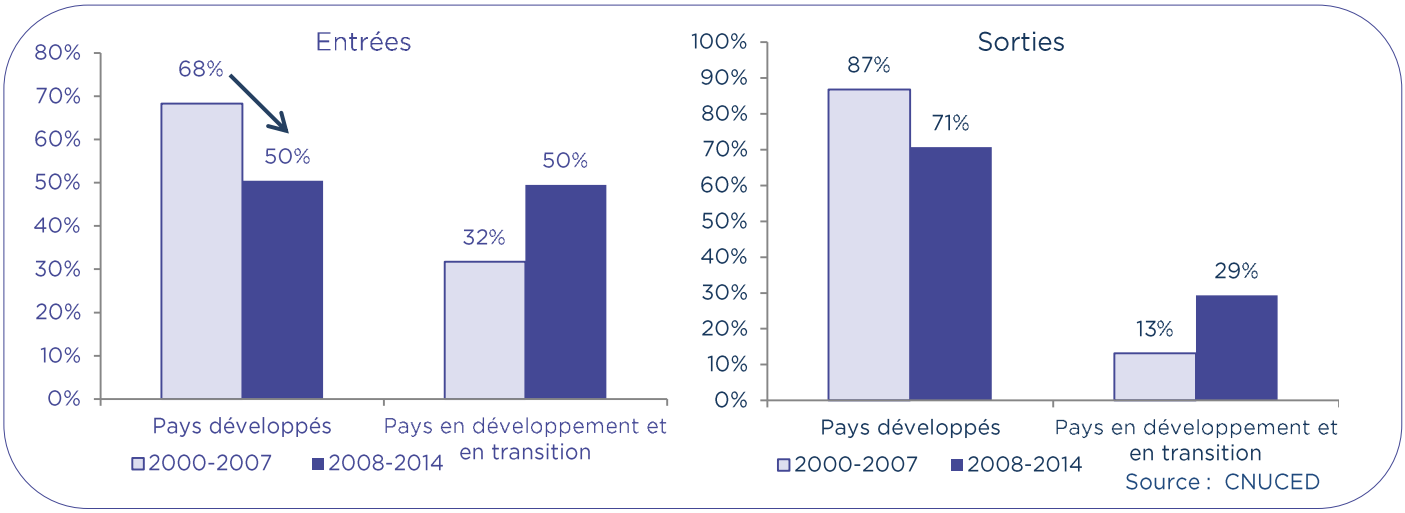

Graphique 15 : Evolution de la part au niveau mondial des entrées et des sorties d'investissements directs étrangers par groupe d'économies

Toutefois, il est à signaler que les entrées d'IDE dans les économies développées ont presque doublé en 2015 pour atteindre 962 milliards de dollars. En conséquence, la part des pays développés dans les entrées mondiales d'IDE est passée de 41% en 2014 à 55% en 2015, inversant, ainsi, la tendance des dernières années.

5.1.2. Diversification en cours de la structure géographique et sectorielle des IDE au Maroc

Outre leur amélioration continue au fil des années, les IDE au Maroc ne sont plus liés aux opérations de privatisation, qui ont stimulé l'afflux d'investissements étrangers vers notre pays particulièrement au début de la décennie 2000.

Après un trend haussier, le Maroc a enregistré des replis des entrées d'IDE en 2008 et 2009 en lien avec la crise économique et financière, avant de progresser de 28% en 2010, pour atteindre 32,3 milliards de dirhams.

En 2012, 2013 et 2015, les recettes des IDE se sont bien comportées, avec des hausses annuelles de 23%, 22% et 7% respectivement et ce, en dépit d'une conjoncture régionale difficile, marquée, particulièrement, par le «Printemps arabe» et l'aggravation de la crise économique, notamment au niveau des principaux pays émetteurs d'investissements directs étrangers vers le Maroc.

L'analyse de l'évolution de la répartition géographique des IDE au Maroc montre une tendance baissière de la part des investissements émanant de l'Union européenne (de 85% en moyenne sur la période 2000-2007 à 60% entre 2008 et 2015), au profit des pays arabes qui ont investi en moyenne 41% entre 2008 et 2015 contre 10% seulement durant la période 2000-2007.

La France reste le premier pays investisseur au Maroc avec 38% du total des investissements étrangers sur la période 2008-2015 contre 49% au cours de la période 2000-2007, alors que l'Espagne est passée, entre les deux périodes, de deuxième à troisième investisseur au Maroc, avec une part de 5,4% en moyenne entre 2008 et 2015 contre 21,1% sur la période 2000-2007.

Pour leur part, les Emirats Arabes Unis sont devenus deuxième investisseur au Maroc, avec une part de 13,4% du total des IDE au cours de la période 2008-2015 contre seulement 3,6% durant la première période. Parmi les pays arabes, les EAU sont suivis au cours de la deuxième période par l'Arabie Saoudite (4,7%), le Koweït (2,6%) et le Qatar (1,2%).

De leur côté, les Etats-Unis sont passés, entre les deux périodes, du 7ème au 4ème investisseur au Maroc, en représentant 5,4% du total des recettes des IDE entre 2008 et 2015 contre 3% au cours de la période 2000-2007, les flux ayant augmenté de 4,9 à 13,9 milliards de dirhams entre les deux périodes.

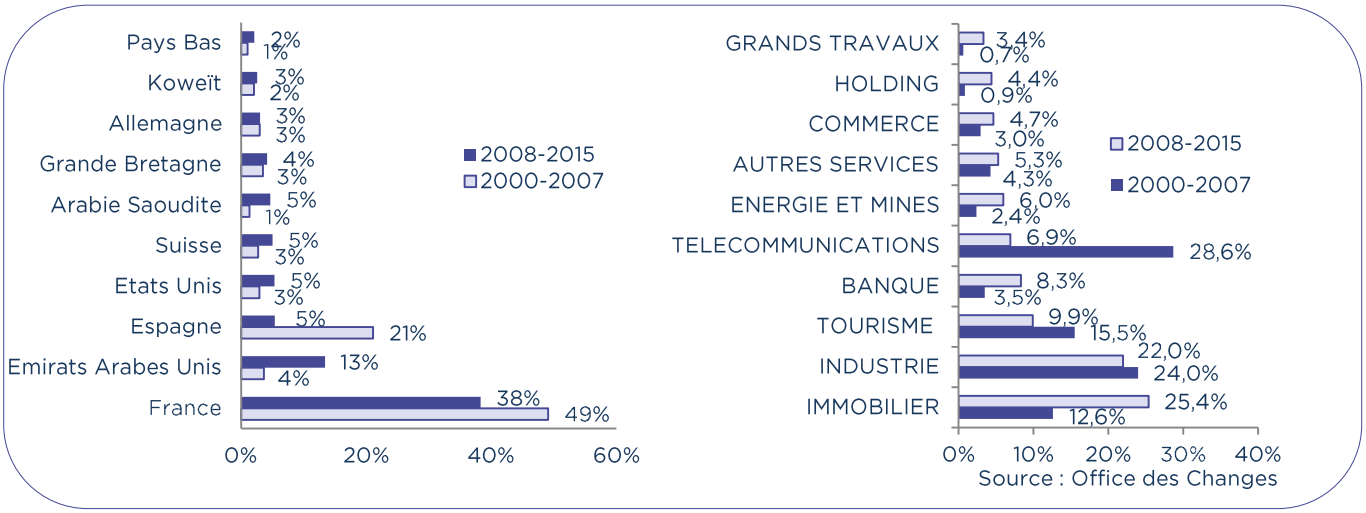

Graphique 16 : Répartition géographique et sectorielle des IDE

La structure sectorielle des IDE au Maroc a connu, également, un changement important au cours des quinze dernières années. En effet, la part des télécommunications est passée de 28,6% en moyenne au cours de la période 2000-2007 à 6,9% entre 2008 et 2015. De même, le secteur du tourisme a enregistré un repli de 15,5% à 9,9% entre les deux périodes. En

revanche, les secteurs de l'immobilier, des Banques et de l'énergie et mines ont renforcé leurs parts, dans un ordre respectif, de 12,6% à 25,4%, de 3,5% à 8,3% et de 2,4% à 6%. Par ailleurs, la part de l'industrie est demeurée importante (près du ¼ des investissements en moyenne au cours des deux périodes).

5.2. Perspectives des IDE au niveau mondial et au Maroc

Les flux mondiaux d'IDE devraient enregistrer une baisse de l'ordre de 10% à 15% en 2016 selon la CNUCED, compte tenu de la fragilité de l'économie mondiale, de la faiblesse de la demande globale, de la faible croissance dans certains pays exportateurs de produits de base et de la diminution des profits des multinationales en 2015, au plus bas depuis la crise économique et financière mondiale de 2008. Des risques géopolitiques élevés et des tensions régionales pourraient encore amplifier le ralentissement attendu des IDE. Le redressement est, toutefois, attendu en 2017 et 2018.

Pour le Maroc, les perspectives d'attrait de nouveaux IDE restent prometteuses pour les prochaines années, notamment dans le secteur industriel. Ainsi, dans le cadre du partenariat stratégique liant le Maroc à la Chine, plusieurs investissements sont prévus. Il s'agit, notamment, de la construction, par le groupe chinois HAITE, d'une cité industrielle et résidentielle à Tanger d'une superficie de 2.000 ha et dont le textile, l'automobile et l'aéronautique constituent les vecteurs stratégiques.

Des conventions d'investissements ont, par ailleurs, été signées en 2016 dans ce cadre avec, notamment, Hareo Solar Energy (entreprise chinoise spécialisée dans la production de cellules et de panneaux solaires), le fabricant de bus Yangtse, le groupe Linuo Paradigma (leader mondial dans la fabrication des chauffe-eaux solaires) et le groupe Sichuan Huatie Hi-Tech Construction Engineering (spécialisé dans la fabrication de composants ferroviaires, automobiles et aéronautiques).

D'un autre côté et en marge de la 5ème édition du Salon international de l'aéronautique et du spatial, quatre conventions de partenariat ont été signées entre le Groupement des industries marocaines aéronautiques et spatiales (GIMAS) et des groupes français spécialisés dans l'industrie aéronautique et spatiale (Groupe Thales, Groupe Tecalemit Aerospace, Maghreb solutions et Aerospace Valley).

L'opérateur portuaire néerlandais APM Terminals a été désigné par l'Agence Spéciale Tanger Med (TMSA) comme l'opérateur du nouveau terminal de transbordement dans le complexe portuaire de Tanger Med 2. Ce projet nécessiterait plus de 8,3 milliards de dirhams (758 millions d'euros). Le nouveau terminal étendra la capacité de transit annuelle totale du complexe Tanger-Med, pour devenir le 2ème plus important port à conteneurs du continent africain après Port-Saïd en Égypte.

En outre, trente contrats d'investissement générant 39.000 emplois et 7,5 milliards de dirhams d'investissement ont été signés à l'occasion du lancement du nouveau plan de réforme de l'investissement, concernant, notamment, les secteurs de l'automobile (le groupe américain DELPHI, le groupe canadien LINAMAR, le groupe SIMOLDES, ...), du textile (la société DECATHLON,...) et de l'aéronautique.

5.3. Climat des affaires : amélioration continue et consolidation du positionnement du Maroc

La mise en place des réformes nécessaires pour faire face aux défis de la compétitivité et de l'attractivité constitue une priorité nationale. La poursuite de ces efforts ont permis une

consolidation du positionnement du Maroc en 2015, selon les principaux rapports internationaux. Cette évolution est tributaire, notamment, de la bonne performance du Maroc en matière de la stabilité macroéconomique, des institutions et du climat des affaires.

Ainsi, l'année 2015 a connu l'aboutissement de nombreux projets et réformes importants. En matière d'Entreprenariat et d'Investissement, il a été procédé à l'octroi de l'identifiant commun des entreprises (ICE) aux entreprises nouvellement créées à partir de mars 2015. Les travaux de simplification des procédures administratives ont concerné l'identification et la simplification de 20 procédures dont 2 relatives à la fiscalité et 18 relatives au secteur du transport.

Pour le pilier relatif à l'urbanisme et le transfert de propriété, la mise en œuvre du décret du Règlement général de construction (RGC) a connu des avancées relatives, notamment la création de 98 guichets uniques et 121 comités préfectoraux et provinciaux d'urbanisme, ainsi que la mise en place d'une plateforme électronique (CASA-URBA) dédiée aux procédures dématérialisées des autorisations d'urbanisme au niveau de Casablanca.

Concernant le commerce extérieur, un arrêté du ministère chargé du commerce extérieur précisant les modalités de dématérialisation des titres d'importation et d'exportation a été publié en juin 2015. Ces modalités prennent effets immédiatement pour les importations et à partir de février 2016 pour les exportations.

En matière de droit des affaires, le projet de loi sur la Société Anonyme a été adopté par les deux chambres du Parlement et la nouvelle loi 78-12, a été publiée au Bulletin officiel n° 6390, le 28 août 2015.

Dans le cadre de la coordination et la coopération internationale, le comité régional pour l'environnement des affaires (CREA) de Casablanca, en collaboration avec le Comité National de l'Environnement des Affaires (CNEA), a élaboré et mis en œuvre son premier plan d'action au titre de l'année 2015.

Le plan d'action 2016 du CNEA comporte 16 projets répartis sur 4 chantiers stratégiques, à savoir :

1. **Le cadre légal et réglementaire des affaires** (4 projets) : adoption du nouveau cadre légal relatif aux sûretés mobilières ; adoption du projet de réforme du livre V du code de commerce relatif aux entreprises en difficultés ; adoption du projet de réforme de la Charte d'investissement ; adoption du cadre légal régissant la domiciliation de l'entreprise.
2. **Dématérialisation des procédures et modernisation du cadre des affaires** (4 projets) : opérationnalisation de la plateforme nationale d'affichage des procédures administratives opposables à l'administration ; mise en place du Registre National des Nantissements ; opérationnalisation à la mise en place de l'observatoire de la PME ; dématérialisation du circuit global des procédures d'Import/Export.
3. **Système des guichets uniques** (3 projets) : développement d'une solution de création en ligne de l'entreprise ; opérationnalisation du Règlement Général de la Construction ; opérationnalisation de la plateforme d'échange de données entre les notaires et les administrations concernées.
4. **Etudes prospectives et développement des travaux du CNEA** (5 projets) : Etude des possibilités d'amélioration d'accès des entreprises aux marchés publics ; réalisation d'une étude au sujet du développement d'un système des sûretés immobilières ; développement d'une plateforme informatique de suivi de l'image du Maroc à

l'international ; réalisation d'une étude des contraintes à l'entrepreneuriat au Maroc ; étude des perspectives d'amélioration du cadre organisationnel et institutionnel du CNEA et de ses partenariats.

En outre, un nouveau plan de réforme de l'investissement a été lancé le 4 juillet 2016, s'articulant autour de six principaux axes, à savoir le recalibrage de la Charte de l'Investissement et la redéfinition de son contenu, l'adoption de nouvelles mesures de soutien et d'incitation à l'investissement, la restructuration des organes de promotion de l'investissement, la création d'une Direction Générale de l'Industrie et d'une autre dédiée au Commerce et la refonte de la stratégie digitale.

Par ailleurs, cinq nouvelles mesures phares viennent enrichir le soutien à l'investissement : un Impôt sur les Sociétés à 0% pendant 5 ans pour les industries en création ; le développement d'au moins une zone franche par région ; l'octroi du statut Zone Franche aux Grandes Industries Exportatrices; l'obtention du Statut d'Exportateur Indirect pour les sous-traitants ; la mise en place d'appuis renforcés aux Régions les moins favorisées.

En plus, l'Agence Marocaine de Développement des Investissements (AMDI), Maroc Export et l'Office des Foires et Expositions de Casablanca (OFEC), fusionneront en Agence Marocaine de Développement des Investissements et des Exportations (AMDIE).

Au niveau de la stratégie digitale, une Agence dédiée à l'économie digitale et à l'e-gouvernement sera créée et aura pour mission de développer des services administratifs dématérialisés au profit du citoyen, l'objectif étant la réalisation de 50% des démarches administratives en ligne et le maintien de la position du Maroc en tant que premier Hub Numérique en Afrique.

5.4. Consolidation du classement du Maroc au niveau des principaux rapports internationaux

Les différentes réformes engagées par le Maroc ont eu un impact perceptible sur son attractivité et sa compétitivité. En effet, le Maroc a gagné 5 places, selon l'édition 2016 de « Doing Business », pour se classer à la 75ème position sur 189 pays et au 6ème rang parmi les 20 pays de la région MENA.

Le Maroc a amélioré son positionnement au niveau de quatre domaines, à savoir le transfert de propriété (76ème), la création d'entreprise (43ème), le paiement des impôts (62ème) et le raccordement à l'électricité (55ème), en gagnant respectivement 27, 9, 3 et 1 places par rapport à l'année précédente.

Les principales réformes prises en compte dans ce rapport concernent, principalement, la création d'entreprise par l'élimination de la nécessité de déposer une déclaration d'incorporation de société au Ministère du Travail et le transfert de propriété à travers l'établissement des plateformes électroniques d'échange entre les différentes administrations fiscales. Le Maroc enregistre, toutefois, des contre-performances au niveau des autres indicateurs dont, notamment, « l'obtention de prêts », « l'octroi de permis de construire », le « commerce transfrontalier » et « la protection des investisseurs ».

De même, le Maroc a progressé de 4 places, selon le rapport 2016 de « Heritage Foundation » au niveau de la liberté économique. Il occupe désormais le 85ème rang au niveau mondial et la 9ème place parmi les pays de la région MENA. Avec un score de 61,3%, il retrouve son statut d'économie « modérément libre ». Cette amélioration est le résultat de la prise en compte, par « Heritage Foundation », des progrès réalisés par notre pays,

principalement en matière de liberté commerciale, de dépenses publiques, de lutte contre la corruption, de liberté monétaire et de liberté du travail.

Par ailleurs, le Maroc a maintenu son positionnement au 72ème rang parmi 140 pays, selon le rapport 2015-2016 du Forum Economique Mondial (FEM) sur la compétitivité mondiale. L'analyse du classement du Maroc par principales composantes montre qu'il est parvenu à améliorer son positionnement au niveau des « conditions de base » de 2 rangs, en lien avec sa bonne performance dans le domaine de la stabilité macroéconomique (+8 places) et des institutions (+2 places). Ce résultat est attribué à la réduction du déficit budgétaire, ainsi qu'à la bonne maîtrise du niveau d'inflation. Notre pays a, par contre, perdu 4 et 10 places respectivement au niveau des rubriques « améliorateurs d'efficacité » et « facteurs d'innovation et de sophistication ». Ces baisses concernent, notamment, la disponibilité des scientifiques et ingénieurs et la qualité des institutions de recherche scientifique.

PARTIE II : LE MODELE DE DEVELOPPEMENT NATIONAL : VERS UNE CROISSANCE INCLUSIVE, CREATRICE D'EMPLOIS ET REDUCTRICE DES DISPARITES

L'élan prometteur donné à la marche du pays et couronné par la Constitution de 2011 favorise, indéniablement, la transformation économique et sociale que les stratégies sectorielles et transversales de développement ont consolidé dans un contexte mondial et régional peu accommandant et en plein reconfiguration. De nouveaux paradigmes de développement continuent d'irriguer, de manière soutenue, les politiques publiques, à la faveur de Discours Royaux marquants qui redonnent du sens à une action publique de proximité et ouvrent les vannes du progrès vers un développement plus durable, plus inclusif, plus équitable et où de nouveaux relais de croissance, notamment immatériels, doivent être continuellement explorés.

Dans ce contexte, le modèle de développement marocain a fait preuve de solidité et de résilience et a révélé un fort potentiel de progrès sur le plan politique, économique et social. Les différentes stratégies sectorielles, lancées au cours de ces dernières années, ont permis à l'économie nationale de s'inscrire dans un schéma porteur d'une croissance soutenue par une modernisation affirmée de sa base productive, conjuguée à une spécialisation progressive dans des activités à forte valeur ajoutée à vocation exportatrice.

La mutation structurelle du secteur agricole, impulsée par le Plan Maroc Vert, a changé en profondeur son profil de croissance marqué, désormais, par une faible volatilité, corollairement à la forte progression de la contribution des spéculations agricoles à forte valeur ajoutée et plus résilientes aux aléas climatiques. De même, l'émergence de nouvelles spécialisations à forte valeur ajoutée, notamment dans l'industrie favorise la modernisation de sa base productive et son insertion dans les chaînes de valeur mondiales contribuant de manière plus soutenue aux équilibres extérieurs du pays et à la création d'emplois décents.

En outre, l'un des faits marquants de la mutation progressive de l'économie marocaine est la poursuite du processus de sa tertiarisation croissante avec une part de 56% de la valeur ajoutée totale en 2015 contre 52% en moyenne dans les années 80, soit un gain de 4 points, grâce aux grandes réformes engagées, principalement dans les secteurs des NTIC, des banques, des services rendus aux entreprises...

Toutefois, ces avancées indéniables dans le processus de modernisation économique du pays ne peuvent occulter le fait que ces politiques transversales et sectorielles restent confrontées aux défis de leurs capacités inclusives, notamment à travers la nécessaire amélioration de leur capacité à générer des emplois décents et la réduction des inégalités et des iniquités générationnelles, spatiales et de genre ; cela conformément aux Orientations Royales énoncées à l'occasion de la fête du Trône du 30 juillet 2014 : *« Nous croyons que le modèle de développement marocain a atteint un seuil de maturité qui nous habilite à adopter des critères avancés et plus pointus pour évaluer la pertinence des politiques publiques et la portée de leur impact effectif sur la vie des citoyens »*.

La spatialisation des politiques publiques, désormais interpelée par la régionalisation avancée, l'ouverture continue sur des chaines de valeur mondiales rénovées avec les nouveaux défis qu'elle pose à l'insertion du Maroc dans l'économie de la connaissance avec

son corollaire en termes de promotion de la formation et de la recherche, l'exigence de favoriser la création de richesses et sa juste répartition avec le souci de la durabilité et du respect de l'environnement gagnent ainsi en importance et marquent l'agenda d'une nouvelle génération de réformes favorisant, in fine, l'accès des citoyennes et des citoyens aux différents droits fondamentaux.

1. ANALYSE RETROSPECTIVE DE LA CROISSANCE ECONOMIQUE NATIONALE

Les performances réalisées, à partir des années 2000, révèlent l'amorce d'un processus positif de transformation structurelle. Les changements les plus importants ont été la baisse de la part du secteur primaire dans la valeur ajoutée totale (de 3,3 points comparativement aux années 90 pour atteindre 14,5% en 2015) ainsi que l'amélioration de la part du secteur tertiaire qui a atteint 57,1%, en moyenne, de la valeur ajoutée totale (VAT) sur la période 2000-2015 contre 52,7% dans les années 90, soit un gain de 4,4 points. Ces réalisations ont été les résultats des stratégies sectorielles ambitieuses telles le Plan Maroc Vert qui a changé le profil de la croissance de la valeur ajoutée agricole, marquée désormais par une faible volatilité, et les grandes réformes engagées, principalement, dans les secteurs des technologies de l'information et de la communication et dans les activités bancaires et les services rendus aux entreprises. En outre, l'émergence de nouvelles spécialisations à forte valeur ajoutée, notamment dans l'industrie, a favorisé la modernisation de la base productive nationale comme en témoignent la contribution soutenue des activités manufacturières aux exportations et à l'emploi qualifié et le renforcement continu de la position extérieure du Maroc.

Le succès du modèle de développement économique marocain se manifeste, également, à travers le niveau atteint des indicateurs socio-économiques. Ainsi, le taux de chômage s'est progressivement réduit pour se situer à moins de 10% en 2015 contre plus de 13% en 1999. Les initiatives et les mesures pour la réduction des disparités sociales et spatiales ont permis de dépasser certains objectifs cibles pour 2015 dans le cadre des OMD. Ainsi, le Maroc a éradiqué, en 2014, la pauvreté à moins de 1 dollar par jour et par personne et le taux de pauvreté relative est passé de 16,3% en 1998 à 4,2% en 2014. Parallèlement, le taux de vulnérabilité est passé de 22,8% en 2001 à 11,5% en 2014, tandis que l'indice de développement humain du pays est passé de 0,456 en moyenne au cours de la période 1990-1999 à 0,544 au cours de la période 2000-2010, pour s'établir à 0,628 en 2014.

Les acquis et les réalisations accumulés ont permis au modèle de développement marocain d'atteindre un niveau de maturité qui l'habilite à faire une entrée définitive et méritée dans le concert des pays émergents. Cependant, nombreux défis restent à surmonter, particulièrement au niveau du contenu en emplois de la croissance économique, de l'efficience de l'investissement et des inégalités sociales, spatiales et de genre.

1.1. Evolution structurelle de l'économie nationale

Entre 2008 et 2015, l'économie marocaine a pu maintenir un rythme de croissance annuelle moyenne, en volume, de l'ordre de 4,2%, soit un niveau proche de son potentiel. Cette performance est due, en partie, au secteur agricole qui devient plus performant depuis le lancement du Plan Maroc Vert. Ce dernier a généré un nouveau profil de croissance de la valeur ajoutée agricole marquée, désormais, par une faible volatilité et par une contribution de plus en plus importante de l'élevage, de l'arboriculture et des cultures maraîchères. La

valeur ajoutée agricole, représentant en moyenne 13% de la valeur ajoutée totale, a progressé de 8,4% en moyenne par an entre 2008 et 2015.

La performance économique, observée durant ces dernières années, est imputable, également, à la consolidation des activités non agricoles qui ont évolué de 3,4% en moyenne par an. Les différentes stratégies sectorielles lancées ont permis une réelle transformation du tissu productif et une redynamisation des secteurs exportateurs à fort contenu en emplois qualifiés et décents, notamment les nouveaux métiers mondiaux du Maroc.

Le secteur secondaire, représentant 28,8% en moyenne de la VAT, a progressé de 2,8% en moyenne par an. Cette évolution est tirée, principalement, par les industries alimentaires et tabac (5,9% en moyenne de la VAT) et les industries mécaniques, métallurgiques et électriques (3,9% en moyenne de la VAT) qui ont progressé respectivement de 4,4% et de 6% en moyenne par an. Le secteur du BTP, représentant 6,1% en moyenne de la VAT, a enregistré une croissance annuelle moyenne de 3,1%.

Le secteur tertiaire, représentant une part de 57,2% en moyenne de la VAT entre 2008 et 2015, a progressé de 3,6% en moyenne par an. Au sein de ce secteur, la branche « Immobilier, location et services rendus aux entreprises», avec une part de 11,8% dans la VAT, a évolué de 2,9% l'an. « L'Administration publique générale et sécurité sociale » et l'activité du commerce, ayant des parts respectives de 9,8% et 9,7% dans la VAT, ont enregistré une croissance annuelle moyenne, dans un ordre respectif, de 5% et 2,3%. Le secteur des postes et télécommunications, représentant 3,4% en moyenne de la VAT, a enregistré une croissance notable de 8,4% en moyenne entre 2008 et 2015.

1.2. Contribution positive des éléments de la demande à la croissance du PIB

La demande intérieure continue de soutenir la croissance économique à travers l'investissement et la consommation finale. Sur la période 2008-2015, les dépenses de consommation finale des ménages, qui représentent 58,8% en moyenne du PIB, ont enregistré une croissance, en volume, de 4,3% en moyenne par an, avec une contribution à la croissance économique de 2,5 points en moyenne. Cette évolution est attribuable à l'amélioration du revenu brut disponible des ménages en pouvoir d'achat, qui a progressé à un rythme moyen annuel de 5,5% entre 2008 et 2014 et aux effets positifs des mesures mises en œuvre visant les revalorisations salariales, la réduction de l'impôt sur le revenu, la dynamisation du marché du travail et la maîtrise du niveau des prix à la consommation. En parallèle, la contribution de la consommation finale des Administrations publiques a atteint 0,8 point en moyenne suite à une croissance annuelle moyenne de 4,6%.

De son côté, la formation brute du capital fixe (FBCF), représentant 31,2% du PIB, a progressé de 2,5% en moyenne par an et a contribué à hauteur de 0,8 point à la croissance économique. Par groupes de produits, l'investissement est surtout orienté vers le BTP et l'industrie qui représentent, respectivement, 48,2% et 36,4% en moyenne de la FBCF totale. Les investissements dans les services, représentant 13,3% en moyenne de la FBCF totale, ont connu une croissance qui s'élève à 2,3% en moyenne par an entre 2008 et 2015.

Graphique 17 : Contribution des éléments de la demande à la croissance du PIB

La contribution positive des éléments de la demande finale intérieure a été confortée, au cours de ces dernières années, par l'amélioration continue du comportement des échanges extérieurs qui s'est traduit par une contribution positive de 1,6 point en moyenne entre 2013 et 2015 contre une contribution négative de 1,4 point entre 2008 et 2012. L'année 2015 a connu une contribution positive et significative des échanges extérieurs nets de 3,5 points à l'évolution du PIB après 1,2 point en 2014, sous l'effet conjugué de l'amélioration soutenue des exportations des biens et services de 6% et de la baisse des importations de 3,1% après une progression de 3,3% en 2014.

Allégement continu des pressions sur le besoin de financement de l'économie nationale

Globalement, la sphère économique nationale a évolué dans un contexte de maîtrise des prix comme l'indique l'évolution du niveau général des prix, appréhendé par l'indice du prix du PIB, de 0,7% en moyenne entre 2010 et 2015.

Le revenu national brut disponible s'est accru de 4,9%, en moyenne par an entre 2008 et 2015, sous l'effet de l'accroissement du PIB, en valeur, de 5,3% en moyenne par an et la consolidation des revenus nets en provenance du reste du monde en lien, notamment, avec le redressement continu des transferts des Marocains Résidant à l'Etranger. Ces derniers ont affiché un net redressement en progressant de 3,3% en moyenne entre 2014 et 2015 après une baisse de 0,6% en moyenne entre 2012 et 2013.

L'épargne nationale brute s'est établie à 28,5% du PIB en moyenne entre 2008 et 2015, alors que l'investissement brut (y compris la variation de stocks) s'est situé à 34,5% du PIB. Suite à ces évolutions, le besoin de financement de l'économie nationale a représenté 6% du PIB en moyenne sur cette période. Notons, toutefois, une nette amélioration de ce solde au cours de ces dernières années pour se situer à -1,9% du PIB en 2015 après avoir été à -9,5% du PIB en 2012.

2. STRATEGIES SECTORIELLES A L'EPREUVE DE LA TRANSFORMATION STRUCTURELLE : ACQUIS, GAPS A RATTRAPER ET VOIES DE PROGRES

2.1. Vers une accélération de la transformation structurelle du tissu productif national

Les différentes stratégies lancées au cours de cette dernière décennie ont permis, certes, d'amorcer un processus de modernisation de notre base productive à la faveur d'une véritable mutation structurelle des secteurs clés de l'économie nationale à l'instar de l'agriculture, de l'émergence de nouvelles spécialisations industrielles favorisant l'insertion du Maroc dans les chaines de valeur mondiales, de la confirmation du leadership du Maroc sur l'échiquier mondial du phosphate et dérivés.... Cet élan demeure, toutefois, contrarié par la persistance de défis majeurs qu'il convient de relever afin d'ériger notre tissu productif comme vecteur incontournable d'un modèle de croissance plus inclusif, durable et équitable.

2.1.1. L'agriculture marocaine : une transformation structurelle porteuse d'avancées probantes et de nouveaux défis

Véritable stratégie structurante du tissu productif national, le Plan Maroc Vert (PMV) a insufflé depuis sa mise en œuvre en 2008, une nouvelle dynamique au secteur agricole national visant à renforcer son rôle en tant que moteur principal du développement économique, social et territorial en renforçant, particulièrement, sa productivité et sa résilience aux aléas climatiques. Dans ce sens, le PMV a privilégié, en particulier, l'incitation à l'investissement et l'amélioration du cadre organisationnel du secteur en tant que principaux leviers pour réaliser les objectifs assignés au secteur. Plusieurs chantiers structurants ont, en effet, été engagés, touchant, notamment, la rationalisation de la gestion des ressources hydriques, l'intensification des systèmes de production des principales filières animales et végétales, la promotion des exportations et l'organisation des filières. Toutefois, si les actions stratégiques adoptées affichent d'ores et déjà des résultats globalement positifs, il n'en demeure pas moins que des défis majeurs restent à relever, portant, notamment, sur l'intégration entre l'amont agricole et l'aval industriel, l'adaptabilité des systèmes de distribution et de commercialisation des produits agricoles et l'épineux défi de modernisation sociale du secteur.

Des avancées globalement positives sur la période 2008-2015

Depuis l'adoption du PMV, les investissements dans le secteur ont été multipliés par 1,8, passant de près de 7 milliards de dirhams en 2008 à près de 13 milliards de dirhams en 2015, pour une part de l'investissement privé de 32%. Cet effort d'investissement conséquent a induit, à mi-parcours de la mise en œuvre de la stratégie agricole, une appréciation notable de la valeur ajoutée du secteur dont le taux de croissance annuel moyen sur la période 2008-2015 s'est établi à +8,9% contre +3,4% pour le reste de l'économie nationale.

L'analyse des performances par filière montre que les filières végétales ont affiché des réalisations positives sur la période 2009-2015. Ainsi, la filière céréalière a enregistré, sur cette période, une production moyenne de l'ordre de 85 millions de quintaux, soit 21% de plus par rapport à l'objectif de son contrat-programme. Ce dernier poursuit son déploiement visant la mise à niveau de la filière en sécurisant sa production à travers, notamment, des actions d'amélioration de la productivité de la filière (amélioration variétale, intensification de la production dans le bour favorable) et de reconversion des superficies céréalières fragiles

dans le bour défavorable vers des cultures plus résilientes au déficit pluviométrique (olivier, amandier). De leur côté, les autres filières agricoles ont connu une évolution considérable de leurs productions porteuse d'une réelle transformation de la structure du tissu de production du secteur. Ainsi, la filière arboricole a affiché des résultats prometteurs en termes de production avec des taux de croissance annuels moyens de près de 7% pour l'agrumiculture et de 5% pour l'oléiculture sur la même période, enregistrant des taux de réalisation respectifs de leurs objectifs à l'horizon 2020 de près de 65% et de 46%. Pour la filière animale, la production des viandes rouges a dépassé de 11% en 2014 l'objectif de son premier contrat-programme à savoir 450 milles tonnes, permettant une progression de la consommation par individu de près de 6,5%, passant de 14,2 à 15kg/habitant/an entre 2009 et 2015.

Parallèlement, le PMV a, également, impulsé une dynamique soutenue à la compétitivité extérieure de la production agroalimentaire nationale. En effet, la balance commerciale alimentaire hors céréales, ayant souffert d'un déficit structurel, s'est inscrite sur une tendance positive depuis 2013, avec un allègement notable de son déficit de près de 34% à la faveur d'une progression remarquable des exportations agroalimentaires de près de 7% sur la période 2009-2015. Cette dynamique a permis de hisser le Royaume au rang des principaux exportateurs des produits agroalimentaires de la région MENA en se situant à la troisième position et à la quatrième position en Afrique. Par produit, le Maroc figure parmi les principaux exportateurs mondiaux de conserves d'olives (3ème position en 2014) et de tomates (4ème place).

D'un autre côté, dans l'objectif d'optimiser la gestion des ressources hydriques, le PMV a renforcé les incitations vers l'adoption des techniques d'irrigation économes en eau en augmentant les superficies équipées en système d'irrigation en goutte-à-goutte entre 2008 et 2015, permettant, ainsi, de favoriser une meilleure valorisation de l'eau à usage agricole dans les périmètres irrigués. Ces réalisations ont été concrétisées dans le cadre du Plan National de l'Economie d'Eau en Irrigation (PNEEI) visant comme objectif la reconversion d'une superficie de 550.000 ha à l'horizon 2020 et qui a pu atteindre en 2015 près de 81% de cet objectif, soit une superficie sous micro-irrigation de 450.000 ha.

Par ailleurs, s'il est vrai que le PMV a contribué, depuis sa mise en œuvre, à refaçonner le paysage de l'agriculture marocaine pour en faire un secteur économique moderne et performant, à travers, notamment, des soutiens à l'investissement dans l'intensification de la production agricole, il n'en demeure pas moins que ce plan, par souci d'inclusivité de sa politique de développement, a mis en place des mécanismes garantissant le ciblage de l'ensemble des catégories d'acteurs agricoles. Dans ce sens, les actions intégrées dans le cadre du pilier II, réservées à l'agriculture solidaire, ont permis d'améliorer les performances de la petite agriculture à travers des projets spécifiques qui visent l'amélioration des revenus des petits agriculteurs et des populations rurales de manière générale. En effet, sur les neuf ans de sa mise en œuvre, le PMV a permis à plus de 730.000 petits agriculteurs de bénéficier des actions de soutien et d'accompagnement financier et technique sur une superficie de près de 282.000 hectares plantés dans le cadre des projets du pilier II, induisant une amélioration des revenus agricoles en milieu rural.

Défis majeurs à relever à l'horizon 2020

L'évolution des indicateurs du secteur agricole depuis la mise en œuvre du PMV, notamment ceux liés à la dynamique et à la structure de la valeur ajoutée du secteur et aux performances des échanges agricoles, renseigne sur une profonde transformation du modèle

de développement agricole vers plus de productivité agricole. Cette orientation caractérisant le maillon de la production agricole exige, toutefois, pour en tirer le plein profit, l'amélioration de l'efficacité des autres maillons à l'aval de la chaine de valeur agroalimentaire. C'est dans cette optique qu'a été inscrite la nouvelle orientation du déploiement du PMV 2015-2020 visant, en particulier, une meilleure valorisation des produits agricoles, notamment dans le cadre du pilier I ainsi que la modernisation des systèmes de distribution et de commercialisation des produits agricoles.

S'agissant de la valorisation des produits agricoles, il est constaté que le secteur agro-industriel demeure peu intégré à l'amont agricole avec un taux d'intégration, mesuré à travers le ratio valeur ajoutée par rapport à la production, en diminution, passant de 23,4% en moyenne sur la période 2000-2008 à 22% pour la période 2008-2013. De même, les performances d'investissement dans ce secteur demeurent insuffisantes avec un ratio d'investissement sur le chiffre d'affaires accusant une régression à 4% en 2013 contre 5,5% en 2008. Cette situation préoccupante exige l'accélération du processus d'adoption de la nouvelle stratégie en préparation pour le renforcement de l'intégration amont–aval du secteur agroalimentaire en permettant une meilleure synergie entre le Plan Maroc Vert et la stratégie d'accélération industrielle autour de l'agro-industrie et ce, à travers un meilleur ciblage des subventions au profit de l'aval agricole en visant des filières à forte valeur ajoutée et ayant un potentiel avéré à l'export, dont notamment l'huile d'olive, les viandes, les fruits et légumes, les jus et les produits laitiers. La concrétisation de cette vision, qui s'intègre, en particulier, dans le cadre du pilier I du PMV nécessitera l'accélération des investissements orientés vers l'aval agro-industriel en les multipliant par deux à l'échéance 2020. A noter que ces investissements permettraient, en particulier, d'accélérer l'opérationnalisation des structures de valorisation des produits agricoles d'envergure à l'instar des agropoles programmés qui sont actuellement soit en stade d'opérationnalisation avancé (cas des agropoles de Meknès et de Berkane), en construction (Souss et Tadla) ou en phase de lancement (Gharb, Loukous et Haouz).

En ce qui concerne le système de commercialisation et de distribution interne des produits agricoles d'origine végétale, l'amélioration de son efficacité pour une meilleure rentabilisation des progrès réalisés, en termes de développement de l'offre de produits agricoles, s'impose avec acuité et exige l'accélération de l'opérationnalisation de la réforme des marchés de gros. Cette réforme, bénéficiant des nouvelles dispositions de la nouvelle charte communale ouvrant la voie à des partenariats public-privé pour le développement de ces marchés en mettant fin à l'exclusivité des communes, devrait permettre la mise en place de plateformes de nouvelle génération regroupant à la fois les différents produits et les services liés (logistique, commerce en gros, administratif…), en instaurant par-là un système de distribution performant et équitable permettant une meilleure répartition des revenus le long de la chaine de valeur. Pour sa part, le système de distribution des produits d'origine animale demeure marqué par la subsistance d'un nombre important d'abattoirs non agréés s'élevant à 182 abattoirs municipaux et 540 tueries rurales. Cette situation renseigne sur l'urgence d'accélérer l'opérationnalisation des actions du contrat-programme engagé dans le cadre du PMV mettant davantage l'accent sur l'implication du secteur privé dans le cadre de Partenariat Public Privé (PPP) pour contribuer à la mise à niveau des abattoirs existants et à la création de nouveaux abattoirs respectant les standards internationaux. Ces actions, qui ont déjà donné leurs fruits à travers la création de trois abattoirs privés agréés au niveau de Meknès, Béni Mellal et Taroudant en gestion déléguée, contribueraient à mieux préparer la filière à l'exportation des produits à base de viandes.

Pour ce qui est de la commercialisation extérieure des produits agricoles, le Maroc est appelé à renforcer la compétitivité de ses produits ainsi que la diversification de ses débouchés. Cela permettrait de consolider les performances importantes réalisées dont, en particulier, l'amélioration de la part détenue par le Maroc sur le marché mondial des tomates entre 2002 et 2014, passant de 2,7% à 5,9% et celle des conserves d'olive (9,6% en 2014). Dans ce sens, plusieurs défis restent à relever portant, notamment, sur la nécessité de réduire la double concentration des exportations agroalimentaires (trois segments cumulent en moyenne 78% de ces exportations et un marché de l'UE s'accaparant 77%). Ainsi, il serait impératif de s'aligner sur les exigences des marchés extérieurs en termes de respect des normes de qualité (notamment pour l'huile d'olive), ainsi que de procéder à l'accélération du développement de la logistique à l'export (création de plateformes logistiques) permettant de saisir les opportunités qu'offrent des marchés à fort potentiel, particulièrement au niveau des pays arabes du Moyen-Orient et en Afrique.

Par ailleurs, malgré les progrès palpables en matière des performances de production réalisées dans le cadre du PMV, l'impératif de pérennisation du modèle de développement de l'agriculture marocaine favorisant, également, un développement social et humain durable, exige une mise à niveau de son volet social caractérisé par plusieurs insuffisances qui sont de nature à contrarier le plein essor du secteur. En effet, plusieurs indicateurs renseignent sur cette exigence dont, notamment, celui relatif aux prestations sociales avec près de 94,5% des actifs occupés en milieu rural, dont 80% exercent dans le secteur agricole, ne bénéficiant pas de couverture médicale, une proportion qui atteint 83% pour les salariés ruraux. De même, le salaire minimum agricole garanti (SMAG) a progressé de 4,2% en moyenne par an sur la période 2008-2015 contre une évolution moyenne de près de 9% pour la valeur ajoutée du secteur sur la même période. A noter que cette évolution du SMAG ne permet guère de combler son écart avec le SMIG. En 2015, le SMAG ne représentait que 64% du SMIG. De même, les conditions de travail des femmes dans le secteur agricole, représentant en moyenne près de 39% de la main-d'œuvre agricole sur la période 2000-2013, devraient être davantage améliorées. Dans ce sens, il est important d'intégrer dans la vision du développement du secteur des mécanismes à même d'assurer un cadre décent du travail agricole et ce, à travers l'adaptation et la veille au respect de la réglementation relative au système de rémunération, à la sécurisation de l'emploi et aux normes de sécurité.

2.1.2. Nécessité de lever les dysfonctionnements du secteur halieutique et d'explorer de nouvelles voies de développement

Disposant d'un patrimoine halieutique considérable, le Maroc est appelé à faire du secteur de la pêche l'un des leviers de la transformation structurelle de son économie. Ce secteur joue, en effet, un rôle important dans le développement économique, social et territorial du pays avec une contribution de 2,3% au PIB en moyenne sur les dix dernières années et la création de 170 milles emplois directs et 500 milles indirects. Les exportations marocaines halieutiques ont dépassé 15 milliards de dirhams en 2014, ce qui place le Royaume au premier rang des producteurs africains et au 25ème rang à l'échelle mondiale. Néanmoins, le risque de surexploitation des stocks de poissons et les conséquences qui en résultent en matière de dégradations des écosystèmes et de pertes économiques considérables, demeurent l'un des grands défis pour la durabilité à long terme de ce secteur et sa contribution au développement socio-économique du pays. Aussi et face à une demande en produits halieutiques en perpétuelle croissance, l'aquaculture est-elle devenue un des secteurs majeurs de la production alimentaire mondiale assurant, aujourd'hui, près de la moitié de la production du poisson consommé dans le monde.

Avancées en matière de stratégie de développement du secteur de la pêche

Depuis l'année 2009, le secteur de la pêche s'est doté du Plan « Halieutis », une stratégie intégrée, ambitieuse et globale de développement du secteur à l'horizon 2020, avec des objectifs visant une pêche durable et compétitive valorisant le patrimoine halieutique marocain. Les plus grandes avancées de cette stratégie sont relatives, notamment, aux objectifs de gestion et de durabilité réalisés aujourd'hui à hauteur de 93% suite à la mise en place des plans d'aménagement, le renforcement des mesures de contrôle (centre de contrôle VMS « Vessel Monitoring System » à Rabat pour surveiller les navires), l'actualisation du dispositif juridique, ainsi que la mise en place du label de durabilité MSC (Marine Stewardship Council).

Parallèlement et afin de structurer l'activité des pêches et offrir au secteur des sites de débarquement modernes, le Maroc a aménagé 22 ports de pêche répartis le long de son littoral. S'ajoute à cela l'aménagement de 40 points d'accueil des débarquements de la pêche artisanale, dont 18 villages de pêcheurs (VDP) et 22 points de débarquement aménagés (PDA), sachant que ce segment de la pêche artisanale a constitué une composante importante du Programme MCA-Maroc en bénéficiant d'une enveloppe de près de 1.367 millions de dirhams dédiée à des interventions sur l'ensemble de la chaine de valeur, de la capture à la commercialisation. Pour leur part, les réalisations relatives aux infrastructures de commercialisation du secteur de la pêche ont porté, en particulier, sur 22 halles aux poissons, huit comptoirs d'agréage du poisson industriel (CAPI) et cinq marchés de gros.

Les réalisations dans le secteur font état, également, d'importantes avancées dans d'autres chantiers d'envergure, avec, notamment, le lancement des pôles de compétitivité (au niveau de Tanger et Agadir), la modernisation et la mise à niveau des navires dans le cadre du programme Ibhar ainsi que le lancement de l'aquaculture marine suite à la création de l'Agence Nationale pour le Développement de l'Aquaculture (ANDA). A ce titre, cette agence a engagé depuis 2012 plusieurs chantiers structurants portant, en particulier, sur l'élaboration du cadre juridique spécifique à l'aquaculture, la planification de l'aménagement des zones favorables à l'aquaculture via l'élaboration des schémas directeurs et des plans aquacoles régionaux (Dakhla-Oued Eddahab, Guelmim-Boujdour, Imessouane-Sidi Ifni, El Jadida-Essaouira, Kénitra-Cap Spartel et la façade méditerranéenne) ainsi que le lancement de projets pilotes pour promouvoir le secteur auprès des investisseurs potentiels (coopérative d'algues dans la lagune de Marchica, projet d'élevage des moules à Cala Iris, coopérative de conchyliculture à Ras El Ma, ouverture prochaine d'écloserie marine nationale dans la région de Tahaddart).

Gaps à rattraper et voies de progrès

Quoique des avancées significatives aient été réalisées dans le secteur des pêches, certains chantiers de développement et de modernisation de ce secteur gagneraient à être renforcés. Il s'agit, notamment, de la restructuration de la pêche artisanale dans le sens de l'amélioration des conditions sociales (assurance maladie, sauvegarde de la vie en mer, organisation en coopératives…). De même, certains objectifs de la stratégie Halieutis ne sont pas encore atteints dont, en particulier, celui relatif à la consommation de poissons au niveau national (11 kg/habitant/an en moyenne) et ce, malgré que le produit marocain ait déjà bénéficié d'une campagne de promotion et de labélisation à travers le lancement des labels institutionnels « Hout Biladi » pour le consommateur marocain et «Maroc Seafood» à l'international.

De même, la durabilité du développement du secteur, qui constitue l'un des volets clés de la politique des pêches, gagnerait à être davantage assurée, à travers, d'une part, l'engagement d'efforts supplémentaires pour lutter contre la dégradation des écosystèmes côtiers et marins par la pollution et la pêche illicite et d'autre part, le renforcement des investigations pour améliorer les connaissances scientifiques du milieu marin et de sa biodiversité.

Des retards sont, également, à rattraper au niveau de l'aquaculture, sachant que l'objectif ciblé dans le cadre de la stratégie Halieutis pour ce segment est de dépasser, en 2020, un chiffre d'affaires de plus de deux milliards de dirhams pour une production de 200.000 tonnes contre 700 tonnes/an en moyenne sur les dix dernières années. Ce secteur constitue, certes, une activité stratégique pour l'avenir, d'autant plus que le Maroc dispose d'atouts solides favorables à son développement et d'opportunités intéressantes de commercialisation, à l'échelle mondiale, des produits ciblés par la stratégie aquacole. Néanmoins, les actions stratégiques dédiées à ce secteur continuent à se situer à leur phase de démarrage et la valeur de production aquacole marine ne dépasse pas 20 millions de dirhams en 2014.

Par ailleurs, la promotion de la croissance du secteur halieutique reste tributaire de l'amélioration de sa compétitivité favorisant, en particulier, la diversification des débouchés des exportations qui restent, actuellement, fortement concentrées sur le marché européen (avec une part de plus de 70% des exportations halieutiques marocaines), alors que d'autres régions, comme l'Afrique, l'Asie et les pays du Golfe, présentent des tendances de forte croissance de la consommation des produits de la mer. A ce titre, les exportations marocaines des produits halieutiques vers le marché africain recèlent d'importantes marges de progression à exploiter du fait que le continent africain importe, de par le monde, près de 3,9 milliards de dollars de ces produits, dont uniquement une proportion de 5,6% est d'origine marocaine. De même, les pays du Golfe, dont, notamment, les Emirats Arabes Unis, constituent un marché en pleine croissance avec un taux de croissance annuel moyen des importations halieutiques de près de 15% entre 2009 et 2014 pour atteindre 2 milliards de dollars en 2014, tandis que le Maroc n'a été que le 34ème fournisseur de ce marché avec une part de marché de 0,3%.

Mettre à profit ces diverses opportunités offertes exige le renforcement des actions visant à améliorer l'efficacité des différents maillons de la chaine de valeur du secteur, permettant de développer la capacité de ses entreprises à faire face à la recrudescence de la concurrence. Parmi les principales actions à envisager, figurent le renforcement de la capacité de production à travers la poursuite du développement de la filière aquacole marocaine, le traitement de l'inefficacité de coordination des politiques nationales en termes d'accords de pêche au niveau régional en mettant en œuvre une politique régionale, notamment, au niveau de l'Afrique et l'adaptation de l'offre exportable du Maroc à la demande en renforçant les investissements dans des études de marché et dans l'innovation (en diversifiant l'offre par des produits issus de l'aquaculture, produits stabilisés sous conserve, plats-cuits, marinades…). D'autres actions sont, également, prioritaires incluant l'amélioration des infrastructures commerciales à travers de nouvelles connexions terrestres (pour l'Afrique notamment) et surtout maritimes entre le Maroc et les pays partenaires, ainsi que le renforcement des efforts en marketing, notamment à destination des pays du Golfe pour les produits de qualité marocains encore relativement peu connus au niveau de cette région.

2.1.3. Accélérer la transformation structurelle de l'industrie marocaine et son insertion dans les chaînes de valeur mondiales

Conscient de l'importance de l'industrialisation comme étape cruciale pour intégrer le concert des pays émergents, le Maroc a entamé depuis 2005, à l'occasion du lancement du premier Plan Emergence réajusté en 2009 pour donner naissance au Pacte pour l'Emergence Industrielle, un processus de transformation structurelle de son tissu industriel, visant la modernisation de ses industries traditionnelles et, surtout, le développement de nouvelles spécialisations industrielles innovantes génératrices d'une plus grande valeur ajoutée et d'emplois décents. La nouvelle logique consiste alors à faire évoluer le positionnement naturel du Maroc basé sur la proximité géographique et la disponibilité d'une main d'œuvre bon marché à un positionnement stratégique basé sur une offre compétitive globale (logistique compétitive, main d'œuvre qualifiée, zones dédiées, incitations à l'investissement…).

L'analyse de l'évolution structurelle d'un ensemble d'indicateurs factuels permet de constater que des mutations prometteuses commencent à se profiler à la faveur de la transformation structurelle du tissu industriel national. Dans ce sens, des industries à plus forte valeur ajoutée, en l'occurrence l'automobile, l'aéronautique et l'électronique, ont connu une croissance soutenue de leurs exportations de 15,6% en moyenne annuelle sur la période 2008-2015, soit un additionnel de près de 40 milliards de dirhams, contrastant avec un faible accroissement de 3% en moyenne annuelle pour les industries traditionnelles, en l'occurrence le textile-habillement et l'agroalimentaire. De même, l'emploi qualifié et hautement qualifié marque cette modernisation avec des taux de croissance annuels moyens de 13% et 11% pour l'automobile et l'aéronautique sur la période 2008-2015 pour se situer, respectivement, à près de 90.000 et 11.500 emplois. En outre, sur la période 2009-2015, les IDE manufacturiers ont totalisé 55,5 milliards de dirhams, marquant une progression annuelle moyenne de 20%, occupant la première place en 2012 et 2013, détrônant, ainsi, des secteurs traditionnellement attractifs comme l'immobilier et le tourisme. Enfin, force est de constater l'évolution positive du contenu technologique des exportations des produits manufacturés à technologie moyenne, élevée et haute. Leur part s'est, sensiblement, renforcée au cours des dernières années pour atteindre 46,1% au cours de la période 2008-2014, convergeant, progressivement, vers la moyenne mondiale de 55,9%.

S'inscrivant dans cette ambition, le Plan d'Accélération Industrielle 2014-2020 a apporté de nouvelles approches pour rendre notre industrie plus intégrée localement, mieux insérée dans les chaines de valeur mondiales, plus à même de consolider les différents acquis et d'entretenir les dynamiques déjà enclenchées. Des mesures phares ont été, ainsi, adoptées dont, notamment, la création d'écosystèmes industriels, l'encouragement de la compensation industrielle et la création d'un fonds de développement industriel doté de 20 milliards de dirhams à l'horizon 2020.

Toutefois, l'ambition d'inscrire le Maroc dans un processus accéléré d'émergence et de transformation industrielle passe inéluctablement par la levée d'un ensemble de défis dont, notamment, l'intégration locale, une formation plus adaptée aux nouvelles exigences de la productivité et de la compétitivité, l'intégration des entreprises nationales à la dynamique industrielle et la nécessaire convergence avec d'autres politiques publiques structurantes (logement, transport, scolarisation…)…

Industrie automobile : une véritable locomotive de l'émergence industrielle

L'industrie automobile nationale commence à tirer profit des changements ayant caractérisé les systèmes de production et de consommation à l'échelle mondiale en se basculant vers les pays émergents. Conscient de l'importance d'une telle reconfiguration, qui constitue une grande opportunité pour que le Maroc se positionne sur la carte mondiale de la construction automobile, notre pays n'a pas épargné d'efforts pour réunir toutes les conditions nécessaires au développement d'une industrie automobile nationale bien intégrée localement et dans les chaines de valeur mondiales.

Suite à l'installation du premier constructeur et de ses écosystèmes, l'industrie automobile s'est hissée, ainsi, au rang de premier secteur exportateur en 2014 et 2015, totalisant respectivement 40 et 48,5 milliards de dirhams, soit 20% et 22,7% de l'ensemble des exportations et enregistrant une évolution remarquable de plus de 21% durant la période 2008-2015. La création d'emplois par le secteur, notamment qualifiés, a connu une tendance haussière de près de 13% en moyenne annuelle durant la période 2008-2015 pour se situer à plus de 90.000 emplois en 2015. Cette performance est due à la consolidation de la cadence de production de l'automobile à plus de 288.000 voitures en 2015 (contre 227.579 en 2014 et 167.450 en 2013), tirée, principalement, par la production du grand projet Renault de Tanger dont la production a atteint 229.025 voitures.

Ce bon comportement devrait être consolidé à court terme par l'augmentation de la production du site de construction de Tanger pour atteindre la capacité déjà installée de 400.000 véhicules par an ; et à moyen terme, par la mise en service, prévue en 2019, du projet Peugeot à Kénitra, d'un investissement de 557 millions d'euros, d'une capacité de production de 200.000 véhicules et 200.000 moteurs, portant ainsi la production totale du pays, à terme, à 600.000 véhicules par an (y compris Renault-Tanger et SOMACA). Force est de constater que le projet démarre avec un taux d'intégration de 60% qui atteindra 80% à terme et devrait générer 4.500 emplois directs (1.500 ingénieurs et techniciens supérieurs) et 20.000 emplois indirects dans les filières de la fourniture de composants et de l'ingénierie.

En outre, la signature récente de la deuxième convention cadre avec Renault « écosystèmes Renault» consolidera les performances de l'industrie nationale d'automobile. D'un investissement de 10 milliards de dirhams, cet écosystème permettra de tripler les emplois générés par Renault, en créant 50.000 nouveaux emplois permanents et générera un chiffre d'affaires additionnel de 20 milliards de dirhams par an, triplant, ainsi, le montant des achats par le constructeur Renault de pièces fabriquées sur le territoire marocain, ce qui va permettre de doubler le taux d'intégration pour le porter à 65%. Ce deuxième projet de Renault confirme le succès de son implantation au Maroc et aura, indéniablement, des effets positifs sur l'attractivité d'autres constructeurs.

L'industrie nationale devrait, en dernier lieu, profiter de l'essor de la sous-traitance, en relation avec l'approvisionnement croissant du projet Renault et celui du projet Peugeot en perspective. D'autres constructeurs commencent déjà à sous-traiter des pièces détachées auprès des fabricants locaux à l'instar de Ford. Selon l'AMICA, le sourcing local devrait atteindre plus de 3 milliards d'euros à l'horizon 2020.

Industrie aéronautique : un levier de modernisation de l'industrie nationale

L'industrie aéronautique mondiale offre des perspectives prometteuses en relation avec une demande grandissante sur le transport aérien émanant, notamment, de l'Asie, de l'Inde et du Moyen Orient. Afin de répondre à la demande croissante sur les appareils, notamment du

moyen-courrier, les grands donneurs d'ordres mondiaux se réorientent de plus en plus vers une externalisation accrue, notamment vers les pays présentant des offres globales compétitives.

Face à cette donne, le Maroc a accordé une attention particulière au développement de son industrie aéronautique à même de tirer profit des opportunités offertes à travers la mise en œuvre d'une offre complète et compétitive (l'aéropôle de Nouaceur, la P2I MidParc, instituts de formation…). De ce fait, l'ancrage du Maroc sur la carte aéronautique mondiale et son insertion dans les chaines de valeur mondiales sont bel et bien amorcés, en témoigne l'implantation des avionneurs leaders (Boeing, Airbus, Bombardier, Safran,…). Les performances de ce secteur témoignent, également, de cette montée en puissance de l'industrie aéronautique nationale. Le chiffre d'affaires à l'export a enregistré un accroissement annuel moyen de 16,5% durant les dix dernières années, passant de 1,6 milliard de dirhams en 2005 à 7,3 milliards de dirhams en 2015. L'industrie aéronautique nationale emploie, actuellement, près de 11.500 personnes contre seulement 5.769 en 2008, soit une augmentation annuelle moyenne de 10,4%.

Afin de booster ces performances, quatre écosystèmes aéronautiques ont été lancés en 2015 et qui ambitionnent la réalisation des objectifs prometteurs : i) tripler l'emploi dans le secteur à travers la création de 23.000 nouveaux postes d'ici 2020 ; ii) doubler le chiffre d'affaires à l'export en le portant à 16 milliards de dirhams ; iii) atteindre un taux d'intégration local de 35% au lieu de 18% actuellement ; vi) et drainer plus de 100 nouveaux acteurs. Les premières prémices de concrétisation de ces objectifs commencent déjà à se profiler suite au lancement récent d'implantation de nouveaux opérateurs mondiaux à l'instar du géant américain Hexcel, du groupe industriel français Thales, du Stelia Aerospace (filiale d'Airbus group) ou encore du Latécoère.

En outre, et dans le souci de répondre aux besoins croissants en ressources humaines, un intérêt particulier a été accordé à la formation qui constitue un facteur déterminant d'attractivité de l'offre marocaine. Suite à la réussite de l'expérience de l'Institut des Métiers de l'Aéronautique (IMA) créé selon une approche PPP, l'extension en cours de cet institut permettra de passer de 500 à 1.000 stagiaires formés par an voir 1.200 dans les modules de base comme la chaudronnerie, le câblage ou les composites, avec des perspectives d'ouverture d'autres filières afférentes, en particulier, aux métiers de l'entretien des avions. De même, il a été décidé, également, de créer un centre de formation en middle management, à l'instar de l'IMA, financé par l'Etat et géré par les industriels et ce, afin de parer aux insuffisances des ressources humaines dans ce domaine.

L'industrie textile-habillement : nécessité d'un repositionnement accéléré dans les chaînes de valeur mondiales

L'industrie textile-habillement occupe encore un poids important dans l'économie nationale eu égard, notamment à sa contribution à l'export, avec un chiffre d'affaires qui a dépassé 33 milliards de dirhams en 2015, soit plus de 10,4% des exportations globales, et à l'emploi avec plus 175.000 actifs permanents en 2013. Certes, la fin de l'Accord Multifibres en 2005 a exposé notre industrie textile-habillement à une concurrence étrangère rude engendrant des retombées négatives, comme en témoignent ses contre-performances, en l'occurrence la baisse continue de sa valeur ajoutée durant la période 2005-2014 au rythme de -1,25% en moyenne annuelle, la fermeture de 1.099 entreprises formelles, la destruction de 31.300 postes d'emplois formels durant la même période, la dégradation continue de sa part de marché européen, passant de 4% sur la période 2000-2006 à 2,7% sur la période 2007-2014

et enfin une évolution erratique des exportations au gré des aléas de la conjoncture internationale, particulièrement celle de l'Europe.

Toutefois, de nouvelles perspectives se dessinent à l'horizon en relation avec les transformations qui s'opèrent actuellement dans les chaines de valeurs mondiales du textile-habillement. En effet, notre industrie est appelée à accélérer son repositionnement afin de tirer profit des opportunités liées au recentrage progressif de la Chine sur son marché intérieur. Ces opportunités sont de taille eu-égard à l'importance des parts de marché actuellement détenues par la Chine : 35,5% pour le textile et 38,6% pour l'habillement.

Ce repositionnement nécessaire de l'industrie nationale du textile-habillement requiert le déploiement d'importants efforts pour relever les défis et traiter les fragilités pesant lourdement sur la redynamisation de ce secteur. Outre la forte concentration des exportations par produit et par marché[14], le solde commercial est en dégradation continue, se situant à 6,2 milliards de dirhams en 2014 contre 10,1 milliards de dirhams en 1998, soit une baisse de 38% et ce, à cause de la prépondérance des réexportations en admission temporaire sans paiement. Ceci dévoile une autre grande fragilité à savoir l'importance de la sous-traitance qui représente près de 70% du chiffre d'affaires global du secteur, d'où une faible captation de la valeur ajoutée générée et une dépendance à un nombre limité de donneurs d'ordre. La prépondérance de l'emploi féminin non qualifié représente, également, une entrave majeure pour la montée en gamme vers des produits de haute valeur ajoutée. D'autres faiblesses ont contribué, également, à l'essoufflement de l'industrie nationale du textile-habillement à l'instar de la faible intégration de la filière, de la faiblesse de l'innovation ou encore du manque de financements spécifiques.

Pour relever ces défis, une feuille de route a été tracée dans le cadre du programme d'accélération industrielle 2014-2020 et qui fixe comme objectifs globaux de créer 100.000 emplois et de générer un chiffre d'affaires additionnel à l'export de 5 milliards de dirhams à travers l'opérationnalisation de six écosystèmes prioritaires. L'année 2015 a été marquée par le lancement, dans le cadre de contrats de performance signés entre l'Etat et la profession (AMITH), de trois écosystèmes, à savoir, Denim, Fast Fashion et Distributeurs industriels de marques nationales. A souligner qu'en 2016, l'opérationnalisation de ces trois écosystèmes a connu la conclusion de 32 conventions d'investissement, dont 22 conventions relatives à la mise en place des programmes d'investissement pour la croissance et 10 autres conventions concernent les entreprises locomotives. Ces projets d'investissement signés permettront la création de 14,6% des 100.000 emplois prévus par la stratégie sectorielle à l'horizon 2020 et représentent 35% des 5 milliards de dirhams d'exportations additionnelles prévues globalement pour les trois filières concernées.

Le démarrage effectif de ces écosystèmes dévoile la bonne volonté des différentes parties prenantes à relever les défis pour un nouveau repositionnement de notre industrie textile-habillement et de façon corollaire une montée en gamme dans la chaine de valeur mondiale. Toutefois, ceci requiert de faire de la recherche & développement et de l'innovation un pilier fondamental de cette stratégie de relance, permettant au secteur de migrer vers un nouveau modèle industriel compétitif basé sur la créativité, la réactivité et l'agressivité commerciale et orienté davantage vers la co-traitance et les produits finis à plus forte valeur ajoutée (habillement de mode, textiles techniques et intelligents…). Cette stratégie gagnerait, également, en efficacité à travers la mise en place d'une veille concurrentielle sur les

[14] 85% des exportations sont concentrées sur quatre marchés européens, à savoir l'Espagne, la France, le Royaume-Uni et l'Allemagne.

tendances conjoncturelles et structurelles des marchés afin de saisir les opportunités offertes, de mieux se repositionner sur les marchés traditionnels, ou encore réussir à gagner de nouveaux débouchés. D'autres prérequis s'avèrent, en outre, importants, en particulier la simplification de l'accès des PME aux différents programmes envisagés et leur insertion dans les circuits internationaux de distribution, la mise en place des instruments spécifiques de couverture de risques…

Nécessité de relever les défis pour réussir la transformation structurelle du secteur industriel

Certes, l'industrie nationale est en passe de réaliser d'importantes avancées dans son processus de migration vers une industrialisation inclusive et à plus forte valeur ajoutée. En effet, les résultats probants de la mise en œuvre du Plan d'accélération industrielle ont permis, suite au lancement de 51 écosystèmes dans 12 branches industriels, d'identifier un potentiel de 132 milliards de dirhams d'exportations et 427.000 emplois. A fin août 2016, 160.000 emplois ont fait l'objet de conventions d'investissement effectives. Ces avancées sont appelées à se consolider davantage avec la mise en œuvre attendue des différentes mesures prévues par la nouvelle charte d'investissement, notamment, une exonération totale de l'IS sur une période de 5 ans pour les industries en création, le développement d'au moins une zone franche par région, l'octroi du statut de la zone franche aux grandes industries exportatrices, l'obtention du statut d'exportateur indirect pour les sous-traitants et la mise en place d'appuis renforcés pour les régions défavorisées. Ces mesures s'ajouteront aux différentes formes d'appui déjà en vigueur, en particulier la mobilisation du foncier à des prix compétitifs (1.147 hectares mobilisés), la mise en place du fonds industriel doté de 20 milliards de dirhams et dont près de 13,7 milliards de dirhams sont déjà engagés.

Toutefois, et en vue d'un aboutissement réussi de ce processus, d'importants défis restent à relever pour se hisser au rang des nations en émergence industrielle. Dans ce sens, la forte dépendance des investissements industriels, réalisés jusqu'à présent, aux capitaux étrangers particulièrement européens pose l'épineux défi de l'intégration du tissu local à la dynamique industrielle. En effet et au-delà de la question de rapatriement des revenus générés à leurs pays d'origine, les capitaux étrangers devraient, indéniablement, constituer un véhicule important de transfert de savoir-faire technologique et managérial. Dans ce sens, s'il est vrai que les nouvelles industries du Maroc, en particulier l'automobile et l'aéronautique, migrent progressivement vers un nouveau palier d'intégration locale, il n'en demeure pas moins que les retombées escomptées sur le tissu national des PME et TPE restent encore insuffisantes. Afin de capter une part grandissante de la valeur ajoutée générée par l'importance des investissements étrangers dans le secteur industriel national, l'attention devrait être, ainsi, portée sur deux leviers. D'abord, il est fortement recommandé d'encourager la participation du capital privé national dans ces investissements, d'où la nécessité de prendre les mesures nécessaires pour booster son intégration dans cette dynamique industrielle à travers de nouvelles formes de partenariats entre les opérateurs nationaux et étrangers. Le deuxième levier pour maximiser la captation d'une part de cette valeur ajoutée, réside à court terme, dans un meilleur accompagnement du tissu des PME et TPE à travers un soutien plus efficace et cohérent des acteurs institutionnels concernés (Maroc PME, CCG, OFPPT…) et une plus forte fluidification des démarches administratives et fiscales. A moyen et long termes, il est impératif de lever les obstacles majeurs au développement de l'entreprenariat au Maroc, en inculquant, notamment, la culture entrepreneuriale dans le cursus de formation.

Un défi, également de taille, réside dans le renforcement des compétences et la formation des profils pointus pour accompagner les industries de haute technologie qui requièrent une

main d'œuvre hautement qualifiée et qui tablent sur l'innovation comme facteur déterminant de compétitivité. Il parait, ainsi, judicieux l'anticipation des besoins en matière de profils spécifiques à travers l'ouverture de nouvelles filières dans notre système d'enseignement supérieur (écoles et instituts d'ingénieurs, facultés, …) et la multiplication des partenariats entre le public et la profession pour la création des centres de formation ciblés à l'instar des modèles de partenariats réussis dans l'automobile et l'aéronautique.

De même, la diversification des marchés à l'export constitue un autre défi à surmonter afin de parer aux risques liés à la forte exposition à un nombre limité de débouchés. La réussite de cette transformation industrielle conçue autour d'écosystèmes intégrés passe, également, par une meilleure convergence des différentes politiques sectorielles concernées, une concertation soutenue entre les acteurs publics et privés ainsi qu'une veille permanente et un suivi-évaluation régulier permettant d'apporter les réajustements nécessaires en temps opportun et de garantir une allocation efficiente des deniers publics mobilisés dans le cadre de cette nouvelle impulsion industrielle.

2.1.4. Consolider le repositionnement stratégique du secteur du phosphate et dérivés

De par sa forte contribution à l'export du pays avec un poids dans les exportations globales des biens oscillant autour de 22% au cours de ces cinq dernières années et de par son rôle dans la dynamique socioéconomique régionale moyennant un élan soutenu de l'investissement qui a évolué de 22,7% par an durant la période 2000-2013, le secteur du phosphate et dérivés joue un rôle fondamental dans la modernisation du tissu productif national et le renforcement du leadership du Maroc sur l'échiquier régional et international en la matière.

En effet et grâce à sa stratégie gagnante de flexibilité industrielle et commerciale et d'optimisation des coûts, le Maroc, à travers le groupe OCP, est devenu, au fil des années, un véritable faiseur du marché mondial du phosphate et dérivés. De ce fait et malgré des conjonctures parfois défavorables, le groupe a attesté d'une résilience confirmée grâce à ses avantages compétitifs solides, en particulier, les grandes réserves de phosphates, les coûts de production les plus bas de l'industrie suite à la mise en service de projets structurants (slurry pipeline…), une grande diversification des marchés à l'export avec une ouverture de plus en plus marquée sur le continent africain avec des produits adaptés aux spécificités pédoclimatiques et culturales des terres africaines…

Ainsi, le groupe OCP a réussi à renforcer son chiffre d'affaires de 13% en 2015, soit 55,3 milliards de dirhams contre 48,9 milliards de dirhams en 2014, où le marché africain a représenté, en 2015, près de 24% du total des engrais exportés, contre 13% seulement pour l'année précédente et moins de 7% dans les années antérieures.

Dans le sillage du repositionnement stratégique sur ce continent eu égard à ses multiples atouts (une consommation moyenne ne dépassant pas les 15 kg d'engrais par hectare contre plus de 100 kg de moyenne mondiale, une exploitation de seulement 20% de ses terres arables…), le groupe a lancé l'Africa Fertilizer Complex pour un investissement de l'ordre de 5,3 milliards de dirhams. Cette unité dédiée exclusivement aux pays africains est composée d'une unité d'acide sulfurique (1,4 million tonnes/an), d'une unité d'acide phosphorique (450.000 tonnes/an), d'une unité d'engrais (1 million tonnes équivalent DAP/an) et de différentes infrastructures de stockage pouvant accueillir 200.000 tonnes d'engrais, soit plus de deux mois d'autonomie.

Ce repositionnement sera consolidé par l'entrée en service, à partir de 2018, de deux usines de production d'engrais au Maroc et au Gabon suite à l'accord de mutualisation des ressources signé en 2014 entre les deux pays portant sur la production de 2 millions de tonnes d'engrais phosphatés avec des produits adaptés. De même, il convient de signaler la création, en 2016, de nouvelles filiales à l'instar de l'OCP Africa pour accompagner le groupe dans ses ambitions d'expansion au niveau du marché africain et Saftco pour le négoce des matières premières, y compris le phosphate, les engrais et les produits chimiques.

Ces projets s'inscrivent dans le cadre du plan industriel visant le doublement de la capacité d'extraction minière pour la porter à 50 millions de tonnes/an à l'horizon 2020 et le triplement des capacités de production des engrais dans l'objectif d'atteindre 12 millions de tonnes par an à l'horizon 2017 et une part de marché mondial de 40% à travers la mise en place de 10 nouvelles unités d'engrais à Jorf Phosphate Hub. Ces réalisations encourageantes sont appelées à se renforcer tout en veillant à élargir le tissu industriel autour du groupe OCP, notamment, suite à la conclusion avec l'Etat, en juillet 2016, d'une importante convention de partenariat pour la mise en place et le développement de l'Écosystème industriel OCP autour de grandes entreprises et de petites et moyennes entreprises marocaines sous-traitantes.

En dépit des performances et des avancées réalisées dans le secteur des phosphates et dérivés, des défis restent à relever en matière, notamment, de recherche et développement et d'innovation afin de préserver les ressources naturelles, optimiser leur exploitation et s'adapter aux nouvelles exigences de développement durable. Conscient de ces enjeux, la R&D figure parmi les grandes orientations et préoccupations du groupe qui vient d'adopter sa nouvelle stratégie en la matière, mobilisant 200 chercheurs pour un budget de 400 millions de dirhams. La nouvelle stratégie R&D du groupe inclut un grand centre de recherche, une station pilote à Jorf Lasfar, un laboratoire à Safi ainsi que d'autres centres de recherche et développement dans les villes de Khouribga, Benguerir et Youssoufia. En outre, il importe de souligner l'importance accordée par le groupe à la dimension environnementale à travers des projets structurants de mobilisation de ressources en eau non conventionnelles (construction d'usines de retraitement des eaux usées, unités de désalinisation…) au lieu des eaux souterraines, de la promotion de l'usage d'énergies renouvelables et de recyclage énergétique ainsi que de réduction des émissions à effet de serre grâce, notamment, au pipeline Khouribga-Jorf Lasfar (élimination de 900.000 tonnes de CO2 annuellement).

2.1.5. Secteur de l'immobilier : traitement des goulots d'étranglement pour une relance raisonnée

En raison des fondamentaux solides de la demande et de l'engagement des pouvoirs publics à apporter l'appui et les réformes nécessaires, le secteur de l'immobilier fait face à l'impératif, après une phase de stagnation, de franchir une nouvelle étape de relance mieux réfléchie qui devrait être marquée par un meilleur rapprochement entre l'offre et la demande, une meilleure gouvernance et une rationalisation des soutiens publics. En effet et au-delà du déficit cumulé en matière de logements qui s'est élevé à 585.000 unités en 2015, alimenté par une demande annuelle additionnelle estimée à plus de 125.000 unités, les résultats de l'enquête nationale sur la demande en habitat en 2012, ont dévoilé un besoin supplémentaire en logements émanant des ménages qui disposent déjà d'un logement. Selon ces résultats, plus de 1,5 million de ménages sont à la recherche d'un nouveau logement, dont plus de 1,2 million de demandes à court terme et près de 350.000 demandes à moyen terme (sur les 5 années à venir).

Les résultats de cette enquête qui donnent une cartographie de la demande réelle en logement et par niveau de standing, est de nature à améliorer le ciblage des investissements futurs dans la pierre pour un meilleur rapprochement entre l'offre et la demande et de façon corollaire éviter l'accumulation des stocks de logements invendus et les répercussions socio-économiques qui en découlent. Par segment, le logement social constitue toujours une composante importante pour le secteur étant donné que plus de 51% des demandeurs d'habitat à court terme, d'après l'enquête susmentionnée, s'intéressent à un logement dont le prix ne dépasse pas 250.000 dirhams.

A rappeler à ce niveau que les pouvoirs publics continuent toujours de soutenir les différents programmes d'accès à un logement abordable. Ainsi et dans le cadre du dispositif incitatif dédié au logement social à 250.000 dirhams et à fin juin 2016, 686 projets ont été mis en chantier avec une consistance de 475.297 logements[15]. Pour le programme de construction de 130.000 logements à faible VIT (140.000 dirhams)[16] le nombre de logements mis en chantier, depuis son lancement, a atteint 52.644 logements, à fin juin 2016, contre 35.508 logements achevés. Concernant le logement destiné aux classes moyennes et depuis son lancement 2015, 23 conventions ont été visées pour la construction de 8.605 logements.

Cette meilleure visibilité procurée aux promoteurs immobiliers est de nature à insuffler une nouvelle dynamique au secteur du logement tous segments confondus et conforter les prémices, récemment apparues, de la sortie du secteur de sa léthargie. En témoigne l'évolution favorable des différents baromètres du secteur. Ainsi et après deux années de baisse de 6,3% en 2013 et 5,4% en 2014, la consommation du ciment a clôturé l'année 2015 sur une hausse de 1,4% et les crédits à l'habitat ont enregistré une progression de 5,5%. De même, le secteur de l'immobilier a occupé en 2015 la première place en termes d'attractivité des IDE et qui se sont situés à 10,5 milliards de dirhams après 10,7 milliards de dirhams en 2014 et 7,5 milliards de dirhams en 2013.

Cette nouvelle étape sera, également, l'ère d'un nouveau mode de gouvernance et dont les premiers jalons ont été posés. A commencer par l'élaboration des référentiels des prix de l'immobilier dans 18 villes du Royaume et le démarrage d'un vaste chantier de leur actualisation (à noter que celui de Casablanca a été bouclé cette année). De même, il importe de souligner l'amélioration continue du cadre juridique en adoptant un ensemble de textes, en particulier, le règlement général de la construction, la loi sur la VEFA (vente en état futur d'achèvement), la loi sur la copropriété… Par ailleurs et en matière d'amélioration de la gouvernance foncière, le conseil du Gouvernement a adopté le projet de décret 2-16-263 portant création de la Commission permanente de la politique foncière. A rappeler que ce projet s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations des Assises nationales sur la politique foncière de l'État organisées fin 2015. La Commission ministérielle permanente de la politique foncière se veut être un mécanisme gouvernemental de coordination des interventions des secteurs chargés de gérer le foncier avec ses deux volets public et privé et de garantir une convergence de la politique publique dans ce domaine. D'autres mesures ont été, également, prises afin de mieux réguler ce secteur et lutter contre toutes les formes de spéculation, notamment, le relèvement de la taxe sur les profits immobiliers suite à une cession des terrains nus dans le périmètre urbain, le verrouillage de l'octroi de la dérogation urbanistique en la rendant nominative et en l'attribuant aux seuls

[15] Ce dispositif a enregistré depuis son lancement et à début septembre 2016, 969 conventions ont été signées prévoyant la réalisation de 1.512.794.

[16] 63 conventions ont été signées entre l'Etat et l'Union Nationale des Petits Promoteurs Immobiliers (UNPPI) pour construire près de 80.000 logements.

projets d'investissement (aucune dérogation à accorder pour les terrains destinés aux équipements publics, aux espaces verts, aux voies d'aménagement, aux périmètres irrigués, aux zones inondables ou à risques et aux zones à protéger) ainsi que l'accélération de l'approbation des documents d'urbanisme,...

Enfin, le secteur de l'immobilier est appelé à passer vers un nouveau modèle de croissance basé sur le professionnalisme et la concurrence loyale, ce qui requiert l'abandon de toutes les formes de rente. A signaler que certaines mesures ont été, récemment, adoptées par la Direction Générale des Impôts et sont à même d'améliorer la gouvernance du dispositif d'encouragement du logement social pour lutter contre les glissements et améliorer son ciblage.

....mais le traitement des goulots d'étranglement est une condition sine qua non pour une redynamisation solide

Le secteur de l'immobilier a été souvent qualifié d'un secteur rentier exerçant un effet d'éviction à l'égard des secteurs productifs. Certes, de grandes améliorations ont été observées pour professionnaliser davantage ce secteur marqué, jusque-là, par la prépondérance de la spéculation de l'informel. Toutefois, ce secteur fait face à de nombreuses contraintes. Il s'agit en particulier de : i) la persistance de l'opacité du marché foncier et de la rétention des terrains urbains d'où un accès inéquitable et une valorisation non optimale de l'assiette foncière urbanisable, ii) l'importance de l'informel en corrélation, notamment, avec le poids encore élevé de l'auto-construction, iii) le manque de convergence des actions publiques, notamment, dans les villes nouvelles et dans les ZUN, vi) l'absence de délimitation de la responsabilité de chacun des différents intervenants dans l'acte de bâtir et v) des procédures administratives encore contraignantes dans certaines régions...

Par ailleurs, le financement du secteur représente, également, l'un des défis épineux en raison, notamment, de l'essoufflement observé des sources de financement classiques et le manque saillant d'innovation en matière d'ingénierie financière à même de surmonter la contrainte financière pour concrétiser les orientations des Plans d'Aménagement. De même, les dépenses fiscales qui constituent un moyen indirect de financement, ne parviennent toujours pas à atteindre les objectifs assignés en termes d'efficacité, de ciblage,... D'autres défis sont, également, à relever, en particulier la prépondérance de la main d'œuvre non qualifiée et sous encadrée en relation, notamment, avec les nouvelles normes de construction (parasismiques, efficacité énergétique, lutte contre les incendies...), l'insuffisance notable de l'organisation des corps de métiers intervenant dans ce secteur de la construction, ou encore les défaillances en termes de contrôle des normes de qualité et de sécurité ...

2.2. Consolidation nécessaire des services et renforcement des secteurs d'appui

La nécessité d'ériger un secteur des services plus vigoureux et plus dynamique tient principalement à son poids grandissant dans l'économie nationale et son rôle crucial dans l'accompagnement du processus de transformation structurelle du tissu productif moyennant une plus ample complémentarité entre ces deux pans de l'économie. Dès lors, des questions se posent avec acuité quant à la nécessité de favoriser un environnement entrepreneurial plus dynamique et plus concurrentiel, qui encourage les entreprises de services à améliorer leur productivité, à offrir de nouveaux services et à créer de nouveaux emplois décents. Il s'agit, également, d'accélérer et de compléter les réformes structurelles avec des politiques efficaces d'innovation et de diffusion de la technologie qui permettent de

surmonter les obstacles à l'innovation et au progrès technologique dans l'ensemble de l'économie.

2.2.1. Dynamisation nécessaire du secteur des télécommunications et exploration de nouveaux relais de croissance

S'inscrivant dans la mouvance de la digitalisation accélérée de l'économie mondiale, le secteur des télécommunications national a été marqué, depuis 1999, par un processus soutenu de libéralisation et de mutations profondes tant sur le plan institutionnel, à travers l'abolition du monopole de l'Etat et l'ouverture à la concurrence[17], que sur le plan technologique moyennant un véritable foisonnement des nouveaux systèmes d'information et de communication. Ces profondes mutations ont conforté le rôle du secteur comme levier de développement économique et social et vecteur d'attractivité et de compétitivité.

Depuis sa libéralisation, le secteur a connu, en effet, une forte dynamique de croissance révélée, notamment, par les indicateurs d'usage, de parcs et de prix. Ainsi, le chiffre d'affaires a connu une croissance moyenne de 3,9%, sur la période 2008-2011, pour atteindre 36,9 milliards de dirhams à fin 2011 avant de s'inscrire dans une tendance baissière de 2,5% par an pour s'établir à 33,5 milliards de dirhams en 2015.

Le marché du mobile a, quant à lui, enregistré une forte dynamique de croissance de ses abonnés entre 2004 et 2015, passant de 9,34 millions à 43,08 millions (94% prépayé et 6% postpayé), soit une évolution annuelle moyenne de 15%. Quant à l'ARPM «Average Revenue Per Minute » mobile, il est passé de 1,27 dirham hors taxes/min à fin 2008 à 0,27 dirham hors taxes/min à fin 2015 marquant, ainsi, une baisse annuelle moyenne des prix de 19,8%[18] sous l'effet de l'intensité concurrentielle.

De son côté, la téléphonie fixe a connu une croissance annuelle moyenne de ses abonnés de 5,2% entre 2005 et 2015 après l'introduction de la mobilité restreinte en 2007. Cependant, un recul du parc de 11,1%, a été enregistré entre 2011 et 2015, faisant passer les abonnés de 3,6 millions à 2,22 millions d'abonnés. Par conséquent, le taux de pénétration de la téléphonie fixe a baissé de 11,08% en 2011 à 6,57% en 2015. Concernant l'usage moyen du fixe, il a connu une légère baisse passant de 136 minutes/mois/abonné en 2010 à 123 minutes/mois/abonné en 2015.

Quant à l'Internet, son parc a atteint près de 14,47 millions d'abonnés à fin 2015, réalisant une croissance annuelle moyenne de 49,3% sur la période 2005-2015. Ce parc est dominé par l'Internet mobile (92,16% en 2015 contre 7,82 pour l'ADSL), qui a affiché un fort dynamisme, avec un nombre d'abonnés de 13,33 millions en 2015 contre 2,59 millions en 2005, soit, une croissance annuelle moyenne de 17,8% sur la période 2005-2015.

Toutefois, force est de constater que le modèle économique du secteur, durant les 15 dernières années, lui avait assuré une croissance endogène tirée par le segment de la voix et de la data. Or actuellement, ce modèle est arrivé à maturité comme en témoigne le taux de pénétration mobile qui a culminé à 127,27% en 2015, soit à un niveau supérieur à celui des pays développés (120,6% en 2015) et la baisse de 2,34% du nombre des abonnés au mobile par rapport à 2014 due à l'opération d'assainissement du marché des cartes SIM non

[17] Le Maroc se classe parmi les pays leaders en termes de concurrence internet et téléphonie. « The Global Information Technology Report 2016 : Innovating in the Digital Economy », WEF and INSEAD, july 2016.

[18] Le Maroc se classe à la 37ème place (sur 139 pays) en termes de coût du mobile prépayé et à la 45ème place en termes de coût de l'internet fixe à haut débit. « The Global Information Technology Report 2016 : Innovating in the Digital Economy », WEF and INSEAD, july 2016.

identifiée. En outre, le trafic sortant de ce segment a évolué de seulement +15% en 2015, en décélération relativement à la croissance moyenne enregistrée au cours de ces quatre dernières années (+22%). Un ralentissement de la croissance des revenus du secteur a, également, touché le secteur avec une baisse annuelle moyenne de 2,5% entre 2011 et 2015.

De ce fait, l'exploration de nouveaux relais de croissance permettant au secteur d'accéder à un nouveau cycle de développement encore plus ambitieux, notamment, dans un contexte de baisse importante du revenu moyen de communication mobile (-63% entre 2011 et 2015) s'impose avec acuité. C'est dans cette nouvelle ambition que s'inscrivent la stratégie Maroc Digital 2020 et la Note d'Orientation Générale (NOG) à l'horizon 2018.

Grandes lignes de la stratégie Maroc Digital 2020

Pour accompagner ces ambitions, la nouvelle stratégie Maroc Digital 2020 a été lancée en juillet 2016 pour accélérer la transformation numérique du pays avec comme objectifs la mise en ligne de 50% des démarches administratives, la réduction de la fracture numérique de 50% et la connexion de 20% des PME marocaines. La stratégie vise, également, à positionner le Maroc en tant que 1er hub numérique d'Afrique en capitalisant sur l'infrastructure existante et sur le doublement prévu de la cadence de formation des profils IT. Pour garantir une mise en œuvre efficiente de cette stratégie, une agence dédiée à l'économie numérique et au e-gouvernement a été créée.

Orientations stratégiques du secteur à l'horizon 2018

La NOG a pour but d'assurer le développement du secteur et lui permettre de s'engager dans un nouveau cycle de croissance positive afin de renforcer son rôle de locomotive de développement pour les autres secteurs. Ainsi, la NOG s'assigne pour objectifs d'atteindre un chiffre d'affaires de 34 milliards de dirhams à l'horizon 2018, soit une hausse annuelle moyenne prudente de 0,7% entre 2014-2018 suite à la saturation du marché et à la baisse des prix. Par ailleurs, la NOG 2018 acte la baisse du parc d'abonnés fixe en prévoyant 2 millions d'abonnés, soit une baisse annuelle moyenne de 5,3% entre 2014-2018. Par contre, le parc mobile devrait se consolider à plus de 50 millions d'abonnés, soit une hausse annuelle moyenne de 3,2% entre 2014-2018. Quant aux abonnés Internet, leur nombre devrait dépasser les 22 millions d'abonnés avec une croissance à deux chiffres (+21,9%) en liaison avec l'expansion de la 4G et la décision du dégroupage de la boucle et sous-boucle locale de l'opérateur historique prise par l'ANRT en octobre 2015.

Nouveaux relais de croissance pour le secteur

Le secteur affiche, certes, des signes d'essoufflement en relation, notamment, avec la saturation du segment mobile, mais possède encore des marges de progression significatives à développer pour exploiter davantage le potentiel économique et social des télécoms, en général et de l'Internet en particulier.

Dans ce sens, il y'a lieu de renforcer le taux de pénétration de l'internet, qui est de seulement 42,75% en 2015, à travers la baisse des prix des connexions et des supports électroniques d'internet (ordinateurs, tablettes, smartphones…) en vue de démocratiser leur usage. Les effets d'entraînement de l'usage d'Internet seront perceptibles à travers l'augmentation des

recettes de consommation et de la contribution d'Internet dans le PIB qui est évaluée en 2010 à 0,9% du PIB[19].

Le développement de l'usage d'Internet reste, également, tributaire du développement de contenu et de services Internet monétisés qui prennent la forme de services et d'applications mobiles, notamment, des services publics dématérialisés (m-administration), du m-commerce, du m-banking et des services de proximité, permettant de renforcer la croissance. Ces produits à forte valeur ajoutée ne pourraient que consolider la compétitivité du secteur face au changement des habitudes des consommateurs et ce, en tirant profit de la R&D et de l'innovation qui sont de plus en plus présentes dans ce segment.

Il y'a lieu, également, de renforcer le dispositif institutionnel dans le volet relatif à la réglementation du partage de l'infrastructure permettant une mutualisation des coûts et une concurrence réelle sur les segments du fixe et de l'ADSL.

Enfin, l'ancrage sur le continent africain constitue un marché complémentaire de croissance avec des retombées positives sur l'économie nationale en termes de contribution dans la balance des paiements liée au rapatriement des bénéfices, du renforcement de la capacité d'investissement des opérateurs et de la diversification de leurs portefeuilles. Ce continent se distingue, aujourd'hui, par un fort potentiel de croissance, eu égard à l'importance de sa population[20], à l'accélération de son urbanisation, à l'émergence d'une classe moyenne importante stimulant la demande intérieure et, surtout, au faible taux de pénétration mobile ne dépassant pas 71% dans 23 marchés africains, en 2014.

De ce fait, l'opérateur national Maroc Télécom a élargi son périmètre d'implantation (Burkina Faso, Gabon, Mali, Bénin, Côte d'Ivoire, Niger, République Centrafricaine et Togo) qui couvre, désormais, 9% de la population du continent africain en 2014 et génère 4% de son PIB. En outre, les pays ciblés se caractérisent par le dynamisme de leurs populations qui enregistrent, globalement, les plus forts rythmes de croissance dans le continent (à titre d'exemple, le Niger occupe la 2ème place avec 3,93% et le Mali la 10ème place avec 3,20%). Par ailleurs, mis à part le Gabon et le Mali, les pays d'implantation de Maroc Télécom se démarquent globalement par la faiblesse de leurs taux de pénétration des télécommunications, présageant une expansion à venir importante pour l'opérateur jugulant la baisse du régime sur le marché domestique.

2.2.2. Relance du secteur de l'offshoring et exploitation de son potentiel de croissance

Conscient de l'importance stratégique du secteur de l'offshoring pour l'économie marocaine, une offre dédiée a été lancée en 2007 pour le dynamiser et renforcer sa compétitivité. Pour atteindre ces objectifs, une politique de soutien des pouvoirs publics a été mise en œuvre portant, notamment, sur la création de zones dédiées, la baisse des coûts des télécommunications, la mise en place des plans de formation ainsi que sur des mesures incitatives.

[19] Mesuré par Mc Kinsey à travers l'indice de contribution Internet au PIB (iGDP). Ce dernier se mesure comme étant la part du PIB attribuable à la filière Internet en matière de consommation privée, de dépenses publiques, d'investissements privés et de commerce. Cette contribution est de 1,9% dans 30 pays émergents (y compris le Maroc). En comparaison, internet dans les pays matures contribue en moyenne à 3,4% du PIB.

[20] Plus de 1,15 milliard d'habitants avec comme perspective d'atteindre 2 milliards en 2050.

Les réalisations de la stratégie affichent, toutefois, des résultats qui restent bien en deçà des objectifs initialement fixés. En effet, le secteur a enregistré 65.000[21] emplois en 2015 (+7,5% annuellement) soit un écart de 35% par rapport aux 100.000 visés par l'offre offshoring Maroc à l'horizon 2015. Les recettes à l'export du secteur qui ont atteint 7,46 milliards de dirhams en 2015 (+7,2%/an par rapport à 2009) ne représentent, quant à elles, que 37,3% de l'objectif fixé par la stratégie (20 milliards de dirhams).

Par ailleurs, les activités de l'offshoring restent peu positionnées sur les activités à forte valeur ajoutée, avec une part de recettes, en 2015, de seulement 26,2% pour l'ITO[22] contre 65,6% pour l'activité des centres d'appels et du BPO[23] des outsourcés. La part des recettes du BPO des captifs, quant à elle, n'ont représenté que 8,2% des recettes totales. En outre, certains gaps persistent se rapportant, notamment, à la faible diversification des marchés de l'offshoring (90% des recettes de l'offshoring proviennent de l'UE en 2013) et au manque de compétences hautement qualifiées pour se positionner sur des activités à très forte valeur ajoutée.

Eu égard à ces contraintes et aux faibles taux de réalisations des objectifs de l'offre offshoring Maroc 2009-2015, la redéfinition des contours de l'offre paraissait impérative, d'autant plus que la compétitivité du secteur est fortement menacée par la concurrence des pays low-cost, en particulier des pays de l'Afrique subsaharienne. C'est dans ce contexte qu'un plan de performance 2016-2020 a été signé le 5 mai 2016 et a pour objectifs la création de 60.000 emplois supplémentaires à l'horizon 2020 et la génération d'un chiffre d'affaires supplémentaire de 18 milliards de dirhams, de 13,6 milliards de dirhams de valeur ajoutée et de 1,5 milliard de dirhams d'investissement. En contrepartie, l'Etat prévoit la mise en place de plusieurs mesures incitatives en faveur de 5 écosystèmes de l'offshoring, à savoir, les CRM[24], l'ITO, le BPO, le KPO[25] et l'ESO[26]. Il s'agit de :

- la contribution de l'Etat à concurrence au chiffre d'affaires à l'exportation de sorte à ce que la charge fiscale au titre de l'IR n'excède pas 20% du montant des revenus bruts imposables par individu et qui peut aller à 10% pour les parcs régionaux de Tanger, Oujda et Tétouan ou toute nouvelle P2I offshoring en dehors de Rabat et Casablanca et ce, durant la période 2016-2020.
- la contribution de l'Etat, pour que la charge fiscale au titre de l'IS correspondant au chiffre d'affaires à l'exportation de services réalisé en devises n'excède pas 8,75% au-delà des 5 ans d'exonération contre un taux initial de 17,5%.
- l'octroi de subventions à la croissance pour les entreprises d'offshoring installées en dehors des parcs, soit une prime correspondant à 10% du taux de croissance de l'activité de l'entreprise.
- l'octroi d'une aide à l'investissement différencié pour un développement régional équilibré de 20% du montant investi pour les entreprises de Casablanca et de 30% dans les autres zones.
- l'octroi d'une aide pour la formation initiale dans le recrutement et d'une seconde pour la formation continue pendant la 2ème et 3ème année.

[21] Donnée de l'AMRC.

[22] Externalisation des métiers liés aux technologies de l'information (développement d'applications, gestion des infrastructures).

[23] Externalisation des processus d'une entreprise ou de métiers.

[24] Gestion de la relation client.

[25] Externalisation des activités stratégiques ayant un contenu "savoir" et un caractère exigeant en termes d'expertise.

[26] Externalisation portant sur des activités d'ingénierie et de recherche et de développement.

A la lumière des mesures prises dans le cadre du plan de performance pour améliorer la compétitivité des écosystèmes de l'ITO, BPO et CRM et pour se positionner sur de nouveaux métiers portant sur les activités de l'ESO et du KPO, des actions complémentaires mériteraient d'être envisagées, notamment, le soutien à la diversification du portefeuille client pour diminuer la dépendance vis-à-vis de l'Europe en ciblant de nouveaux clients, notamment, hispanophones et anglophones. De même, sur le marché francophone, il est nécessaire d'élargir les segments de marchés à d'autres pays, à savoir la Suisse, la Belgique, le Canada et les autres pays francophones, notamment, ceux de l'Afrique subsaharienne[27]. Il serait opportun de se positionner sur le marché européen du KPO francophone et pour lequel le Maroc dispose du grand atout de la langue par rapport aux principaux centres du KPO en offshore, notamment, l'Inde et les Philippines.

En outre, il paraît opportun de mettre en œuvre le système de veille pour l'offshoring assurant le suivi permanent des évolutions du secteur. Cette action serait de nature à préserver sa compétitivité et permettra, également, de garantir un suivi-évaluation de mesures publiques de soutien au secteur, d'anticiper ses nouvelles tendances à l'international et d'explorer les opportunités par une recherche continue d'avantages comparatifs par rapport aux concurrents.

Par ailleurs, l'implantation des entreprises nationales de l'offshoring à l'international paraît nécessaire pour pallier à la stagnation du secteur. Cette voie permettrait aux entreprises d'être plus proche des donneurs d'ordres, de mieux capter le marché émetteur en proposant des solutions onshore et de profiter de l'expansion des entreprises marocaines, notamment, en Afrique (Banques, assurances, télécommunications, …). Elle aurait, également, des retombées positives sur l'économie nationale en termes de contribution à la balance des paiements liée au rapatriement des bénéfices, du renforcement de la capacité d'investissement des entreprises et de la diversification de leurs portefeuilles.

2.2.3. L'impératif réajustement de la stratégie touristique et exploration de nouvelles voies de développement

De par sa contribution à la création de richesse (6,7% au PIB national en 2014), à l'emploi (près de 507.000 personnes en 2015 soit 4,7% de la population active occupée) et aux devises (42% des exportations de services en 2015), le secteur du tourisme joue un rôle important dans le développement socioéconomique et territorial du pays.

Cependant et dans un environnement international et régional peu accommodant, l'évaluation des efforts entrepris au niveau national pour soutenir l'essor du secteur permet de constater des résultats mitigés en termes de déploiement de la stratégie 2020. En effet, bien que la capacité hôtelière soit légèrement en phase avec la réalisation de l'objectif 2020 (créer 194.300 nouveaux lits pour atteindre 372.300 lits), à savoir près de 230.000 lits réalisés en 2015 contre un objectif intermédiaire de 252.220 lits (un taux de réalisation de 91%), il importe de souligner le retard important accusé au niveau de l'atteinte des autres objectifs de la stratégie. Dans ce sens, les arrivées touristiques sont au-dessous de la trajectoire pour la réalisation de l'objectif 2020 qui ambitionne de les doubler, soit 10,2 millions de touristes contre un objectif intermédiaire de 13,1 millions (taux de réalisation de 77%). De même, l'objectif de tripler le nombre de voyageurs internationaux est, également,

[27] Le monde compte 274 millions de locuteurs français en 2014 dont 54,7% en Afrique avec la progression la plus importante en Afrique subsaharienne (+15% contre une moyenne mondiale de 7% entre 2010 et 2014). 50% des africains déclarent le français en tant qu'un atout (études, avenir professionnel, accès à l'information, …). Source : « La langue française dans le monde », Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), 2014.

compromis vu qu'ils n'ont atteint, à fin 2015, que 5,2 millions de touristes contre un objectif intermédiaire de 8,5 millions (taux de réalisation de 61%). Par ailleurs, la vision 2020 s'est fixée comme objectif de générer 140 milliards de dirhams de recettes, alors qu'elles n'ont atteint que 57,6 milliards de dirhams en 2015 contre un objectif intermédiaire de 88,9 milliards de dirhams (taux de réalisation de 65%).

Au-delà de l'environnement international défavorable et les incertitudes conjoncturelles (arrivées touristiques à +0,1% et nuitées à +0,9% à fin juillet 2016), les perspectives du tourisme national laissent entrevoir des marges de croissance encourageantes en 2016. Il s'agit, notamment, de la hausse des recettes de voyage (+2,5% à fin juillet 2016), du maintien de la confiance des MRE (+4,7% pour 52% des arrivées) et de la dynamique du tourisme interne (+11,8% pour 33% des nuitées) conjugués au comportement positif des marchés du Royaume Uni (+6% pour 10% des nuitées) et des pays arabes (+15% pour 6% des nuitées) qui amortissent les baisses sur les marchés phares (-9% pour la France[28] pour 19% des nuitées).

La concrétisation des grands chantiers de la «Vision 2020» : des avancées et des réajustements à insuffler

Le cumul des investissements engagés depuis le lancement de la «Vision 2020» a atteint 122,2 milliards de dirhams à fin 2015, soit 87,3% de l'enveloppe globale prévue (140 milliards de dirhams). Le plan Azur a, quant à lui, fait l'objet d'un réajustement visant à concentrer les efforts d'investissement, notamment, par les institutionnels, sur Taghazout, Saidia et Lixus et ce, suite à la défection de plusieurs opérateurs nationaux et internationaux. Pour y remédier, un fonds[29] de garantie de 400 millions de dirhams[30] a été créé en janvier 2016 afin de stimuler l'investissement privé dans le produit balnéaire en réconfortant les banques dont le financement des projets touristiques[31] ne représente que 2,4% de l'ensemble des crédits bancaires en 2014. Par ailleurs, 2,2 à 2,4 milliards de dirhams ont été mobilisés en joint-venture par la SMIT pour développer le segment « culture et nature ». Ainsi, ces fonds devraient améliorer l'attractivité des territoires touristiques en vue de générer des investissements de l'ordre de 5 milliards de dirhams qui aboutiraient à la création de près de 200.000 emplois directs et indirects à l'horizon 2020.

Concernant le tourisme interne, les stations d'Ifrane et de Imi Ouaddar à Agadir relevant du plan Biladi (1 milliard de dirhams investis depuis 2010) sont opérationnelles, tandis que des unités d'animation de la station de Mehdia ont été ouvertes. En outre, le réaménagement des vacances scolaires selon une approche régionale (trois grandes zones) est opérationnel depuis l'année scolaire 2015-2016.

Sur le volet promotion, l'ONMT poursuit sa campagne de marketing afin de consolider les marchés émetteurs classiques tout en s'ouvrant sur de nouveaux marchés, notamment, ceux de l'Inde, la Turquie (ouverture de délégations de l'ONMT dans ces deux pays en 2016) et la Chine. Sur ce dernier marché, des mesures ont été prises concernant, notamment, l'exemption de visa, la formation des guides en mandarin et le soutien des opérateurs nationaux dans leur positionnement sur ce marché. L'objectif étant d'atteindre 100.000

[28] Selon le baromètre SNAV/Atout France, une hausse des départs de +7% des français pour le Maroc a été enregistrée en juillet 2016 contre -48% et -43% respectivement pour la Turquie et la Tunisie.
[29] Initié conjointement par la SMIT et la CCG, ce fonds garantira 60% du crédit en principal pour les projets situés dans les stations balnéaires du « Programme Azur 2020 » et 50% du crédit pour ceux situés en dehors de ces stations.
[30] Dont 300 MDH du budget général de l'Etat et 100 MDH du Fonds Hassan II.
[31] Un plafond de risque atteignant 50 MDH par projet et 350 MDH par station en cas de défaillance de l'investisseur.

touristes chinois en 2020 contre 10.515 en 2015. Par ailleurs, sur le plan de la formation, une convention pour le développement de la formation professionnelle dans le secteur du tourisme et de l'hôtellerie a été signée en mars 2016 dans le cadre de la Stratégie Nationale de la Formation Professionnelle à horizon 2021. Dans le cadre du renforcement de la connectivité aérienne, l'ouverture de 57 nouvelles routes aériennes est prévue en 2016 pour renforcer la connexion du Maroc aux marchés dynamiques de l'Afrique, l'Europe Centrale, les Etats-Unis et la Scandinavie.

En somme, les avancées accomplies par le secteur touristique ont été actées par l'indice de la compétitivité du voyage et du tourisme[32] de 2015, qui confère au Maroc la 62ème place[33] (4ème au niveau MENA en gain de 5 positions), soit un gain de 9 positions par rapport à l'année 2013 (71ème place)[34] grâce aux avancées en termes de sécurité (37ème), d'environnement des affaires (42ème), de priorisation par l'Etat (26ème), de ressources culturelles et naturelles (45ème) et de compétitivité prix (47ème). En contrepartie, le Maroc demeure très en retard (107ème place) sur le sous-critère «ressources humaines et marché du travail». Le classement de l'UNESCO confirme la compétitivité du Maroc en termes de ressources culturelles, avec 9 sites relevant du patrimoine mondial, lui conférant la 18ème place à l'échelle internationale et le 1er rang au niveau du MENA et de l'Afrique (ex aequo avec l'Ethiopie).

Toutefois, l'atteinte des objectifs tracés par la Vision 2020 fait face à une multitude de défis. Dans ce sens, la problématique du financement bancaire se pose avec acuité, notamment, au regard de l'objectif fixé dans le cadre de la stratégie touristique visant à mobiliser 24 milliards de dirhams de crédits bancaires.

Concernant le volet tourisme interne, il constitue une aubaine indéniable permettant de juguler les risques inhérents à la conjoncture internationale. Notons, dans ce sens, que le tourisme interne[35] national subit l'effet d'éviction exercé par le tourisme émetteur qui le prive de 2,3 millions de touristes résidents. La France et la Costa Del Sol (Espagne) attirent, respectivement, 27,4% et 21,6% de ces flux tandis que l'Arabie Saoudite (le Haj et la Omra) et la Turquie en captent respectivement 4% et 3,4%. Par conséquent, les opérateurs touristiques nationaux devraient en partie récupérer ces flux en proposant des offres aux standards internationaux pouvant intéresser la classe moyenne marocaine. Par ailleurs, des mesures restent à prendre dont, particulièrement, la concrétisation du projet de mise en place du dispositif d'appui financier aux départs des résidents en voyage (système des Chèque-Vacances), l'intensification de la campagne de promotion «Kounouz Biladi», le développement du créneau des résidences hôtelières qui offrent des conditions d'hébergement adaptées aux habitudes des touristes internes ainsi que l'élargissement du programme «Vacances pour tous», destiné initialement au profit des enfants, pour inclure, également, les jeunes.

La réussite de la stratégie touristique nationale est, également, conditionnée par l'augmentation du nombre des rotations sur les lignes desservant les principales villes touristiques du Royaume, la mise en place de nouvelles lignes desservant les zones à fort potentiel touristique et l'élargissement du périmètre couvert par les vols internes ainsi que l'augmentation de leur fréquence afin de s'ouvrir sur l'arrière-pays.

[32] «The Travel and Tourism Competitiveness report 2015», World Economic Forum, Edition 2015.
[33] Sur un échantillon de 141 pays.
[34] Sur un échantillon de 140 pays.
[35] Plus de détails dans « Le tourisme interne en tant que levier de croissance pour le secteur », MEF, DEPF, juillet 2014.

Sur le plan institutionnel, l'aménagement des territoires touristiques posent deux problèmes de gouvernance, l'un lié à l'organisation des Conseils Régionaux de Tourisme (CRT) et l'autre à celle des régions administratives et les organes liés (notamment, les conseils régionaux[36] et les Agences Régionales d'Exécution des Projets) qui ne concordent pas avec les territoires touristiques tels que constitués. D'ailleurs, les Agences du Développement Touristique (ADT), dans lesquelles ces derniers seraient institutionnalisés et qui auraient pu en partie régler ce problème, n'ont jamais été créées. Il en va de même de la Haute Autorité du Tourisme «HAT» qui devait permettre une efficacité accrue en termes de suivi, d'ajustement et d'arbitrage de la Vision 2020.

Enfin, en plus des autres segments émergents (tourisme médical, des séniors,...), le tourisme durable devrait prendre plus d'ampleur dans l'offre nationale vu qu'il constitue un segment prometteur qui joue un rôle clé en matière d'enrichissement et de diversification de l'offre touristique, tout en présentant l'avantage de favoriser la minimisation des effets indésirables des projets touristiques sur leurs sites d'implantation. Par ailleurs, la présence digitale de l'offre touristique nationale doit prendre de plus en plus de place sur le plan promotionnel étant donné le changement profond du comportement des touristes qui privilégient davantage l'organisation de leurs voyages à travers les nouveaux moyens de communications.

2.2.4. Renforcement de la performance logistique vecteur d'attractivité et de compétitivité

Le secteur de la logistique revêt un caractère stratégique eu égard à son rôle crucial dans l'appui de la transformation structurelle du système productif national, l'amélioration de la compétitivité des exportations et le renforcement de l'attractivité du pays pour les IDE. Ainsi, une attention particulière a été accordée au secteur au cours de ces dernières années. Celle-ci s'est manifestée par la mise en place en 2010 de la stratégie nationale de la compétitivité logistique à l'horizon 2030 qui vient consolider les efforts déployés pour renforcer les infrastructures des transports et accompagner le déploiement des différentes stratégies sectorielles lancées par le pays durant la dernière décennie.

Axes stratégiques pour développer un système logistique intégré et performant au Maroc

La stratégie logistique visait, à l'horizon 2015, à réduire les coûts logistiques à 15%, à augmenter de 3 à 5 points le PIB représentant en impact direct une valeur ajoutée additionnelle de 15 à 20 milliards de dirhams, soit une augmentation de 0,5 à 0,7 point de PIB par an. Elle a, également, vocation de réduire les émissions de CO2 de 35% tributaire d'une baisse du nombre de tonnes/kilomètres de 30%. Ainsi, le marché de la prestation logistique et du transport routier de marchandises a connu une importante croissance entre 2010 et 2014 avec un chiffre d'affaires qui est passé de 17 à près de 21 milliards de dirhams, avec une croissance moyenne annuelle de 5,2%, soit près de un point de plus que la croissance moyenne du PIB durant la même période.

Cette stratégie s'articule autour des cinq axes principaux suivants :

[36] Selon la loi 111-14, le tourisme est en partie parmi les attributions propres des régions (Le développement économique : ..., création de routes et d'itinéraires touristiques dans les zones rurales ...) et les attributions partagées (Le Tourisme: la promotion touristique ; La culture : la préservation du patrimoine de la région et de la culture locale, l'entretien du patrimoine historique et la consolidation des spécificités régionales).

- Développement et mise en œuvre d'un réseau national intégré de Zones Logistiques Multi-Flux (ZLMF). Il est prévu de créer, à l'horizon 2030, un réseau de 70 zones logistiques dans 28 villes sur 3.300 ha dont 1.080 ha à moyen terme. A fin juin 2016, le Maroc compte près de 600 ha de zones logistiques aménagées contre quelques dizaines d'hectares en 2010. Ceci s'est traduit par une baisse de 35% du prix de location de l'immobilier logistique prêt à l'emploi sur les quatre dernières années et par une augmentation de l'offre d'immobilier logistique moderne qui a plus que triplé à Casablanca pour atteindre 700.000 m^2 couverts en 2014 ;
- Optimisation et massification des flux de marchandises via la mise en place des mesures pour améliorer la chaîne logistique de la distribution interne et celle des flux import/export ;
- Mise à niveau et incitation à l'émergence d'acteurs logistiques intégrés et performants ;
- Développement des compétences à travers un plan national de formation dans les métiers de la logistique. Ainsi, l'offre de formation dans les métiers logistiques a presque triplé pour passer de 2500 avant 2010 à 7300 places pédagogiques en 2015 ;
- Mise en place d'un cadre de gouvernance du secteur et de mesures de régulation adaptées et ce, par la mise en place de l'Agence Marocaine de Développement de la Logistique, de l'Observatoire Marocain de la Compétitivité Logistique, de la Commission Nationale de Normalisation Logistique et du Board National de Coordination de la Formation en Logistique.

Positionnement amorcé du Maroc sur le marché de la logistique mondiale

Ces efforts ont contribué à améliorer le positionnement du Maroc en matière de la performance logistique, soit la 70ème place parmi 167 pays pour la période 2010-2016, selon l'indice de la performance logistique[37], se positionnant ainsi à la 5ème place sur l'Afrique après l'Afrique du Sud (25ème), l'Egypte (55ème), le Kenya (59ème) et l'Ouganda (63ème). Néanmoins, il est largement devancé par des pays concurrents (l'Espagne 22ème et la Turquie 34ème). Par ailleurs, le Maroc a enregistré une perte de 8 places entre 2014 et 2016 (86ème sur 160 pays), due essentiellement à la dégradation des indicateurs touchant l'efficacité des formalités douanières et de la gestion des frontières (124ème) et la capacité du suivi et de traçabilité des consignations (122ème) au moment où il enregistre une bonne performance en termes de facilité d'organiser des envois internationaux à des prix compétitifs (54ème).

En outre, les stratégies liées au transport ne pourraient que consolider davantage la performance logistique du Maroc. Dans ce sens, la stratégie portuaire 2030 qui vise à assurer un développement harmonieux et intégré des ports du Royaume consoliderait la qualité des infrastructures et des services portuaires. De même, la stratégie maritime qui sera mise en œuvre incessamment et l'ouverture du capital de Marsa Maroc au privé seraient bénéfiques au développement de services maritimes performants et compétitifs.

De son côté, l'ONCF a adhéré à la stratégie logistique en mettant en place sa stratégie fret qui vise à développer certaines plateformes logistiques à proximité des zones industrielles et d'y aménager des ports secs qui seront reliés directement aux ports de Tanger Med et de Casablanca. Dans la même logique, une convention de partenariat pour la promotion du fret aérien au Maroc durant la période 2016-2020 a été signée en mai 2016 afin d'atteindre un volume de 100.000 tonnes à l'horizon 2020 et de 182.000 tonnes à l'horizon 2035. Enfin, le renforcement du réseau routier et autoroutier a contribué largement au développement

[37] «Connecting to Compete 2016 : Trade Logistics in the Global Economy », Banque Mondiale, juin 2016.

logistique du Maroc. Il s'agit d'un réseau routier de 57.334 km, revêtu à hauteur de 72% et d'un linéaire d'autoroutes de 1.773 km.

...et ambition de devenir un hub logistique pour l'Afrique

L'amélioration de la performance logistique du Maroc a suscité une double confiance des investisseurs internationaux en la logistique et l'économie marocaines. L'expérience et l'expertise acquises par les opérateurs marocains préparent l'offre logistique marocaine pour l'ouverture sur d'autres marchés, notamment, l'Afrique pour laquelle le Maroc manifeste une attention particulière. D'ailleurs, l'organisation du 1er congrès africain du transport et de la logistique au Maroc en novembre 2015 confirme la ferme volonté du Maroc de renforcer les rapports de coopération avec ses partenaires africains basé sur un modèle intégré des écosystèmes logistiques africains qui repose sur la concentration des flux autour des plateformes logistiques accessibles et multimodales, sur les économies d'échelle via la massification des volumes stockés et transportés et, enfin, sur la mutualisation des infrastructures pour réduire les coûts.

Dans ce sens, il y'a lieu de souligner que l'expérience réussie du Maroc pourrait constituer une source d'inspiration pour d'autres pays africains. En effet, l'exemple du port Tanger Med qui est une plateforme industrialo-portuaire connectée en interne (autoroute et voies ferrés) et à l'extérieur (voies maritimes et transbordement) peut jouer un rôle déterminant en tant que point de liaison entre l'Afrique, notamment, de l'Ouest, avec l'Europe et le reste du monde. En outre, le programme de développement pour les régions de Sud à l'horizon 2025 lancé par Sa Majesté le Roi à l'occasion du 40ème anniversaire de la marche verte vise à consolider leur position à la fois nationale et régionale à travers notamment, le renforcement de la connexion territoriale des régions du Sud aux autres régions du Maroc par la construction de la route atlantique rapide Tiznit-Dakhla (8,5 milliards de dirhams dans une première phase), la construction du Port Atlantique de Dakhla (6 milliards de dirhams), le raccordement de la ville de Dakhla au réseau électrique national (1,7 milliard de dirhams) et le renforcement et l'extension de la couverture en service mobile (2G/3G/4G) au niveau des trois régions du Sud (1 milliard de dirhams).

2.3. L'économie de la connaissance au service du développement socioéconomique

L'économie de la connaissance revêt aujourd'hui une dimension importante suite à la prise de conscience du rôle du savoir dans la croissance économique et la création d'emplois. Les évolutions enregistrées à travers le monde confirment la nécessité de repenser les modèles économiques actuels afin de migrer vers un nouveau modèle basé sur la production, la diffusion et l'utilisation du savoir et qui permettrait une croissance durable et inclusive ainsi qu'une création d'emplois qualifiés. Les nouveaux paradigmes du développement basés sur le savoir impliquent une transition fondée sur l'innovation et la connaissance comme jalons des stratégies et des politiques socioéconomiques. Ces modèles s'articulent autour de quatre piliers, à savoir, un régime économique et institutionnel incitatif, un dispositif éducatif probant, un système d'innovation performant et une infrastructure adaptée des TIC.

Au Maroc, la prise de conscience des opportunités offertes par l'économie de la connaissance, a poussé le pays à s'engager dans la mise en œuvre de certains volets de l'économie de la connaissance sans pour autant qu'un plan spécifique dédié à l'économie du savoir ne soit adopté. Ainsi, des plans fonctionnels ciblant directement les trois principaux piliers de l'économie du savoir (l'innovation, les TIC et l'éducation) ont été mis en place. Il s'agit de l'Initiative Maroc innovation 2013, Maroc Numeric 2013 et la vision stratégique pour

la réforme de l'école marocaine (2015-2030). D'autres plans sectoriels qui ont des mesures liées à l'économie du savoir, ont été engagés, notamment, le plan d'accélération industrielle, le Plan Maroc Vert, le plan Halieutis et la vision 2020 pour le tourisme. A cela, s'ajoute des plans spécifiques au territoire qui forment une vision liée à la mise en œuvre de stratégies au niveau territorial.

Bien que tous ces efforts soient déployés, le Maroc est classé parmi les pays modérés d'économie du savoir (KEI) avec un score de 3,61 en 2012, soit une légère amélioration par rapport à 2009 (3,54). Ce score reste inférieur à la moyenne MENA (4,74) et positionne le Maroc à la 102ème place mondiale. L'analyse des scores des quatre piliers de l'économie du savoir montre des taux différents de progrès, les plus problématiques restent l'éducation, la formation et l'innovation.

Concernant le pilier du régime économique et institutionnel (REI), le Maroc affiche un score de 4,66 en 2012 en progression par rapport à 2009 (4,14), mais qui reste inférieur à la moyenne MENA (5,41). Les progrès réalisés dans le domaine du REI proviennent d'une amélioration de la stabilité macro-économique et politique (en termes d'inflation, de financement non inflationniste du déficit budgétaire, de la résilience face à la crise financière mondiale de 2008) et des progrès accomplis dans l'amélioration de la procédure administrative. Cependant, certaines insuffisances persistent en matière du climat des affaires liées à la corruption, à la fiscalité et au cadre juridique. Ces insuffisances sont, toutefois, en cours d'être levées tel que acté par le classement du Maroc à la 75ème place sur 189 pays en 2016 (6ème dans la région MENA) en termes de facilité de faire des affaires[38] avec un gain de 5 places par rapport à 2015.

Le pilier de l'éducation enregistre, avec un score de 2,07, la 2ème plus basse performance dans le MENA en 2012, malgré les dépenses publiques relativement élevées dans le secteur. Bien que les indicateurs affichent de réels progrès en nombre dans l'enseignement primaire et secondaire, les scores de qualité montrent que le niveau d'éducation est encore faible pour les exigences d'une économie du savoir. Les performances de l'enseignement supérieur par groupe d'âge restent relativement parmi les plus faibles de la région MENA en 2012. A cela s'ajoute des problèmes liés à la qualité de l'enseignement et au taux de chômage des diplômés démontrant l'inadéquation entre les besoins du marché du travail et les formations de l'enseignement supérieur et à l'insuffisance de la pénétration de la culture de la recherche scientifique dans les universités. Toutefois, des progrès ont été accomplis dans la réforme du système, avec une autonomie croissante des universités, l'introduction de l'évaluation et l'approche basée sur la qualité et l'accréditation.

Par ailleurs, bien que l'éducation des femmes ait connu des progrès, en particulier dans l'enseignement supérieur, des discriminations entre la scolarisation des filles et des garçons dans le primaire (ratio filles/garçons de 90% en 2015) et le secondaire persistent (ratios de respectivement 82% et 91% pour le collégial et le qualifiant). D'où la détérioration du classement du Maroc dans l'indice de parité entre les sexes. Quant à l'enseignement à distance, il n'est pas encore bien maîtrisé en dépit des progrès réels accomplis, notamment, à travers le campus Maroc.

S'agissant du pilier de l'innovation, les performances du Maroc avec un score de 3,67 restent en dessous de la moyenne MENA (6,14). Parmi les faiblesses de ce pilier, figurent la mauvaise liaison universités-entreprises suite au manque de confiance entre les deux parties et le faible

[38] Doing Business 2016 : Mesure de la qualité et de l'efficience du cadre réglementaire", Banque Mondiale, octobre 2015.

nombre de brevets tant au niveau national que dans le système USPTO. Toutefois, le Maroc est dans la position de leader dans les exportations de hautes technologies par rapport aux pays arabes. Dans ce sens, le Maroc se positionne au 72ème rang en 2016 (sur 128 pays contre 78ème en 2015 sur 141 pays) et 12ème dans la région de l'Afrique du Nord et l'Asie de l'Ouest relativement à l'indice global de l'innovation (GII)[39] et ce, avec, cependant, un retard notable en termes de sophistication des affaires (125ème) lié, en particulier, à la faiblesse des connexions pour l'innovation (118ème), des ressources humaines adaptées au savoir (113ème) et d'absorption des connaissances (120ème).

Concernant le pilier TIC, le Maroc a obtenu un score de 4,02 qui est supérieur à la moyenne MENA (3,92) ce qui reflète les efforts remarquables déployés dans le développement de l'usage des TIC, notamment, les réformes de libéralisation et d'ouverture du secteur des télécommunications à la concurrence et les stratégies menées dans le secteur des TIC (e-Maroc, Maroc Numeric). Ceci a permis l'intensification de l'usage de la téléphonie mobile et l'augmentation de la pénétration de l'Internet. Toutefois, des disparités en matière d'équipement en outils informatiques entre les territoires, notamment, entre le milieu urbain et rural, restent un facteur discriminant. En effet, le taux d'équipement en ordinateurs personnels des ménages, en 2014, est de l'ordre de 65% en milieu urbain contre 24% en milieu rural électrifié. Ainsi, le Maroc est classé à la 99ème place en 2015 (sur 167 pays et 10ème dans le MENA contre 96ème en 2010 sur 166 pays) relativement à l'indice de développement des TIC (IDI)[40] et ce, avec, en particulier, un retard notable en termes de compétences (126ème). En matière d'administration électronique, quoique plusieurs services électroniques en ligne aient été déployés, le classement du Maroc à la 85ème position, en 2016, dans l'indice ONU e-gov[41], reste encore faible. Il y a lieu, cependant, de signaler le classement du Maroc à la 17ème place sur l'indice e-participation maintenant, ainsi, une position élevée auprès des pays à revenu élevé.

2.4. Le secteur financier comme levier de financement de l'économie

Le secteur financier occupe une place vitale dans le processus d'accumulation du capital et de hausse de la productivité. Cependant, après avoir confirmé sa contribution directe à l'emploi et à la croissance économique durant la décennie 2000, les indicateurs globaux de ce secteur font état d'un ralentissement marqué de son activité depuis 2009. En effet, selon les Comptes de la Nation, la valeur ajoutée du secteur des activités financières et assurances a enregistré une progression annuelle moyenne, en volume, de 4% entre 2009 et 2015 contre 9,5% entre 2004 et 2008, évolution qui demeure, toutefois, largement supérieure à celle de la valeur ajoutée totale (3,7%). Malgré le recul de la valeur ajoutée des activités financières en 2015, leur part dans la valeur ajoutée totale de l'économie s'est établie à 5,4% entre 2009 et 2015 contre 5% sur la période 2004-2008.

Le ralentissement de l'activité financière intervient dans un contexte où le Maroc affiche une forte ambition de réussir la transition de son économie vers un nouveau régime de croissance où le système financier est appelé à jouer un rôle déterminant dans le financement de l'investissement productif. En effet, la transition vers le nouveau modèle de développement impose la mobilisation et le déplacement de l'épargne vers le financement de la compétitivité du secteur industriel et des entreprises exportatrices, la création et le

[39] " The Global Innovation Index 2016: Winning with Global Innovation", Cornell University, INSEAD, and WIPO, août 2016.
[40] "Rapport Mesurer la société de l'information 2015", Union international des télécommunications (UIT), novembre 2015.
[41] « UNITED NATIONS E-GOVERNMENT SURVEY 2016 : E-Government in Support of Sustainable Development », United Nations Department of Economic and Social Affairs, July 2016.

développement des PME et vers le financement de l'innovation et du capital immatériel en vue de développer les secteurs à forte productivité. Le secteur financier est, en effet, encore aux prises avec certains paradoxes qui reflètent ses insuffisances sur le plan de l'allocation efficiente des ressources. En effet, malgré l'extension du réseau bancaire et l'amélioration générale des conditions de financement de l'économie avec, notamment, la décrue des taux d'intérêt, l'encours des crédits à l'économie a poursuivi sa décélération marquée par le recul persistant des prêts accordés aux Sociétés Non Financières (SNF) privées.

En dépit de ce recul, les Très Petites, Petites et Moyennes entreprises (TPME) ont réussi à mobiliser près du tiers des crédits accordés aux entreprises non financières, bénéficiant de plusieurs mesures d'accompagnement pour booster leur accès au crédit bancaire (intervention soutenue du système de garantie et mise en place par Bank Al-Maghrib des mesures non conventionnelles). Toutefois, le financement de l'amorçage et la croissance des PME demeure confronté au comportement très conservateur en matière de prise de risque des investisseurs, notamment les banques et les compagnies d'assurances. Il en résulte des stratégies de placement en nette décalage par rapport aux besoins de financement des PME. Dans ce sens, les marges d'amélioration du marché financier en matière de financement des entreprises et de mobilisation de l'épargne de long terme demeurent importantes et la nécessité de rendre plus opérationnels les mécanismes de financement alternatifs et novateurs, comme le capital-risque, relève de l'urgence.

2.4.1. Politique monétaire accommodante dans un contexte de baisse du déficit de liquidité des banques

À fin 2015, les facteurs autonomes de liquidité bancaire ont exercé un effet expansionniste de 24,1 milliards de dirhams sur les trésoreries bancaires, sous l'effet, principalement, d'une augmentation de 40,1 milliards de dirhams des avoirs extérieurs nets de Bank Al-Maghrib. Quant à la position nette du Trésor, elle n'a augmenté que de 400 millions de dirhams. Compte tenu, également, d'une hausse annuelle qui n'a pas dépassé 422 millions de dirhams du montant de la réserve monétaire obligatoire, le besoin en liquidité des banques s'est élevé à 16,5 milliards de dirhams au lieu de 40,6 milliards de dirhams à fin 2014 et 68,4 milliards de dirhams à fin 2013.

Par conséquent, le taux moyen pondéré sur le marché interbancaire, qui est l'objectif opérationnel de BAM, a évolué à des niveaux proches du taux directeur pour se situer à 2,51%, après 2,64% en 2014 et 3,05% en 2013. Le taux interbancaire, demeurant proche du taux directeur, a oscillé dans une fourchette allant de 2,5% à 2,53% et sa volatilité, mesurée par l'écart-type, s'est située à 0,02 après 0,15 en 2014. Le même scénario est constaté au niveau du marché des repos où les taux, dont la moyenne s'est élevée à 2,41%, ont enregistré une baisse minime de 44 points de base et leur volatilité n'a pas dépassé le seuil de 0,02. Cette détente du marché est, essentiellement, due à l'effet significatif d'injection de devises avec l'évolution favorable des transferts des Marocains Résidant à l'Etranger et des investissements directs étrangers.

Pour alimenter le marché monétaire en liquidité nécessaire en 2015 et afin de maintenir l'évolution du taux interbancaire à des niveaux proches du taux directeur, BAM est intervenue, principalement, à travers les avances à 7 jours sur appel d'offres. Le montant hebdomadaire moyen de ces opérations s'est élevé à près de 19 milliards de dirhams face à une demande hebdomadaire moyenne de 61,8 milliards de dirhams, soit un taux de satisfaction de 31% au lieu de 47% en 2014 pour un montant hebdomadaire servi de 35,8 milliards de dirhams.

Par ailleurs, la montée des impayés, le renforcement des règles prudentielles de Bank Al-Maghrib et le durcissement des conditions d'accès au crédit sont des obstacles devant l'accès des TPME au financement bancaire. Dans ce cadre, Bank Al-Maghrib a mis en place, depuis la fin de l'année 2012, des mécanismes qui visent la facilitation de l'accès des TPME au financement bancaire à travers les prêts garantis. En 2015, la mobilisation des prêts garantis a concerné un volume hebdomadaire moyen de 15,4 milliards de dirhams contre 12,8 milliards de dirhams en 2014 et 4,7 milliards de dirham en 2013. Au cours du premier trimestre 2016, les prêts garantis mobilisés ont atteint un volume hebdomadaire moyen de 9,4 milliards de dirhams.

Concernant le montant hebdomadaire moyen des avances à 24 heures, il demeure faible dans la mesure où il n'a pas dépassé le seuil de 142 millions de dirhams. De même, en 2015 Bank Al-Maghrib n'a pas fait recours aux opérations de pensions livrées qui ont porté, au cours de l'année 2014, sur un montant hebdomadaire moyen de 6,2 milliards de dirhams.

Dans le même ordre d'idées, Bank Al-Maghrib a décidé lors de son premier conseil de l'année (23/03/2015) de baisser le taux directeur de 25 points de base à 2,25%. Cette baisse a été rendue possible par l'absence de pression inflationniste. Cette décision, conjuguée à la baisse des taux obligataires qui en découle, devrait se traduire par une bonification des revenus des banques à travers l'amélioration de la marge d'intermédiation et ce, d'autant plus que les taux débiteurs n'ont connu qu'une baisse limitée. Enfin, suite à l'amélioration de l'état de liquidité des banques, Bank Al-Maghrib a décidé, lors de la réunion de son conseil du 21 juin 2016, de porter le ratio de la réserve monétaire de 2% à 5% et d'instaurer une rémunération (0,75%) de cette réserve pour les banques déployant plus d'efforts en matière d'octroi de crédit.

2.4.2. Poursuite de ralentissement des crédits à l'économie en dépit d'une orientation favorable des conditions monétaires et financières de l'économie

L'encours des crédits bancaires a atteint 785 milliards de dirhams en 2015 contre 763,4 milliards de dirhams en 2014, soit une hausse de 3,4% ou de 21,6 milliards contre 2,2% ou 16,4 milliards de dirhams en 2014, attribuée, principalement, à une opération financière en décembre 2015 (14,9 milliards de dirhams). Hors prêts à caractère financier, l'additionnel des crédits bancaires ressort à +2,4 milliards de dirhams ou +0,4% contre +26,8 milliards de dirhams ou +4,2% un an auparavant. Rapporté au PIB, cet encours a représenté 79,9% contre 82,6% en 2014.

Le ralentissement a affecté, principalement, les crédits débiteurs et de trésorerie dont l'encours s'est établi à 172 milliards de dirhams en 2015 contre 180,7 milliards de dirhams en 2014, soit une baisse de 4,9%, suivi des crédits à l'équipement dont l'encours a atteint 141,9 milliards de dirhams en 2015 contre 141,7 milliards de dirhams en 2014, soit une hausse de 0,1%.

L'encours des crédits immobiliers s'est établi à 241 milliards de dirhams contre 236,8 milliards de dirhams en 2014, soit une croissance de 1,7%. Cette évolution est attribuable, essentiellement, à la progression des crédits à l'habitat de 5,5%, alors que les crédits accordés aux promoteurs immobiliers ont reculé de 10,2%, en raison de désendettement et de restructuration de certains grands promoteurs immobiliers qui ont connu des difficultés.

L'encours des crédits à la consommation a atteint 46,3 milliards de dirhams, affichant une hausse de 4,9% contre une augmentation de 9,2% en 2014. Pour leur part, l'encours des

créances en souffrance s'est situé à 57,4 milliards de dirhams contre 52,5 milliards de dirhams en 2014, en hausse de 9,3% contre +20,2 en 2014, portant sa part dans le total des crédits à l'économie à 7,3% contre 6,9% en 2014.

Par secteur institutionnel, le ralentissement enregistré en 2015 au niveau des crédits bancaires reflète la décélération des crédits accordés aux Sociétés Non Financières (SNF) privées dont l'encours a atteint 315 milliards de dirhams, en baisse de 3,8%. Les crédits mobilisés par les sociétés financières ont atteint 115,4 milliards de dirhams, en hausse de 18,9%. Quant aux prêts octroyés aux SNF publiques, ils se sont chiffrés à 38 milliards de dirhams en 2015 contre 35 milliards de dirhams en 2014, en augmentation de 7,4% après 9,8% en 2014.

Pour leur part, les crédits accordés aux ménages, tirant bénéfice du bon comportement des prêts à l'habitat, se sont accrus de 5,5% à près de 233 milliards de dirhams, représentant, ainsi, 30% du total des crédits bancaires.

2.4.3. Stagnation de la part des concours accordés aux PME dans le total des crédits mobilisés par les sociétés non financières en dépit de l'amélioration des conditions de l'offre de crédit et l'intervention soutenue du système de garantie

Selon l'enquête sur les conditions d'octroi de crédit, réalisée par Bank Al-Maghrib au titre de l'exercice 2015, les TPME ont réussi à mobiliser près du tiers des crédits accordés à l'ensemble des sociétés non financières contre une part de 36% en 2014 et 2013 après 33% en 2012. Ainsi, à fin décembre 2015, les prêts additionnels accordés aux PME ont reculé de près de 17 milliards de dirhams après avoir augmenté de 2,6 milliards de dirhams en 2014, de 13,4 milliards de dirhams en 2013 et de 18,5 milliards de dirhams, en moyenne, entre 2006 et 2012.

Ce recul intervient au moment où le rythme d'évolution enregistré par l'encours des prêts accordés à l'ensemble des sociétés non financières privées a baissé de 3,8% après avoir augmenté de 3,3% en 2014 et le taux d'intérêt moyen appliqué aux crédits a baissé de 54 points de base pour se situer à 5,49% durant le dernier trimestre de 2015 contre 6,03% durant le quatrième trimestre de 2014. Par ailleurs, cette contreperformance a été constatée au moment où les TPME ont bénéficié de plusieurs mesures d'accompagnement pour booster leur accès au crédit bancaire.

Ainsi, le fonds de soutien financier, mis en place avec les banques, pour assurer le cofinancement des structures viables, mais connaissant des difficultés passagères en raison de la conjoncture, a permis depuis son démarrage de bénéficier d'une enveloppe de 1,2 milliard de dirhams à 183 entreprises, leur permettant de sauvegarder près de 24.000 emplois. De même, l'appui de la Caisse Centrale de Garantie a fortement augmenté, permettant aux TPME de mobiliser plus de 10 milliards de dirhams de nouveaux crédits garantis en 2015 pour un montant d'engagement qui s'élève à 5,4 milliards de dirhams (soit une progression de 51% par rapport à l'exercice précédent) contre 7 milliards de dirhams en 2014. Ces crédits ont financé, notamment, des projets de création et de développement ainsi que des besoins en fonds de roulement en faveur de 5.000 TPME contre 3.100 TPME en 2014 et 2.046 en 2013.

Les investissements financés par une partie de ces crédits sont de l'ordre de 4,2 milliards de dirhams. Cette dynamique a été induite, en particulier, par la performance des produits de garantie. Il s'agit de « Damane Exploitation», dédié à la garantie des différents crédits de

fonctionnement, qui a totalisé plus de 6 milliards dirhams de crédits garantis, soit une hausse de 56% par rapport à l'année 2014. Il s'agit, également, de « Damane Création » destiné à la garantie des crédits d'investissement consentis pour le financement de la création de PME qui a permis la mobilisation de près de 1 milliard de dirhams, soit une progression de près de 60% par rapport à 2014.

Enfin, «Damane Express», destiné à la couverture des prêts bancaires au profit des TPE, a mobilisé près de 950 millions de dirhams de crédits garantis, soit une augmentation de 45% par rapport à l'exercice précédent. S'agissant de l'activité de cofinancement de la CCG des projets d'investissement ou de restructuration financière, l'année 2015 a enregistré un volume de crédits de près de 1,3 milliard de dirhams, soit une progression de plus de 350% par rapport à 2014.

2.4.4. Préservation d'un financement bancaire sain de l'économie, profitant d'une gestion du risque conforme aux nouvelles normes de Bale III

Malgré une conjoncture économique nationale en nette amélioration par rapport à celle de l'année 2014, les banques n'ont pas réussi à améliorer la qualité de leur bilan et ce, en dépit de la décélération du taux de croissance des créances en souffrance de 20,2% en 2014 à 9,3% en 2015. A noter que la part des créances en souffrance dans le total des crédits distribués s'est située à 7,3% en 2015 contre 6,9% en 2014 et 6% en 2013.

Au cours des deux dernières années, le risque sur les entreprises, mesuré par l'encours des créances douteuses brutes des entreprises rapporté à l'encours total des crédits à l'économie, a été supérieur à celui des particuliers, soit 4,3% après 3,8% à fin 2014. Pour les ménages, ce risque s'est situé à 3% à fin 2014 et 2015.

En dépit de cette détérioration, les ratios de liquidité et de solvabilité des banques marocaines demeurent conformes aux dispositions prudentielles telles qu'édictées par le dispositif de Bâle III, entrées en vigueur au Maroc en 2014. Ainsi, le ratio de solvabilité moyen des banques s'est situé à 13,7% en 2015 en quasi-stagnation par rapport à fin 2014 et au-dessus du seuil minimum de 12% édicté par la réglementation prudentielle en vigueur. De son côté, le ratio de liquidité à court terme (LCR), transposé des normes de Bâle III, s'est établi à 168% à fin décembre 2015 contre 130% en 2014, soit un niveau supérieur au minimum requis (60% fixé pour l'année 2015 et le seuil minimum cible à fin 2018 de 100%). Ce ratio, dont l'entrée en vigueur est intervenue en juillet 2015, impose aux banques de disposer de suffisamment d'actifs liquides de haute qualité pour surmonter une crise grave de liquidité qui durerait 30 jours.

2.4.5. Légère décélération des dépôts dans un contexte de ralentissement des crédits bancaires

En 2015, l'encours des dépôts bancaires a maintenu son rythme de progression, soit une hausse de 6,1% après 6,8% en 2014, passant de 767,7 milliards de dirhams à près de 814,2 milliards de dirhams. Ce résultat s'explique, entre autres, par l'effet différé de l'opération de l'Amnistie de change et par la reprise modérée de la conjoncture économique internationale qui a contribué à l'amélioration des transferts des Marocains Résidant à l'Etranger de 3% en 2015 après 2,3% en 2014. L'amélioration constatée au niveau de l'encours des dépôts s'est manifestée par la baisse de 3 points du coefficient moyen d'emploi[42], passant de 99,4% à 96,4%.

[42] Crédits rapportés aux dépôts.

Dans ces conditions, les dépôts à vue et les comptes à terme et bons de caisse ont enregistré une nette accélération du rythme de leur progression correspondant à des hausses annuelles respectives de 6,3% et 8,4% à 468,5 et 176,4 milliards de dirhams respectivement. Pour leur part, les comptes d'épargne se sont améliorés de 6,4% après 8,2% en 2014, atteignant, ainsi, un encours de 137 milliards de dirhams.

Les dépôts libellés en dirhams se sont établis à 801 milliards de dirhams, en hausse de 6,2% après 5,8% en 2014 et les dépôts en devises, avec une part limitée à 2,2%, se sont appréciés de 17,9% après 63% en 2014, en lien avec l'opération de contribution libératoire au titre des avoirs et liquidités détenus à l'étranger.

Les évolutions différenciées des composantes des dépôts bancaires n'ont pas été accompagnées d'un changement marqué au niveau de leur structure. Celle-ci est restée globalement stable comparativement à 2014. Près de 58% sont à vue, 22% sont à terme et 17% sont des comptes d'épargne.

La stabilité relative de la structure des dépôts bancaires en 2015 par rapport à 2014 s'est accompagnée d'une baisse du coût moyen des ressources de 1,94% à 1,59%, en lien avec la prépondérance des dépôts à vue dans la structure des dépôts bancaires, conjuguée à une baisse généralisée des taux créditeurs (une baisse de 104 points de base des taux sur les comptes sur carnet, de 10 points de base sur les comptes à 6 et 1 an, de 7 points de base sur les comptes à 1 an et de 5 points de base sur les comptes à 6 mois). Cependant, le recul de 35 points de base du coût moyen des ressources n'a pas pu améliorer la marge globale d'intermédiation des banques qui a baissé de 3,55% à 3,13%, suite au repli du taux de rendement des emplois de 67 points de base à 4,82%.

La structure des dépôts, appréhendée par catégorie d'agent économique, continue à être dominée par les dépôts des ménages qui ont progressé de 6,7% à 571,2 milliards de dirhams et dont la part s'est maintenue à 70%. Cette hausse provient conjointement des dépôts des MRE et des dépôts des particuliers. Les premiers, qui ont atteint 163,7 milliards de dirhams, ont enregistré une hausse de 5,7%, se situant, ainsi, à 20% du total des dépôts, soit la même part qu'en 2014. Les seconds ont progressé de 7% à 407,4 milliards de dirhams et dont la part dans le total des dépôts bancaires s'est maintenue à 50%. Ainsi, les dépôts à vue ont atteint un encours de 320 milliards de dirhams en 2015, en hausse de 7% par rapport à 2014, représentant une part de 46% des avoirs financiers des ménages. De leur côté, les comptes d'épargne, qui accaparent 24% des dépôts des ménages, ont atteint 135 milliards de dirhams marquant, ainsi, une progression de 6,6%, en ralentissement par rapport à 2014. Quant à l'encours des dépôts à terme qui représente 19% des avoirs des ménages, il a avoisiné 108 milliards de dirhams, accusant un ralentissement à +4,6% en 2015 après +7,1% en 2014.

Avec une part de 26% du total, les dépôts des autres agents économiques non financiers se sont accrus de 9,4% à 213,2 milliards de dirhams après 4,5% en 2014. Cette évolution constitue un point d'inflexion par rapport à la tendance observée depuis 2010 et traduit, entre autres, une amélioration de la capacité d'épargne des entreprises.

Quant aux dépôts des agents financiers, constitués principalement des dépôts des OPCVM et des compagnies d'assurances, ils ont enregistré une baisse de 20% après une hausse de 23% en 2014.

2.4.6. Capital-investissement : un marché bénéficiant davantage aux entreprises en expansion

Etant essentiel pour améliorer la productivité et soutenir la croissance, le développement du marché du capital-risque est au centre des préoccupations des pouvoirs publics en matière d'approfondissement du secteur financier et de diversification des sources de financement de l'économie. Dans cette perspective, les nouveaux amendements introduits par les pouvoirs publics sur la loi 41-05 relative aux OPCR (Organismes de Placement en Capital-Risque) ont permis à ces derniers d'élargir leur portefeuille à des fonds et quasi-fonds propres de sociétés non cotées (au lieu des PME seulement) en vue d'améliorer les performances et la dynamique du secteur.

Parallèlement à l'entrée en vigueur de cette réforme, le secteur a continué son développement en portant, ainsi, le total des fonds levés depuis l'origine à 16,4 milliards de dirhams à fin 2015 contre 15,7 milliards de dirhams à fin 2014 et le montant des investissements cumulés à 5,5 milliards de dirhams en 2015 contre 4,9 milliards de dirhams en 2014, soit 34% des fonds levés. Néanmoins, il y a lieu de constater que, par rapport aux résultats de l'année 2014, les montants levés par année ont augmenté de 423 millions de dirhams en 2014 à 712 millions de dirhams en 2015, en hausse de 68,3%.

Avec un taux de pénétration du capital-investissement de 0,06% et 155 entreprises financées par cette industrie, le Maroc a surperformé l'ensemble des pays de la zone MENA (0,03%) et dépassé la Turquie qui a enregistré un taux de pénétration de 0,01% en 2015. Les actes d'investissement bénéficient davantage au secteur industriel qui a renforcé sa part dans le total des investissements réalisés par le secteur, atteignant 48% depuis 2011 contre 32% entre 2006 et 2010. En dépit de ces performances, les marges d'amélioration demeurent importantes pour permettre au secteur de financer davantage l'innovation et la création des entreprises. Les montants dévolus à l'amorçage des entreprises restent très faibles (10% depuis 2011 contre 90% pour les opérations de transmission et de développement).

Parallèlement, le secteur des TIC fait l'objet d'un désengagement progressif des investissements en capital-risque (1% des fonds investis en 2015 contre 5% sur la période 2006-2010). Ce secteur s'accapare plus de 40% des investissements dans les pays où l'industrie du capital-risque est plus développée. Pour faire face à cette insuffisance, les pouvoirs publics ont mis en place un nouveau fonds (INNOV INVEST) en vue de promouvoir le financement des start-ups et des porteurs de projets innovants. Ce fonds, doté d'une enveloppe cible de 500 millions de dirhams, devant permettre de financer environ 100 entreprises pour la composante Equity et environ 300 porteurs de projets pour les composantes « Avances/dettes » et « Assistance technique », aura des effets directs et indirects sur l'emploi ainsi que des impacts tangibles en matière de développement et de mise en place d'une infrastructure de financement du segment de la phase de création.

Cette réforme devrait consolider les performances récentes du secteur pour porter le poids du capital-risque à plus de 1% (0,3% de la FBCF à fin 2015), permettant au Maroc de devenir plus attractif en matière de Capital-Investissement pour les investisseurs institutionnels internationaux en comparaison avec des pays comme l'Égypte ou la Turquie. En effet, le secteur du Capital-Investissement au Maroc affiche des taux de rendement élevés et représente aujourd'hui une alternative aux autres produits de placement classiques. Le Capital-Investissement au Maroc a réalisé une performance supérieure à celle du marché boursier marocain, avec un Taux de Rendement Interne Brut de 15% contre 5,5% pour le MASI.

2.4.7. Bourse de Casablanca : Recours faible au marché primaire sollicité surtout par les sociétés financières

En 2015, deux opérations d'introduction par cession ont marqué le marché primaire et qui concernent les sociétés TOTAL MAROC[43] pour un montant de 719 millions de dirhams et AFMA[44] pour un montant de 180 millions de dirhams, appartenant respectivement aux secteurs « Pétrole et Gaz » et « Assurances ».

En dehors de ces opérations, ce sont les banques et les entreprises du secteur immobilier qui dominent le marché primaire. L'activité sur ce marché a connu une hausse significative. En effet, les émissions en titres de capital, effectuées par cinq entreprises, ont totalisé 2,1 milliards de dirhams, dont 1,9 milliard de dirhams ont été effectués en numéraire contre seulement 425 millions de dirhams et 3,2 milliards en 2015. S'agissant des emprunts obligataires, 810 millions ont été levés en 2015 contre 184 millions de dirhams en 2014.

Le marché primaire est toujours marqué par la faiblesse des augmentations de capital et la rareté des introductions des entreprises. Les augmentations de capital effectuées sur le marché primaire en 2015 et opérées en numéraire, représentant presque 95% des montants levés en 2015, peuvent être considérées comme de nouveaux apports de capitaux à la Bourse de Casablanca. Les sociétés non financières ont mobilisé 25 millions de dirhams, soit 1% des augmentations effectuées sur le marché, contre 99% ou 2 milliards de dirhams levés par les sociétés financières.

Deux augmentations de capital ont été effectuées par les banques CDM et BCP pour un montant total de 1,78 milliard de dirhams. La BCP a réalisé la plus grande augmentation du capital, en 2015, pour un montant de 1,67 milliard de dirhams en émettant 9.112.733 titres.

2.4.8. Repli des émissions des obligations privées des sociétés non financières

À fin 2015, le volume des émissions sur le marché de la dette privée a baissé de 31,3% pour se situer à 56,8 milliards de dirhams contre 83 milliards de dirhams en 2014. Cette baisse résulte de la contraction de 26,3 milliards de dirhams des émissions des banques en certificats de dépôts alors que leurs émissions en obligations n'ont augmenté que de 2,8 milliards de dirhams en 2015. S'agissant des sociétés non financières, leurs émissions au cours de l'année 2015 se sont élevées à 22,7 milliards de dirhams contre 23,3 milliards de dirhams en 2014, dont 32% effectuées sur le marché obligataire (7,3 milliards de dirhams) et 68% sous forme de billets de trésorerie (15,5 milliards de dirhams).

En tenant compte du montant des remboursements, l'encours de la dette privée des sociétés non financières a atteint 68 milliards de dirhams en 2015 contre 71,8 milliards de dirhams en 2014, soit une baisse de 5,3%. Cette évolution reflète le recul de l'encours des billets de trésorerie de 53% à 2,3 milliards de dirhams et de celui des obligations de 1,8% à 65,7 milliards de dirhams. Cette baisse a eu lieu en dépit de l'évolution favorable des conditions de financement offertes sur ce marché suite à la baisse des taux obligataires observée en 2015 (les taux des émissions du Trésor ont diminué en 2015, avec des baisses allant de 50 points de base pour la maturité de 13 semaines à 115 points pour celle de 20 ans). Dans un contexte marqué par une baisse persistante de l'endettement bancaire des SNF privées (-1,6% en 2014), le faible recours des entreprises au marché obligataire pour le financement de leurs projets a conduit au repli de la part obligataire à 9% de la dette financière des entreprises non financières contre 10% en 2014.

[43] Pour un prix d'introduction de 535 dirhams.
[44] Pour un prix d'introduction de 720 dirhams.

2.4.9. Rôle confirmé du secteur des assurances dans le financement de l'économie

Le secteur des assurances est un pilier important de l'économie. Il joue un rôle essentiel dans la collecte de l'épargne et son acheminement pour le financement des activités économiques.

Ainsi, les principaux indicateurs du secteur ont affiché des performances positives. Cette situation a été renforcée par la consolidation des indicateurs de rentabilité des sociétés exerçant dans l'activité d'assurance dans un contexte marqué par des taux d'intérêt bas et par des taux d'inflation modérés.

Au cours de l'année 2015, le marché marocain d'assurance a connu une progression des primes encaissées, passant de 28,4 milliards de dirhams en 2014 à 30,4 milliards de dirhams, soit une augmentation de 7% après 6,3% en 2014. Cette hausse provient de l'augmentation qu'a connue aussi bien l'assurance-vie et capitalisation (près de 12,4%) que l'assurance non vie (soit 4,4%).

Le dynamisme de cette dernière composante au cours de la période récente s'explique, en grande partie, par la préservation de la stabilité des fondamentaux économiques, par les changements réglementaires et fiscaux[45] qui ont accordé un traitement privilégié à l'épargne longue, le développement des produits en unités de compte, le développement du marché immobilier et l'essor de la distribution à canaux multiples, notamment le succès grandissant de la bancassurance.

Suite aux évolutions sus-indiquées, le taux de pénétration de l'assurance a affiché un profil ascendant depuis l'année 2004, passant de 2,3% à 3,2% en 2015, soit un gain de 80 points de base. Ce trend haussier s'explique par l'évolution des primes émises à un rythme supérieur à la croissance économique nominale avec un écart moyen de 2,1 points. Avec ce taux de pénétration, le Maroc occupe la première place au niveau des pays de l'Afrique du Nord. La Tunisie vient en deuxième position avec 1,9%, juste devant l'Algérie et l'Egypte dont les taux sont, respectivement, de 0,8% et 0,7%. A noter qu'à l'échelle mondiale, le taux de pénétration s'est élevé à 6,2% en 2015.

Pour ce qui est de la densité de l'assurance, elle demeure encore faible dans la mesure où elle n'a pas dépassé le seuil de 91 dollars par habitant en 2015, au lieu de 102 dollars par habitant en 2014. Comparé aux pays de l'Afrique du Nord, le Maroc occupe, depuis 2007, la première place en termes de densité de l'assurance, suivi par la Tunisie, qui a connu également des reculs en la matière, passant de 80 dollars en 2014 à 73 dollars par habitant en 2015. En Algérie, la densité de l'assurance reste faible et ne dépasse pas le seuil de 32 dollars. Quant à l'Egypte, elle vient en dernier rang avec une densité qui se situe à 23 dollars après 24 dollars en 2014.

Les placements affectés aux opérations d'assurances, qui constituent l'apport du secteur des assurances au financement de l'économie, se sont élevés à 127 milliards de dirhams, soit une

[45] En 2011, il y a eu l'exonération de la taxe sur les contrats d'assurance des opérations de capitalisation qui étaient soumises au taux de 3,5%. Aussi, le délai de 8 ans, au lieu de 10, est étendu, à partir de 2012, aux contrats individuels ou collectifs d'assurance/retraite et aux contrats d'assurance sur la vie ou de capitalisation pour les opérations conclues avant 2009.

hausse de 4,6% par rapport à 2014. Rapportés à la FBCF, ces placements ont atteint 2% en 2015 après 2,7% en 2014.

3. DE NOUVEAUX RELAIS DE CROISSANCE POUR UN MODELE DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET INCLUSIF

3.1. Développement économique et inclusion spatiale : des progrès en perspective

Animé par la volonté de construire un Etat moderne, solidaire et compétitif, le Maroc a mené des réformes sectorielles et institutionnelles afin de tirer le meilleur profit de son potentiel humain, naturel et territorial. Certes, des défis subsistent, mais sans pour autant dénier l'engagement du Maroc dans un processus de développement humain spatialement inclusif à l'aune du développement économique des régions, suite à des transformations sectorielles et d'un meilleur accès aux droits fondamentaux. Ces acquis ne pourraient qu'être consolidés avec une portée et une diffusion plus appropriées au niveau spatial s'ils sont guidés par un modèle cohérent à même de garantir une structure équilibrée entre les différents volets des fondamentaux d'un développement socioéconomique territorial soutenable.

3.1.1. Vers l'émergence de nouveaux pôles régionaux

La région de Casablanca Settat a réalisé la part moyenne la plus importante du PIB durant la période 2001-2014 en y contribuant à hauteur de 26,8% suivie par les régions de Rabat Salé Kénitra (14,8%), Marrakech Safi (11,9%) et Fès Meknès (10,2%). Ces quatre régions totalisent 63,7% du PIB national traduisant un passif appelé à être résorbé selon des dynamiques en cours à travers les stratégies sectorielles territorialisées (PMV, vision 2020, ...) et les stratégies fonctionnelles en faveur de l'inclusion spatiale (Logistique, P2I, pôles universitaires, ...) ou à partir d'autres trajectoires que la nouvelle gouvernance régionale pourrait favoriser.

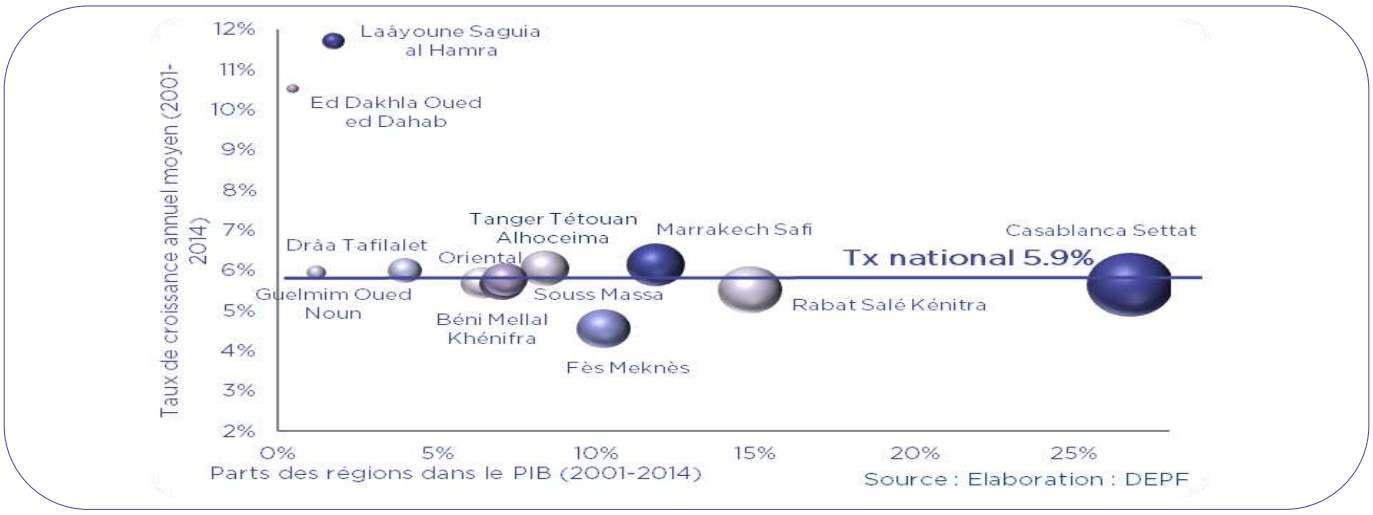

Graphique 18 : Contribution et dynamique régionale entre 2001 et 2014

Ceci se confirme avec l'émergence de régions contribuant sensiblement à la croissance économique. En effet, en termes de rythme de croissance nominale, ce sont les régions à faibles contributions qui révèlent les trajectoires les plus dynamiques, avec des taux de croissance plus élevés que la moyenne nationale (5,8%), à savoir les régions de Laâyoune Saguia al Hamra (11,7%), d'Ed Dakhla Oued ed Dahab (10,5%) et de Drâa Tafilalet (6%). A l'instar de ces régions, Guelmim Oued Noun (5,9%), Souss Massa (5,8%), l'Oriental (5,7%) et Beni Mellal Khénifra (5,7%) ont enregistré des taux de croissance importants.

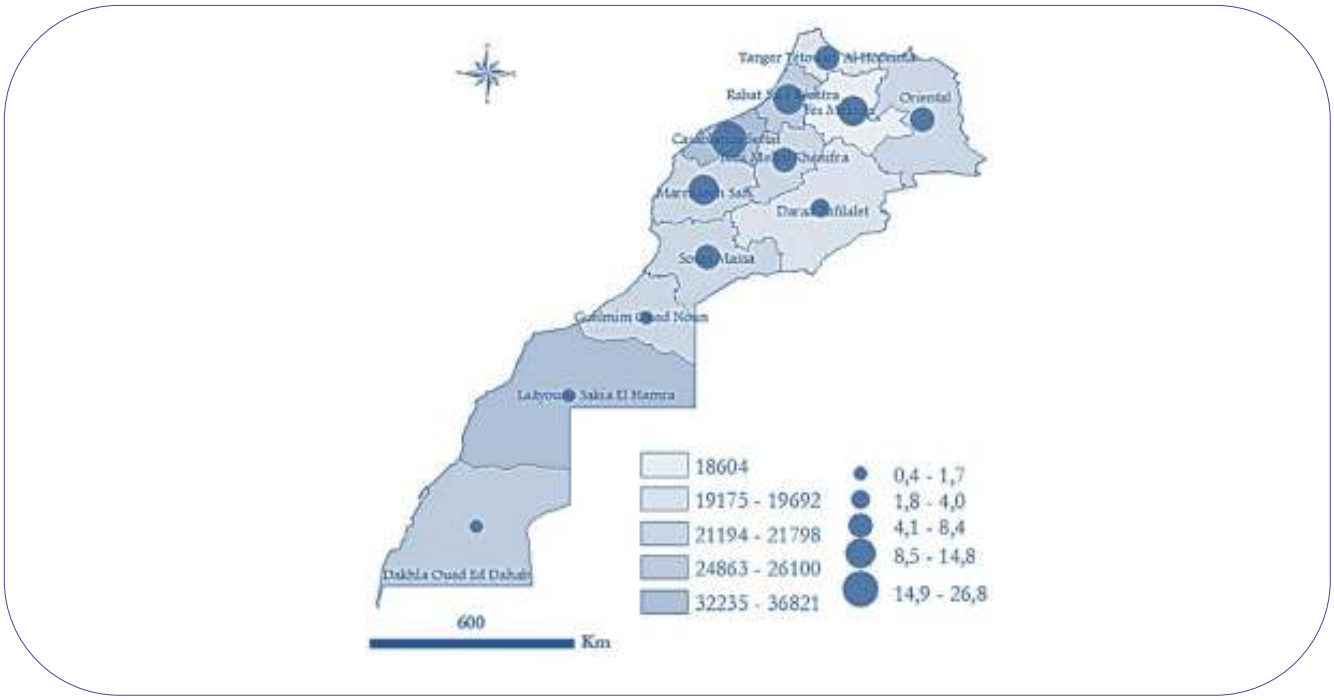

Schéma 1 : Structure du PIB et PIB/habitant entre 2001 et 2014

Ces nouvelles configurations contribueraient à résorber les inégalités de répartition des richesses. Ainsi, 4 régions sur 12 ont un PIB/habitant supérieur à la moyenne nationale (23.551 dirhams/habitant). Il s'agit de Laâyoune Saguia al Hamra (36.821 dirhams/habitant), de Casablanca Settat (32.235 dirhams/habitant), d'Ed Dakhla Oued ed Dahab (26.100) et de Rabat Salé Kenitra (24.863).

Graphique 19 : PIB/habitant et par région en dirhams (2001-2014)

En termes de dynamique, la région de Laâyoune Saguia al Hamra a connu la croissance la plus soutenue du PIB/habitant avec un taux annuel moyen de 8,9%, suivie des régions de Drâa Tafilalet (5,8%), de l'Oriental, de Marrakech Safi (4,9% pour chacune) et de Guelmim Oued Noun (4,8%). Par contre, l'évolution du PIB/habitant a été moins remarquable par rapport à la moyenne nationale (4,6%) pour les régions de Fès Meknès (3,6%) et d'Ed Dakhla Oued ed Dahab (1,9%). Ceci suggère que la croissance favorise la convergence des régions avec une tendance des régions à se rapprocher dans le cadre d'un processus de rattrapage enclenché par des régions plus dynamiques et l'essoufflement des pôles traditionnels qui tiraient la croissance.

L'analyse de la configuration sectorielle des valeurs ajoutées régionales fait ressortir que la région de Fès Meknès a réalisé la part moyenne la plus importante de la valeur ajoutée primaire durant la période 2001-2014 en contribuant à hauteur de 15,3% dans la constitution de la valeur ajoutée primaire nationale. La région de Marrakech Safi vient en deuxième lieu avec une contribution moyenne de 14% suivie par les régions de Souss Massa avec 12,3%, de Rabat Salé Kénitra (12,1%), de Casablanca Settat (11,6%) et de Béni Mellal Khénifra (10,5%). Ces régions participent ensemble à hauteur de 75,7% de la valeur ajoutée du secteur primaire au niveau national.

Quant au secteur secondaire, la région de Casablanca Settat a réalisé la part moyenne la plus prononcée de la valeur ajoutée secondaire nationale durant la période 2001-2014 en contribuant à hauteur de 44,4%. Plus loin, se trouve en deuxième position la région de Marrakech Safi avec 10,1% suivie par les régions de Rabat Salé Kénitra (9,4%), de Tanger Tétouan Al Hoceima (9%) et de Beni Mellal Khénifra (7,5%).

La part moyenne la plus importante de la valeur ajoutée tertiaire durant la période 2001-2014, revient à la région de Casablanca Settat qui a contribué à hauteur de 21,7% à la valeur ajoutée tertiaire nationale suivie par les régions de Rabat Salé Kenitra (18,2%), de Marrakech Safi (12,2%) et de Fès Meknès (11,1%). Par ailleurs, les services marchands hors hôtels et restaurants restent le premier pourvoyeur de la valeur ajoutée tertiaire dans toutes les régions avec en tête celle de Casablanca Settat (73,4%) entre 2001 et 2014.

3.1.2. Inégalités régionales sous le prisme de l'accès aux droits fondamentaux

Les nouvelles configurations sectorielles basées sur le potentiel des régions, avec une ouverture de plus en plus accentuée sur les opportunités offertes à l'international, interpellent à juste titre sur leurs capacités à contribuer, à terme, à résorber les inégalités actuelles de répartition des richesses. Or, dans un contexte mondial où la soutenabilité des modèles de développement repose la problématique de leur capacité inclusive et de leur finalité au regard du respect de la dignité humaine, le nouvel agenda de développement durable adopté en septembre 2015 par la communauté internationale redonne à la question des Droits de l'Homme une place centrale dans la définition des nouveaux paradigmes de développement.

Le modèle de développement marocain est, dès lors, appelé à être orienté dans sa configuration globale et régionale vers l'accès aux droits fondamentaux en prenant appui sur le potentiel immatériel en tant que «... critère fondamental dans l'élaboration des politiques publiques et ce, afin que tous les Marocains puissent bénéficier des richesses de leur pays »[46].

L'évaluation de l'accès des régions aux droits fondamentaux révèle des disparités qui peuvent être synthétisées à travers un indice composite de l'accès aux droits fondamentaux (IADF)[47]. Ainsi, quatre régions ont, en 2014, un accès aux droits fondamentaux plus important que la moyenne nationale avec en premier lieu la région de Laâyoune Saguia al Hamra suivi des régions de Guelmim Oued Noun, Rabat Salé Kénitra et Casablanca Settat. La région de Drâa Tafilalet se classe à la dernière position. Ce classement résulte d'un accès différencié selon les chapitres des droits fondamentaux.

[46] Discours Royal du 30 juillet 2014.

[47] L'IADF est obtenu en tant que moyenne pondérée des scores des différents chapitres. Ces derniers sont calculés en tant que moyenne arithmétique des scores des droits fondamentaux qui, eux même, sont calculés en tant que moyenne arithmétique simple des scores des indicateurs (attribué, sur une échelle de 0 à 10, pour une région selon sa performance) qui le composent.

Laâyoune Saguia al Hamra est en tête de classement par rapport à l'indice global et à la plupart des chapitres, notamment, l'accès aux savoirs, la formation et le développement culturel et le dialogue social, le dialogue civil et les partenariats innovants. Cependant, cette région se positionne à la 7ème place relativement au chapitre de la gouvernance responsable, le développement économique et la démocratie sociale, notamment, au niveau du taux d'investissement industriel qui a atteint 3,5% contre 24% au niveau national et du taux d'exportation industrielle (13% contre 30%).

Au même titre que Laâyoune Saguia al Hamra, le positionnement de Guelmim Oued Noun à la 2ème place au niveau de l'indice global revient à un accès relativement important aux savoirs, à la formation et au développement culturel (2ème) et à son classement à la 2ème position au niveau du chapitre de la gouvernance responsable, le développement économique et la démocratie sociale alors qu'elle se positionne à la 8ème place relativement au chapitre de l'inclusion et solidarité. En effet, cette région enregistre un score relativement bas en termes de non-discrimination et promotion de l'égalité de genre (12ème place en 2014), notamment, sur le plan de la parité au niveau du marché de l'emploi.

Quant aux régions de Rabat Salé Kénitra et de Casablanca Settat, malgré un classement général à la 3ème et à la 4ème places respectivement ainsi qu'un accès parmi les plus important au niveau national aux savoirs, formation et développement culture, ces deux régions se positionnent aux dernières positions (11 et 12 respectivement) relativement au chapitre du dialogue social, dialogue civil et partenariats innovants (exemple : 94 et 96 adhérents aux coopératives pour 10.000 habitants pour ces deux régions contre 136 au niveau national).

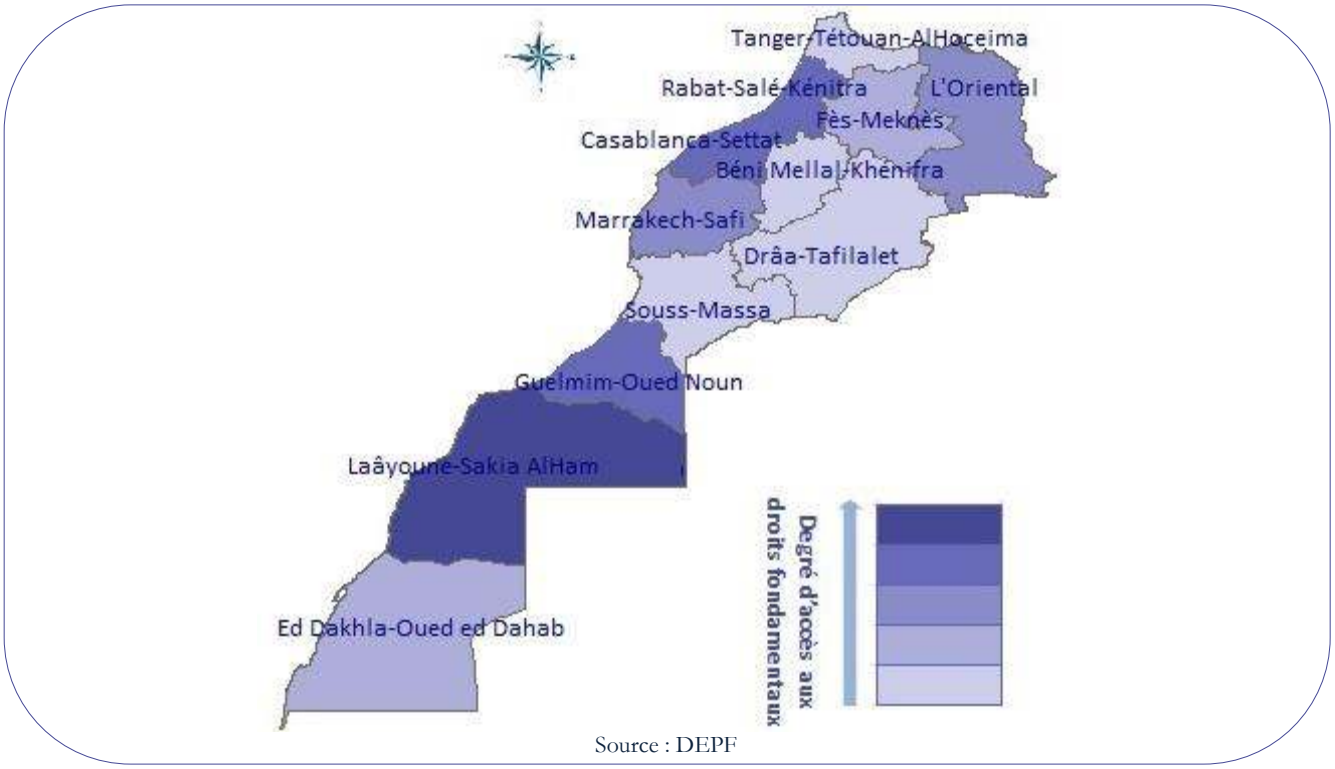

Source : DEPF

Schéma 2 : Carte du degré d'accès des régions marocaines aux droits fondamentaux (2014)

En contrepartie, même si la région de Drâa Tafilalt se classe au dernier rang à l'aune de l'indice global de l'accès aux droits fondamentaux, cette région est relativement avancée en termes de protection des enfants (1ère). Sur ce chapitre, la région est classée première sous le prisme du droit à la protection médico-sanitaire maternelle et infantile avec, notamment, les meilleurs taux bruts de vaccination des enfants au BCG et taux de consultation des femmes

enceintes (respectivement 179% contre 137% au niveau national et 19,6 pour 1.000 habitants contre 14,4 au niveau national).

En termes de dynamique, les régions de Guelmim Oued Noun et de l'Oriental ont le plus amélioré leurs scores, gagnant respectivement 6 et 5 places depuis 2004 pour se positionner à la 2ème et 5ème position en 2014. L'évolution de l'Oriental revient, en grande partie, à l'amélioration de l'accès aux services essentiels et au bien-être social (+5 places, soit 5ème en 2014). L'appréciation du positionnement de Guelmim Oued Noun en 2014 est dû, essentiellement, à un accès meilleur aux services essentiels et au bien-être social (+7 places, soit 2ème en 2014) et au dialogue social, dialogue civil et partenariats innovants (+7 places, soit 3ème en 2014).

La baisse relative de Fès Meknès au regard de l'indice global (-3 places, soit 7ème en 2014) revient à un accès moins important aux services essentiels et de bien-être social (-3 places, soit 7ème en 2014). Relativement à ce chapitre, cette baisse est due à un accès moins important au droit au travail et à des conditions justes, favorables et équitables (-4 places, soit 7ème en 2014 contre 3ème en 2004, avec, notamment, un taux de chômage de 16,5% contre 16% au niveau national selon les résultats du RGPH2014) et au droit d'accès à l'eau, à l'électricité et à l'assainissement (-5 places, soit 9ème en 2014) avec, notamment, une part de logements équipés en eau de 70% contre 73% au niveau national et 84% à Souss Massa et Dakhla Oued Ed Dahab.

Ainsi, les progrès réalisés en termes d'accès aux différentes générations des droits de la personne ont non seulement suivi des dynamiques différenciées selon les régions et selon la nature des droits, mais ils interpellent une approche plus cohérente qui puisse optimiser leurs effets bénéfiques sur les populations cibles et restituer, en dernière instance, le principe de l'indivisibilité des droits dans la vie quotidienne des citoyennes et des citoyens. Dans ce sens, l'économie de la connaissance occupe désormais une place déterminante pour rendre notre modèle de développement plus inclusif et plus équitable.

3.2. Développement durable : Impératif pour une croissance inclusive et soutenable

Conscient des impacts négatifs des changements climatiques, le Maroc s'est engagé, depuis la Conférence de Rio en 1992, dans un processus de mise à niveau environnementale visant à concilier le développement socio-économique avec les impératifs de durabilité des ressources et de réduction des risques environnementaux.

Dans ce cadre, plusieurs dispositions ont été établies dans le but de promouvoir des mesures pour la sauvegarde de l'environnement, notamment la mise en place d'un cadre normatif, juridique, institutionnel et stratégique qui permet la préservation de l'environnement et la lutte contre les effets des changements climatiques. De même, le Maroc a appuyé son engagement international pour l'environnement par « l'Appel de Tanger » sur les changements climatiques lancé par Sa Majesté le Roi et le Président de la République Française, le dimanche 20 septembre 2015, en faveur du climat. Cet appel incite la communauté internationale à trouver des réponses adéquates et efficaces aux effets des changements climatiques. Ainsi, l'organisation du Maroc de la COP22 en novembre 2016 témoigne de sa décision ferme de contribuer à l'effort mondial de lutte contre les changements climatiques et l'accélération de la transition vers une économie mondiale verte.

3.2.1. Engagement du Maroc en matière de préservation de l'environnement et de lutte contre les effets des changements climatiques

L'engagement du Maroc en matière de préservation de l'environnement est appuyé par la signature et/ou la ratification de nombreux traités, conventions et protocoles internationaux de lutte contre les changements climatiques et la protection de l'environnement, tels que la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (signature en 1992 et ratification en 1995), le Protocole de Kyoto sur les Changements Climatiques (ratification 2002), la Convention de lutte contre la désertification (signature en 1994 et ratification en 1996), le Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée (signature en 1995 et ratification en 2009), la Convention sur les polluants organiques persistants (convention de Stockholm).

De même, la constitution de 2011 a apporté une nouvelle impulsion à ce processus en consacrant le développement durable en tant que droit pour tous les citoyens et en instaurant de nouveaux instruments de bonne gouvernance.

Aussi, le Maroc a déployé des efforts importants pour la mise en place d'un cadre juridique et institutionnel adéquat en matière d'environnement. Sur le plan institutionnel, le Maroc dispose d'un dispositif de gouvernance climatique national qui comprend un ensemble d'entités chargées des différents aspects de la politique environnementale, notamment, le Ministère délégué chargé de l'Environnement, le Comité National sur les Changements Climatiques (CNCC), le Comité National Scientifique et Technique–Changement Climatique (CNST-CC), l'Autorité Nationale Désignée MDP (AND–MDP), le Comité National de suivi et de surveillance de la qualité de l'Air, l'Autorité Nationale Désignée chargée du Fonds Vert Climat et le Comité Interministériel de Suivi (CIS).

Au niveau législatif, le Maroc a adopté une série de textes adéquats à la protection de l'environnent constituée, principalement, de la loi 10-95 sur l'eau promulguée par Dahir n°1–95–154 du 16 aout 1995, la loi n°11-03 (2003) concernant la protection et la mise en valeur de l'environnement, la loi n° 12-03 (2003) relative aux études d'impact, la loi n°13-03 (2003) relative à la lutte contre la pollution de l'air, la loi n°81-12 relative au littoral, la loi n°27-13 relative à l'exploitation des carrières. Ce cadre législatif est couronné par la loi-cadre 99-12 portant sur la Charte Nationale de l'Environnement et du Développement Durable[48] qui traduit la détermination du Maroc à inscrire ses efforts de développement économique, social, culturel et environnemental dans une perspective durable et à intégrer de façon proactive la dimension écologique et changement climatique dans tous les programmes et les politiques de développement.

La dimension environnementale et les principes du développement durable ont été, également, intégrés dans les stratégies sectorielles. De ce fait, une Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD) pour la période 2015-2020 a été élaborée sur la base des dispositions de la loi-cadre 99-12. Cette stratégie vise à fixer un cadre permettant la mise en cohérence et la synergie entre les programmes, les plans et les politiques sectorielles dans une perspective de durabilité avec la participation de toutes les parties prenantes. Elle entraine, notamment, une prise en compte des stratégies sectorielles initiées, de leurs mises en œuvre et de leurs déclinaisons régionales telles que la stratégie nationale de l'eau, la stratégie d'énergie, le plan Maroc Vert, l'INDH et le pacte national sur l'émergence industrielle qui concourent, également, à la réalisation des objectifs de développement durable du Maroc.

[48] Publiée en avril 2014 (N°6240-18 joumada I 1435 (20-3-2014).

Parallèlement à ces efforts, le Maroc s'est doté d'un programme ambitieux de développement des énergies renouvelables, solaire et éolienne et d'une stratégie nationale d'efficacité énergétique. Il a, également, mis en place un centre de compétences pour les changements climatiques à l'échelle nationale.

Dispositifs vis-à-vis de la mise en œuvre de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC)

S'agissant des dispositions vis-à-vis de la mise en œuvre de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), le Maroc veille à honorer tous ses engagements et à contribuer pleinement à l'effort mondial pour la recherche des solutions durables aux effets des changements climatiques. A cet effet, le Maroc a été le premier pays arabe à préparer sa contribution prévue déterminée au niveau national en vue de réduire ses émissions de gaz à effet de serre et déterminer ses besoins en matière d'adaptation à l'impact négatif des changements climatiques.

La contribution nationale du Maroc préparée en concertation avec toutes les parties prenantes trouve son ancrage institutionnel dans la Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD) et comprend une cinquantaine de mesures d'atténuation et d'adaptation aux effets des changements climatiques et qui concernent, notamment, les secteurs de l'énergie, de l'agriculture, des déchets, de l'industrie et des forêts.

Dans ce cadre, le Maroc s'engage à réduire de 32% ses émissions de gaz à effet de serre en 2030 par rapport aux émissions projetées pour la même année selon un scénario « cours normal des affaires ». Cet engagement ne sera atteint qu'à condition que le Maroc ait accès à de nouvelles sources de financement et à un appui additionnel par rapport à celui reçu au cours des dernières années, dans le cadre d'un nouvel accord contraignant sous l'égide de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC). Cet objectif correspond à une réduction cumulée de 401 Mt équivalent-CO_2 sur la période 2020-2030. L'effort que le Maroc devra consentir pour atteindre cette ambition nécessite un investissement global de l'ordre de 45 milliards de dollars, dont 35 milliards sont conditionnés par un appui international grâce aux nouveaux mécanismes de la finance climat.

Financement climatique : un impératif pour honorer les engagements environnementaux du Maroc dans le cadre de la CCNUCC

La réalisation des objectifs fixés dans le cadre de La CCNUCC, notamment, au niveau de la contribution prévue déterminée au niveau national, exige la mobilisation d'importantes ressources financières qui dépassent les capacités de financement au niveau national. Ainsi, le Maroc est appelé à doubler ses efforts pour réussir à canaliser plus de ressources financières via des canaux internationaux dédiés au climat.

Ces canaux internationaux se composent de fonds multilatéraux administrés par des organisations internationales, des canaux bilatéraux et par des fonds climatiques régionaux et nationaux dans les pays bénéficiaires.

Le financement climat obtenu par le Maroc, au 30 avril 2015, s'est établi à l'ordre de 814 millions[49] de dollars dont seulement 9,8% (80, millions de dollars) sont des dons et 90,2% sont des prêts concessionnels (FTP).

[49] Troisième Communication Nationale du Maroc 2016.

Ce montant concerne le financement de 21 projets, dont 13 sont des projets d'atténuation (769,9 millions de dollars, soit 94,6%), 7 sont des projets d'adaptation (41,2 millions de dollars soit 5,1%) et 1 projet mixte (atténuation et adaptation avec un montant de 2,8 millions de dollars soit 0,3%). Ces chiffres montrent le retard que connaît le Maroc en matière de financement de l'adaptation par rapport à celui de l'atténuation. Cela s'expliquerait, notamment, par la difficulté à présenter des propositions de projets d'adaptation conformes à la demande des bailleurs de fonds.

Les financements importants et significatifs approuvés pour le Maroc, au 30 avril 2015, proviennent du Fonds Mondial pour l'Environnement (FEM) en tant que premier financeur des projets marocains présentés suivi par le Fonds pour les Technologies Propres (FTP), l'Initiative Internationale pour le climat (IIC), le Fonds Spécial pour les Changements Climatiques (FSCC) et le Japon Fast Start Finance.

Par ailleurs, le Maroc continue à renforcer son cadre institutionnel et législatif et ses actions novatrices en faveur de l'environnement qui visent à inscrire le Maroc dans une économie sobre en carbone et plus résiliente aux impacts des changements climatiques.

Engagement du Maroc vis-à-vis l'organisation de la COP22

Après avoir déjà organisé la COP7 en 2001, le Maroc s'apprête à déployer tous ses efforts pour réussir l'organisation de la COP22 qui aura lieu à Marrakech du 7 au 18 novembre 2016. Cette conférence qui prendra le relais de la COP21 au cours de laquelle l'Accord de Paris sur les changements climatiques a été adopté, devra s'inscrire dans le lancement du processus d'opérationnalisation des différents axes retenus dans cet Accord, notamment ceux qui ont trait à l'adaptation, la transparence, le financement, le transfert de technologies, l'atténuation, le renforcement des capacités et les pertes et préjudices. Cette conférence sera une occasion pour que les pays les plus vulnérables, en particulier les pays africains et états insulaires, avancent leurs défis face aux changements climatiques.

Le Maroc s'engage dans sa feuille de route pour la COP22 à réaliser les objectifs qui se présentent comme suit :

- Accompagner et soutenir la Présidence française en mobilisant le plus grand nombre de parties à ratifier, accepter, approuver, adhérer, selon le cas à l'Accord de Paris, avant la tenue de la COP22 ;
- Maintenir l'effort de mobilisation engagé par la Présidence française de façon à ce que les pays développés révisent leurs ambitions contenues dans leurs contributions nationales pour lutter contre les changements climatiques (INDC) et réduisent leurs émissions de CO_2 à l'horizon 2020 ;
- Consolider la mobilisation des Acteurs Non Etatiques et des Gouvernements dans le cadre du «Programme d'Action Lima-Paris », consacré par les décisions de l'Accord de Paris. Ce Programme constitue un moteur essentiel d'action et d'innovation. Il est, en outre, un levier d'action fondamental pour le pré-2020. La Présidence marocaine veillera à le prolonger et l'institutionnaliser dans le cadre d'un « Agenda Global d'Action pour le Climat », afin de garantir sa pérennité à travers des annonces d'actions et d'initiatives concrètes ;
- Convenir d'une feuille de route prévisible et concrète en vue de mobiliser les 100 milliards de dollars d'ici 2020 et mobiliser des fonds pour le financement des projets, en donnant la priorité à l'adaptation et en procédant à une ventilation par pays, par type de projet et par source de financement ;

- Adopter les axes prioritaires de l'agenda pré-2020 qui sont l'impulsion d'une dynamique pour accélérer la ratification de l'amendement du protocole de Kyoto, l'accompagnement des pays en développement pour la préparation de leurs plans nationaux d'adaptation lors de la COP22, la généralisation des systèmes d'alerte, l'assistance technique aux pays vulnérables pour la préparation de leurs dossiers de projets afin d'accéder plus facilement au financement, l'extension de l'initiative énergie renouvelable pour l'Afrique et la facilitation des transferts de technologie.

Outre ces axes prioritaires, des initiatives dédiées à l'accélération des résultats ont été préparées. La première initiative concerne l'engagement du Maroc pour la stimulation de la finance climatique, en veillant à l'accélération et la facilitation de l'octroi de financements pour des projets d'atténuation et d'adaptation, particulièrement à destination des pays et territoires les plus vulnérables. A cet égard, les institutions financières publiques et privées se sont invitées à créer un « mécanisme de financement accéléré ». La deuxième initiative proposée concerne l'initiative pour l'adaptation de l'Agriculture africaine, qui vise à accroître le financement de l'adaptation en Afrique et à soutenir des programmes pilotes tels que la séquestration du carbone dans les sols. La dernière initiative porte sur la résilience des zones oasiennes dans le monde et sur les moyens de préserver ce patrimoine fragile et néanmoins vital.

3.2.2. La politique de l'eau face au défi du stress hydrique et du développement durable

La gestion de l'eau est l'un des grands défis qui conditionne le développement économique, social et territorial du Maroc à l'avenir, eu égard au potentiel hydrique limité et inégalement réparti sur le territoire. L'importance de la gestion optimale des ressources hydriques pour le pays est encore plus cruciale dans un contexte marqué par les changements climatiques accentuant la rareté de la ressource, l'accroissement des coûts de mobilisation, la hausse continue de la demande induite par la croissance démographique, la valorisation peu optimale des eaux mobilisées, l'épuisement des nappes souterraines, ainsi que les insuffisances en termes de gouvernance. Pour faire face à ces contraintes et assurer une gestion équilibrée de l'offre et de la demande en eau, notre pays s'est engagé sur la voie d'une gestion durable de ses ressources hydriques, notamment, dans le cadre de la Stratégie Nationale de l'Eau (2009-2030), du Plan National de l'Eau, de la Stratégie Nationale du Développement Durable (2015-2020) et du Plan Maroc Vert.

Multitude de défis à relever pour le secteur de l'eau

Le déficit hydrique, l'accès à l'eau ainsi que la préservation et la valorisation de la ressource hydrique constituent les principaux enjeux de la gestion de l'eau au Maroc. En effet, les ressources en eau dans le pays sont caractérisées par une dotation de 700 m^3/habitant/an, soit un niveau inférieur au seuil critique de 1.000 m^3/habitant/an, ce qui place notre pays parmi les pays à stress hydrique. L'évolution des besoins en eau rendra ce stress hydrique encore plus alarmant avec un déficit global en eau devant atteindre 5 milliards de m^3 en 2030 contre 2 milliards actuellement.

Cette accentuation projetée du déficit hydrique au cours des prochaines décennies aura pour origine, en particulier, les changements climatiques, l'accélération du développement économique, l'urbanisation ainsi que la croissance démographique. A noter que, le Maroc

figure parmi les 33 pays les plus menacés par le manque d'eau à l'horizon 2040[50] en occupant la 19ème place devant l'Algérie (30ème) et la Tunisie (33ème) et que notre pays pourrait voir ses prélèvements d'eau atteindre près de 80% de ses ressources en eau de surface renouvelables, comme ce serait le cas pour la plupart des pays de la région MENA tels que la Palestine, le Koweït, l'Arabie Saoudite, le Qatar, les Émirats Arabes Unis, Oman ou encore le Liban.

L'insuffisance des ressources hydriques au Maroc est accentuée, également, par l'exploitation excessive de ces ressources, les rejets de polluants, la régression des nappes phréatiques, l'accroissement de la demande en eau, la faible valorisation de la ressource hydrique en raison des bas niveaux de l'efficience de l'irrigation à la parcelle (40%), ainsi que le retard enregistré dans l'équipement des superficies irrigables dominées par 17 barrages mis en service ou en cours de construction et dont plus des deux tiers concernent le barrage Al Wahda.

Par ailleurs, la gestion intégrée des ressources en eau au Maroc reste confrontée à la multiplicité des intervenants et l'insuffisance de la coordination, la faiblesse des moyens humains et financiers dont disposent les Agences de Bassins Hydrauliques (ABH) ainsi que l'insuffisance des dispositions de la loi 10-95 sur l'eau, notamment, en ce qui concerne la protection de la ressource. Le financement des actions engagées dans le secteur de l'eau reste, également, confronté aux ressources budgétaires publiques limitées, à l'implication insuffisante du secteur privé face aux besoins importants en investissement dans ce secteur, au renchérissement des coûts de production de l'eau potable et de l'assainissement liquide, ainsi qu'au déséquilibre entre les ressources des redevances collectées par les ABH et les dépenses requises pour assurer une gestion efficiente des ressources en eau et lutter contre la pollution.

Actions d'envergure pour une gestion durable des ressources hydriques

Pour relever les défis majeurs du secteur de l'eau, notre pays déploie des efforts considérables dans le cadre de la Stratégie Nationale de l'Eau, du Plan National de l'Eau, du Plan Maroc Vert et de la SNDD et ce, afin d'assurer une gestion rationnelle de la demande et de diversifier l'offre hydrique, tout en veillant à la valorisation de l'eau, sa préservation et sa gestion d'une manière durable dans un cadre réglementaire adapté.

En matière de développement de l'offre en ressources hydriques et afin de faire face au défi de la croissance des besoins en eau, il est programmé, dans le cadre de la SNE, la construction, à l'horizon 2030, de 59 nouveaux barrages, dont 28 grands barrages et ce, en plus du lancement d'un projet de transfert des eaux des bassins du Nord excédentaires vers les bassins du Centre-Sud déficitaires portant sur un volume global de de 860 millions de m^3 d'eau par an. A noter que la politique de gestion de l'offre hydrique adoptée a permis au pays de se doter de 139 grands barrages à fin 2015, avec une capacité de stockage évaluée à 17,6 milliards de m^3, sachant que 16 autres grands barrages sont en cours de réalisation.

D'un autre côté et face à l'insuffisance des ressources en eau disponibles, le recours à la réutilisation des eaux usées épurées et au dessalement de l'eau de mer s'avère incontournable. Dans ce sens, le plan national pour la réutilisation des eaux usées épurées, en cours de lancement, vise à porter le volume des eaux réutilisées à 325 millions de m^3 à l'horizon 2030, soit un taux d'épuration des eaux usées de 100%, sachant que ce taux a

[50] Source : World Resources Institute (WRI), Rapport du think tank américain spécialisé dans les questions environnementales (2015)

connu une progression importante en passant de 8% en 2005 à 41,8% à fin 2015. Quant au dessalement de l'eau de mer, plusieurs projets sont opérationnels ou en cours de mise en place (une station de dessalement de l'eau à Benguerir alimentée par l'énergie solaire, une unité de dessalement à Dakhla, une usine de dessalement de Jorf Lasfar et une unité pour la région du Grand Agadir).

L'ensemble de ces actions en matière de renforcement de l'offre ont contribué à améliorer le niveau d'accès des populations au service de l'eau, notamment, en milieu rural. A cet effet, les réalisations inscrites dans le cadre du programme d'approvisionnement groupé en eau potable des populations rurales ont permis d'atteindre un taux d'accès de 95% à fin 2015 dont 40% raccordés par branchement individuel. Les efforts de généralisation de l'accès à l'eau potable en milieu rural se poursuivent et visent à porter les taux d'accès à 96,5% en 2017. Ces réalisations ont été accompagnées par d'autres actions portant sur le service d'assainissement dans le cadre du programme national d'assainissement liquide qui vise à porter le taux de raccordement global au réseau d'assainissement à 80% en 2020 et à 90% en 2030. En milieu urbain, ce taux a atteint 74% à fin 2015 contre moins de 10% en milieu rural. Dans ce sens, il y a lieu de noter qu'un programme national d'assainissement en milieu rural visant des actions adéquates à chaque type de localités, dispersés, groupés ou semi groupés est en cours de mise en œuvre par le département de l'eau en coordination avec le Ministère de l'Intérieur avec l'appui de l'Union européenne.

Parallèlement et en matière de gestion de la demande en eau, plusieurs actions stratégiques ont été engagées affichant des résultats notables à consolider. Ainsi, la superficie équipée en systèmes d'irrigation localisée, dans le cadre du Programme National d'Economie d'Eau d'Irrigation (PNEEI), a été multipliée par quatre depuis 2002 pour atteindre à fin 2015 près de 450.000 ha, sachant que cette superficie a été à peine de 160.000 ha avant le lancement du PMV. Ce programme permettra une économie d'eau de 2,3 milliards de m^3/an à l'horizon 2030. Pour sa part, le programme d'extension de l'irrigation vise, à l'horizon 2018, la résorption du décalage de près de 160.000 ha entre les superficies dominées par les barrages réalisés ou en cours de réalisation et celles aménagées permettant de valoriser les infrastructures mises en place en amont.

Par ailleurs, l'adaptation du cadre réglementaire de la gestion des ressources en eau se poursuit avec l'entrée en vigueur de la loi n° 36-15 sur l'eau visant le renforcement du cadre juridique de la police de l'eau et l'instauration de nouvelles dispositions relatives au dessalement de l'eau de mer, aux contrats de nappes, à la gestion des eaux pluviales, au rejet des eaux usées dans la mer, à la réutilisation des eaux usées ainsi qu'aux conditions de prévention de la sécheresse et des inondations. Ladite loi porte, également, sur le renforcement du cadre institutionnel à travers l'ajustement des missions et du mode de fonctionnement du Conseil Supérieur de l'Eau et du Climat et des ABH ainsi que la création des conseils des bassins hydrauliques.

Enfin et dans le cadre de ses engagements à l'égard des principes fondamentaux du développement, le Maroc a accordé une place prioritaire au renforcement de la gestion durable de ses ressources hydriques au niveau de sa nouvelle SNDD. Dans ce sens et dans le souci de faire converger les politiques sectorielles en matière de gestion de l'eau, cette stratégie vise à concilier entre la modernisation du secteur agricole et les exigences du développement durable à travers le couplage du PNEEI et les énergies renouvelables, ainsi que la promotion d'une gestion intégrée des déchets ménagers.

3.2.3. Accélérer la transition énergétique vers un modèle propre et durable

La tendance de la transition énergétique, entamée depuis 2009 au Maroc, est en passe d'accéder à un nouveau palier grâce à la forte impulsion donnée par SA Majesté le Roi Mohamed VI, à l'occasion de la COP21, qui a annoncé la volonté de notre pays de porter la part des énergies renouvelables à 52% à l'horizon 2030 (au lieu d'une part de 42% précédemment prévue à l'horizon 2020) et de façon corollaire la réduction de la dépendance énergétique à 82%. Le Maroc s'est engagé, également, sur la limitation de la hausse des Gaz à effet de serre en s'appuyant sur des actions concrètes d'atténuation, basées sur le développement des énergies renouvelables, le renforcement de l'efficacité énergétique et l'utilisation à grande échelle du gaz naturel. Ces engagements constituent, en effet, une véritable impulsion dans l'opérationnalisation de la deuxième phase 2015-2030 d'implémentation de la stratégie énergétique. Cette phase prévoit un investissement de 40 milliards de dollars dont 30 milliards de dollars pour les projets de production électrique de sources renouvelables à l'horizon 2030 et ce, afin d'honorer les engagements du Maroc pris dans la COP21.

Energies renouvelables : une véritable locomotive d'un modèle propre et durable

Afin de concrétiser les objectifs arrêtés en matière d'énergie verte, le Maroc est appelé à développer, entre 2016 et 2030, une capacité additionnelle de production d'électricité de sources renouvelables d'environ 10.000 MW dont 4.500 MW solaire, 4.200 MW éolienne et 1.330 MW hydro-électrique. La part de l'éolien et celle du solaire seront portées à 20% chacune à l'horizon 2030 et celle de l'hydroélectrique sera au moins de 12%. Force est de constater que les perspectives de réalisation de ces nouvelles capacités d'électricité d'origine renouvelable sont prometteuses en raison de la baisse continue du coût de production enregistrée à l'échelle mondiale. En effet, l'Agence Internationale de l'Energie prévoit une baisse du coût moyen de production d'électricité, d'ici 2025, de 59% pour l'énergie solaire photovoltaïque (PV), de 35% pour l'éolien offshore et de 26% pour l'éolien onshore par rapport à 2015. Le prix de l'électricité pour l'énergie solaire concentrée pourrait, également, diminuer jusqu'à 43% en fonction de la technologie utilisée.

Concernant les principales réalisations dans ce domaine, il y a lieu de constater les avancées importantes enregistrées dans les différents programmes d'ER. A commencer par le programme solaire NOOR de 2.000 MW qui sera mis en service en 2020 et dont le coût global est estimé à 9 milliards de dollars, pour une production annuelle de 4.500 GWH, dans différents sites du Royaume[51]. La première centrale NOOR1 du premier site d'Ouarzaazate de 160 MW, érigé comme la plus grande station solaire à concentration au monde, a été, récemment, mise en service. Les centrales NOOR 2 et NOOR 3 d'une puissance totale de 350 MW sont en cours de développement. Quant à Noor 4, le processus de pré-qualification est entamé pour une livraison prévue pour l'année 2017. Pour le complexe solaire Noor Midelt, considéré comme le mégaprojet du plan solaire avec une capacité à développer de plus de 800 MW, un accord de financement pour 400 millions d'euros a été signé en février 2016 entre le gouvernement allemand et MASEN.

La réalisation du programme éolien de 2.000 MW[52] a connu, également, des avancées louables suite à l'injection, en 2015, d'une capacité totale de 300 MW du parc éolien de

[51] NOOR Ouarzazate (580 MW en CSP, Tour et PV), NOOR Tafilalt et Atlas (300 MW en PV), NOOR Midelt (plus de 600MW), NOOR Laâyoune et Boujdour (100 MW en PV), NOOR Tata (450 MW en CSP et 80 MW en PV) et des centrales solaires dans des zones économiques (150 MW en PV).

[52] Ce programme table sur une production annuelle de 6600 GWh pour un coût estimé à 3,5 milliards de dollars.

Tarfaya, portant la puissance installée opérationnelle à 780 MW dont 200 MW sont réalisées et exploitées par le privé[53]. Une puissance cumulée de 370 MW est en cours de construction ou de développement. Quant au programme éolien de 850 MW lancé par l'ONEE, sa réalisation a été, récemment, attribuée au consortium constitué du Holding marocain Nareva, de l'allemand Siemens Wind Power et de l'italien Enel Green Power.

En ce qui concerne le programme hydroélectrique, la capacité installée, jusqu'à présent, est de 1.771 MW. A l'horizon 2020, il est prévu la réalisation du complexe hydroélectrique d'El Menzel d'une puissance de 125 MW et de la Station de Transfert d'Energie par Pompage (STEP) d'Abdelmoumen d'une puissance de 350 MW. Des microcentrales hydroélectriques totalisant une puissance d'environ 100 MW sont en cours de développement par le privé et environ 300 MW sont en cours d'examen.

Plan gazier : une première étape franchie de concrétisation

La montée en puissance des énergies renouvelables dans la production de l'électricité, l'arrivée à terme en 2021 des contrats d'approvisionnement de nos centrales électriques en gaz naturel, les besoins croissants en électricité… sont autant de facteurs ayant rendu nécessaire l'accélération de la mise en œuvre du plan gazier. A rappeler que celui-ci ambitionne de porter la part du gaz naturel dans la production de l'électricité de 10% actuellement à 30% à l'horizon 2025, soit l'équivalent de 3,5 milliards de mètres cubes de gaz naturel sur un besoin total estimé à 5 milliards de mètres cubes. Ce plan a, ainsi, franchi sa première étape de réalisation dénommée « Gas to power » suite au lancement d'un appel à manifestation pour la pré-qualification des entreprises. Cette étape connaitra, également, la réalisation d'infrastructures gazières et électriques pour un montant de 4,6 milliards de dollars et la mise en place d'un cadre législatif et réglementaire. A signaler que le projet du code gazier a été, dernièrement, achevé et sera déposé incessamment auprès du Secrétariat Général du Gouvernement pour amorcer le processus de son approbation. Rappelons que ce projet de code a pour objet de régir le secteur gazier aval qui comprend les activités de regazéification, de transport, de distribution, de stockage, d'importation, d'exportation et de commercialisation de gaz naturel sur tout le territoire national, au profit du secteur industriel. Dénommée « gas to industry », la deuxième étape consiste à étendre l'utilisation du gaz naturel au secteur de l'industrie via, notamment, la construction des infrastructures de distribution destinées à raccorder l'industrie nationale et le développement d'une industrie gazière hors électricité qui assurera l'approvisionnement des consommateurs industriels, y compris le raffinage et les phosphates.

L'efficacité énergétique : un levier incontournable pour une transition énergétique réussie

Considérée comme une source d'énergie à part entière, l'efficacité énergétique constitue, également, une priorité majeure dans la stratégie énergétique nationale, qui ambitionne d'économiser 12% en 2020 et 15% en 2030 de la consommation énergétique. L'atteinte de cet objectif aidera, certainement, à honorer l'engagement du Maroc en matière de réduction de 13% de ses émissions de gaz à effet de serre prévues en 2030 pour un effort financier de 10 milliards de dollars pris en charge par le Royaume. Par ailleurs et suite à la mise en œuvre de plusieurs mesures d'EE, il y a lieu de signaler, notamment, l'entrée en application à partir de novembre 2015, de la réglementation thermique dans le bâtiment et des décrets d'application de la loi 47-09 relative à l'efficacité énergétique.

[53] Dans le cadre de la loi 13-09 relative aux énergies renouvelables.

Sur le plan institutionnel, la réforme en cours du statut de l'Agence Nationale pour le Développement des Energies Renouvelables et de l'Efficacité Energétique (ADEREE), dont les missions ne concerneront plus les énergies renouvelables et resteront axées sur l'efficacité énergétique, est de nature à insuffler une nouvelle dynamique dans ce domaine.

Un cadre juridique et institutionnel pour une meilleure gouvernance du secteur

L'adoption de la loi 58/15 constitue une nouvelle étape de la libéralisation du marché électrique suite à l'adoption d'importants amendements à la loi 13-09, en particulier, la prise en compte réglementaire de l'ouverture du marché électrique de sources d'énergies renouvelables de la Basse Tension, l'augmentation du seuil de la puissance installée de 12 à 30 MW pour les projets de production d'énergie électrique de source hydraulique et la possibilité de la vente de l'excédent de la production qui n'est pas utilisé par l'exploitant à l'ONEE. A rappeler en outre, la préparation d'autres textes juridiques à l'instar du projet de décret fixant les conditions et les modalités de l'accès au réseau électrique national de la Moyenne Tension d'origine renouvelable. Ce processus de libéralisation a été couronné par la création officielle de l'Autorité Nationale de Régulation de l'Electricité suite à l'adoption de la loi n°48-15. S'inscrivant dans le sillage d'amélioration de la gouvernance de ce secteur important, le Conseil du Gouvernement a adopté deux projets de loi régissant le statut de la MASEN et celui de l'ONEE. En vertu du premier projet de loi 57-09, le MASEN portera une nouvelle appellation «Agence Marocaine pour l'Energie Durable» étant donné que son champ d'action sera élargi pour assurer, désormais, le pilotage de l'ensemble des composantes du secteur des énergies renouvelables, notamment, solaire, éolien et hydroélectrique. Quant au deuxième projet 38-16, il vise à cerner tous les aspects relatifs au transfert des activités liées aux moyens de production de l'électricité renouvelable de l'ONEE à l'Agence Marocaine pour l'Energie Durable.

Prérequis pour réussir la transition vers un nouveau modèle énergétique durable

La migration vers un nouveau modèle énergétique marqué par une offre énergétique à prépondérance verte et une demande rationnelle et soucieuse des impacts environnementaux requiert la fédération des efforts et la mobilisation des différents acteurs à même de relever les différents défis et profiter de multiples opportunités offertes. En effet, les chantiers énergétiques ouverts sont de taille et nécessitent, par conséquent, la mobilisation des fonds colossaux estimés à 40 milliards de dollars. La sécurisation de ces financements est un grand défi à relever par notre pays. Il est donc impératif de faire appel aux différents types de partenariats à l'instar du programme Noor, tout en soutenant cette approche par des fonds d'investissement dédiés comme celui géré par la Société d'Investissement Energétique (SIE) et en profitant des différents mécanismes de soutien offerts à l'échelle internationale. De même, le renforcement de l'intégration locale et l'accompagnement de l'émergence d'un tissu industriel marocain innovant et spécialisé dans ces nouvelles filières énergétiques d'énergie renouvelable, d'efficacité énergétique et gazière s'impose avec acuité afin de tirer profits des potentialités offertes aussi bien au niveau national que régional (Afrique). D'autres défis sont également à relever, en particulier, la qualification des ressources humaines chargées, notamment, de la mise en œuvre et du contrôle du respect des normes d'EE, la nécessité de trouver des modes de financements innovants pour parer au coût supplémentaire engendré pour la mise en œuvre de l'EE, l'harmonisation des législations et des réglementations énergétiques entre le Maroc et l'Europe ...

3.2.4. L'urbanisation au Maroc face au défi du développement durable et inclusif

Véritable mouvement historique de transformation sociétale, l'urbanisation est un phénomène qui pourrait, à la fois, générer de la richesse et contribuer significativement au progrès économique et social à l'échelle territorial et national et être une source de précarité, d'inégalités et de verrues économiques, sociales et environnementales. Au Maroc, les villes ont connu une urbanisation sans précédent durant la période de 1960 à 2014. En effet, la population marocaine globale a triplé, durant cette période, pendant que la population urbaine a été multipliée par 6 pour atteindre plus de 20 millions de citadins selon le dernier recensement de 2014. Cette urbanisation grandissante a généré des impacts mitigés. Certes, la création de la richesse se fait, essentiellement, dans les villes avec 80% de l'activité productive (industrie et services) et 3/4 des opportunités d'emploi. Toutefois, plusieurs défis risquent de compromettre le bon fonctionnement de ce moteur de croissance socio-économique. Ces défis risquent de s'aggraver dans le futur, en cas du statu quo, car plus de 5 millions d'habitants supplémentaires sont attendus dans les villes du Royaume dans les quinze prochaines années.

Les maux dont souffrent nos villes sont multiples et ont des répercussions certaines sur l'attractivité et la compétitivité de ces dernières. La pauvreté qui touche 1 million d'urbains est, en effet, l'un des défis majeurs car c'est l'une des manifestations des insuffisances en matière de politiques urbaines inclusives. Elle en découle d'autres défis comme l'accès au logement (le déficit en logements estimé à 585.000 unités alimenté par une demande additionnelle annuelle de 125.000 unités), l'accès aux soins et services de santé, à l'éducation… Tous ces défis sont en relation directe avec l'incapacité des villes à créer suffisamment d'emploi décent, notamment, pour les jeunes (250.000 emplois non agricoles à créer annuellement). Or, la création de l'emploi requiert le renforcement de la compétitivité de nos villes pour attirer de nouveaux investissements productifs. Certes, celle-ci repose sur plusieurs piliers : l'attractivité, le capital humain, les infrastructures, l'arsenal juridique et institutionnel, … Toutefois, la dimension environnementale, appréhendée en termes de durabilité des systèmes de production, de consommation et d'usage efficient des ressources, représente de plus en plus une composante principale de la compétitivité d'une ville ou d'un territoire.

Les villes marocaines sont confrontées à des défis environnementaux de taille : 6 millions de tonnes de déchets solides municipaux et plus de 975.000 tonnes de déchets industriels produits, annuellement, se retrouvent dans des décharges sauvages. S'y ajoute un volume estimé à 500 millions de m3 d'eaux usées non traités annuellement. En outre, la multiplication des décharges sauvages autour des villes (300 unités) contribue à la pollution des nappes d'eau souterraine et les cours d'eau mitoyens. En raison du déficit de traitement des déchets, la mer reçoit actuellement près de 98% de rejets liquides industriels et 52% de rejets domestiques. De même, des niveaux alarmants de pollution atmosphérique ont été enregistrés dans les grandes agglomérations et qui qui s'accentueront en relation avec la hausse attendue de la consommation d'énergie[54]. Par ailleurs, la déforestation qui touche de grands espaces forestiers (on estime à plus de 31.000 hectares de pertes annuelles en forêt) empire la fragilité environnementale des banlieues urbains et de façon corollaire la durabilité des villes.

Ces défis qui relèvent principalement de la compétence des villes ont tardé à trouver les réponses adéquates et sont, parfois, aggravés par une planification urbaine défaillante. De

[54] La consommation de l'énergie sera multipliée par 4 à l'horizon 2030.

l'autre côté, l'insuffisance des moyens financiers pour doter tout l'espace urbain des documents de planification et, notamment, de les concrétiser, l'absence du suivi-évaluation et d'un contrôle efficace de gestion,... sont autant de dysfonctionnements qui pénalisent l'essor d'une planification efficace de l'espace urbain.

Tous ces défis pèsent négativement sur la durabilité et l'inclusivité des villes marocaines et risquent d'engendrer des impacts néfastes sur les écosystèmes (le cas du littoral nord-ouest est, particulièrement, alarmant) et sur le bien-être de la population urbaine. Les décideurs sont, ainsi, appelés, notamment, à repenser et à redéfinir les modalités de la construction des infrastructures, de l'offre de services, de la participation des citoyens et des liaisons entre les systèmes de gouvernance afin de faire en sorte que nos villes deviennent des lieux de vie plus durables et inclusifs.

Les prérequis pour des villes durables et inclusives

La migration vers des villes durables et inclusives nécessitent un certain nombre de prérequis. En effet et au-delà des conditions nécessaires pour la gestion des villes, notamment, en termes du renforcement des systèmes et des pratiques de bonne gouvernance urbaine et qui constituent une grande défaillance pour le cas du Maroc, ce passage vers des villes durables et inclusives exigent d'autres prérequis. Il s'agit en particulier de la nécessité de promouvoir des villes respectueuses de l'environnement et sobres en carbone. Pour cela, les collectivités locales sont appelées à intégrer cette préoccupation dans leurs stratégies de développement, leur planification urbaine et leurs interventions, dans l'objectif à la fois de rendre plus durable l'urbanisation produite aujourd'hui en renforçant la résilience des villes et d'accroître la flexibilité des infrastructures urbaines. La limitation de l'étalement urbain, les smart buildings, une gestion efficiente des déchets et de l'assainissement, la préservation des espaces naturels en ville et en première périphérie, le recours aux nouvelles technologies pour rationaliser l'utilisation des ressources naturelles à travers la mise en place des réseaux intelligents (smart grids) pour l'eau et l'énergie, des réseaux de transport propre et intelligent... sont autant de leviers pour transformer nos villes en des lieux à faible empreinte environnementale.

Ceci requiert, certainement, des fonds importants pour la mise en place de ces différentes orientations en matière de développement durable. D'où la nécessité d'explorer de nouveaux instruments financiers novateurs et efficaces afin de tirer profit des moyens dont disposent déjà les collectivités territoriales mais également de tous les financements verts disponibles à l'échelle internationale. Ainsi, les acteurs locaux sont appelés à investir dans le capital humain pour assurer d'abords une gestion rationnelle du sol, des infrastructures et des services publics et en particulier de disposer des capacités requises pour faire recours aux différents instruments financiers existants voire innover en matière d'ingénierie financière.

D'autres prérequis sont, également, importants pour promouvoir des villes durables et inclusives, notamment, la nécessité d'accorder un appui au développement du secteur privé qui constitue la clef du développement urbain, par une promotion accrue d'un environnement favorable et un développement des capacités avec un accent particulier sur les PME locales, ou encore la prise en compte de l'évolution des besoins des habitants et des usagers en intégrant l'approche genre dans la conception des politiques urbaines plus inclusives.

3.3. Renforcement des institutions et du service public

Dans le sillage de l'implémentation de la Constitution 2011, ces dernières années ont été caractérisées par des avancées remarquables, notamment, en matière de poursuite de la réforme de la justice, le renforcement de la gouvernance des services publics à travers l'adoption de la Stratégie nationale de prévention et lutte contre la corruption 2016-2025 et l'amélioration de la gouvernance territoriale.

3.3.1. Le respect de la règle de droit et la justice

Parmi les principales nouveautés de la nouvelle constitution figure l'élévation de l'autorité judiciaire au rang de véritable pouvoir, aux côtés des pouvoirs exécutif et législatif, participant ainsi à l'établissement d'un réel équilibre des pouvoirs. Ce nouveau statut accordé au pouvoir judiciaire participe directement au renforcement de son indépendance. Le 8 mai 2012, une Haute Commission du Dialogue National sur la Réforme de la Justice a été nommée par SM le Roi et a eu pour mission de se pencher d'une manière globale et profonde sur la situation de la justice au Maroc.

Une année après son installation, la Charte de la réforme de la justice a vu le jour. Cette charte constitue une feuille de route claire pour la mise en œuvre de l'ensemble des réformes de la justice et du système judiciaire. Les grands objectifs de la charte consistent à consolider l'indépendance du pouvoir judiciaire, à moraliser le système de la justice, à renforcer la protection des droits de l'homme et des libertés, à améliorer l'efficacité et l'efficience de l'appareil judiciaire, à étendre les capacités institutionnelles du système judiciaire et à moderniser l'Administration judiciaire.

La mise en œuvre de cette charte porte sur trois fondements, à savoir une justice indépendante, intègre et efficiente, des édifices adaptés et aptes à rendre service au citoyen et des ressources humaines suffisantes et compétentes.

Au niveau des efforts déployés pour la garantie d'une justice indépendante, intègre et efficiente, il a été procédé à l'adoption des lois organiques relatives à la cour constitutionnelle[55], au Conseil supérieur du pouvoir judiciaire et au statut des magistrats.

La loi organique relative à la cour constitutionnelle

En application des dispositions de la nouvelle constitution marocaine, le conseil constitutionnel devient officiellement une cour constitutionnelle, dotée de compétences plus élargies. La nouvelle loi instaure le respect de la représentativité des femmes, tout comme elle permet d'introduire des recours concernant l'opération et les résultats des élections des membres de la cour constitutionnelle élus dans un délai de huit jours à partir de la date de proclamation des résultats.

Au niveau de l'incompatibilité et à l'instar des fonctions des membres de l'actuel Conseil Constitutionnel, les fonctions des membres de la Cour Constitutionnelle sont incompatibles avec celles des membres du gouvernement, de la Chambre des représentants, de la Chambre des conseillers et membre du Conseil Economique, Social et Environnemental. Ces fonctions sont, également, incompatibles avec l'exercice de tout métier libéral ou toute autre fonction publique ou mission publique élective ainsi que de tout emploi salarié dans les sociétés commerciales.

[55] Dahir n° 1-14-139 du 16 chaoual 1435 (13 août 2014) portant loi organique de la loi n°066.13 relatif à la cour constitutionnelle (bulletin officiel du 04 septembre 2014).

La loi organique relative au conseil supérieur du pouvoir judiciaire

Les grandes lignes de ce texte s'articulent, essentiellement, autour de l'indépendance du Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire, de l'organisation des mécanismes d'élection des représentants des magistrats, de la garantie de la représentativité des femmes magistrats, de l'organisation et du fonctionnement du Conseil ainsi que du renforcement des garanties octroyées aux magistrats quant à la gestion par le Conseil de leur situation professionnelle.

Le texte comporte aussi des dispositions renforçant les garanties en ce qui concerne la procédure de discipline et la consolidation du rôle du Conseil en matière de moralisation de la justice, de protection de l'indépendance du juge et la contribution de cette instance à l'amélioration de la situation des magistrats et du système judiciaire.

La loi organique relative au Statut de la magistrature

Ce texte prévoit une déclaration de patrimoine pour les magistrats. Il stipule, également, que tout manquement par le magistrat du devoir d'indépendance, d'impartialité, d'honnêteté et de droiture et toute violation flagrante d'une règle de procédure, qui constitue la garantie principale des droits et libertés des parties et toute violation flagrante de la loi en question, constituent des fautes graves…

D'autres mesures ont été entreprises dans le cadre de la garantie de l'intégrité de la justice. Il s'agit, notamment, de l'augmentation des salaires pour les magistrats, les greffiers, l'instauration pour la première fois d'indemnités pour l'administration judiciaire, la permanence et les commissions rogatoires, outre la publication d'un décret sur l'assistance judiciaire pour les avocats et l'augmentation importante des tarifs des procédures au profit des huissiers de justice…

Au niveau du contrôle et de la discipline, la démarche adoptée prévoit le renvoi de toutes plaintes parvenues au Ministère de la Justice et des Libertés relatives aux allégations de corruption visant les magistrats et les greffiers devant l'Inspection Générale du Ministère pour engager les enquêtes requises outre les mesures disciplinaires et de sanction prises à l'encontre de fonctionnaires du Ministère, d'avocats, de notaires, d'huissiers, d'adouls et d'experts.

Il a été procédé, également, aussi à la mise en place d'un programme visant à améliorer l'état de tous les tribunaux dont l'état est jugé inadapté ou moyen à l'horizon de 2018.

Concernant l'axe des ressources humaines, le Maroc compte une moyenne de 12,10 magistrats pour chaque 100.000 habitants. Cette proportion répond aux normes adoptées par la Commission européenne pour l'efficience de la justice (entre 10 et 15 magistrats pour chaque 100.000 habitants). Quant à la proportion des fonctionnaires par rapport aux juges, elle représente environ 3,6 fonctionnaires pour un juge. Cette proportion est compatible avec celles de la Commission européenne.

Il a été procédé, également dans le cadre de la réforme, à l'élargissement des prestations de la défense et de notariat au profit du citoyen. A cet effet, une augmentation est enregistrée au niveau du nombre des candidats admis aux examens d'obtention du Certificat d'aptitude à l'exercice de la profession d'avocat ainsi qu'une hausse du nombre des notaires de 83% entre 2011 et 2015.

S'agissant de la mise à niveau des ressources humaines, la priorité a été donnée à la garantie de la transparence et de l'honnêteté des concours de recrutement, à l'amélioration des

procédures de sélection des responsables de l'ensemble des services administratifs et à la généralisation de la formation continue et de spécialisation à tous les magistrats, cadres greffiers et avocats en attendant de généraliser cette formation prochainement aux autres professions judiciaires, notamment, les huissiers de justice, les adouls, les notaires et les experts.

Toutefois, d'autres défis persistent et qui sollicitent la participation de toutes les parties prenantes afin de réussir la mise en place de la réforme de la justice au Maroc. L'objectif étant est de consolider la confiance et la crédibilité d'une justice indépendante, intègre et efficiente et renforcer son rôle dans la garantie de l'exercice des droits et libertés des citoyens.

3.3.2. La gouvernance des services publics

La nouvelle Constitution du Royaume consacre les droits du citoyen à des services publics efficaces, à l'information et à l'égalité d'accès à ces mêmes services, dans le respect de la dignité. Dans ce sens, les pouvoirs publics ont veillé à l'amélioration de la gouvernance des services publics tant au niveau national que territorial.

Amélioration de la gouvernance au niveau national : lutte contre la corruption

La prévention et la lutte contre la corruption est une priorité nationale, compte tenu des effets négatifs de ce fléau sur le plan socio-économique. De ce fait, les efforts déployés par le Maroc pour lutter contre ce fléau ont été traduits par la préparation des programmes nationaux de lutte contre la corruption en 2005 et 2010, la ratification de la Convention des Nations-Unies contre la corruption en 2007 et par un certain nombre de réformes juridiques et institutionnelles.

Ainsi, la Constitution de 2011 a donné un saut qualitatif à la lutte contre la corruption, notamment, par le renforcement des droits de l'homme, du rôle de la société civile et du principe de la bonne gouvernance. De même, la constitution a privilégié le droit d'accès à l'information et a donné le caractère d'infraction aux conflits d'intérêts, aux délits d'initié, au trafic d'influence et de privilèges et à l'abus de position dominante et de monopole.

Efforts déployés en matière de prévention et lutte contre la corruption

Dans le cadre du renforcement du cadre normatif de la prévention et lutte contre la corruption, le Maroc s'est engagé dans un processus de rapprochement des standards et des meilleures pratiques internationales et ce, à travers la ratification en 2007 de la Convention des Nations-Unies contre la corruption, l'adhésion à plusieurs instruments de l'OCDE dont, notamment, la Déclaration de l'OCDE sur l'investissement international et les entreprises multinationales (2009), la Déclaration sur la probité, l'intégrité et la transparence dans la conduite des affaires et de la finance internationales (2012) et au Partenariat du Gouvernement Ouvert qui engage les gouvernements à promouvoir la transparence et l'exploitation des NTIC pour renforcer la gouvernance, ainsi que l'adhésion au Projet Régional du PNUD pour l'Intégrité et la Lutte contre la Corruption dans le secteur privé des pays arabes.

En matière juridique, il a été procédé à l'adoption de plusieurs textes, notamment, le nouveau décret sur les marchés publics, le Code Marocain de Bonnes Pratiques de Gouvernance des Entreprises et Établissements Publics, le décret relatif aux Inspections Générales des Ministères, la Loi Organique relative à la définition des principes et critères de nomination aux hautes fonctions. De plus, il a été procédé au renforcement de l'application des textes

portant sur la protection et sécurité des témoins, des victimes et des dénonciateurs d'actes de corruption, de la loi n°54-06 instituant une déclaration du patrimoine pour les responsables et de la loi sur l'accès aux postes de responsabilité ainsi que l'élaboration de la charte de la réforme du système judiciaire sur la base d'un dialogue national auquel ont participé tous les acteurs. Ainsi, le projet de loi 31-13 relatif au droit d'accès à l'information, adopté par le conseil de gouvernement, a pour objectif de garantir la diffusion de l'information et de renforcer le droit d'y accéder.

En ce qui concerne le cadre institutionnel, le Maroc a veillé au renforcement de ses institutions de lutte contre la corruption, notamment, par la constitutionnalisation des institutions de bonne gouvernance à savoir l'Instance Nationale de la Probité, de la Prévention et de la Lutte contre la Corruption (INPPLC) en remplacement de l'Instance Centrale de Prévention de la Corruption (ICPC), le Conseil de la Concurrence qui veille au respect de la concurrence entre les différents acteurs économiques et la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle.

Stratégie nationale de prévention et lutte contre la corruption 2016-2025

Si les actions entreprises au Maroc ont permis de renforcer les dispositifs légaux de lutte contre la corruption, son classement international nécessite davantage d'efforts. En effet, l'indice de perception de la corruption (IPC) de Transparency International[56] classe le Maroc en 88ème position sur 168 pays en 2015 avec un score de 36. L'évolution de cet indice indique que le phénomène de corruption au Maroc est plutôt stable depuis une dizaine d'années.

S'agissant des résultats du Baromètre Global de la Corruption 2016[57], la corruption au Maroc affecte les secteurs essentiels du pays. Quatre secteurs ont enregistré une fréquence élevée de la corruption à savoir la justice (49%), la police (39%), la santé (38%) et les services-autorisations auprès de l'administration (33%).

De ce fait, le Maroc a adopté une stratégie de prévention et de lutte contre la corruption qui se fixe deux objectifs majeurs, à savoir le renforcement de la confiance des citoyens et l'amélioration de l'intégrité des affaires et du positionnement du Maroc à l'international. Cette stratégie, adoptée selon une approche intégrée et participative et impliquant les différents intervenants dans ce domaine, est basée sur quatre référentiels en l'occurrence les Hautes orientations Royales, les principes constitutionnels, le programme gouvernemental et les engagements internationaux.

S'agissant du premier objectif visant le renforcement de la confiance des citoyens, la stratégie veillera au renforcement de l'intégrité et la réduction de façon significative de la corruption à l'horizon 2025, notamment, la réduction du taux de corruption définit par l'Instance Centrale de Prévention de la Corruption de 30% pour atteindre 45% et la réalisation d'un score IPC de Transparency International de 60/100 en 2025. De même, le Maroc compte réduire le pourcentage de deux indicateurs de Transparency International mesurant la confiance des citoyens en vue de ramener le pourcentage des citoyens qui

[56] Cet indice classe les pays en fonction du degré de corruption perçue dans les administrations publiques et la classe politique. C'est un indice composite faisant appel à des données sur la corruption tirées de sondages d'experts réalisés par divers organismes indépendants.

[57] Le Baromètre Global de la Corruption 2016, a concerné au Maroc un échantillon de 1200 personnes, dont la moitié est composée de femmes et dont 60% sont d'origine urbaine.

estiment que la situation se détériore à moins de 20% en 2025 contre 89% actuellement et le pourcentage des citoyens insatisfaits de l'action gouvernementale en matière de corruption à moins 30% en 2025 contre 72%.

Concernant le deuxième objectif à savoir l'amélioration de l'intégrité des affaires et du positionnement du Maroc à l'international, la stratégie vise l'amélioration du classement du Maroc selon les indicateurs de Doing Business et World Justice Project en vue de gagner plus de 20 places en 2025. Ainsi, la stratégie prévoit une augmentation de 100% pour le volume des IDE qui est actuellement de 38,7 milliards de dirhams.

De plus, 10 programmes principaux ont été fixés dans le cadre de cette stratégie afin de garantir la transversalité requise, répartis sur 239 projets et 17 secteurs. Une commission nationale de lutte contre la corruption est, également, créée et placée sous la présidence du Chef du Gouvernement, afin de prendre les mesures parallèles à la mise en œuvre de cette stratégie, à savoir des ressources humaines et financières, un plan de communication sur le projet, une ouverture sur la coopération internationale et l'adoption du principe contractuel.

Cette stratégie sera mise en œuvre via trois phases (Fin 2016 ; 2017-2020 ; 2021-2025). Au terme de chacune une évaluation sera effectuée sur l'avancement de la réalisation des projets et de satisfaction des résultats fixés. Ainsi, la réalisation des objectifs arrêtés dans le cadre de cette stratégie passe par une méthodologie qui accorde la priorité aux secteurs les plus vulnérables à la corruption, à savoir les secteurs de la santé, de la sécurité, de la justice et des collectivités territoriales, faisant savoir que l'accent sera mis sur les mesures pratiques et à impact direct sur la corruption.

La stratégie nationale de lutte contre la corruption s'articule autour de cinq piliers, chacun décliné en axes stratégiques, dont la gouvernance, la prévention, la répression, la communication & sensibilisation et la formation & l'éducation.

Afin de couvrir l'ensemble des axes stratégiques, 10 programmes ont été fixés ayant comme objectifs l'amélioration du service au citoyen, le renforcement de l'administration électronique, la transparence et l'accès à l'information, l'éthique et déontologie, l'amélioration du contrôle et reddition des comptes, le renforcement des poursuites et de la répression, la bonne gouvernance des commandes publiques ainsi que la promotion de l'intégrité du monde des affaires.

Amélioration de la gouvernance territoriale

La régionalisation avancée constitue une étape importante dans le processus de réformes institutionnelles engagées par le Maroc. Elle représente un saut qualitatif vers un nouveau mode de gouvernance territoriale, basé sur la consolidation de la démocratie locale, le développement régional intégré et durable, la contribution à la modernisation de la gestion des structures de l'Etat et l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience de son action.

Elle intervient dans le cadre de l'impulsion donnée par la nouvelle constitution de 2011 au processus de décentralisation et de gestion locale. En effet, la réforme constitutionnelle de 2011 a consacré les jalons d'une décentralisation qui confère aux élus locaux, les moyens et les instruments devant permettre de faire évoluer significativement la gestion des collectivités territoriales. Dans son prolongement, la réforme territoriale de 2015 ainsi que les décrets pour la mise en œuvre des lois organiques relatives aux Collectivités Territoriales adoptés en 2016, viennent contribuer au renforcement des ressources financières et à l'élargissement des compétences des collectivités territoriales en matière de développement

et de gestion des affaires locales. Tous ces réaménagements institutionnels dénotent d'une volonté d'améliorer et de rationnaliser la gouvernance territoriale, dans ses dimensions administrative, économique et financière. A ce propos, le nouveau modèle de développement pour les provinces du Sud, lancé par Sa Majesté le Roi, le 6 novembre 2015, offre un canevas de base et une approche appropriée à prendre en considération en tant que référentiel pour les autres régions pour engager ce nouveau mode de gouvernance territoriale et pour l'élaboration de leur plan stratégique de développement tout en adaptant ce modèle aux spécifiés et au potentiel de chaque région.

Les trois lois organiques portant sur les régions, les préfectures et provinces et les communes ont été promulguées en juillet 2015, offrent une structure juridique et institutionnelle ainsi qu'une base solide pour la mise en œuvre du processus de la régionalisation avancée. Il s'agit de la loi organique n°111.14 portant sur les régions, de la loi organique n°112.14 portant sur les préfectures et les provinces et de la loi organique n°113.14 portant sur les communes. Ces lois organiques se réfèrent aux dispositions de l'article 146 de la Constitution et ont été élaborées sur la base des conclusions de la commission consultative sur la régionalisation. Elles placent la région au centre de l'édifice institutionnel du pays et consolident la place des provinces et des préfectures en les séparant des services de l'administration territoriale relevant de l'Etat et en les dotant d'attributions dans les domaines du développement et de l'efficacité. Ainsi, ces collectivités territoriales sont appelées à devenir de nouveaux pôles de développement et des partenaires dans la prise de décisions.

Les trois textes comportent plusieurs nouveautés, dont l'adoption du vote public dans l'élection des conseils régionaux, des provinces, des préfectures et des communes et dans la prise des décisions au sein de ces conseils, la consécration du principe de la gestion autonome qui confère à ces collectivités territoriales, dans la limite de leurs prérogatives, le pouvoir de délibération de manière démocratique, le pouvoir d'exécuter les conclusions de leurs délibérations et décisions et la promotion de la présence et de la contribution de la femme.

Ces lois organiques confèrent aussi aux régions, provinces, préfectures et communes des attributions autonomes, d'autres qu'elles partagent avec l'Etat ou qui leur sont transférées par l'Etat, sur la base des principes de subsidiarité et de suppléance pour la définition des prérogatives communes et transférées. Elles prévoient, également, que seule la justice est habilitée à limoger les présidents et les membres des conseils régionaux, provinciaux, préfectoraux et communaux, à rendre nulles et non avenues les décisions émanant de ces conseils ou encore à les dissoudre.

En outre, ces textes dotent ces conseils des mécanismes d'action à travers la création d'Agences Régionales pour la mise en œuvre de projets et la possibilité pour les collectivités territoriales de mettre en place des sociétés de développement. Dans les grandes villes, les communes peuvent mettre en place des Agences communales destinées à l'exécution de projets.

Ces textes, qui déterminent clairement les sources financières des collectivités territoriales, stipulent que le président du Conseil est l'ordonnateur du Budget de la région, la province, la préfecture et de la commune. Ce budget sera ventilé en fonction des projets durant trois ans. Ces lois organiques édictent, également, l'activation du Fonds de mise à niveau social et du Fonds de solidarité interrégionale qui ont pour vocation de réduire les disparités régionales et la consécration des règles de la bonne gouvernance relatives à une application idoine du

principe de la gestion libre de la chose régionale, le contrôle de la gestion de ces Fonds et l'évaluation des mesures de réédition des comptes.

Concernant la loi organique sur les régions plus particulièrement, elle fixe, notamment, les conditions de la gestion par la région de ses affaires de manière démocratique et la mise en œuvre par le président de la région des délibérations et décisions du Conseil de la région, ainsi que les conditions de dépôt des pétitions par les citoyens et les associations.

Elle fixe, également, les prérogatives propres à la région, celles qu'elle partage avec l'Etat et autres qui lui sont transférées. Ainsi, les prérogatives de la région portent sur « l'amélioration de l'attractivité de l'espace territorial et le renforcement de sa compétitivité économique, l'utilisation optimale, la valorisation et la préservation des ressources naturelles et les mesures et les actions destinées à la promotion de l'entreprise et de son environnement, ainsi que les mesures à même de favoriser les activités génératrices de richesse et d'emploi ».

La loi organique sur les régions définit les ressources financières de la région. Elle fixe, également, les moyens de gestion du Fonds de mise à niveau social des régions et du Fonds de solidarité interrégionale, les conditions de constitution par les régions de groupements territoriaux, ainsi que la coopération entre les régions. De même qu'elle arrête les règles de gouvernance pour une meilleure mise en œuvre du principe de gestion autonome des affaires de la région ainsi que le contrôle de gestion des Fonds et programmes et l'évaluation des actes et procédures de comptabilité.

Par ailleurs, le décret n° 2-15-40 fixant le nombre des régions à 12, leur dénomination, leur chef-lieu, ainsi que les préfectures et les provinces qui les composent, constitue une étape importante en termes de mise en œuvre de la régionalisation avancée. Ce découpage se base sur l'efficience et l'efficacité en tant que facteurs clés pour la délimitation géographique, en vue de capitaliser sur les acquis accumulés, réduire les disparités au sein de la même région, notamment, celles relatives au développement des espaces territoriaux et la démographie, tout en répondant, dans la mesure du possible, aux besoins d'accessibilité et de mobilité au sein de la région. Ces critères prévoient, également, de garantir à chaque région le minima en termes de ressources naturelles, humaines, urbanistiques et économiques valorisables, de nature à permettre aux entités territoriales de réaliser leur développement et de consacrer la politique de proximité érigée en choix stratégique à même de renforcer l'encadrement et l'efficacité de l'administration territoriale.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ces trois lois organiques relatives à la régionalisation avancée, le gouvernement a adopté, le 16 juin 2016, 22 décrets clarifiant certains articles de ces lois tant aux niveaux des régions, des provinces ou préfectures et des communes. En effet, les trois premiers textes de décret ont trait à fixer la procédure d'élaboration du plan de développement, son suivi, son actualisation et son évaluation, ainsi que les outils de dialogue et de concertation en vue de son élaboration.

Le 4ème décret porte sur les modalités d'organisation des sessions de formation continue au profit des membres des conseils des collectivités territoriales, leur durée, les conditions d'éligibilité et la contribution des collectivités territoriales dans la couverture des charges y afférentes. Quant aux 5ème, 6ème et 7ème décrets, ils déterminent les modalités d'exécution des procédures de passation des pouvoirs entre les présidents des conseils des régions, des préfectures, des provinces et des communes dont le mandat arrive à échéance et les nouveaux présidents de ces conseils.

Les neuf décrets qui suivent, décrivent la procédure et le délai de l'élaboration de la programmation triennale des budgets des collectivités territoriales et fixent les conditions et les modalités de transferts des crédits ouverts dans les budgets des collectivités territoriales ainsi que les mesures de réaffectation des crédits ouverts dans les budgets des collectivités territoriales. Six autres décrets arrêtent la liste des documents financiers et comptables annexés au projet de budget des collectivités territoriales et la procédure d'élaboration de ces documents.

Dans le même objectif de mise en œuvre des trois lois organiques relatives à la régionalisation avancée, le Gouvernement a adopté 7 nouveaux décrets le 3 août 2016. En effet, les trois premiers décrets, définissent les conditions d'octroi des indemnités et leurs montants aux présidents et responsables des différentes structures territoriales. Les conditions et procédures de promotion de la coopération, de la consultation et de la complémentarité entre la préfecture, la province et les communes en ce qui concerne la gestion déléguée de projets, ont fait l'objet du 4ème décret.

En application du principe d'inclusion des citoyens à la gestion des affaires locales, les trois derniers décrets, fixent la forme de la pétition déposée auprès des présidents, respectivement, du Conseil régional, du conseil préfectoral ou provincial et du conseil communal, ainsi que les pièces justificatives devant y être jointes.

4. VALORISATION DU CAPITAL HUMAIN POUR UNE MEILLEURE INCLUSION ECONOMIQUE ET SOCIALE

Au cours des dernières années, l'action des pouvoirs publics en faveur du développement humain et de l'inclusion économique et sociale a connu une dynamique importante. Cette action s'est traduite, en accordant plus de 54% du budget de l'Etat aux secteurs sociaux, par la mise en œuvre de politiques de ciblage visant l'amélioration des conditions de vie des populations défavorisées, ce qui a engendré une évolution positive des principaux indicateurs sociaux, notamment dans le domaine de l'emploi, de l'éducation, de la santé et de la lutte contre la pauvreté.

En outre, le Maroc s'est engagé dans la réalisation des Objectifs de Développement Durable[58] (ODD) après avoir enregistré des avancées importantes dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) qui lui ont permis d'atteindre un bon nombre d'objectifs ou de s'en approcher. Les ODD intègrent plusieurs objectifs qui prévalaient dans le cadre des OMD, moyennant une approche multidimensionnelle axée sur la lutte contre les inégalités et l'amélioration de la qualité de vie et accordant une grande importance au développement durable et aux enjeux environnementaux ainsi qu' à la promotion de la paix et du partenariat.

Plusieurs stratégies axées sur le développement durable ont déjà été mises en place et devraient contribuer de manière efficace à l'atteinte des ODD. Ces stratégies s'articulent autour des programmes sectoriels ambitieux (Plan Maroc Vert, Halieutis, Plan National de l'Eau…), conjugués à des réformes fonctionnelles et institutionnelles visant la consolidation de la croissance économique, la lutte contre la pauvreté, l'amélioration des niveaux de vie des populations et la protection des écosystèmes naturels et apportant ainsi une réponse adaptée aux exigences de développement durable au service de tous les territoires.

[58] Pour plus de détail sur les 17 objectifs, voir le lien : http://ma.one.un.org/content/unct/morocco/fr/home/omd-apres2015/

Plusieurs initiatives à fort impact social devraient, également, contribuer de manière active à la réalisation des ODD, notamment ceux en lien avec la réduction de la pauvreté et des inégalités. Il s'agit, essentiellement, de l'INDH, des programmes de lutte contre l'habitat insalubre, des programmes et actions dans le cadre de la Stratégie Nationale de la Santé 2012-2016, des principaux axes de la vision stratégique de la réforme de l'éducation 2015-2030…

4.1. Exigence réelle d'initiatives ciblées pour la promotion de l'emploi

Le défi majeur de la politique économique et sociale au Maroc réside dans la création d'emplois décents et en nombre suffisant. Le Gouvernement s'est engagé à promouvoir l'emploi à travers le soutien de la croissance économique et les investissements publics. Il compte à moyen et long termes agir sur l'offre, la demande et le fonctionnement du marché du travail dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale pour l'Emploi (2015-2025).

A court terme, outre les programmes actifs de l'emploi déjà entamés (Idmaj, Taehil et Auto-emploi), de nouvelles mesures ont été mises en place en 2015, à savoir le programme « Tahfiz » pour encourager le recrutement au sein des entreprises et associations. Toutefois, et en dépit de la mise en œuvre de ces initiatives pour la promotion de l'emploi, les déséquilibres persistent sur le marché du travail et posent certains défis à surmonter concernant, notamment, la gouvernance et le chômage des jeunes diplômés.

4.1.1. Tendances disproportionnées de la croissance économique et de l'emploi

Malgré la vigueur de l'activité économique, celle-ci n'a pas joué un rôle notable dans la génération d'un nombre suffisant d'opportunités d'emploi. La période allant de 2006 à 2015 s'est caractérisée par une progression de l'emploi[59] avec une moyenne annuelle de 0,8% seulement (contre 1,4% en 1999-2005) en déphasage avec la dynamique de l'activité économique (4,1% en moyenne par an contre 4,4% sur la période 1999-2005). De ce fait, près de 105.095 emplois nets ont été créés en moyenne annuelle sur la période (2006-2015) et le taux de chômage s'est continuellement réduit pour se situer à 9,7% en 2015.

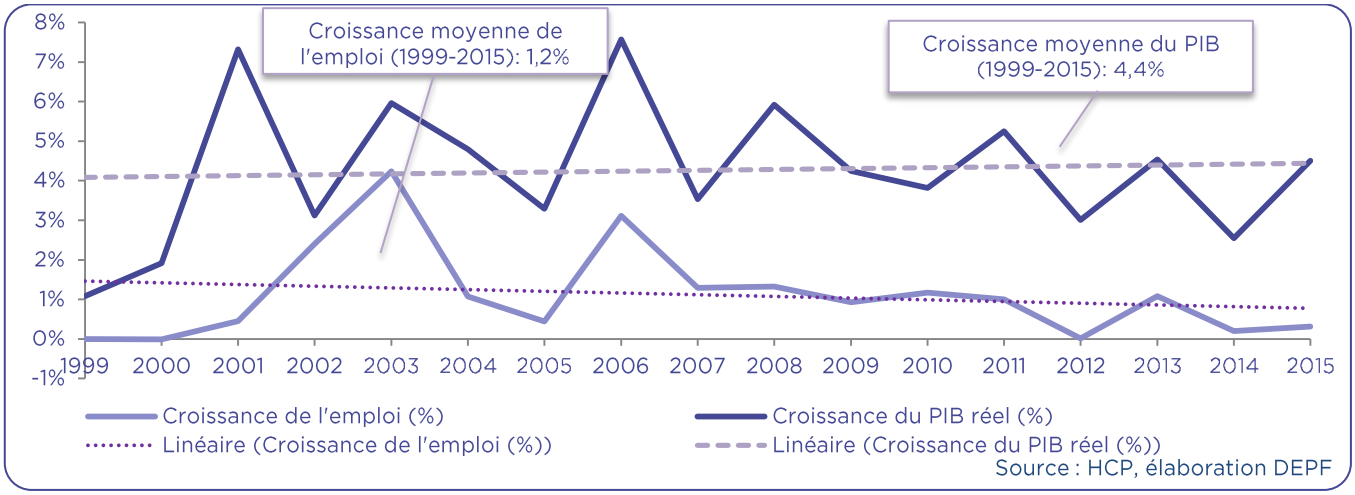

Graphique 20 : Evolution de la croissance économique et de l'emploi[60]

L'analyse de la relation entre la croissance et l'emploi au cours de la période 2000-2015 a fait ressortir un schéma volatil du contenu de la croissance économique en emplois[61]. En

[59] Il s'agit de la population active occupée âgée de 15 ans et plus.
[60] Les données sur la croissance économique globale et sectorielle sont celles des comptes nationaux relatifs à la nouvelle base 2007.

moyenne sur cette période, une augmentation d'un point de la croissance économique s'est traduite par une hausse de 0,28 point de l'emploi. Toutefois, la tendance semble s'essouffler sur la période 2006-2015, en lien avec les effets de la crise financière et économique internationale. Ce contenu est passé de 0,35 point entre 2000 et 2005 à 0,20 point entre 2006 et 2015.

	2000-2005	2006-2015	2000-2015
Croissance annuelle moyenne du PIB réel (en%) (Base 2007)	4,9%	4,1%	4,6%
Croissance annuelle moyenne de l'emploi (15 ans et plus en %)	1,7%	0,8%	1,3%
Contenu de la croissance économique en emplois (en nombre de points)	0,35	0,20	0,28

Source : Comptes nationaux HCP, base 2007, calcul et élaboration DEPF

Tableau 1 : Contenu en emplois de la croissance économique

Par ailleurs, le marché du travail a connu la création nette d'un peu plus de 2 millions de postes d'emplois durant la période 2001-2015, soit près de 129 mille opportunités d'emplois en moyenne annuelle. Ces chiffres globaux cachent une dynamique d'emploi différenciée selon les secteurs d'activité. Les activités du secteur tertiaire et une partie des activités du secteur secondaire ont enregistré des évolutions favorables de l'emploi. Le secteur des services reste le principal pourvoyeur de l'emploi au Maroc avec une part annuelle moyenne de 67%, soit près de 1,35 million d'emplois créés entre 2001 et 2015.

En revanche, les activités du secteur primaire, où la performance dépend fortement des conditions climatiques et dans une certaine mesure de la mécanisation, demeurent confrontées au phénomène de la volatilité des emplois même s'il s'agit, essentiellement, de l'emploi non rémunéré.

Pour l'industrie et le bâtiment et travaux publics (BTP), l'année 2015 a enregistré une inversion de la tendance baissière amorcée depuis le début de la décennie 2010 puisque ces deux secteurs ont connu respectivement la création nette de 15.000 et 18.000 postes d'emplois en 2015 contre une perte de 37.000 postes en industrie et une création nulle de postes en BTP en 2014.

	Agriculture, forêt et pêche	BTP	Industrie (y compris artisanat)	Services	Activités mal désignées	Total
Création nette d'emplois entre 2001 et 2015 (en milliers)	84,4	495	83	1.352	2,4	2.017
Part en %	4,2%	24,6%	4,1%	67%	0,1%	100%

Source : HCP, élaboration DEPF

Tableau 2 : Création nette d'emplois par secteur d'activité entre 2001 et 2015

[61] Le concept du contenu de la croissance économique en emplois met en lien la tendance d'évolution de ces deux indicateurs. Il est obtenu à travers le calcul des élasticités de l'emploi par rapport au PIB (respectivement par rapport à la valeur ajoutée sectorielle) et montre combien un point de croissance économique engendre de croissance de l'emploi ou, inversement, un point de décroissance engendre de décroissance de l'emploi.

Il est à signaler qu'au second trimestre 2016, l'économie marocaine a perdu 26.000 emplois (perte nette de 64.000 emplois en milieu rural et création nette de 38.000 emplois en milieu urbain). Cette situation est imputable à l'impact défavorable des conditions climatiques sur la campagne agricole, ce qui s'est traduit par des pertes d'emplois dans les secteurs de l'agriculture, forêt et pêche à raison de 175.000 emplois perdus. Toutefois, les secteurs de l'industrie, des services et du BTP ont enregistré des créations nettes d'emplois au cours de cette période avec 38.000, 70.000 et 41.000 emplois créés respectivement.

De ce fait, le marché du travail a compté, au second trimestre de 2016, près de 1.023.000 chômeurs contre 1.041.000 au même trimestre de 2015, maintenant le taux de chômage en quasi-stagnation au niveau national, soit 8,6% contre 8,7% un an auparavant. Il est à noter que le taux de chômage demeure relativement élevé parmi les jeunes âgés de 15-24 ans (21,5%) et les diplômés (15,3%), particulièrement les lauréats des facultés (23,3%).

4.1.2. Vers plus d'emplois décents en termes de rémunération, de qualification et de couverture sociale

En 2015, l'emploi non rémunéré a représenté 21,9% de l'emploi au niveau national, dont 40,8% en milieu rural. Les créations d'emploi ont concerné, essentiellement, les emplois rémunérés dans les zones urbaines (secteurs secondaire et tertiaire). Toutefois, les emplois non rémunérés (aides familiales et apprentis) ont reculé dans les zones rurales.

Un renversement de tendance des emplois rémunérés a été repéré en 2014-2015 vers la hausse après un rythme baissier depuis 2012 contre une perte des emplois non rémunérés en 2014-2015 après une tendance haussière depuis 2012.

Graphique 21 : Evolution des créations nettes d'emploi selon le type d'emploi

En termes de qualification, l'emploi demeure peu qualifié. Près de 61,2% des actifs occupés en 2015 sont sans diplôme, 27,2% ont un diplôme de niveau moyen[62] et 11,6% ont un diplôme de niveau supérieur[63]. L'emploi qualifié s'améliore en particulier dans le milieu urbain où la part des actifs occupés non diplômés dans la population active occupée est en régression. En revanche, le niveau général de qualification demeure faible parmi les actifs ruraux. Selon le secteur d'activité, la part des actifs occupés n'ayant aucun diplôme est de 42% dans les

[62] Les diplômes de niveau moyen regroupent les certificats de l'enseignement primaire, ceux du secondaire collégial et les diplômes de qualification ou de spécialisation professionnelle.

[63] Les diplômes de niveau supérieur regroupent les baccalauréats, les diplômes de techniciens ou de techniciens spécialisés et les diplômes d'enseignement supérieur (facultés, grandes écoles et instituts).

services, 51,2% dans l'industrie, 63,4% dans les BTP et 83,5% dans l'agriculture, forêt et pêche.

Le sous-emploi[64] affecte 10,8% des actifs occupés en 2015 avec quelques disparités entre secteurs d'activité (16,9% dans le secteur des BTP ; 10,8% au niveau de l'agriculture, forêt et pêche ; 10,1% dans les services ; 8,2% au niveau du secteur de l'industrie y compris l'artisanat). Près de deux salariés sur trois (62,9%) ne bénéficient pas de contrat de travail. Cette proportion atteint 89,4% dans le secteur des BTP. Plus de sept sur dix (71,3%) des sous employés pâtissent d'un sous-emploi lié à l'insuffisance du revenu du travail (64,2%) ou à l'inadéquation entre la formation et l'emploi (7,1%). Environ quatre sur dix (39,1%) sont des jeunes âgés de 15 à 29 ans et près de 54% résident en milieu rural, 41% disposent d'un diplôme et 9,3% détiennent un diplôme de niveau supérieur.

Malgré la nette amélioration de la couverture sociale, celle-ci demeure insuffisante, notamment en milieu rural. Près de huit actifs occupés sur dix (79,4%) ne bénéficient pas de couverture médicale (94% en milieu rural et 65,2% en milieu urbain). Parmi les salariés, cette proportion s'est établie à 59,1% au niveau national, 82,2% en milieu rural et 50,4% en milieu urbain. La part des actifs occupés ayant effectué une durée de travail excessive[65] est de 41,4% au niveau national, 46,9% en milieu urbain et 35,9% en milieu rural. Dans ce sens, plusieurs chantiers de réforme de la protection sociale sont engagés par le Gouvernement, en termes d'élargissement du champ de couverture à toutes les populations et d'extension à l'ensemble des risques sociaux.

De son côté, le secteur informel contribue significativement à la création d'emplois. La part de l'emploi du secteur informel dans l'emploi non agricole total a atteint 37,3% en 2007[66]. Toutefois, ce secteur pose une problématique complexe à résoudre liée à la précarité des emplois et aux nouvelles formes d'exclusion qu'il génère. Ceci interroge les relations entre le travail informel, le décrochage scolaire et le manque de compétences demandées par les entreprises formelles.

Par ailleurs, le dispositif d'intermédiation du marché du travail a joué un rôle important dans la prospection des besoins des entreprises et dans le rapprochement des chercheurs et offreurs d'emploi. Toutefois, un certain nombre de défis restent encore à relever. Il s'agit, principalement, du manque de coordination entre les différents acteurs du marché du travail concernés, de l'absence d'un cadre opérationnel pour l'établissement de conventions de partenariat public/privé et des outils d'intermédiation (statistiques, référentiels d'emploi,...).

4.1.3. Le marché du travail au Maroc permet-il une inclusion spatiale intra et inter régionale ?

La question de l'emploi est une priorité nationale qui occupe une place prépondérante dans l'ensemble des stratégies publiques. Les fortes dichotomies sur le marché du travail (hommes/femmes, jeunes/adultes, milieu urbain/périurbain/rural, basse/haute qualifications,

[64] La population active occupée sous-employée est constituée: des actifs occupés âgés de 15 ans et plus disposés à faire des heures complémentaires, disponibles pour le faire et ayant travaillé au cours de la semaine de référence moins de 48 heures; et des actifs occupés âgés de 15 ans et plus, ayant travaillé plus que le seuil fixé ci-dessus et qui sont à la recherche d'un autre emploi ou disposés à changer d'emploi pour l'une des deux raisons suivantes: inadéquation de leur emploi avec leur formation ou leur qualification ; insuffisance du revenu procuré par leur travail.

[65] Nouvel indicateur introduit par le HCP en 2015. La notion de durée de travail excessive, telle que définie par le Bureau International du Travail (BIT), se réfère à la proportion de population occupée dont les horaires effectifs de travail dans tous les emplois dépassent 48 heures par semaine.

[66] Enquête nationale sur le secteur informel, 2007, HCP.

…) continuent à peser sur la structure du marché du travail et par ricochet sur la compétitivité économique. Il convient dès lors de mettre en place les mesures opportunes pour mettre à profit les avantages qui se profilent au niveau régional. Il s'agit, notamment, du défi-opportunité de la régionalisation avancée qui exige un mode de gouvernance plus soucieux des préoccupations et des opportunités locales et une implication plus accrue dans la mise en œuvre des politiques sectorielles, une meilleure territorialisation des politiques d'emploi et une contribution progressive dans l'intermédiation du marché du travail.

Structure de l'emploi au niveau régional

Les changements structurels du développement économique régional n'arrivent pas à résorber les inégalités régionales en termes d'emploi, notamment, des jeunes et des femmes. Ainsi, en 2013, le taux de chômage des jeunes (de 15 à 29 ans) est à un niveau important, notamment pour Guelmim-Es-Semara (37,9%) qui dépasse le double du niveau national (18,1%). Cette différence est, également, perceptible pour les diplômés de niveau supérieur avec les taux les plus importants au niveau de Guelmim-Es-Semara (29,7%) et de Meknès-Tafilalet (28,5%). La différence entre les régions réside, également, dans l'écart entre le taux de chômage total et celui des femmes (-17 points dans les régions du Sud en défaveur des femmes contre respectivement +2,4 et 2,2 points en leur faveur dans Gharb-Chrarda-Béni-Hssen et Souss-Massa-Drâa en 2013). Ces niveaux élevés du chômage dans les provinces du Sud sont appelés à baisser suite au lancement par Sa Majesté le Roi du nouveau modèle de développement de ces dernières d'une enveloppe budgétaire de 77 milliards de dirhams permettant la création de 120.000 emplois.

Ces inégalités sont, également, perceptibles entre milieux urbain et rural pour certaines régions. Ainsi, la différence entre les deux milieux atteint 22 points à Guelmim-Oued-Noun contre 10 points au niveau national et 8 points au niveau du Grand Casablanca et Drâa-Tafilalet. Ces inégalités intra régionales se révèlent, également, au niveau provincial. Ainsi, la région de Fès-Meknès enregistre en 2013 un taux de chômage de 9,5% alors que celui de la préfecture de Meknès atteint 18,8%. Il en va de même pour la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima dont le taux de chômage est de 10,8% au moment où ce taux enregistre 18,9% dans la province de Tétouan.

Les inégalités interrégionales au Maroc restent, cependant, à des niveaux comparables avec celles constatées au niveau international. En effet, selon une étude publiée par l'OCDE, la majorité des pays se retrouvent dans des situations similaires avec les cas limites de la Norvège (taux de chômage faibles et homogènes entre les régions autour de 3,4%) et de l'Espagne (taux de chômage élevés avec des inégalités interrégionales très prononcées allant de 15,8% au Pays Basque à 36,3% pour l'Andalousie contre 26,4% au niveau national) encadrant celui du Maroc. Il en va de même pour les inégalités intrarégionales. En effet, la variabilité du taux de chômage entre les provinces et préfectures au Maroc est légèrement meilleure que celle de la République Tchèque.

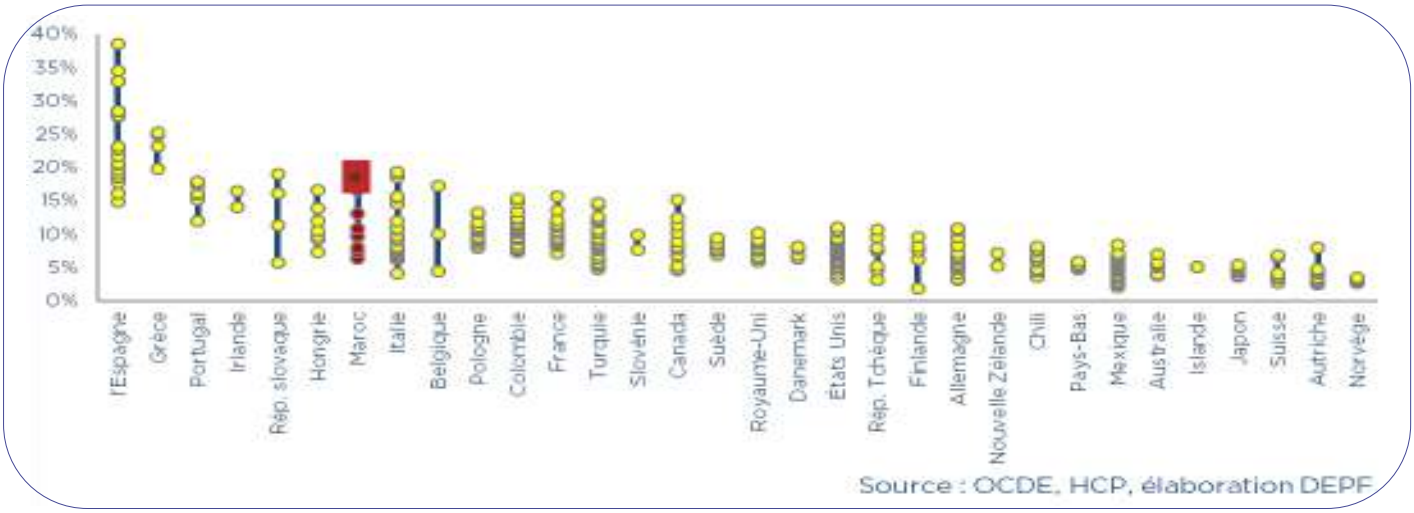

Graphique 22 : Variation régionale du taux de chômage du Maroc (2013) et des pays de l'OCDE (2012)

Au-delà des inégalités sur le marché de l'emploi en termes absolus, des inégalités en matière de qualité de l'emploi peuvent se révéler. En effet, un taux de chômage faible peut cacher une précarité de l'emploi et vice-versa. Ainsi, la province de Khouribga enregistre en 2013 un taux de chômage relativement faible (7% contre 9% au niveau national) alors que son taux de sous-emploi est le plus élevé (30% contre 9% au niveau national). Par contre, malgré que la province de Guelmim ait un taux de chômage relativement élevé (18,3%), son taux de sous-emploi est cantonné à 4%.

Rôle de la nouvelle réorganisation spatiale dans l'amélioration du marché du travail

La réforme territoriale mise en œuvre a permis un agencement d'espaces territoriaux à la faveur de la baisse de la pression démographique sur les espaces territoriaux et l'optimisation des bassins d'emploi. En effet, l'écart-type des densités selon le nouveau découpage en 12 régions est près de 7 fois inférieur à celui des densités des régions selon l'ancien découpage en 16 régions. Cet allégement permettra de réduire les inégalités en termes d'accessibilité des habitants des régions aux droits fondamentaux, notamment les services de base et le marché de travail avec une meilleure répartition et gestion des capacités territoriales.

Cette réorganisation permettra, également, une meilleure allocation foncière qui atténuera les inégalités entre les régions en créant des entités de plus en plus homogènes tant au niveau social qu'économique. Les régions, en général et les trois pôles métropolitains de Rabat, Casablanca et Tanger (qui ont des superficies analogues à celle de la Slovénie), auront, ainsi, des espaces territoriaux aussi vastes que des pays pour pouvoir améliorer leur compétitivité et donc leur positionnement à l'échelle international et ce, au meilleur profit de la création d'un emploi décent pour répondre aux nouvelles exigences démographiques des régions. En effet, mises à part les régions du Sud, toutes les régions sont dotées de capacités démographiques consistantes dépassant le 1 million d'habitants dont quatre dépassent le seuil de 4 millions d'habitants (3 de plus relativement à l'ancien découpage). Il s'agit du Grand Casablanca-Settat (6,8 millions d'habitants selon le RGPH 2014), Rabat-Salé-Kénitra (4,6 millions d'habitants), Marrakech-Safi (4,6 millions d'habitants) et Fès-Meknès (4,2 millions d'habitants).

Enfin, les principales dispositions de la loi organique 111.14 portant sur l'organisation des régions visent, essentiellement, le développement économique et le soutien à la création de l'emploi régional si sa mise en œuvre est à la hauteur des dispositions éditées. Il s'agit, notamment, de l'élargissement des compétences de la région qu'elles soient propres, partagées ou transférées de l'Etat. Les compétences propres visent, particulièrement, l'aménagement du territoire, le développement régional et la promotion économique à travers, notamment, le soutien des entreprises, le développement du tourisme, l'établissement des zones d'activité économique, le développement rural, le transport intra régional et la formation professionnelle, la formation continue et l'emploi. Relativement à cette dernière compétence, il s'agit, notamment, de la création de centres régionaux de formation et de centres régionaux d'emploi et de promotion des compétences pour l'insertion dans le marché du travail.

4.1.4. Des programmes actifs pour la promotion de l'emploi des jeunes diplômés

La tendance baissière de l'offre du travail, appréhendée par le taux d'activité (situé au-dessous de 50%), est imputable, essentiellement, au recul de l'offre du travail des jeunes, en particulier en milieu urbain. Les jeunes âgés de 15 à 24 ans accèdent de moins en moins au marché du travail à cause des difficultés d'insertion (plus que la moitié des chômeurs sont des jeunes primo demandeurs d'emploi), ce qui est confirmé par la baisse de leur part dans l'offre globale de travail.

Par ailleurs et malgré la baisse du volume du chômage qui a légèrement reculé de 1,167 million de personnes en 2014 à 1,148 million en 2015, le taux de chômage demeure particulièrement élevé parmi les jeunes âgés de 15 à 24 ans (20,8% en 2015 au niveau national et 39% dans le milieu urbain) et les diplômés (17,3% au niveau national et 19,5% en milieu urbain). Il est de 15,6% parmi ceux ayant un diplôme de niveau moyen au niveau national, 24,2% parmi les diplômés de la spécialisation professionnelle et 21,2% parmi les diplômés de niveau supérieur.

Afin de remédier au chômage de ces jeunes diplômés, des programmes actifs de promotion de l'emploi ont été mis en œuvre, notamment Idmaj, Taehil, Auto-emploi et Tahfiz. Ces programmes, ayant pour objectif l'accompagnement à l'accès à l'emploi dans le secteur privé, la promotion de l'emploi salarié des chercheurs d'emploi, l'amélioration de leur employabilité et la promotion de l'auto-emploi font l'objet de suivi et d'évaluation en vue d'améliorer leur efficacité et leur performance.

En effet, depuis son démarrage en 2006, le programme Idmaj a atteint un taux global de réalisation de près de 104,4%. Il a, en effet, permis l'insertion de plus de 532.000 jeunes chercheurs d'emploi diplômés jusqu'à fin 2015, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 8,8%. Le recours à ce programme est, particulièrement, orienté vers les services et l'industrie. Néanmoins, le rythme d'évolution du nombre de bénéficiaires du programme Idmaj entre 2011 et 2013 a baissé, vu que cette période a été marquée par une conjoncture défavorable à la création d'emplois. Le taux de réalisation a été de 85,2% en 2012 et de 94,5% en 2013 contre 114,8% en 2014 et 116,9% en 2015. Au titre des cinq premiers mois de 2016, le programme Idmaj a permis l'insertion de 30.543 jeunes, soit 47% de l'objectif des réalisations assignées au titre de l'année 2016.

L'analyse des résultats des travaux d'appariement réalisés en 2016[67] fait ressortir que 70% des bénéficiaires d'un contrat d'insertion, au cours de la période 2009-2013, sont déclarés à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) après la date de signature du contrat[68]. Plus de la moitié (55%) d'entre eux sont occupés dans l'industrie manufacturière (36%) et les activités des services administratifs et de soutien (19%). Les titulaires d'un diplôme d'ingénieur, les techniciens et les titulaires d'un bac+2 ou plus ont plus de chance d'être insérés dans un emploi déclaré dans le secteur formel de l'économie.

Par ailleurs, le programme Taehil a bénéficié, depuis son démarrage, à plus de 144.300 chercheurs d'emploi, soit un taux d'accroissement annuel moyen de près de 6%. En 2015, les actions de formation ont bénéficié à 15.171 chercheurs d'emploi (en recul de 21% par rapport à 2014). Par type de formation, près de 60% des personnes ont bénéficié des actions de formation dans le cadre de la Formation d'appui aux Secteurs Emergents (FSE) en 2015. Ce type de formation a bénéficié davantage aux femmes et aux diplômés de niveau supérieur, notamment dans les secteurs de l'enseignement privé et des centres d'appel. Les bénéficiaires de la Formation Contractualisée pour l'Emploi (FCE) ont représenté 14,4% et ceux de la formation qualifiante ou de reconversion (FQR) 12,8%. Au cours des cinq premiers mois de 2016, le programme Taehil a bénéficié à 7.808 chercheurs d'emploi, la plupart d'entre eux sont inscrits dans le cadre de la FSE, suivie de la FQR et de la FCE.

Depuis son démarrage, le programme Auto-emploi, en tant que mesure stratégique pour l'insertion dans la vie active et la création d'emploi, a permis la création de 7.260 entreprises et la génération de plus de 18.300 emplois directs à fin 2015 (près de 2,5 emplois générés en moyenne par projet). Toutefois, et malgré l'appui significatif de l'INDH dans le financement des projets, le programme a accusé une chute dans le volume des autofinancements. Il a permis, en revanche, la création de 1.021 entreprises en 2015 et la génération de plus de 1.795 emplois directs. Au titre des cinq premiers mois de l'année 2016, près de 874 candidats ont été accompagnés.

Pour ce qui concerne le programme Tahfiz[69] et jusqu'à fin avril 2016, près de 632 protocoles de bénéfice du programme sont instruits par les employeurs à partir du portail de l'ANAPEC, dont 450 protocoles ont été déposés et validés au niveau de l'ANAPEC.

Outre ces programmes, l'année 2015 a connu la mise en place de nouvelles mesures, à savoir la convention de prise en charge par l'Etat de la couverture sociale dans le cas du recrutement des bénéficiaires des stages de formation- insertion et la convention relative aux modalités de prise en charge par l'Etat de l'assurance maladie obligatoire en faveur des bénéficiaires des contrats de stage de formation insertion.

Bien que ces programmes de promotion de l'emploi comptent des points positifs et contribuent à l'absorption d'une partie du stock des chômeurs, leurs résultats quantitatifs

[67] Les travaux d'appariement des fichiers des bénéficiaires du contrat d'insertion (CI) et du fichier de déclarations de salaires (CNSS) qui sont réalisés en 2016, permettent de renseigner sur l'insertion professionnelle des bénéficiaires de CI dans un emploi déclaré dans le secteur formel de l'économie. Ces travaux ont porté sur 176.245 bénéficiaires de contrats d'insertion au cours de la période 2009-2013, dont plus de la moitié sont des femmes (53%), près d'un tiers (32%) sont des bacheliers, 27% sont des techniciens, 16% ayant des diplômes de qualification ou spécialisation professionnelle et plus de 13% ayant des diplômes universitaires.

[68] A noter que 55% sont déclarés à la CNSS en 2015.

[69] Le programme « Tahfiz » a pour objectif de promouvoir l'emploi en mettant en place des mesures incitatives au profit des entreprises créées durant la période allant du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2019 et des associations qui embauchent les demandeurs d'emploi dans le cadre des contrats de travail à durée indéterminée.

restent en-deçà de l'ampleur du chômage et ne bénéficient qu'à une partie limitée des jeunes (les diplômés chômeurs). De ce fait, il est opportun de cibler d'autres catégories de la population, en particulier les jeunes non diplômés et les actifs exerçant un travail précaire ou en emploi informel, à travers des programmes adaptés.

Par ailleurs, la mesure de versement de l'indemnisation pour perte d'emploi (IPE) a été mise en place en 2014 au profit des travailleurs et gérée par la CNSS. Depuis son démarrage et jusqu'à fin décembre 2015, plus de 21 mille demandes ont été déposées dont 48,8% dossiers liquidés pour un montant de 85,4 millions de dirhams. Près de 33% et 21% des dossiers traités émanent, respectivement, des secteurs de la construction et de l'industrie manufacturière, et 32% de ces dossiers sont issus de la région du Grand Casablanca. Les cinq premiers mois de l'année 2016 ont enregistrés 5.313 bénéficiaires.

4.1.5. La stratégie nationale intégrée pour l'emploi (SNE) : nouvelle approche volontariste et ambitieuse

La SNE a pour objectif majeur de développer la création d'emplois suffisants et de qualité, notamment pour les jeunes et corriger les inégalités entre les sexes et les territoires. Elle marque une rupture avec la conception traditionnelle des politiques d'emploi actuelles centrées sur la primo-insertion des jeunes diplômés et s'appuyant sur les politiques actives de l'emploi et la législation du travail.

Elle ouvre un éventail plus large de cibles sociales et vise à mobiliser l'ensemble des leviers permettant d'agir sur l'offre, la demande et le fonctionnement du marché du travail et ce, à travers la promotion de l'emploi productif, la valorisation du capital humain, le renforcement des politiques actives de l'emploi et l'intermédiation sur le marché du travail et la bonne gouvernance de ce marché.

En effet, cette stratégie élargit les cibles sociales pour couvrir les jeunes diplômés exposés au chômage de longue durée ; les jeunes précocement déscolarisés et confrontés à un travail précaire ; les femmes soumises à l'inactivité et à la discrimination à l'emploi et les travailleurs des TPE et de l'économie informelle. Elle mobilise de nouveaux leviers pour la création d'emplois et l'inclusion des catégories défavorisées, à savoir des politiques macro-économiques, monétaires, fiscales et financières ; des stratégies des secteurs productifs et des secteurs sociaux et des politiques territoriales.

Elle est une politique globale interministérielle impliquant tous les acteurs publics et privés, en mettant en cohérence l'action publique économique et sociale. L'emploi devient, en effet, la variable de convergence et de cohérence des politiques économiques, sectorielles et sociales à tous les niveaux.

Les projections économiques et d'emplois à l'horizon 2025 confirment l'équilibre très fragile auquel le Maroc sera confronté, aboutissant à l'exclusion et au maintien dans la précarité des catégories les plus vulnérables (femmes, jeunes et actifs les moins qualifiés).

Dans ce sens, la SNE s'appuie sur un scénario volontariste qui repose sur une création d'emplois plus forte à travers l'augmentation de la population active (13,7 millions en 2025 contre 11,7 millions en 2013) ; l'augmentation du taux d'emploi (46,2% en 2025 contre 43,8% en 2013) ; le maintien du taux d'activité à 48% et l'augmentation des gains de productivité (3,6%).

Parmi les premières actions qui visent à concrétiser certains objectifs de la SNE, il y a lieu de souligner le lancement du projet[70] de renforcement de l'impact sur l'emploi du commerce international. Ce projet vise à renforcer le cycle de l'élaboration des politiques et des programmes liés au commerce international et à analyser la dimension emploi dans ces politiques. Il aidera aussi à améliorer la visibilité des perspectives de promotion d'emplois décents et productifs et à identifier les besoins en compétences et en formation pour développer les métiers liés à l'environnement du commerce extérieur.

Il cible des objectifs spécifiques, tels que le développement des capacités, notamment du Gouvernement et des partenaires sociaux, à mesurer et évaluer les effets du commerce international sur l'emploi ; la mise en place d'une plate-forme de discussion des questions liées à ce sujet et l'appui technique au développement des compétences professionnelles et des chaines de valeur dans les activités exportatrices.

4.2. La qualité et l'efficacité du système de l'éducation et de la formation professionnelle au cœur des objectifs de la vision stratégique 2015-2030

L'éducation-formation joue un rôle crucial pour le développement économique et social du pays et contribue potentiellement à la construction d'une société équitable, compétitive et cohésive. Certes, le système éducatif marocain a progressé sur le plan de l'élargissement de l'accès à la scolarisation, mais au détriment de la qualité de l'apprentissage. Dans ce cadre, une nouvelle vision stratégique de la réforme éducative 2015-2030 a été élaborée et dont les grandes lignes s'appuient sur trois principes fondamentaux : l'école de l'équité et de l'égalité des chances, l'école de la qualité pour tous et l'école de la promotion individuelle et sociale.

4.2.1. Amélioration des taux de scolarisation et d'analphabétisme

Le système d'éducation et de formation a enregistré des avancées et des progrès remarquables à travers, notamment, la généralisation de l'enseignement primaire et la réduction des écarts de scolarisation entre les milieux urbain et rural et entre les garçons et les filles.

Le taux spécifique de scolarisation au niveau du primaire a enregistré une hausse notable entre 2007-2008 et 2014-2015, passant de 91,4% à 99,1% au niveau national et de 89,1% à 98,5% pour les filles. En milieu rural, ce taux est passé de 89,4% à 98,3% durant la même période.

Aux niveaux collégial et secondaire, le taux spécifique de scolarisation des enfants âgés de 12-14 ans et ceux âgés de 15-17 ans a atteint respectivement 90,4% et 70,1% en 2014-2015 contre 71,3% et 48,1% en 2007-2008.

S'agissant du taux d'analphabétisme de la population âgée de 10 ans et plus au Maroc, il a enregistré une baisse, passant de 43% en 2004 à 32% en 2014. Cette amélioration s'explique, en grande partie, par l'augmentation des bénéficiaires des programmes d'alphabétisation. Ainsi, au titre de l'année de 2015-2016, le nombre de bénéficiaires des programmes d'alphabétisation a atteint 662.610 personnes, dont 48% sont issus du milieu rural. Les femmes représentent plus de 90,4% de l'ensemble des bénéficiaires.

Ces performances enregistrées sont imputables, en partie, aux efforts déployés pour le renforcement de l'appui social. Dans ce cadre, le réseau des cantines scolaires s'est élargi et

[70] Ce projet est mené pat le BIT avec l'appui financier de l'UE.

celui des bénéficiaires s'est accru annuellement. En effet, le nombre de bénéficiaires des cantines scolaires est passé successivement de 1.091.367 (dont 530.566 filles) en 2009/2010 à 1.142.792 bénéficiaires (dont 551.690 filles) en 2015/2016. Au niveau des internats, le nombre de bénéficiaires est passé successivement de 82.036 élèves (dont 28.980 filles) en 2009/2010 à 108.749 élèves (dont 50.105 filles) en 2015/2016.

Dans le cadre de l'encouragement de la scolarisation surtout des filles, environ 3,9 millions d'élèves par an (dont 47% sont des filles) bénéficient de l'initiative Royale « 1 million de cartables » avec 60% des bénéficiaires sont issus du milieu rural durant la période 2009/2016.

Pour soutenir la généralisation de l'enseignement et lutter contre la déperdition scolaire, le nombre des bénéficiaires du programme « Tayssir » a connu une augmentation de 9,4%, passant de 756.774 en 2012-2013 à 828.000 élèves bénéficiaires d'un transfert monétaire en 2015-2016. Par ménage bénéficiaire, ce nombre est passé de 493.133 à 522.000 ménages, soit une amélioration de 5,8% durant la même période. De même, le nombre de bénéficiaires du transport scolaire est passé de 63.461 en 2014-2015 à 98.900 en 2015-2016, soit une augmentation de 56%.

Malgré ces avancées importantes sur le plan quantitatif, le système éducatif marocain continue d'enregistrer un retard considérable en termes de performance qualitative. En effet, les résultats des évaluations standardisées des élèves auxquelles le Maroc a participé (TIMSS et PIRLS)[71] témoignent de la faiblesse de la qualité du système éducatif national. Ainsi, selon les résultats des deux enquêtes réalisées en 2011, le Maroc a été classé l'avant dernier et ce, en mathématiques et en sciences et le dernier en lecture avec un score inférieur à la moyenne internationale (des notes moyennes respectives de 335 et 310 points), mettant en lumière la faible performance de ses élèves. Il est à signaler que la situation que connait le Maroc est partagée par les autres pays arabes qui occupent les dernières places.

Au niveau de l'enseignement supérieur, des progrès notables ont été enregistrés. Le taux de scolarisation a plus que triplé entre l'année universitaire 2000/2001 et 2015/2016 en passant de 10% à 31,3% respectivement. L'effectif des étudiants a augmenté de 311.349 en 2000/2001 à 820.459 en 2015/2016, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 6,7%. Par ailleurs, le nombre des boursiers a atteint 321.000 étudiants en 2015/2016 contre 284.912 étudiants un an auparavant.

4.2.2. Bonne performance du secteur de la formation professionnelle

La formation professionnelle (FP) contribue à la concrétisation des politiques publiques engagées par notre pays pour la mise à niveau des secteurs économiques, en améliorant le savoir-faire et la productivité des individus et la compétitivité des entreprises. Elle constitue, également, un moyen d'insertion dans la vie active en améliorant l'employabilité et ouvre de réelles possibilités de reconversion tout en favorisant l'épanouissement personnel et professionnel des individus.

Dans ce cadre, le système de la FP a réalisé de nombreux acquis dont les principaux concernent la diversité des opérateurs de formation et le développement du dispositif d'offre de formation qui compte actuellement 539 établissements publics, 1.382 établissements privés de formation professionnelle. En plus, des centres de formation par

[71] « Trends in Mathematics and Science Study» et « Progress In reading and Literacy Study », organisées par l'Association Internationale pour l'Evaluation des rendements Scolaires.

apprentissage relevant des entreprises ou des organisations de la société civile offrent des formations dans plus de 300 filières de formation. Cette dynamique s'est consolidée par une évolution progressive des effectifs des stagiaires qui ont atteint 391.332 jeunes en 2014/2015, avec un encadrement pédagogique assuré par plus de 19.477 formateurs.

Le secteur a connu, également, l'adoption d'une politique de contractualisation avec les branches professionnelles. Celle-ci a permis une plus grande implication de l'entreprise dans l'organisation de la formation et dans la gestion directe des établissements de formation dans le cadre d'un Partenariat Public-Privé. Les établissements réalisés dans ce cadre concernent les métiers mondiaux du Maroc, notamment l'aéronautique, l'automobile et le textile, ainsi que d'autres secteurs, tels que les énergies renouvelables, la logistique, etc.

De plus, de nouveaux modes de formation ont été développés qui consacrent le milieu professionnel en tant qu'espace privilégié d'acquisition des compétences : la formation alternée qui est dispensée à hauteur d'au moins 50% de sa durée au sein de l'entreprise et qui a bénéficié à plus de 79.306 stagiaires dans 92 filières en 2014/2015 et la formation par apprentissage qui consacre au moins 80% de la durée de formation au sein de l'entreprise et qui a bénéficié à 31.660 jeunes en 2015/2016.

Toutefois, le système de la FP reste confronté à plusieurs enjeux, notamment sur les plans organisationnels, institutionnels et pédagogiques, ainsi qu'au niveau de sa gouvernance et de son financement. Le système de la formation professionnelle doit répondre à la demande en formation exprimée par tout individu, tout au long de sa vie, tout en développant une formation qui répond aux besoins réels de l'environnement économique.

Cette position impose une plus large ouverture pour accueillir un plus grand nombre de bénéficiaires et de nouvelles catégories de population. Aussi, nécessite-t-elle la mise en place de mécanismes permettant l'amélioration continue de la qualité et l'adéquation de l'offre de formation avec les besoins du marché du travail et la mise en place d'une gouvernance rénovée lui permettant une meilleure efficacité et efficience.

Afin de surmonter ces contraintes, le Gouvernement a élaboré une stratégie nationale de la FP 2021 qui vise le développement d'une FP de qualité partout, pour tous et tout au long de la vie, au service de la valorisation du capital humain et pour une meilleure compétitivité de l'entreprise. Cette stratégie consolidera le rôle du système de la FP dans sa contribution majeure au développement durable du pays et à la cohésion sociale et territoriale.

Il est à rappeler que la stratégie nationale de la FP a fixé cinq objectifs stratégiques : garantir le droit à la FP et l'inclusion sociale et territoriale (formation de 10 millions de citoyens à l'horizon 2021) ; améliorer la compétitivité de l'entreprise en tant qu'acteur et espace privilégié de formation (50% des stagiaires sont formés en milieu professionnel et 20% des salariés en formation continue) ; maximiser l'insertion professionnelle par l'amélioration continue de la qualité de la formation (taux d'insertion en 2021 estimé à 75% des lauréats) ; intégrer l'enseignement général et la FP pour permettre aux jeunes d'exprimer leurs vocations et renforcer la gouvernance de la politique publique de la FP pour plus de performance.

Il y a lieu de rappeler, également, que dans le cadre du deuxième programme de coopération (Compact II) avec «Millenium Challenge Corporation», un projet relatif à l'« Education et formation pour l'employabilité » a été doté d'un budget de l'ordre de 220 millions de dollars, dont l'objectif est d'améliorer l'employabilité des jeunes à travers l'amélioration de la qualité,

de la pertinence et de l'égalité d'accès à l'enseignement secondaire et à la formation professionnelle afin de répondre aux besoins du secteur privé.

4.2.3. Vision stratégique de la réforme éducative (2015-2030)

Malgré les efforts fournis pour l'évolution du système éducation-formation marocain, surtout pendant la dernière décennie, leurs effets qualitatifs sont restés limités tant au niveau de l'acquis des apprenants, des pratiques pédagogiques que de l'état des établissements scolaires. Conscient de cette situation, le Conseil Supérieur d'Education, de Formation et de Recherche Scientifique a élaboré une nouvelle vision stratégique de la réforme du système éducatif qui s'étend sur la période 2015-2030.

Fondée sur les constantes constitutionnelles du Royaume, la nouvelle vision a pour finalité d'asseoir une école nouvelle portée par trois grands fondements : l'équité et l'égalité des chances, la qualité pour tous et la promotion de l'individu et la société. Pour cela, elle vise à renforcer les acquis et proposer des solutions pour les questions transversales. Elle comprend 23 leviers stratégiques développés à travers quatre axes à savoir :

- Pour une école de l'équité et de l'égalité des chances qui vise à généraliser un enseignement préscolaire obligatoire, à faire bénéficier l'école en milieu rural et périurbain et à assurer le droit d'accès à l'éducation et à la formation pour tous ;
- Pour une école de qualité pour tous : cet axe exige de refondre les métiers de l'éducation et de la formation, la révision des curricula, des programmes et des méthodes pédagogiques, l'adoption d'un nouveau dispositif linguistique, la valorisation de la formation professionnelle, le respect des règles de bonne gouvernance et la promotion effective et continue de l'université, de la recherche scientifique et de l'innovation au service du développement et de l'arrimage à la société du savoir.
- Pour une école de la promotion de l'individu et de la société : la nouvelle stratégie insiste sur l'attachement aux fondements et valeurs religieuses et nationales de notre pays et à notre identité et sur l'adéquation des formations aux nouveaux métiers et aux métiers du futur, afin d'assurer aux lauréats les meilleures chances de réussite, d'intégration dans la société et de contribution au développement du pays ;
- Pour un leadership efficient et une nouvelle conduite du changement : cet axe a pour objectif de mettre en place les jalons nécessaires pour la mise en œuvre efficace des leviers de changement définis par la vision stratégique. A cet égard, la mobilisation de la société et la disponibilité d'un leadership efficient et des compétences de gestion performantes sont deux conditions nécessaires pour l'atteinte des objectifs prévus dans le cadre de la nouvelle vision.

4.3. Secteur de la santé : avancées et défis

Les principaux indicateurs sanitaires ont poursuivi leur amélioration. Toutefois, cette progression demeure insuffisante au regard des besoins importants du secteur et compte tenu de la persistance des écarts importants en termes d'accessibilité aux soins, notamment entre milieu urbain et rural et dans les zones enclavées.

4.3.1. Offre de soins : une progression importante qui demeure insuffisante au regard des besoins

L'encadrement médical poursuit sa tendance haussière, avec un nombre d'habitants par médecin de l'ordre de 1.542 en 2014 contre 2.252 en 2001, à la faveur de la progression continue de l'effectif médical dont le nombre s'est accru de près de 4% par an en moyenne annuelle.

L'effectif paramédical a, quant à lui, évolué à un rythme plus lent (1% en moyenne annuelle entre 2001 et 2013), se traduisant par une relative stagnation du taux d'encadrement paramédical dont le niveau s'est établi à 1.095 habitants par infirmier en 2014 contre 1.105 en 2001.

Il reste que, la densité médicale et paramédicale au Maroc demeure faible et s'établit en dessous des niveaux réalisés par des pays à niveau comparable et des inégalités importantes sont à constater au niveau de la répartition du personnel médical tous secteurs confondus par région avec une forte concentration sur l'axe Casa-Rabat (45% des médecins). Cette concentration s'avère moins importante si l'on prend en compte uniquement les médecins du secteur public puisque les régions de Casablanca et de Rabat ne s'accaparent plus que 25,2% du personnel médical public.

Pour ce qui est de l'offre de soins de santé de base, celle-ci a poursuivi sa progression pour atteindre 2.865 Etablissements de Soins de Santé de Base (ESSB) en 2014, en hausse de 1,5% en moyenne annuelle sur la période 2001-2014. D'où la baisse régulière du nombre d'habitants par ESSB qui s'est établi à 11.815 habitants par ESSB en 2014 contre 12.400 en 2001.

Une analyse de la répartition des ESSB par région révèle une concentration régionale puisque 6 sur 16 régions s'accaparent près de 60% des ESSB en 2013. Il s'agit, en particulier, des régions de Souss-Massa-Drâa (14,5%), de Marrakech-Tensift-Al Haouz (13%), de Meknès-Tafilalet (9,5%), de Taza-Al Hoceima, Taounate (8,2%), de Tanger-Tétouan (7,3%) et de Chaouia-Ouardigha (6,7%).

Quant au réseau hospitalier, le nombre d'établissements hospitaliers a enregistré une évolution positive, passant de 120 en 2001 à 143 en 2013 et la capacité litière s'est établie à 27.706 lits en 2013, soit un ratio d'habitants par lit de 1.177. En 2014, la capacité litière du secteur public s'est établie à 21.332 lits, soit un ratio d'habitants par lit dans ce secteur de 1.586. Le démarrage du Centre Hospitalier Universitaire (CHU) d'Oujda et le lancement de la construction du CHU d'Agadir, de Tanger et de Laâyoune et de la reconstruction du CHU Ibn Sina de Rabat devraient renforcer davantage la capacité litière des hôpitaux publics.

En dépit de ces réalisations, les besoins en matière d'infrastructures sanitaires demeurent importants, en particulier en milieu rural et dans les zones enclavées, où les populations souffrent de difficultés d'accès aux services de soins. Globalement, une amélioration générale de l'état de santé de la population est à constater avec une hausse continue de l'espérance de vie à la naissance et une amélioration importante des indicateurs de mortalité.

4.3.2. Amélioration continue des indicateurs de mortalité et de l'espérance de vie à la naissance

L'amélioration des conditions de vie et les programmes de prévention contre les maladies ont agi positivement sur l'espérance de vie à la naissance qui a enregistré une augmentation continue, pour atteindre 75,5 ans en 2014, soit un gain de près de 5,2 ans en une décennie. Des effets positifs ont, également, été constatés au niveau des indicateurs de mortalité. Ainsi, le taux de mortalité maternelle a baissé de plus de la moitié par rapport à l'année 2003-2004 pour se situer à 112 pour 100.000 naissances vivantes en 2009-2010. Néanmoins, les disparités par milieu de résidence restent importantes avec des taux de mortalité maternelle nettement supérieurs en milieu rural, soit 148 pour 100.000 naissances contre 73 pour 100.000 naissances vivantes en milieu urbain.

L'amélioration des indicateurs de suivi de la grossesse et de l'accouchement, une meilleure prise en charge des soins obstétricaux d'urgence et la gratuité de l'accouchement dans les hôpitaux publics ont contribué de manière significative à la réalisation de ce résultat.

La mortalité infantile a, également, enregistré une baisse importante et a atteint 28,8 pour 1.000 naissances vivantes pour les enfants de moins d'un an en 2011 (40 en 2003-2004) et 30,5 pour 1.000 pour les enfants de moins de 5 ans (47 pour 1.000 en 2003-2004). Cette progression a concerné toutes les régions dans des proportions différenciées. A noter, qu'en dépit des baisses importantes enregistrées, les niveaux de mortalité maternelle et infantile demeurent élevés par rapport à des pays à niveau économique comparable.

4.3.3. Principales mesures prises dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie sectorielle 2012-2016

Poursuivant ses efforts pour la mise en œuvre de sa stratégie sectorielle 2012-2016, le Ministère de la Santé a entrepris plusieurs mesures importantes. Ces mesures ont porté, en particulier, sur l'amélioration de l'accès des populations aux médicaments avec la poursuite de la baisse des prix, l'entrée sur le marché de nouveaux médicaments et la signature d'une convention pour la prise en charge des médicaments en mode tiers payant et sur l'élargissement de l'AMO aux indépendants et aux professions libérales. A cela s'ajoutent différentes actions visant le renforcement de la prise en charge des urgences médicales, de la santé rurale et de la santé maternelle et infantile.

Amélioration de l'accès aux médicaments

Dans le cadre de la poursuite de sa politique de renforcement de l'accès de la population aux médicaments, le Ministère de la Santé a procédé à la signature, le 13 mars 2016, d'une nouvelle convention nationale entre les Organismes Gestionnaires de l'AMO et les pharmaciens d'Officine relative à la prise en charge des médicaments en mode tiers payant. Cette nouvelle convention, remplaçant celle signée en 2012, offre aux assurés AMO, le bénéfice de la dispense de l'avance des frais sur certains médicaments remboursables au titre de l'AMO, notamment, ceux onéreux et l'allègement de la part restante à leur charge et ce, auprès des différentes pharmacies d'officine conventionnées.

Ce mode de facturation devrait permettre aux assurés de l'AMO d'accéder à une liste élargie de médicaments pouvant atteindre les 38.000 dirhams par boîte sans avance de frais, destinés, essentiellement, au traitement des maladies chroniques telles que les cancers, la sclérose en plaques, les hépatites virales, l'insuffisance rénale, la thalassémie, la polyarthrite rhumatoïde... Il devrait permettre, également, aux assurés d'acquérir les médicaments remboursables à 70% en mode tiers payant, soit avec une avance de frais de seulement 30%.

Par ailleurs, dans le cadre de ses efforts pour lutter et éradiquer la maladie de l'hépatite C, le Ministère de la Santé a mis sur le marché deux nouveaux médicaments anti-hépatite C, à des prix beaucoup moins chers que ceux du princeps, qui viennent renforcer et compléter l'arsenal thérapeutique pour une prise en charge adéquate de la maladie.

A cela s'ajoute la révision à la baisse des prix de 139 médicaments portant, essentiellement, sur les médicaments utilisés pour le traitement de certaines maladies chroniques (asthme, certaines maladies inflammatoires, affections digestives, maladies transmissibles...), pour le traitement du cholestérol, de certains types de cancers ainsi que les antibiotiques. Ceci porte le nombre des médicaments revus à la baisse (entre 20% et 80%) à plus de 2.600 médicaments auxquels devrait s'ajouter plus de 1.000 dispositifs médicaux.

Elargissement de la couverture médicale

Depuis son entrée en vigueur en 2005, l'AMO couvre une population (ayants droit compris) de plus de 8,4 millions de bénéficiaires en 2014 dont 3,03 millions au titre du secteur public et 5,39 millions au titre du secteur privé. Les bénéficiaires actifs représentent près de 6,5 millions de personnes, soit plus de 80% de l'ensemble des bénéficiaires.

L'entrée en vigueur de l'AMO pour les étudiants à partir de l'année scolaire 2015-2016 devrait permettre d'atteindre entre 288.000 et 420.000 bénéficiaires sur la période 2015-2020. En 2015, l'Etat a pris en charge les étudiants du secteur public pour un montant total de 107 millions de dirhams. Pour les étudiants des établissements privés, ceux-ci devront payer une cotisation forfaitaire fixée à 400 dirhams par an.

L'adoption par le Conseil du Gouvernement du 07 janvier 2016 du Projet de Loi 98-15 relatif à l'AMO pour les travailleurs indépendants et les non-salariés exerçant une profession libérale devrait élargir de manière considérable la population bénéficiaire de l'AMO puisqu'elle devrait concerner 13 millions de personnes (ayants droit compris).

Pour les dépenses au titre de l'AMO, celles-ci se sont établies à 6,5 milliards de dirhams en 2014 et ont été destinées, à hauteur de 33%, aux médicaments et à hauteur de 49% aux Affections Longue Durée.

Quant au RAMED, la généralisation effective de ce régime a permis d'atteindre plus de 9,9 millions de bénéficiaires au 16 août 2016 et près de 3,8 millions de foyers immatriculés, selon l'ANAM, dépassant largement la population cible (8,5 millions) avec 87% des bénéficiaires en situation de pauvreté absolue.

Depuis la mise en œuvre du RAMED, 4,3 millions de cartes ont été délivrées (renouvellement compris). Cependant, il est à relever le taux faible de renouvellement (qui ne dépasse guère les 14%) et de retrait des cartes RAMED pour les personnes vulnérables (aux alentours de 30%). Pour cette dernière catégorie, la cotisation annuelle à payer pour bénéficier de la carte RAMED pourrait expliquer la réticence des personnes vulnérables ne souffrant pas de problèmes de santé à retirer leur carte. Cette situation a eu un impact sur les contributions financières au RAMED avec un recul des contributions financières des personnes vulnérables qui sont passées de près de 31 millions de dirhams en 2014 à 24,7 millions de dirhams à fin octobre 2015, soit une baisse de 20%. D'où, l'importance de prendre des mesures adéquates pour remédier à cette situation.

Notons que, l'ensemble de ces actions ont permis une amélioration importante de la couverture médicale dont le taux est passé de 16% avant 2005 à 64% actuellement. La mise en œuvre du Projet de Loi 98-15 relatif à l'AMO pour les travailleurs indépendants et les non-salariés exerçant une profession libérale pourrait permettre d'atteindre un taux de couverture médicale de la population de près de 95%, soit de réaliser l'objectif de couverture médicale universelle. Il y a lieu aussi de signaler que la généralisation du RAMED a permis de baisser le niveau des dépenses directes des ménages de 38% et s'est accompagnée d'une croissance importante de la consommation médicale dans les hôpitaux publics.

Prise en charge des urgences médicales

Dans le cadre de la poursuite de la mise en œuvre du programme national de prise en charge médicale, les actions menées depuis le lancement du programme ont concerné la mise en place de 46 Unités d'Urgences Médicales de Proximité, 15 unités sanitaires mobiles,

l'acquisition de 138 ambulances au profit des populations résidant dans les zones enclavées et de 4 héli-SMUR pour le transport sanitaire d'urgence. A cela s'ajoute la création de 11 unités de SAMU et de 20 SAMU en milieu rural, la mise en service de deux pôles d'urgence de proximité à Oujda et à Sidi-Bennour, ainsi que le lancement du numéro national unique pour les appels médicaux d'urgence 141.

Renforcement de la santé maternelle et infantile

Dans le cadre de la poursuite de la mise en œuvre du plan d'accélération de la réduction de la mortalité maternelle et infantile 2012-2016, le Ministère de la Santé a pris de nombreuses mesures au cours de ces trois dernières années, dont les plus importantes sont :

- l'élargissement de la gratuité qui comprend, outre l'accouchement et les césariennes, la prise en charge des complications liées à la grossesse et les analyses biologiques de suivi de la grossesse ;
- l'extension des services médicaux obstétricaux d'urgence en milieu rural pour toucher 20 nouvelles communes rurales en situation d'isolement ;
- la réalisation de 8 guides de bonnes pratiques médicales pour la prise en charge des complications liées à la grossesse et la formation de 400 professionnels de la santé ;
- la création de protocoles de soins pour faciliter l'accès aux établissements de soins et la coordination entre les différents niveaux de soins.

Afin d'assurer la disponibilité de services intégrés, accessibles et acceptables en matière de santé de la reproduction, de permettre aux individus de prendre leurs décisions de façon responsable et d'améliorer la santé reproductive de la femme, le Ministère de la Santé a adopté la stratégie nationale de santé de reproduction 2011-2020 et qui est en cours de mise en œuvre.

Stratégie mobile et renforcement de la santé rurale

La stratégie sanitaire mobile a pour objet d'améliorer la couverture des populations éloignées et enclavées du milieu rural en matière de services de santé essentiels. Plus spécifiquement, cette stratégie vise à assurer, à intervalle régulier (tous les 3 mois), via des équipes mobiles médicalisées, la dispense d'un paquet intégré d'activités identique à celui assuré au niveau des établissements de soins de santé de base, ainsi que des prestations de diagnostic et de soins de santé spécialisés dans le cadre des campagnes médicales spécialisées.

C'est dans ce cadre que s'insère l'acquisition et la mise en service du premier hôpital civil mobile au Maroc qui effectue des opérations dans les communes rurales enclavées durant la période de décembre à mars de chaque année et l'achat d'hélicoptères sanitaires implantés dans quatre régions couvrant tout le territoire national.

4.4. Actions de ciblage pour une meilleure inclusion des populations défavorisées

Des efforts importants ont été menés par le Gouvernement pour renforcer les actions au profit des populations démunies via le fonds d'appui à la cohésion sociale auquel s'ajoute le fonds d'entraide familiale ainsi que les actions menées dans le cadre de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH). Les pouvoirs publics se sont, également, engagés dans la poursuite des programmes d'infrastructures rurales visant à améliorer l'accès des

populations rurales aux infrastructures de base à travers le fonds de développement rural et des zones montagneuses.

4.4.1. L'INDH (2005-2015) : une « succes story » marocaine porteuse d'espérances

S'imposant comme un mécanisme efficient de lutte contre la pauvreté et la marginalisation et comme outil de renforcement de l'inclusion sociale, l'INDH s'érige comme l'un des leviers fondamentaux du modèle de développement du Maroc, dans ses volets de solidarité et d'intégration. L'INDH a adopté une nouvelle approche en matière de mise en œuvre des politiques sociales, basée sur la transversalité des programmes sectoriels, la coordination des interventions au niveau territorial et la participation de la population et des acteurs locaux au niveau des zones ciblées.

Onze ans après son lancement par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, l'INDH poursuit son objectif de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, visant l'instauration d'une nouvelle charte sociale. A ce jour, le bilan de la mise en œuvre de l'INDH est largement positif en termes de réalisations de projets de développement et en termes d'amélioration de la gouvernance locale.

En effet, depuis le lancement de l'INDH, plus de 10 millions de bénéficiaires, dont plus de 4,2 millions de femmes, ont été touchés, dans le cadre des quatre programmes, à travers la réalisation de plus de 42.475 projets et de 10.271 actions de développement pour un investissement global de plus de 32,4 milliards de dirhams. La contribution de l'INDH dépasse 19,1 milliards de dirhams, représentant, ainsi, un effet de levier de 41% financé par les partenaires.

Programme	Nombre de projets	Nombre d'actions
Précarité	3.442	1.122
Rural	14.473	1.405
Transversal	17.620	5.381
Urbain	6.940	2.363
Total	42.475	10.271

Source : La coordination nationale de l'INDH, 2005-2015

Tableau 3 : Répartition des projets de l'INDH par programme

Ces projets ont concerné plusieurs secteurs, notamment la santé et l'éducation. L'accès aux soins s'est vu renforcé par des projets de construction ou d'équipement des structures sanitaires permettant de réduire la mortalité maternelle et infantile ou encore l'achat d'ambulances. Ainsi, plus de 818.000 personnes ont bénéficié des services et soins de santé, à travers la réalisation de plus de 3.413 projets et actions, portant sur la construction ou l'aménagement de centres de santé et de Dar Al Oumouma, l'organisation de campagnes de sensibilisation et de sessions de formation et l'acquisition d'équipements, d'appareillages médicaux et d'ambulances.

Au niveau de l'éducation, l'INDH a contribué à l'égalité de chances pour l'accès à la scolarité. En effet, plus de 2,1 millions d'élèves issus des milieux défavorisés ont bénéficié d'un appui considérable à la scolarisation avec la réalisation de plus de 9.075 projets qui concernent la construction et l'équipement des Dar Talib et Dar Taliba, de crèches, d'écoles préscolaires et de cantines scolaires, la mise à niveau d'établissements scolaires ainsi que l'acquisition et la

distribution de moyens de transports scolaires, de kits et de fournitures scolaires. Ces projets ont mobilisé un investissement global de 4,6 milliards de dirhams dont une part de l'INDH de l'ordre de 3,1 milliards de dirhams.

Concernant la lutte contre l'analphabétisme, plus de 633.000 personnes ont bénéficié de l'intervention de l'INDH dans les différents secteurs par la mise en place de près de 4.335 projets, des actions de sensibilisation auprès des populations cibles pour le respect de l'environnement et des espaces publiques, ainsi que la dotation des instances territoriales, des équipes de communes et de quartiers, d'outils nécessaires à la mise en œuvre de l'INDH.

Dans le même cadre, plus de 230.000 personnes ont bénéficié de 986 projets portant sur la qualification et la formation professionnelle, à travers, notamment, la construction de centres d'apprentissage et de formation professionnelle et la contribution à la formation d'animateurs et d'animatrices professionnels. Le montant cumulé investi avoisine les 674 millions de dirhams et la contribution financière de l'INDH dans ces projets s'élève à 350 millions de dirhams.

Les programmes de l'INDH ont, également, permis d'améliorer sensiblement les conditions de vie des populations ciblées grâce à la réalisation des infrastructures de base, en l'occurrence les pistes, l'alimentation en eau potable et l'électrification rurale. Dans ce sens, plus de 9.494 projets portant sur l'amélioration de l'infrastructure et les services sociaux de base, tels que l'assainissement et l'électrification, l'adduction en eau potable, les pistes et les voiries ont été lancés au profit de plus de 2,4 millions de personnes, ce qui a favorisé le désenclavement d'une large catégorie de la population cible, notamment en milieu rural.

En termes d'équipements socioculturels et sportifs initiés dans le cadre de l'INDH pour les jeunes, en tant qu'espaces d'épanouissement personnel, plus de 1,4 million de jeunes ont bénéficié de 5.934 projets et actions concernant l'animation socioculturelle et sportive à travers la construction, l'aménagement et l'équipement des centres multifonctionnels de quartiers, maisons de jeunes, bibliothèques, centres culturels et espaces associatifs et la construction et la mise à niveau des complexes sportifs et des terrains de sport de proximité, ainsi que la formation des jeunes aux métiers de sport. Ces projets et actions ont nécessité un investissement global de 4,1 milliards de dirhams, dont la part de l'INDH représente 52%.

Pour ce qui est de la lutte contre la pauvreté, l'INDH a contribué à la réduction du taux de pauvreté dans les communes cibles qui est passé de 26,7% en 2008 à 7,8% en 2011[72]. Dans ce sens, l'INDH a donné une grande importance à l'insertion économique et sociale des personnes pauvres ou sans emplois à travers les activités génératrices de revenus (AGR). 128.000 personnes ont, ainsi, bénéficié de l'appui de l'INDH pour la création de plus de 8.300 AGR portant sur l'agriculture, le commerce et les petits métiers, l'artisanat, le tourisme et la pêche et le commerce de poissons.

Un appui considérable a été, également, impulsé par l'INDH à travers la construction ou l'équipement des centres d'accueil et la prise en charge des personnes en situation d'handicap, les personnes âgées, les enfants abandonnés, les femmes en situation difficile, tout en leur préservant la dignité et l'inclusion sociale. Ces interventions, d'un montant global de 4,7 milliards de dirhams (dont 63% de l'INDH), ont bénéficié à 1,02 million de personnes, dont 420 milles femmes.

[72]Haut-Commissariat au Plan, 2012.

Grâce à ces réalisations, la Banque mondiale[73] a classé le Maroc en 3ème position sur 136 pays ayant adopté les meilleurs programmes sociaux en vue d'améliorer la situation des classes défavorisées. L'Inde et l'Ethiopie ont occupé, respectivement, la première et la deuxième place dans ce classement. L'INDH est considérée comme un modèle d'inspiration pour les pays de la région MENA.

De même, les Nations-Unies ont reconnu l'impact de l'INDH sur l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et son apport tangible au processus de consolidation des droits de l'Homme au Maroc. L'INDH s'est, également, engagée à contribuer à l'atteinte des Objectifs du Développement Durable (ODD) à l'horizon 2030, notamment ceux relatifs à l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et à la réduction des inégalités.

En effet, l'INDH participera avec les partenaires concernés à la concrétisation des ODD, notamment par le renforcement de l'inclusion économique et sociale des femmes et des jeunes, la facilitation de l'accès aux services et aux infrastructures de base, la réduction des disparités territoriales et sociales, le renforcement de la représentativité des femmes et des jeunes dans les instances de décisions et par la réponse aux besoins des populations pauvres et vulnérables.

4.4.2. Programmes d'infrastructures rurales

Le Gouvernement poursuit ses efforts de mise en œuvre des différents programmes d'infrastructures rurales (PERG, PAGER, PNRR) visant l'amélioration des conditions de vie des populations rurales et des zones de montagnes. En effet, ces programmes ont permis d'atteindre un taux d'électrification rurale dépassant les 99%, d'améliorer l'accès à l'eau potable en milieu rural pour se situer à 95% en 2015 (dont 40% raccordés par branchement individuel) et de porter le taux d'accès de la population rurale à la route à 78%, depuis le lancement du PNRR.

4.4.3. Le fonds d'appui à la cohésion sociale

Créé en 2012, le fonds d'appui à la cohésion sociale a pour objectif de renforcer les actions sociales au profit des populations démunies. Il contribue au financement des dépenses afférentes au Régime d'Assistance Médicale pour les Démunis (RAMED), au programme Tayssir, à l'Initiative Royale « 1 million de cartables » et à l'assistance aux personnes à besoins spécifiques.

Dans ce cadre, l'enveloppe budgétaire allouée au RAMED se situe à près de 280 millions de dirhams pour les CHU, 20 millions de dirhams pour l'Agence Nationale d'Assurance Maladie et 7 millions pour l'Institut Pasteur. L'objectif est de garantir l'accès aux soins à toutes les couches de la population. Par ailleurs, et en vue d'accompagner la généralisation de ce programme, le Ministère de la Santé a bénéficié d'un versement de 1,34 milliard de dirhams au titre de 2015 pour financer les besoins induits par la généralisation du RAMED.

Quatre régions cumulent plus de 58% des bénéficiaires. Il s'agit de la région de Casablanca-Settat (15,4%), de la région de Fès-Meknès (14,7%), de la région de Rabat-Salé-Kénitra (14,7%) et de la région de Marrakech-Safi (13,3%).

Concernant le programme Tayssir qui offre un soutien financier à la scolarisation et à la lutte contre la déperdition scolaire en milieu rural, le nombre de bénéficiaires pour l'année scolaire

[73] Rapport de la Banque Mondiale : « L'état des réseaux de sécurité sociale dans le monde en 2015 ».

2014-2015 s'est établi à 812.000 élèves, soit 494.000 ménages contre 784.000 élèves et 466.000 ménages en 2013-2014. Le nombre des bénéficiaires aurait atteint 828.000 élèves et 522.000 ménages en 2015-2016. Ce programme a bénéficié d'un appui annuel du fonds d'appui à la cohésion sociale au titre des années 2014 et 2015 de l'ordre 500 millions de dirhams.

Ainsi, depuis son opérationnalisation, le programme Tayssir a permis de réduire de manière importante les taux d'absentéisme et d'abandon scolaire, respectivement, de 60% et 68% au niveau des écoles cibles.

Au niveau de l'Initiative Royale « 1 million de cartables », qui consiste en la distribution de fournitures scolaires aux élèves des niveaux primaire et collégial en milieu rural et urbain, le nombre de bénéficiaires a atteint au terme de l'année scolaire 2014-2015, 3.914.949 élèves contre 3.906.948 élèves pour l'année scolaire 2013-2014, poursuivant leur scolarité dans 4.215 établissements en milieu rural et 2.094 établissements en milieu urbain. En 2015-2016, le nombre de bénéficiaires aurait atteint 3,91 millions d'élèves.

Afin de soutenir et d'améliorer les conditions de vie des femmes veuves et en situation de précarité, le fonds d'appui à la cohésion sociale a alloué des aides directes aux veuves en situation de précarité ayant à charge des orphelins scolarisés âgés de moins de 21 ans ou en situation de handicap. Il fixe à 350 dirhams le montant de l'allocation pour chaque enfant à condition que le montant global mensuel ne dépasse pas 1.050 dirhams (dans la limite de trois enfants) et sans la possibilité de cumuler ce soutien financier avec toute autre aide qu'elle qu'en soit la nature (bourses scolaires, aide fournie dans le cadre du programme « Tayssir », ou avec une pension, allocation familiale, ou aide directe payée par le Budget de l'Etat ou par les budgets des collectivités territoriales, des établissements ou toutes autres institutions publiques).

Au titre de l'année 2015, un budget de 196 millions de dirhams a été alloué à ce programme dans le cadre des disponibilités du Fonds d'Appui à la Cohésion Sociale et à fin août 2016, un budget de 150 millions de dirhams a été réservé à cette catégorie de bénéficiaires du Fonds.

En outre, le Fonds contribue à la promotion des droits des personnes en situation de handicap et à l'amélioration de leur accès aux services sociaux de base, moyennant une convention de partenariat qui a été signée, le 30 mars 2015, entre le Ministère de la Solidarité de la Femme de la Famille et du Développement Social, le Ministère de l'Economie et des Finances et l'Entraide Nationale. Ainsi, et afin de permettre à l'Entraide Nationale de disposer du financement nécessaire pour la gestion des opérations objet de ladite convention, un montant de 50 millions de dirhams a été versé au titre de l'exercice 2015 et de 100 millions de dirhams au titre de l'année 2016, au profit de cet établissement dans le cadre des disponibilités du Fonds d'Appui à la Cohésion Sociale.

4.4.4.Le fonds d'entraide familiale

Dans le cadre des actions engagées pour le renforcement de la cohésion sociale et la lutte contre la précarité, le Gouvernement a lancé en 2012 un Fonds d'entraide familiale. Ce Fonds, géré par la CDG, est financé, essentiellement, par l'affectation de 20% des taxes judicaires. Il est destiné à effectuer des versements de l'avance au titre de la pension alimentaire au profit de la mère démunie divorcée et de ses enfants.

Ainsi, depuis son démarrage en 2012, le montant des pensions versées, via la CDG, dans le cadre du Fonds d'entraide familiale s'est chiffré à 92 millions de dirhams soit, 9.753 dossiers

à fin mai 2016. Au titre de l'année 2015, 3.493 dossiers ont été traités pour un montant de 33,5 millions de dirhams.

4.5. Impacts considérables de l'action publique sur la baisse de la pauvreté et de la vulnérabilité

Les performances économiques enregistrées au cours de ces dernières années ont eu des retombées positives importantes sur l'amélioration des conditions de vie de la population. Cette amélioration s'est consolidée davantage par la mise en place de différentes actions de ciblage et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion ainsi que les efforts menés dans le cadre de l'engagement du Maroc dans la réalisation des OMD dont le processus vient de terminer. En conséquence, le niveau de vie des citoyens s'est amélioré comme en témoigne l'augmentation du revenu national brut disponible par habitant qui s'élève à 29.106 dirhams en 2014 contre 16.568 dirhams en 2001, soit une progression annuelle moyenne de l'ordre de 4,4%.

Globalement, l'amélioration du niveau de vie s'est traduite par une baisse remarquable de la pauvreté et de la vulnérabilité qui sont passées, entre 2001 et 2014, de 15,3% à 4,2% et de 22,8% à 11,5% respectivement.

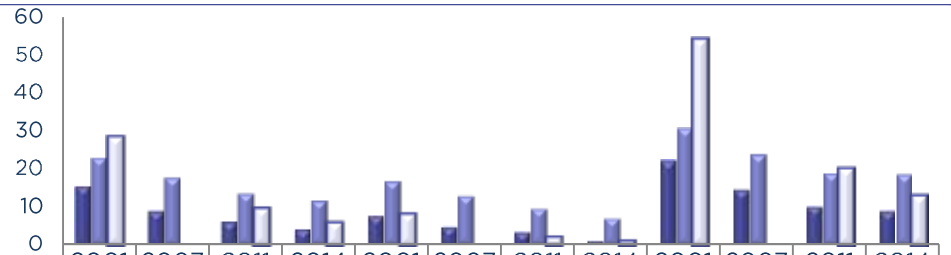

	National				Urbain				Rural			
	2001	2007	2011	2014	2001	2007	2011	2014	2001	2007	2011	2014
Pauvreté relative	15,3	8,9	6,2	4,2	7,6	4,8	3,5	1,1	22	14,4	10	8,9
vulnérabilité	22,8	17,5	13,3	11,5	16,6	12,7	9,4	6,9	30,5	23,6	18,7	18,4
Pauvreté multidimensionnelle*	28,5		9,8	6	8,4		2,3	1,3	54,2		20,2	13,1

Source : HCP, élaboration DEPF

Graphique 23 : Evolution du taux de pauvreté relative, multidimensionnelle et de vulnérabilité

En milieu rural, la pauvreté a baissé plus vite, passant de 22% à 8,9% durant la même période. En revanche, bien que le taux de vulnérabilité ait reculé de 49,6% entre 2001 et 2014 au niveau national, il reste élevé dans les zones rurales avec 18,4% contre 6,9% dans les zones urbaines.

En termes d'effectif, 1,4 million de marocains étaient en situation de pauvreté en 2014 et 3,9 millions en situation de vulnérabilité, soit 5,3 millions au total. Pour un poids démographique de 40%, le milieu rural regroupe 85% des pauvres et 64% des vulnérables.

Il est à signaler que dans le domaine de la lutte contre la faim et la malnutrition, le Maroc a réalisé des avancées considérables même si des actions restent encore à faire pour éradiquer ce fléau. Ces avancées lui ont valu la reconnaissance de l'Organisation Mondiale pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) qui a décerné au Maroc, en juin 2014, un prix pour « ses progrès remarquables » en matière de lutte contre la malnutrition et la faim.

Toutefois, les inégalités de niveau de vie au sein de la population persistent au Maroc, traduisant un creusement de l'écart entre les moins aisés et les plus aisés. L'indice Gini[74],

[74] Sa valeur est comprise entre 0 et 1. Plus l'indice est grand, plus les inégalités sont importantes.

calculé pour mieux rendre compte de cette situation, témoigne d'une quasi-stagnation de cet indicateur entre 1998 et 2014 et de son niveau qui reste élevé.

	1998-99	2000-01	2006-07	2014
Urbain	0,378	0,391	0,411	-
Rural	0,316	0,319	0,331	-
Ensemble	0,395	0,406	0,407	0,388

Source : HCP

Tableau 4 : Évolution de l'indice d'inégalité de Gini

4.6. Adoption de la réforme paramétrique du système de la retraite

Certaines caisses de retraite au Maroc accumulent des déficits, ce qui a rendu urgent la réforme du régime, notamment le régime des pensions civiles de la Caisse Marocaine des Retraites (CMR). Cette réforme devrait assurer la viabilité du système des retraites et élargir sa couverture à davantage de citoyens.

Il est à rappeler qu'en 2015, le Conseil du Gouvernement a adopté des projets de lois modifiant et complétant la loi instituant les régimes de retraite (régimes des pensions civiles et militaires et Régime Collectif d'Allocation de Retraite (RCAR)). Ces projets largement discutés au Parlement, ont été adoptés par la chambre des représentants le 28 juin 2016.

Le Gouvernement a procédé à la réforme des systèmes de retraite en deux temps, en raison de l'importance et de la complexité de cette problématique. Dans un premier temps, la réforme sera axée sur les mesures paramétriques. Etalée sur six ans, la réforme paramétrique vise à réduire le déficit chronique du régime des retraites civiles relevant de la CMR. Les grandes lignes de cette réforme concernent le relèvement de l'âge de départ à la retraite à 63 ans sur six années (en moyenne de six mois par année) et la hausse de la participation de l'Etat et des adhérents de 4 points sur 4 ans à partir de la date d'entrée en vigueur de la réforme.

Par ailleurs, le calcul de la pension sera basé sur le salaire moyen des 8 dernières années de façon progressive pendant 4 ans à partir du premier janvier 2017 au lieu du dernier salaire, en vigueur actuellement. En outre, le taux d'annuité pour le calcul de la pension passera de 2,5% à 2% pour les droits acquis à partir du premier janvier 2017.

La durée minimale de travail effectif exigée pour le départ à la retraite anticipée passera de 15 à 18 ans pour les femmes et de 21 à 24 ans pour les hommes.

Cette reconfiguration des systèmes de retraite permettra, également, d'augmenter la valeur des pensions minimales de 1.000 à 1.500 dirhams par mois de façon progressive sur trois ans à partir de la date d'entrée en vigueur de la réforme. Ceci concerne à la fois les affiliés à la CMR (civils et militaires) et au RCAR. En parallèle, le Gouvernement devra lancer le chantier d'élargissement de la couverture, notamment, à travers deux projets de loi visant la création d'un régime pour les indépendants et un autre pour les personnes exerçant des activités non rémunérées.

PARTIE III : SOUTENABILITE DES FINANCES PUBLIQUES AU SERVICE DE LA CROISSANCE

Dans un contexte marqué par une conjoncture internationale fragile, la politique budgétaire prônée ces dernières années s'est assignée comme objectif de concilier une stratégie de soutien à la croissance économique et un rétablissement progressif des équilibres macroéconomiques. A cet effet, l'Etat a engagé un vaste chantier de réformes fiscale et budgétaire visant à renforcer les marges de manœuvre budgétaire et à assurer, dès lors, la soutenabilité à moyen terme des finances publiques. Les actions des pouvoirs publics, opérées dans ce sens, ont été axées, principalement, sur la maîtrise des dépenses et l'amélioration de la gestion publique, ainsi que l'optimisation des ressources fiscales et le renforcement du contrôle.

Ainsi, les avancées réalisées dans le processus de réforme du système des subventions aux produits pétroliers ont permis de réduire de manière structurelle les charges de compensation dans un contexte de baisse des cours internationaux des produits énergétiques.

En outre, des efforts ont été déployés pour réduire le train de vie de l'Etat, à travers la rationalisation des dépenses de matériel et l'optimisation des déblocages des transferts budgétaires aux Etablissements et Entreprises Publics (EEP). L'effort d'investissement a été maintenu tout en veillant à l'efficacité des projets adossés par des mécanismes de suivi et de maîtrise des coûts. En matière de gestion budgétaire, des mesures ont été introduites dans le sens de l'amélioration de la discipline budgétaire, notamment la maîtrise des reports de crédits d'investissement et l'interdiction de la programmation des dépenses de fonctionnement dans le budget d'investissement et des dépenses salariales au niveau des budgets des Services de l'Etat Gérés de Manière Autonome.

Au niveau de la réforme fiscale, plusieurs recommandations issues des Assises de 2013 ont été mises en œuvre. Il s'agit, notamment, de la poursuite de la réforme de la TVA, l'institution d'un barème de taux proportionnels pour l'IS, la modernisation de l'administration fiscale et de l'amélioration de la qualité des services au contribuable. Ces différentes mesures visent l'encouragement de l'investissement et l'amélioration de la compétitivité de l'entreprise, le renforcement de l'équité fiscale, la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales et la simplification et l'harmonisation du système fiscal tout en renforçant son rendement.

Ces actions ont permis d'appuyer le processus de rééquilibrage des finances de l'Etat comme en témoigne l'évolution du déficit budgétaire qui a poursuivi sa tendance baissière, passant de 6,8% du PIB en 2012 à 5,1% en 2013 puis à 4,7% et 4,3% en 2014 et 2015, respectivement.

Cet effort de maîtrise de l'équilibre budgétaire est appuyé par le nouveau cadre de gestion budgétaire préconisé par la nouvelle Loi Organique relative à la Loi de Finances dont le déploiement progressif est entamé en 2016. Cette loi, marquée par des apports considérables en matière de gestion, de rigueur, de suivi, de transparence et de redevabilité, prescrit un nouveau management budgétaire appréhendant les différents leviers d'action qui permettent une meilleure maîtrise de la situation des finances publiques, en termes de ressources, de charges et de moyens de financement des politiques publiques.

Afin d'asseoir les bases d'un développement équilibré dans ses dimensions économique, sociale et environnementale et de permettre à l'économie nationale de rejoindre le concert des pays émergents, le Projet de Loi de Finances 2017 vise l'accélération de la transformation structurelle de l'économie nationale à travers le développement de l'industrialisation de l'exportation, la consolidation des efforts pour le renforcement de la compétitivité de l'économie nationale et l'amélioration de sa productivité, la promotion du capital humain, le renforcement des mécanismes de la gouvernance et la mise en œuvre rapide de la régionalisation.

Cette partie du Rapport Economique et Financier met en exergue, dans un premier temps, les tendances et les mutations structurelles ayant marqué les finances publiques ces dernières années, puis aborde les réformes engagées par l'Etat conformément au processus de rééquilibrage prôné. Seront présentées, par la suite, le contexte macroéconomique et les orientations sous-tendant les prévisions au titre du Projet de Loi de Finances 2017.

1. TENDANCES RECENTES DES FINANCES PUBLIQUES

Les actions menées au cours des trois dernières années par les pouvoirs publics en matière de politique budgétaire se sont traduites par un allègement substantiel du déficit budgétaire hors privatisation de l'ordre de 2,1, de 0,1 et de 0,6 points du PIB en 2013, 2014 et 2015, respectivement. En outre, le solde ordinaire est redevenu positif en 2014 et 2015, permettant de financer une partie des dépenses d'investissement et de contenir l'évolution de l'endettement.

Cet ajustement budgétaire est imputable, en premier lieu, aux actions opérées aussi bien au niveau des dépenses que des recettes et, dans une moindre mesure, à l'effet positif de la conjoncture économique et financière. En effet, des mesures ont été prises à partir de 2013 pour contenir la charge de compensation, réduire le train de vie de l'Etat et imposer la rigueur à l'exécution des dépenses d'investissement et ce, dans un contexte d'évolution modérée des recettes fiscales. Des dons ont, également, été mobilisés auprès des pays du Conseil de Coopération du Golfe (CCG) pour une recette totale de 22 milliards de dirhams sur ces trois dernières années.

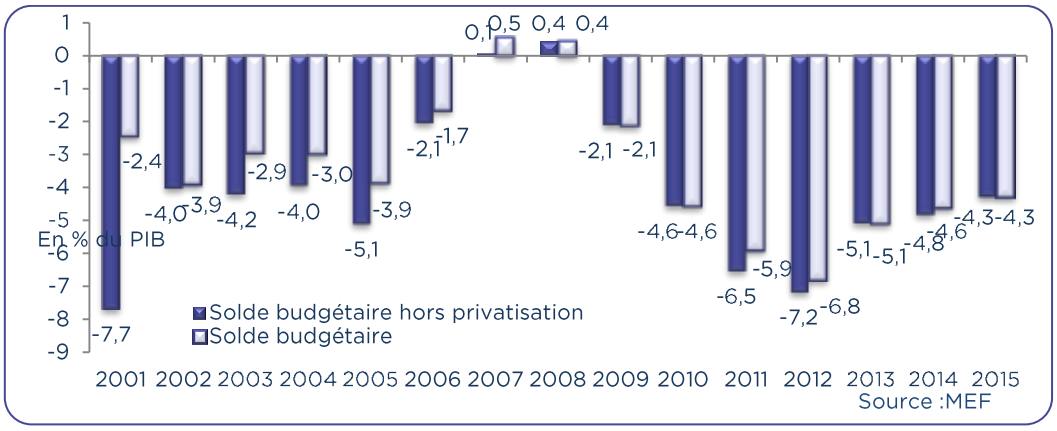

Graphique 24 : Evolution du solde budgétaire

1.1. Recettes ordinaires

1.1.1. Les recettes fiscales

L'analyse du comportement des recettes fiscales depuis 2001 fait ressortir une phase de consolidation durant la période allant de 2001 jusqu'en 2008, année caractérisée par un pic

de 25,9% du PIB. Au cours de cette période, les recettes fiscales ont connu une sensibilité plus importante à l'activité économique, notamment, à partir de 2005. L'élasticité a atteint 2,3 durant la période 2005-2008 contre une élasticité unitaire sur la période 2000-2004. Cette évolution s'explique par le changement de la structure du PIB en liaison avec l'émergence de secteurs dynamiques (bâtiments et travaux publics, postes et télécommunications et activités financières et assurances), ayant enregistré des hausses importantes des profits, engrangeant pour l'Etat des recettes fiscales importantes.

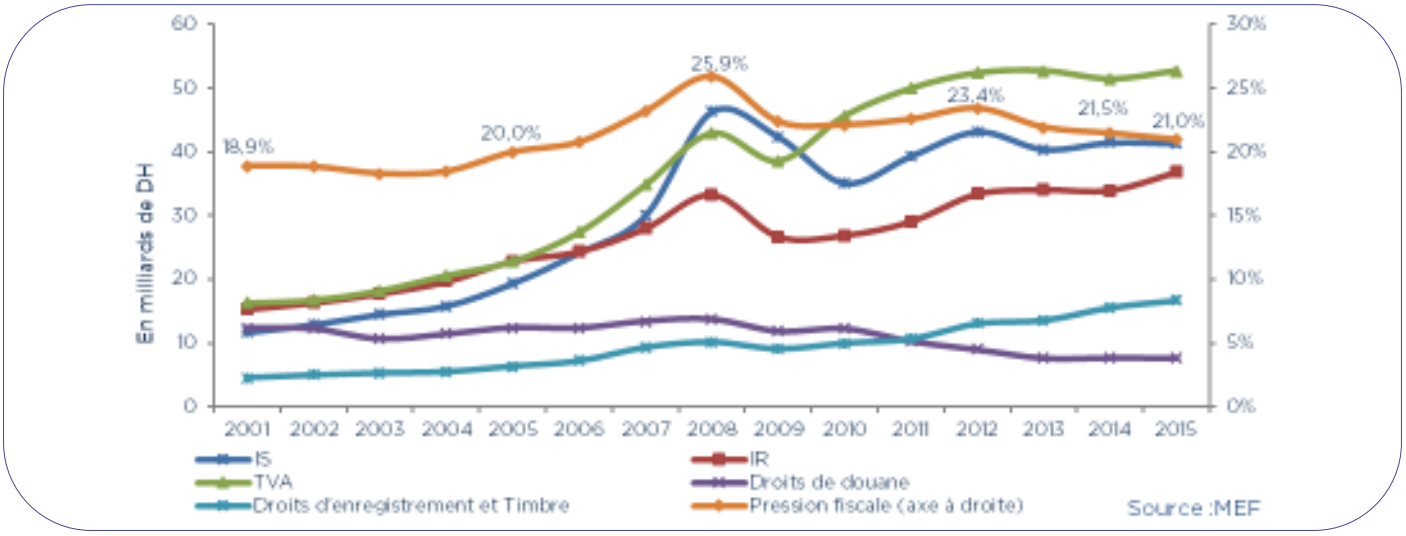

Graphique 25 : Evolution des recettes fiscales

Toutefois, une certaine instabilité du rythme de progression des recettes fiscales a été enregistrée entre 2009 et 2012, s'expliquant, principalement, par la conjonction de trois facteurs. Le premier facteur a trait aux effets de la conjoncture économique sur les différents types d'impôt. L'élasticité des recettes fiscales par rapport au PIB est devenue négative en 2009 (-2,2) après une sensibilité positive de 2,3 durant la période 2005-2008. Ceci est attribuable au ralentissement de l'activité économique suite, notamment, à la forte récession qu'ont connue les principaux partenaires économiques du Maroc au lendemain de la crise économique et financière internationale. Le deuxième facteur se rapporte à la réduction des taux de l'Impôt sur les Sociétés et de l'Impôt sur le Revenu[75].

Ces deux facteurs ont marqué l'évolution des recettes au titre de l'IS, de l'IR et de la TVA qui ont enregistré des taux de progression inférieurs à ceux observés durant les années antérieures à 2009. En effet, après avoir connu une tendance haussière entre 2001 et 2008, les recettes de l'IS et de l'IR ont enregistré des hausses très modérées, voire des baisses entre 2009 et 2012. Les recettes de la TVA à l'intérieur ont baissé en 2009 et les taux de progression entre 2010 et 2012 sont nettement inférieurs à ceux enregistrés entre 2006 et 2008. Les droits d'enregistrement et de timbre ont connu, globalement, des évolutions positives entre 2001 et 2008, affichant une sensibilité relativement importante par rapport à la croissance économique. Le rythme moyen d'évolution annuelle de ces droits s'est établi à 12,2% sur cette période. En 2009, il y a eu un renversement de tendance, en relation avec le

[75] En 2009, le taux de l'IS a été réduit de 39,6% à 37% pour les institutions financières et de 35% à 30% pour les autres secteurs d'activité. Quant à l'IR, le taux marginal a été baissé de 42 à 40% pour s'établir à 38% en 2010. Le seuil exonéré de l'IR a été relevé à 28.000 dirhams en 2009 puis à 30.000 dirhams en 2010 contre 24.000 dirhams en 2007 et 18.000 dirhams en 1996. Le manque à gagner suite au réaménagement du barème de l'IR était de 0,6% du PIB en 2009 et 0,5% en 2010.

recul des recettes des droits sur les mutations suite au ralentissement des transactions immobilières. Sur la période 2010-2012, les recettes des droits d'enregistrement et de timbre ont renoué avec la hausse, enregistrant un taux de progression de 14,3% en moyenne par an.

Le troisième facteur concerne le démantèlement tarifaire et le comportement baissier des importations taxables qui ont impacté l'évolution des recettes douanières. Ainsi, un fléchissement des taux de progression des droits de douane et de la TVA à l'importation a été constaté depuis 2009, comparativement aux années antérieures.

A partir de 2013, les recettes fiscales ont enregistré un comportement modéré, affichant, néanmoins, une nette amélioration de 4% en 2015. En effet, les recettes au titre de l'IS ont connu une progression de 2,6% en 2014 après avoir baissé de 6,4% en 2013. En 2015, elles ont affiché un recul de 0,4% du fait que l'année 2014 avait enregistré des recettes exceptionnelles (3,3 milliards de dirhams) liées, notamment, à la cession de la Centrale Laitière. Les paiements spontanés à fin 2015 ont enregistré un repli de 1,5 milliard de dirhams. Si on neutralise l'impact des recettes exceptionnelles de 2014, les paiements spontanés auraient augmenté de près de 1,8 milliard de dirhams.

S'agissant des recettes de l'IR, elles se sont inscrites en hausse notable de 8,4% (+2,9 milliards de dirhams) après une baisse de 0,3% en 2014, résultant de la progression des recettes de l'IR retenu à la source. Quant aux recettes de l'IR sur les profits immobiliers, elles ont atteint 3,7 milliards de dirhams, en amélioration de 2,8% par rapport à fin 2014.

Les recettes de la TVA ont enregistré une évolution différée sur la période 2013-2015. En effet, après avoir accusé un repli en 2014 (-2,4%), elles se sont appréciées de 2,5% en 2015, sous l'effet conjugué d'une hausse de la TVA intérieure (+9,3%) et d'une baisse de 1,4% de celles de la TVA à l'importation. Cette situation s'est produite en dépit de l'impact de la suppression de la règle du décalage d'un mois et des remboursements de crédits de TVA dus au butoir[76]. Les recettes de la TVA à l'intérieur tiennent compte d'une recette de 234 millions de dirhams, suite à l'attribution des licences 4G, et de remboursements pour un montant de 5,3 milliards de dirhams contre 5,4 milliards de dirhams en 2014. Les recettes de la TVA à l'importation ont pâti du comportement baissier de la valeur des importations de 5,6% qui s'est traduit par un repli des recettes de la TVA sur les produits énergétiques (-19,6% ou -1,3 milliard de dirhams).

Quant aux recettes au titre de la Taxe Intérieure de Consommation (TIC), elles ont poursuivi leur trend haussier pour s'établir à 25,4 milliards de dirhams en 2015, en progression de 6,4%. Cette évolution est attribuable aussi bien aux recettes des TIC sur les produits énergétiques (+10%) qu'à celles des TIC sur les tabacs manufacturés (+1,3%) en liaison, notamment, avec l'augmentation des tarifs pour la troisième fois consécutive[77]. S'agissant des recettes générées par les autres TIC, notamment sur les boissons gazeuses et alcoolisées, elles ont augmenté de 1%.

Pour leur part, les recettes provenant des droits d'enregistrement et de timbre ont maintenu leur rythme soutenu de progression, soit un accroissement de 10,9% par an entre 2013 et

[76] Au titre de l'année 2014, le remboursement du crédit de taxe cumulé sur la période 2004-2013 dont le montant est inférieur à 20 millions de dirhams a été accordé aux PME (Décret n° 2-14-271 du 30 avril 2014). Au titre des années 2015, 2016 et 2017, le remboursement dudit crédit dont le montant est supérieur à 20 millions de dirhams et inférieur ou égal à 500 millions de dirhams est accordé dans la limite d'un tiers par an (Décret n° 2-15-135 du 31 mars 2015).

[77] La Loi de Finances 2013 a introduit une nouvelle imposition mixte au tabac manufacturé, qui inclut une TIC ad valorem (basée sur le prix) et une TIC fixe dont l'augmentation s'est déroulée en trois étapes à partir de 2013.

2015. En effet, après une évolution modérée en 2013 (+3,8%), ces recettes se sont raffermies en 2014 et 2015, notamment, au niveau des droits sur les mutations, en liaison avec la réalisation des recettes pour un montant total de 2,8 milliards de dirhams suite à la cession des parts du capital de Maroc Télécom et pour un montant de 1 milliard de dirhams perçu au titre de la fusion ONE-ONEP, en rapport avec l'application, à partir de la Loi de Finances 2010, des droits d'enregistrement aux opérations de cession d'actions des sociétés non cotées en Bourse. Les recettes de la Taxe Spéciale Annuelle sur les Véhicules Automobiles ont connu, par ailleurs, une évolution modérée, s'établissant à 1,5 milliard de dirhams en 2015 contre 1,4 milliard de dirhams un an auparavant.

Quant aux recettes des droits de douane, elles ont connu une légère progression de 0,2% en moyenne par an au cours de la période 2013-2015, pâtissant de la tendance baissière des importations.

Suite au ralentissement du rythme d'évolution des recettes fiscales depuis 2009, la pression fiscale[78] a connu une décélération pour se situer à 21% en 2015 après 22,4% en 2009. Cette pression fiscale tient compte de l'impact du renforcement de l'effort de l'Administration fiscale en matière de contrôle. En effet, les recettes recouvrées à ce titre ont progressé, en moyenne, de 16% durant la période 2009-2015 pour atteindre près de 10,8 milliards de dirhams en 2015. En pourcentage des recettes fiscales, ces recettes ont représenté 5%, en moyenne, entre 2010 et 2015 contre 2,1% entre 2005 et 2009 et 1,3% sur la période 2001-2004.

Par ailleurs, des efforts pour l'amélioration du recouvrement ont été menés, à travers l'annulation des majorations et des pénalités de retard conformément à l'article 10 de la Loi de Finances 2013. En outre, afin d'améliorer les performances du contrôle et d'accroître son efficacité, une nouvelle approche a été adoptée en 2015, se basant sur le développement d'outils permettant de disposer d'informations complètes, fiables et exploitables par tous, l'optimisation des contrôles à tous les niveaux et la mise en place d'un système d'analyse des risques pour la sélection des déclarations présentant des scores élevés révélateurs d'un risque fiscal conséquent.

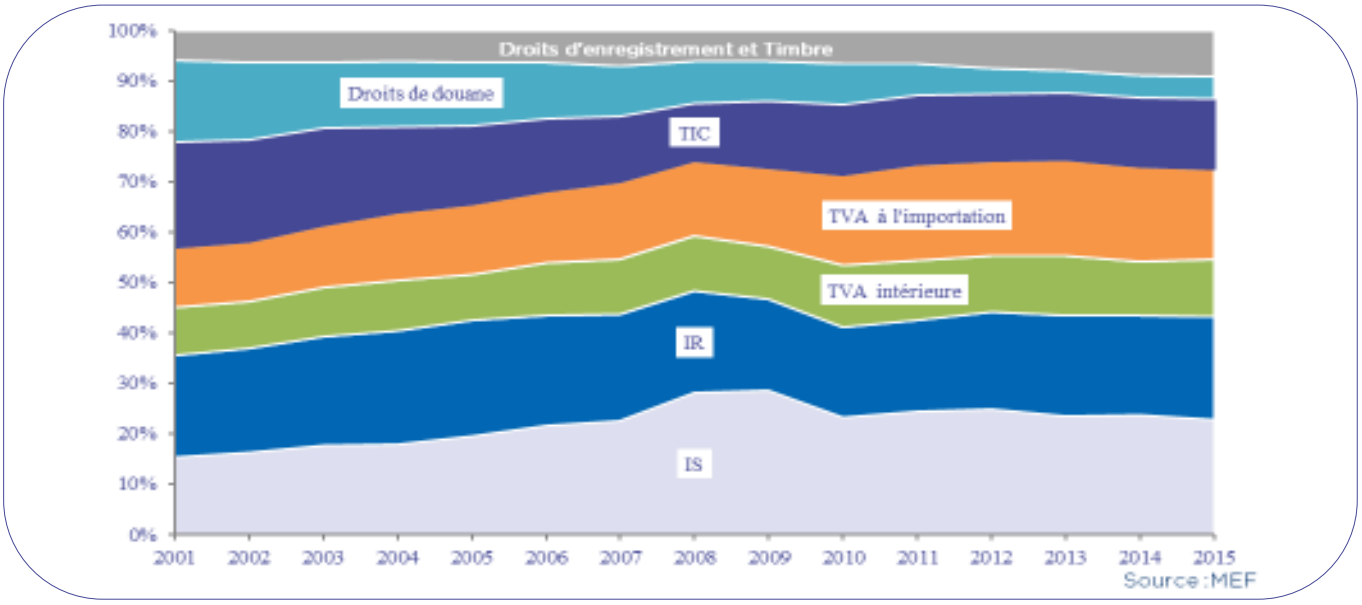

Graphique 26 : Evolution de la composition des recettes fiscales

[78] Y compris la TVA des collectivités locales.

Les mutations des recettes fiscales sur la période 2001-2015 ont été accompagnées par des transformations profondes au niveau de leur structure en faveur des impôts directs dont la structure a été marquée par une évolution positive de la part de l'IS. Plusieurs facteurs expliquent ce changement dont, notamment, la croissance économique, l'amélioration particulièrement marquée des bénéfices des grandes sociétés, ainsi que la croissance du nombre d'entreprises s'acquittant de leurs obligations fiscales, fruit des efforts de modernisation de l'Administration fiscale dans la collecte de l'impôt et du renforcement du contrôle. En outre, des efforts pour l'amélioration du recouvrement ont été menés, en annulant les majorations et les pénalités de retard[79]. Ainsi, les impôts directs ont représenté 44,1% dans le total des recettes fiscales en 2015 contre 36,5% en 2001, tandis que la part des recettes des droits de douane est passée de 16% à 4,2% entre les deux dates.

S'agissant de la TVA, l'amélioration de sa part dans les recettes fiscales (28,8% en 2015 contre 21,1% en 2001) s'explique par l'impact de la réforme engagée depuis 2005 en matière de simplification de cet impôt et d'élargissement de sa base taxable. Par ailleurs, la prédominance de la TVA à l'importation par rapport à la TVA intérieure s'est renforcée pour représenter plus de 60,8% des recettes totales de TVA réalisées en 2015 après 55% en 2001.

1.1.2. Recettes non fiscales

Sur la période 2005-2013, les recettes non fiscales hors privatisation se sont élevées à 2,4% du PIB en moyenne contre 1,8% du PIB sur la période 2001-2004. L'année 2014 a enregistré un niveau de recettes plus prononcé, soit 3,6% du PIB et ce, grâce, principalement, à l'encaissement d'un montant de 13,1 milliards de dirhams au titre des dons dans le cadre de la coopération avec les pays du CCG. Au titre de l'année 2015, les recettes non fiscales se sont établies à 25 milliards de dirhams, en baisse de 10,6 milliards de dirhams par rapport à 2014.

Le comportement des recettes non fiscales demeure marqué par son caractère erratique. Il est, en effet, corrélé à la conjoncture économique qui impacte les produits provenant des EEP, aux versements exceptionnels liés aux fonds de concours et aux éventuelles opérations de privatisation.

Les recettes provenant des EEP ont vu leur contribution dans les recettes non fiscales décélérer en faveur des « autres recettes non fiscales[80] » au cours des deux dernières années (soit 27,4% et 35,8% en 2014 et 2015, respectivement, contre 51,6% en 2012). En 2015, elles ont enregistré une baisse de près de 825 millions de dirhams par rapport à 2014, imputable au recul des produits versés par les principales grandes entreprises, notamment l'OCP (-2 milliards de dirhams), la Conservation Foncière (-500 millions de dirhams) et la CDG (-84 millions de dirhams).

Quant aux « autres recettes non fiscales », l'augmentation de leur contribution au cours des exercices 2013 et 2014 est, exceptionnellement, attribuable aux dons encaissés dans le cadre de la coopération avec le CCG et, dans une moindre mesure, aux fonds de concours. En 2015, les « autres recettes non fiscales » ont contribué de 64% aux recettes non fiscales, suite à la rentrée d'un montant de 4,4 milliards de dirhams au titre des recettes en atténuation des dépenses de la dette et à la hausse de 862 millions de dirhams des fonds de concours. Ces évolutions positives ont compensé, en partie, le recul des dons reçus dans le cadre de la coopération avec les pays du CCG de 9,4 milliards de dirhams à 3,7 milliards de dirhams et le

[79] Loi de Finances 2013, Article 10.
[80] Elles intègrent, en plus des divers produits des ministères, la redevance Gazoduc, les recettes en atténuation de dépenses, les fonds de concours, les intérêts et les produits des domaines de l'Etat.

repli de la redevance gazoduc pour un montant de 673 millions de dirhams à 1,8 milliard de dirhams.

Pour ce qui est des recettes de privatisation, leur contribution aux recettes non fiscales était importante sur la période 2001-2007, ce qui a permis de réduire le déficit budgétaire de près de 1,4 point du PIB en moyenne sur cette période. Depuis lors, leur contribution au financement du déficit est de moins en moins importante, étant donné que 85% des recettes encaissées entre 2001 et 2013 ont été réalisées avant 2008. Les exercices 2011, 2012 et 2014 ont enregistré des cessions successives des parts de l'Etat dans le capital de la Banque Centrale Populaire, apportant au Budget des recettes respectives de 5,3 milliards de dirhams, de 3,3 milliards de dirhams et de 2 milliards de dirhams, soient 0,6%, 0,4% et 0,2% du PIB respectivement. En 2015, la cession de la participation de l'Etat détenue dans le capital de la Société Mer Verte a rapporté au Trésor 43 millions de dirhams.

1.2. Dépenses de l'Etat

Le ralentissement du rythme d'évolution des recettes fiscales, ainsi que les pressions exercées sur les dépenses, particulièrement depuis 2011, ont entrainé un alourdissement du déficit budgétaire. Face à cette situation, les pouvoirs publics ont dû, à partir de 2013, prendre des décisions importantes pour contenir l'évolution des dépenses publiques, notamment la compensation et les transferts aux EEP, et contrecarrer le rétrécissement des marges de manœuvre budgétaires de l'Etat. Cet effort a été poursuivi en 2015, année marquée par un taux de réalisation des dépenses ordinaires de 94% par rapport aux prévisions de la Loi de Finances, soit une économie de près de 13 milliards de dirhams. Par rapport à 2014, les dépenses ordinaires ont accusé une baisse de 4%, traduisant un effort de maîtrise comparativement à la hausse annuelle moyenne de 12,3% enregistrée sur la période 2009-2012.

L'analyse de la structure des dépenses du Budget Général de l'Etat pour l'année 2015 fait ressortir un recul de la part de la charge de compensation de 8,5 points par rapport à 2014, ce qui a permis de couvrir la part des dépenses de biens et services et de maintenir l'effort d'investissement. Ceci est le fruit de l'effort de réduction du poids de la charge de compensation dans le Budget au cours des trois derniers exercices (19,8% en 2013, 15,4% en 2014 et 7% en 2015 du total des dépenses ordinaires) après les parts remarquables absorbées en 2011 et 2012. Cette charge s'est accaparée, en effet, 25,1% des dépenses ordinaires en moyenne sur ces deux exercices, soit le niveau le plus élevé jamais atteint auparavant, contre une moyenne de 14% entre 2007 et 2010, alors qu'elle ne dépassait pas 5,6%, en moyenne, au cours de la période 2001-2006.

Cependant, la structure des dépenses demeure marquée par la prédominance des dépenses ordinaires au détriment des dépenses d'investissement. En effet, celles-ci représentent une part de 19,5%, en moyenne, sur les cinq dernières années, alors que les dépenses ordinaires s'accaparent une part de 80,5%, en moyenne, sur la même période. Certes, ceci est attribuable au poids de la masse salariale et au coût des subventions, mais aussi au faible taux d'exécution des dépenses d'investissement qui s'est traduit par une accumulation de reports de crédits importants.

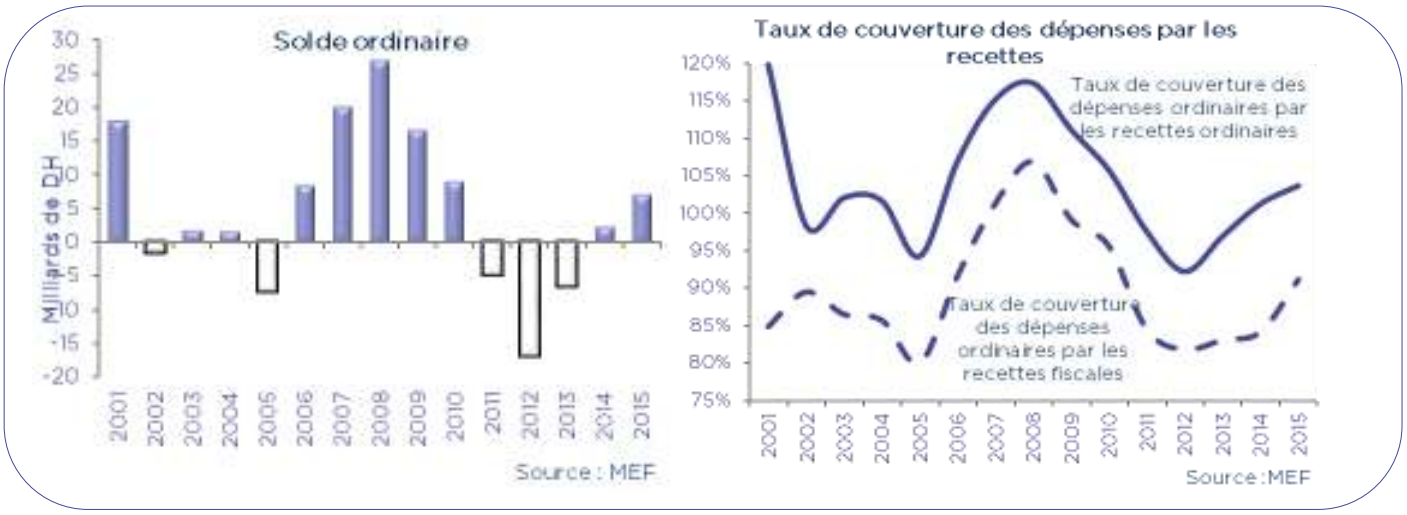

Graphique 27 : Evolution du solde ordinaire et du taux de couverture des dépenses par les recettes

Le solde ordinaire, devenu négatif à partir de 2011, a connu un retournement de situation en 2014 et 2015 et ce, grâce aux actions déployées par l'Etat pour contenir la progression des dépenses ordinaires, ce qui s'est traduit par des soldes positifs de 2,5 milliards de dirhams en 2014 et 7,3 milliards de dirhams en 2015, permettant, ainsi, de couvrir une partie des dépenses d'investissement. Malgré cet effort de maîtrise des dépenses, le taux de couverture des dépenses ordinaires par les recettes fiscales demeure insuffisant, se situant à 88,5% en moyenne sur la période 2009-2015 avec, toutefois, une nette amélioration de ce taux en 2015, soit 91,2%.

1.2.1. Dépenses de biens et services

Masse salariale

Après avoir emprunté une tendance baissière entre 2006 et 2009, les dépenses de personnel de l'Etat se sont inscrites, à partir de 2010, sur une trajectoire haussière, passant à 102,7 milliards de dirhams en 2015. Cette progression est, principalement, attribuable aux mesures de revalorisations salariales et de promotions exceptionnelles consenties, suite aux différents « rounds » du dialogue social. Le caractère, en général, imprévisible de ces mesures se traduit par des dépassements des crédits disponibles qui revêtent un caractère évaluatif.

Face à la situation contraignante des finances publiques au cours des dernières années, des efforts ont été déployés pour mieux maîtriser l'évolution de la masse salariale. En effet, après avoir connu une hausse de 13% en 2011, suite à l'impact du dialogue social, le taux de croissance de la masse salariale est passé à 1,1% en 2015 après un taux de 2,5% en 2014 et 2013 et 8,7% en 2012. Ce résultat s'explique par l'accroissement annuel moyen modéré de 0,8% aussi bien de l'effectif du personnel civil de l'Etat que du salaire mensuel moyen et ce, sur la période 2012-2015.

Cet effort de maîtrise de l'évolution de la masse salariale a permis de ramener son ratio par rapport au PIB à 11% en 2013, en baisse de 0,4 point du PIB par rapport à 2012. En 2014, cet effort s'est poursuivi, laissant stable ce ratio par rapport à l'année 2013 et ce, malgré l'engagement du Gouvernement, en avril 2014, d'augmenter le salaire net minimum dans la fonction publique pour atteindre 3.000 dirhams au lieu de 2.800 dirhams par mois. Cette mesure a pris effet au 1er juillet 2014 et aurait une répercussion financière annuelle

supplémentaire de près de 160 millions de dirhams en faveur de près de 53.000 fonctionnaires. La masse salariale a poursuivi sa tendance à la baisse pour atteindre un taux de 10,5% du PIB en 2015.

La maîtrise du poids de la masse salariale sera davantage assurée avec l'introduction du caractère limitatif des crédits de personnel à partir de la Loi de Finances 2017 et ce, dans le cadre du déploiement de la nouvelle Loi Organique relative à la Loi de Finances.

Dépenses des autres biens et services

Au cours de la période 2001-2015, les dépenses au titre des autres biens et services ont enregistré un accroissement annuel moyen de 8%, passant à 57 milliards de dirhams en 2015. En termes du PIB, ces dépenses ont représenté en moyenne 5,4% entre 2005 et 2015 contre 4,5% entre 2001 et 2004. Elles ont connu une évolution importante au cours de la dernière décennie, en rapport, notamment, avec l'apurement des arriérés de l'Etat vis-à-vis de la Caisse Marocaine des Retraites et l'impact de l'opération de départ volontaire à la retraite.

La constitution d'une épargne budgétaire nécessaire pour appuyer l'investissement requiert, notamment, la réduction du train de vie de l'Etat. Dans ce sens, des mesures ont été opérées au niveau de cette catégorie de dépenses, notamment pour rationaliser les dépenses relatives aux matériels et dépenses divers à travers, particulièrement, la maîtrise des dépenses relatives à la consommation en eau et en électricité, à la location et l'aménagement des locaux administratifs, aux frais de missions, à l'organisation des conférences et congrès et au parc automobile.

1.2.2. Charge de compensation

La hausse des cours mondiaux des produits énergétiques au cours des dernières années s'est traduite par un alourdissement conséquent de la charge de compensation et une accumulation d'arriérés qui s'en ont découlé. Ceci a constitué une source de vulnérabilité pour le Budget de l'Etat et de pression pour d'éventuelles marges en matière d'investissement.

Face à cette situation, le Gouvernement a mis en place, à partir du 16 septembre 2013, un système d'indexation partielle des prix des produits pétroliers. Cette mesure a contribué à la réduction du déficit budgétaire à raison de 22,4% (18,3 milliards de dirhams) au titre de l'année 2013. Au début de l'année 2014[81], il a été décidé de réduire, progressivement, la subvention unitaire du gasoil et de procéder à la décompensation totale du super et du fuel N2. Quant au fuel spécial destiné à la production de l'électricité, il a été inclus dans le système d'indexation depuis le 1er juin 2014.

Parallèlement à ces mesures, l'Etat poursuit la prise en charge totale de la subvention du gaz butane pour stabiliser le coût de l'énergie à usage domestique. En outre et en vue de stabiliser les prix du transport public, des mesures d'accompagnement ont été déployées pour soutenir le secteur du transport.

En 2015, le processus de réforme du système de compensation s'est poursuivi à travers la décompensation totale du gasoil et la suppression de la péréquation sur le supercarburant et le gasoil servant à couvrir une partie de la subvention du gaz butane.

[81] Arrêté du Chef du Gouvernement numéro 3.01.14 du 15 janvier 2014.

Grâce à ces mesures, les charges de compensation[82] se sont fortement allégées, passant de 54,9 milliards de dirhams en 2012 à 14 milliards de dirhams en 2015. L'atténuation de ces charges en 2015 a été, également, favorisée par le repli des cours mondiaux des produits énergétiques. Cet effort budgétaire de l'ordre de 1,8, 1,1 et 2,1 points du PIB, respectivement en 2013, 2014 et 2015, explique, en grande partie, l'atténuation du déficit budgétaire constatée à partir de 2013.

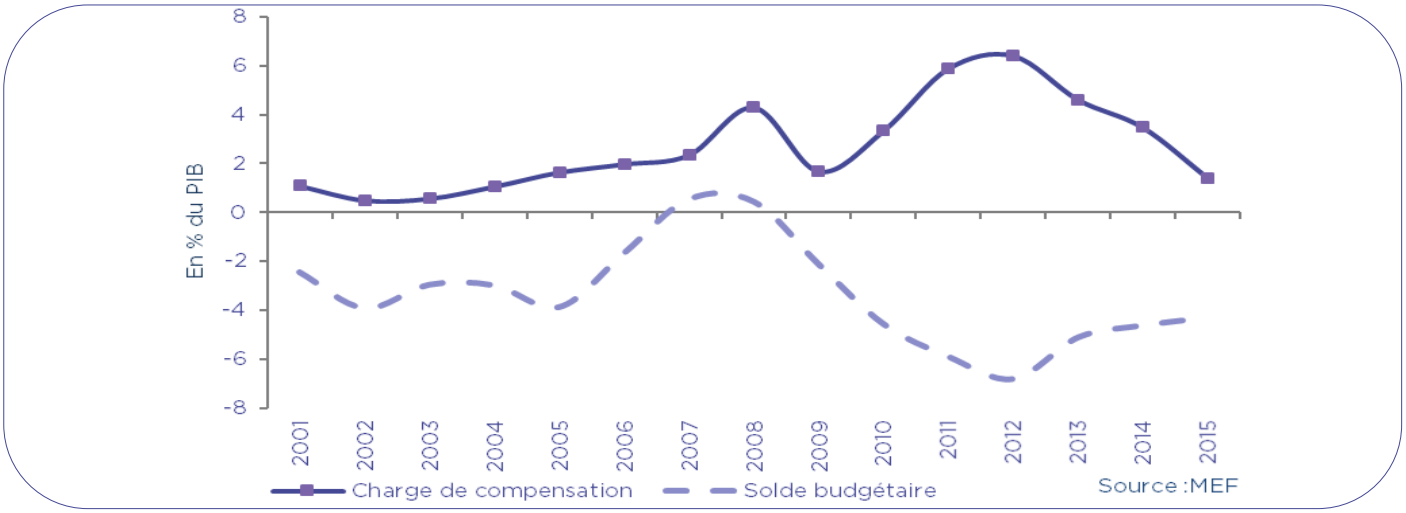

Graphique 28 : Evolution de la charge de compensation et du déficit budgétaire

1.2.3. Intérêts de la dette du Trésor

Sur la période 2001-2015, les charges en intérêts de la dette ont progressé en moyenne de 2,7% pour atteindre 27,3 milliards de dirhams en 2015. Cette évolution recouvre une baisse des charges en intérêts de la dette extérieure de 2,8% en moyenne et une hausse de celles de la dette intérieure de 4,3%.

En 2015, les charges en intérêts de la dette se sont raffermies de 10,1%, recouvrant une hausse des charges en intérêts de la dette intérieure de 10,7% et de celles de la dette extérieure de 6,7%. Elles se sont chiffrées, respectivement, à 23,3 milliards de dirhams et 4 milliards de dirhams.

Les intérêts de la dette intérieure, par rapport au PIB, ont connu une tendance baissière au cours des dernières années, se situant à 2,4% en 2015 contre 2,9% en 2001. Le coût moyen[83] de cette dette a connu une baisse sensible au cours de la période sous revue passant à 5,2% en 2015 après avoir été à 8,6% en 2001. Cette baisse est, essentiellement, imputable au recul du coût de financement du Trésor sur le marché des adjudications.

En parallèle, des efforts appréciables ont été accomplis en matière de maîtrise des charges en intérêts de la dette extérieure directe qui se sont stabilisées aux alentours de 0,4% au cours de la période 2005-2015 contre 1,3% en 2001, bénéficiant, notamment, des effets positifs de la politique de gestion active de la dette.

1.2.4. Investissement

Depuis 2008, la volonté des pouvoirs publics de poursuivre leurs efforts de soutien à l'activité économique s'est traduite par l'accroissement des dépenses d'investissement du

[82] Y compris le fonds de soutien des prix.
[83] Intérêts de la dette rapportés au stock de la dette à la fin de l'exercice précédent.

Budget de l'Etat. Elles sont passées à 5,9% du PIB en moyenne sur la période 2008-2015 contre 4,2% sur la période 2001-2007. En se situant à 58,5 milliards de dirhams[84] en 2015, ces dépenses représentent 2,8 fois celles réalisées en 2001. Le renforcement de ces dépenses s'est traduit par une importante augmentation de leur part dans les dépenses globales, passant de 14,2% en moyenne sur la période 2001-2007 à 20% sur la période 2008-2015.

Cependant, l'exécution des dépenses d'investissement au fil des Lois de Finances s'est caractérisée par une accumulation des reports de crédits qui se sont élevés à 21 milliards de dirhams à fin 2012. L'analyse des crédits reportés sur l'exercice budgétaire 2012 par année d'origine, montre que 40% du report remonte à l'année 2011, 27% à l'année 2010 et le reste aux années antérieures à 2010. Les reports de l'exercice 2013 à 2014 se sont élevés à 18,1 milliards de dirhams. Cette persistance de l'importance des reports de crédits est due à la faible capacité d'exécution et d'accompagnement de la part des ordonnateurs de l'effort d'investissement opéré.

Par conséquent et dans le but de la consolidation de la bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques et de l'amélioration de la programmation et de l'exécution des crédits d'investissement, plusieurs mesures ont été entreprises. En avril 2013, il a été décidé de donner la priorité dans l'exécution des dépenses d'investissement à l'assainissement des crédits reportés en procédant au gel d'un montant de 15 milliards de dirhams des crédits d'investissement ouverts au titre de l'année 2013. Ce gel a tenu compte de la capacité de gestion des ordonnateurs et des projets prioritaires en cours de réalisation.

En outre, afin de permettre l'apurement des reports, il a été décidé, dans le cadre de Loi de Finances 2016, d'insérer une mesure visant à annuler de droit les crédits d'investissement reportés des exercices 2012 et antérieurs sur les exercices 2013 et ultérieurs afférents à des opérations de dépenses qui n'ont pas donné lieu à des ordonnancements durant la période allant du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2015. Par ailleurs, lorsque les crédits d'investissement reportés correspondent à des marchés achevés, lesdits crédits et les engagements y afférents sont annulés de droit. Ces efforts ont permis de réduire le montant des reports de crédits de 2014 à 2015 à près de 17,1 milliards de dirhams.

1.3. Evolution de la dette du Trésor

1.3.1. Evolution du ratio d'endettement du Trésor

L'encours de la dette du Trésor est passé à 626,8 milliards de dirhams, en augmentation moyenne de 5,8% par an entre 2001 et 2015 avec une accélération plus rapide au cours des dernières années. Toutefois, le ratio de la dette a connu des tendances différenciées en pourcentage du PIB.

Exception faite de l'année 2005, la période 2001-2009 a connu un trend baissier du taux d'endettement du Trésor. Passant de 64,2% du PIB en 2001 à 46,1% en 2009, il a enregistré une baisse de 18,1 points de PIB sur une durée de 8 ans. La hausse de la dette en 2005 s'explique par l'augmentation de l'encours de la dette intérieure qui a atteint 46,8% du PIB, suite à la conversion des arriérés constitués à l'égard de la CMR en des bons du Trésor au titre de la part patronale pour un montant de 11 milliards de dirhams, et à l'opération du départ volontaire à la retraite qui a coûté une enveloppe globale de 11 milliards de dirhams. Le comportement du ratio de la dette intérieure, durant cette période, a été marqué par des évolutions divergentes. En effet, il est passé de 39,4% du PIB en 2001 à 46,8% en 2005 pour

[84] Y compris le Fonds Spécial Routier

revenir à 35,9% en 2008. Pour sa part, le ratio d'endettement extérieur s'est, sensiblement, amélioré, passant de près de 24,8% du PIB en 2001 à 9,5% du PIB en 2008.

Après avoir été réduit de manière significative depuis 2001, l'encours de la dette a changé de trajectoire à partir de 2009. En effet, le ratio d'endettement est passé de 46,1% du PIB en 2009 à 61,7% du PIB en 2013, soit une augmentation moyenne de 3,9 points de PIB par an. Cette progression s'explique par le financement des déficits budgétaires enregistrés par le recours aussi bien aux ressources intérieures qu'extérieures. Ceci s'est traduit par la hausse du ratio de la dette intérieure et de celui de la dette extérieure, qui sont passés de 35,6% du PIB à 47,3% du PIB et de 10,5% du PIB à 14,5% du PIB, respectivement entre 2009 et 2013. Il est à noter que ces dernières années ont été marquées par des sorties réussies sur le marché financier international avec des levées de 1,5 milliard de dollars en décembre 2012, de 750 millions de dollars en mai 2013 et de 1 milliard d'Euros en juin 2014.

En 2015, la réduction du déficit budgétaire, conjuguée à une accélération de la croissance économique, a permis de maîtriser le poids de la dette du Trésor. Celui-ci s'est situé à 63,8% du PIB, soit une progression de 0,3 point de PIB par rapport à 2014 et ce, après avoir augmenté de 3,9 points de PIB par an durant la période 2009-2013 et de 1,8 point de PIB en 2014. Le ratio de la dette intérieure par rapport au PIB s'est établi à 49,5% en 2015 contre 48,2% en 2014. Quant à la dette extérieure, elle s'est située à 14,3% du PIB contre 15,3% un an auparavant.

L'évolution de la structure de la dette du Trésor par source de financement fait ressortir un léger renforcement de la part de la dette intérieure qui s'est élevée en 2015 à 77,5% contre 76% un an auparavant et ce, au détriment de celle de la dette extérieure qui est revenue à 22,5%. Notons que cette structure demeure, globalement, conforme aux objectifs retenus pour le portefeuille benchmark[85].

1.3.2. Dynamique de la dette du Trésor

L'évolution de la dette du Trésor par rapport au PIB est la résultante de l'effet combiné de quatre facteurs essentiels : le solde primaire, la croissance du PIB réel, le taux d'intérêt réel et les fluctuations du taux de change. Le graphique ci-après montre l'impact des déterminants du ratio d'endettement depuis 2001.

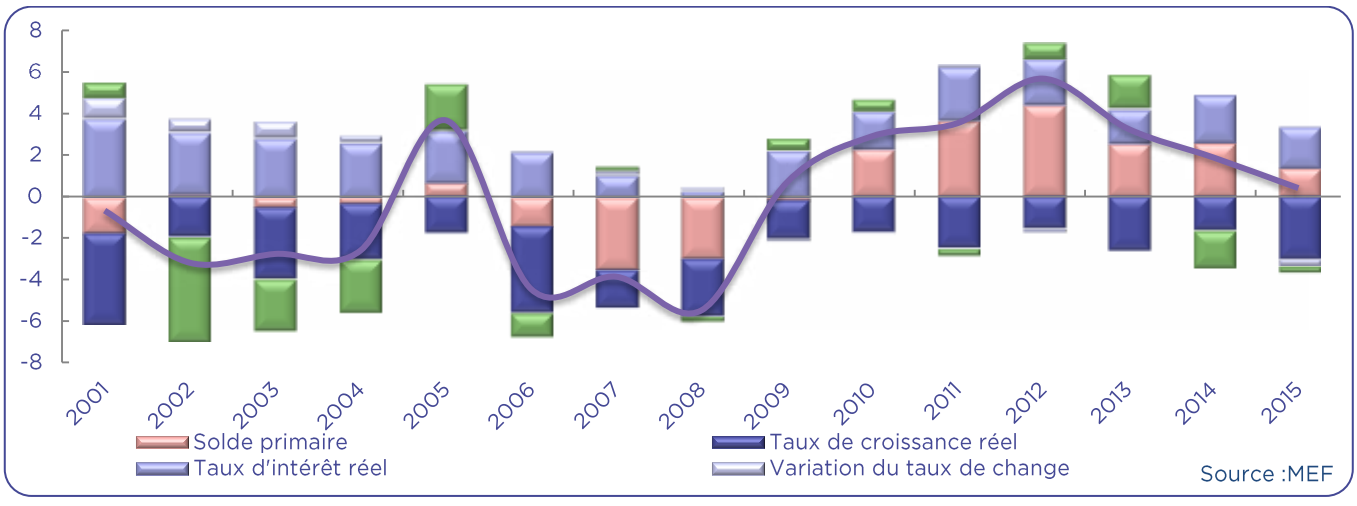

Graphique 29 : Evolution des facteurs contribuant à la dynamique de la dette du Trésor

[85] La structure du portefeuille de benchmark est composée, en moyenne, de 75% de dette intérieure et de 25% de dette extérieure.

Impact du solde primaire

Durant la période 2001-2008, le solde primaire a, globalement, affiché une amélioration, avec des excédents en 2007 et 2008. Par conséquent, le solde primaire a contribué à la baisse du ratio de la dette de 9,7 points du PIB sur toute la période, soit une moyenne annuelle de 1,9 point du PIB. L'évolution des finances publiques lors de cette période a été, en effet, caractérisée par une phase de consolidation des recettes. Toutefois, sur la période 2009-2015, une dégradation de ce solde a été enregistrée. Il s'est situé en moyenne à -2,5% du PIB, en aggravation de 3,7 points du PIB par rapport à son niveau moyen enregistré sur la période 2001-2008. Sa contribution à la hausse du ratio de la dette, durant cette période, est de 17,2 points du PIB, soit une moyenne annuelle de 2,5 points du PIB.

Impact du taux de croissance réel

La croissance économique a permis de baisser le taux d'endettement de 2,5 points du PIB par an durant la période 2001-2015. Cependant, l'ampleur de cette contribution diffère selon la sous-période. En effet, le bon comportement de l'activité économique entre 2001 et 2008 a contribué à la réduction du ratio de la dette à hauteur de 2,8 points du PIB par an. Au cours de cette période, le PIB a affiché un taux d'accroissement, aux prix constants, de 5,2%, en moyenne annuelle. Néanmoins, entre 2009 et 2015, le ralentissement de l'activité économique, dans un contexte marqué par une forte récession au niveau des principaux partenaires économiques du Maroc au lendemain de la crise économique et financière internationale, a eu un impact moins important sur la réduction du taux d'endettement, soit 2 points du PIB par an.

Impact du taux d'intérêt

Les charges d'intérêts de la dette de l'Etat ont représenté 2,4% du PIB en moyenne au cours de la période 2009-2015, contre une moyenne de 3,3% du PIB entre 2001 et 2008. Ce recul s'explique par la baisse du coût apparent[86] de la dette, passant de 6% en moyenne entre 2001 et 2008 à 4,8% entre 2009 et 2015. Par conséquent, la contribution du taux d'intérêt réel à l'augmentation du ratio d'endettement est passée de 3,8 points en 2001 à 1,7 point en 2015, soit une moyenne annuelle de 2,2 points du PIB durant toute la période 2001-2015.

Il est à noter que la gestion active de la dette est passée, ces dernières années, d'une phase de réduction du volume et du coût de la dette à une phase où l'accent est davantage mis sur la couverture des risques liés aux fluctuations des taux d'intérêt. La mise en œuvre de la stratégie de gestion des risques est basée sur l'optimisation de la structure du portefeuille de la dette du Trésor en tenant compte, notamment, des sources de financement (interne et externe), de la structure par maturité et par type de taux d'intérêt et du profil de remboursement.

Impact de la variation du taux de change

L'impact de la variation du taux de change reste maîtrisable grâce aux efforts déployés pour atténuer l'exposition aux fluctuations des cours de change des devises et pour minimiser leur incidence sur le stock et le service de la dette. Il s'agit, notamment :

- des opérations de conversion de la dette en investissements, du refinancement de la dette onéreuse et des opérations de remboursement par anticipation, dans le cadre de la

[86] Intérêts de la dette rapportés au stock de la dette à la fin de l'exercice précédent.

gestion active de la dette extérieure écartant, ainsi, le risque d'enchérissement du remboursement des dettes contractées en devises faibles ;
- de la structure favorable du portefeuille de la dette du Trésor qui est dominé par la dette libellée en dirhams. En effet, la part de la dette libellée en devise est passée de 44,3% en 2000 à 22,5% en 2015 ;
- de l'évolution de sa composition par devises caractérisée, depuis les années 2000, par le renforcement de la part de la dette libellée en euro au détriment de celle en dollar US et en yen japonais. Ceci s'est traduit par un rapprochement significatif de la structure par devises dudit portefeuille vers celle du portefeuille « Benchmark ».

Par conséquent, la contribution des fluctuations du taux de change à la hausse du ratio d'endettement a été maitrisée, se situant à 0,2 point, en moyenne, durant la période 2001-2015.

2. ÉVOLUTION STRUCTURELLE DES FINANCES LOCALES

2.1. Ressources des collectivités territoriales

Les ressources des collectivités territoriales (CT) se sont chiffrées à fin 2015 à près de 35,6 milliards de dirhams, en légère progression de 11,6% par rapport à 2014 contre une moyenne de 7,3% par an sur la période 2002-2014. Les ressources propres des CT ont atteint 12,6 milliards de dirhams en 2015, soit un taux de croissance annuel moyen de 5,9% entre 2001 et 2015. Ces recettes sont composées de ressources gérées par les CT, représentant 20% du total des recettes et d'autres gérées pour le compte des CT avec une part de 15,3%. Quant aux ressources transférées, elles ont atteint 23,1 milliards de dirhams, représentant ainsi 64,7% des recettes totales.

Concernant les ressources gérées par les CT, elles ont atteint 7,1 milliards de dirhams en 2015 et sont, essentiellement, composées de taxes territoriales (55,9%), de produits des services (25,9%) et des revenus des biens (25%). S'agissant des ressources gérées par l'Etat pour le compte des CT, elles ont atteint 5,4 milliards de dirhams en 2015, enregistrant un taux de progression moyen de 4,3% sur la période 2002-2015. En termes de structure, les ressources totales des CT reposent, en premier lieu, sur la taxe sur les services communaux (53,9%) et la taxe professionnelle à hauteur de 40,4% et dans une moindre mesure sur la taxe d'habitation (5,7%).

Les transferts d'impôts de l'Etat, opérés suivant un mécanisme de péréquation[87] en vue de réduire les inégalités entre les régions. Ces recettes se composent des transferts de la TVA (83,7%), des transferts de 1% des recettes de l'IS et de l'IR aux régions (3,4%) et des fonds de concours (10,8%). En 2015, ces transferts se sont élevés à près de 23,1 milliards de dirhams, soit un taux de croissance annuel moyen de 8,7% entre 2002 et 2015. Les dotations de l'Etat correspondant à 30% du produit global de la TVA attribuées aux CT constituent une composante importante de ces ressources transférées : 19,3 milliards de dirhams en 2015 contre 7,4 milliards de dirhams en 2002, soit une hausse annuelle moyenne de 7,6%.

En outre, les transferts provenant des recettes de l'IS et de l'IR se sont établies à 785 millions de dirhams en 2015, enregistrant un rythme de croissance important de 9,8%, en moyenne annuelle, sur la période 2005-2015. Cette évolution est la résultante du bon comportement du rendement des impôts directs, particulièrement l'IS. Il est à noter qu'en vertu de la Loi de

[87] Ce mécanisme est fondé sur des critères fixés par la circulaire n°49 du 1er janvier 1996.

Finances 2016, les parts de l'IS et de l'IR affectées aux régions ont été augmentées à 2% au lieu de 1%.

2.2. Dépenses des collectivités territoriales

En 2014, les dépenses totales des CT se sont établies à 35,8 milliards de dirhams, enregistrant un taux d'accroissement annuel moyen de 9,5% sur la période 2002-2015, parallèlement à 7,6% en moyenne pour les recettes totales. En termes de structure, les dépenses des CT ont été caractérisées, globalement, durant la période 2002-2015, par la prépondérance des dépenses d'investissement (40,4%) suivies des dépenses de personnel qui ont accaparé près de 31% du total des dépenses, des autres biens et services (25,9%), celles relatives aux subventions (11,9%) et des dépenses au titre des intérêts de la dette (2,6%).

Les dépenses ordinaires ont atteint un montant de 21,4 milliards de dirhams en 2015, affichant un taux d'accroissement annuel moyen de 8,4% depuis 2002.

Les dépenses de personnel ont progressé annuellement de 6,9% en moyenne sur la période 2002-2015. Ainsi, les salaires ont absorbé 4,6 milliards de dirhams du budget des CT en 2002 pour atteindre plus de 11,1 milliards de dirhams en 2015, représentant de 58,4% en moyenne des dépenses de fonctionnement sur la même période.

Les dépenses au titre des autres biens et services, qui regroupent le matériel et les subventions de fonctionnement, se sont établies à 9,3 milliards de dirhams contre un montant de 2,3 milliards de dirhams en 2002. En 2015, ces charges ont augmenté de 4%.

Les intérêts de la dette se sont accrus de 7,5% en moyenne annuelle sur la période 2002-2015, passant d'un montant de 469 millions de dirhams en 2002 à 946 millions de dirhams en 2015.

Quant aux dépenses d'investissement des CT, elles ont représenté en moyenne 36% des dépenses totales entre 2002 et 2015. Elles se sont établies à 14,5 milliards de dirhams en 2015, soit une progression de 34,2% par rapport à 2014, expliquant en grande partie la progression des dépenses totales des CT en 2015.

Les dépenses d'investissement se composent, principalement, de travaux neufs et de grosses réparations qui se sont établies à 4,5 milliards de dirhams en 2015 et des émissions au titre des programmes nationaux (PERG, PAGER, PNRR) pour un montant de 4,3 milliards de dirhams.

2.3. Solde budgétaire

La situation des charges et ressources des CT s'est soldée par un excédent de 3,9 milliards de dirhams en 2015 contre 3,4 milliards de dirhams en 2002. En pourcentage de PIB, cet excédent est passé de 0,7% en 2002 à 0,5% en 2015. Cette situation excédentaire structurelle des CT trouve son origine dans l'importance des ressources transférées par l'Etat, notamment la part de la TVA, parallèlement au faible taux d'exécution des dépenses d'investissement.

3. REFORME DES FINANCES PUBLIQUES AU SERVICE DE LA SOUTENABILITE, DE L'EFFICACITE ET DE LA REDEVABILITE

3.1. Déploiement de la Loi Organique relative à la Loi de Finances

3.1.1. LF 2016 : 1ère année de l'entrée en vigueur de la LOF

Après son adoption en 2015, la Loi Organique n°130-13 relative à la Loi de Finances (LOF) est entrée en vigueur en janvier 2016. Elle se fera de façon progressive suivant un calendrier étalé sur cinq ans conformément à l'article 69 de ladite loi organique.

La refonte de la LOF et l'introduction de nouvelles dispositions ont exigé la révision du décret portant sur l'élaboration et l'exécution des Lois de Finances et dont la nouvelle version a été publiée en juillet 2015[88]. Ce décret vise à préciser les modalités d'exercice des prérogatives prévues par la LOF, les nouvelles règles de gestion budgétaire et les modalités d'élaboration et de soumission des rapports et projets de performance.

Ainsi, de nouvelles règles requises par la LOF et permettant l'amélioration de l'efficacité de la dépense publique ont été mises en œuvre dans le cadre de Loi de Finances 2016. Il s'agit, notamment, de l'interdiction d'intégrer dans le chapitre d'investissement les dépenses de personnel ou de matériel ainsi que la création du chapitre relatif aux remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux afin de respecter le caractère brut des recettes fiscales. Ceci s'est traduit par la révision de la structure du tableau d'équilibre des ressources et des charges du Budget de l'Etat et l'actualisation de la présentation des tableaux annexes à la Loi de Finances.

Pour ce qui est de la masse salariale et pour se conformer aux exigences de la LOF, notamment, en ce qui concerne la nouvelle règle relative au caractère limitatif des crédits de personnel qui entrera en vigueur en 2017, un comité interministériel de prévision de la masse salariale, constitué de représentants de départements pilotes, a été créé par la circulaire du Chef du Gouvernement du 12 octobre 2015. A l'issue des travaux de ce comité, un guide pratique de prévision de la masse salariale a été élaboré dans l'objectif d'aider à mieux estimer les dépenses de personnel et à suivre leur exécution. En outre et à partir de l'année 2016, la LOF offre la possibilité de procéder à des redéploiements de postes budgétaires entre Ministères afin de répondre aux besoins en ressources humaines sans recourir à la création de nouveaux postes budgétaires.

Par ailleurs, il a été procédé à l'adaptation des textes juridiques des Comptes Spéciaux du Trésor (CST) et des Services Gérés de Manière Autonome (SEGMA) aux dispositions de la LOF en ce qui concerne la création[89] de Comptes d'Affectation Spéciale (CAS) et la mise en conformité de certains CST qui émettent ou reçoivent des versements à partir d'un CAS ou d'un SEGMA en prenant en compte les dispositions des articles 22[90] et 27[91] de la LOF.

Et pour le renforcement du contrôle du Parlement sur les finances publiques, les rapports accompagnant le projet de Loi de Finances ont été enrichis en 2016 par deux nouvelles notes

[88] Décret n° 2-15-426 du 28 Ramadan 1436 (15 juillet 2015) relatif à l'élaboration et à l'exécution des Lois de Finances.

[89] A partir de 2016, la création des CAS et des SEGMA est conditionnée par l'existence de ressources propres qui doivent atteindre un seuil de 40% pour les CAS et 30% pour les SEGMA (articles 21 et 27 de la LOF).

[90] Article 22 de la LOF stipule qu' « Aucun versement au profit d'un compte spécial du Trésor ou d'un service de l'Etat géré de manière autonome ne peut être effectué à partir du budget d'un service de l'Etat géré de manière autonome ».

[91] Article 27 de la LOF stipule qu' « Aucun versement au profit d'un Compte Spécial du Trésor ou d'un Service de l'Etat Géré de Manière Autonome ne peut être effectué à partir d'un Compte d'Affectation Spéciale ».

portant sur les charges communes et la répartition régionale de l'investissement et par un nouveau rapport sur le foncier public mobilisé pour l'investissement, portant ainsi le nombre de rapports à treize.

Et pour accompagner le Ministère de l'Economie et des Finances dans le processus de déploiement de la LOF, une expertise publique et une assistance technique ont été mobilisées auprès de la Banque Mondiale dans le cadre du « Projet d'Appui à la mise en œuvre du nouveau cadre de gouvernance» et l'Union européenne dans le cadre du programme HAKAMA et ce, pour l'établissement des nouveaux référentiels, l'accompagnement des départements ministériels et la mise en place d'un système de suivi-évaluation des programmes.

Cette coopération s'est concrétisée par l'établissement des plans d'action, de formation et de communication relatifs à la mise en œuvre des dispositions de la LOF. Ces plans ont été établis en concertation avec les différents départements ministériels et institutions concernés afin d'offrir aux différents acteurs chargés de la mise en œuvre de la LOF une feuille de route devant guider leur intervention au cours de la période 2015-2020.

3.1.2. Opérations de préfiguration de la LOF

Afin d'assurer une transition souple et progressive vers les nouvelles dispositions de la LOF, des vagues de préfiguration des dispositions de la LOF ont été entamées depuis la Loi de Finances 2014 pour permettre aux départements ministériels de s'approprier les nouveaux référentiels en matière de gestion budgétaire et d'appréhender les nouveaux modes de gestion publique et ce, à législation constante et à système d'information quasi-inchangé. Ces opérations de préfiguration permettront de tirer les enseignements utiles à la consolidation du déploiement de la LOF et d'identifier les mesures d'atténuation des risques liés à sa mise en œuvre effective ainsi que les besoins en termes d'accompagnement et de formation.

Lors des trois vagues de préfiguration, les départements ministériels concernés ont été amenés à tester la structuration des budgets autour des programmes et la démarche de performance et l'axe relatif à la programmation budgétaire triennale.

La performance a été appréhendée à travers des objectifs préalablement définis pour chaque programme en termes d'efficacité socio-économique, d'efficience et de qualité de service. L'atteinte des objectifs est mesurée par des indicateurs de performance pour lesquels sont indiquées les réalisations passées, une prévision pour l'année à venir et une valeur cible pluriannuelle. Et la stratégie de chaque programme est présentée de manière synthétique, en structurant les objectifs autour de quelques orientations.

Les Ministères concernés, qui ont atteint 9 départements lors de la préparation de la Loi de Finances 2015, ont imprégné activement cette démarche de performance. Et au terme de la 2ème vague de préfiguration, une moyenne de 5 programmes par département ont été définis assortis de quatre objectifs par programme et de trois indicateurs par objectif en moyenne.

Après les trois opérations de préfiguration, menées au titre des exercices budgétaires 2014, 2015 et 2016 et pour seize départements, une quatrième vague de la budgétisation par programme axée sur la performance a été lancée par la circulaire du Chef du Gouvernement N° 06/2016 en date du 23 mai 2016. L'ensemble des départements ministériels et institutions sera associé à cette quatrième vague de préfiguration afin de mettre à profit la dernière

année de préfiguration des dispositions de la LOF qui entrent en vigueur à partir de 2018, notamment celles relatives à la budgétisation par programme.

Au titre de la Loi de Finances 2017, les nouveaux départements et institutions préfigurateurs sont amenés à expérimenter les axes portant sur la structuration de leurs budgets autour de programmes, l'adoption de la démarche de performance, la mise en place d'une programmation budgétaire triennale pour la période 2017-2019 et l'élaboration de leurs projets de performance.

Par ailleurs, les départements de la première vague[92] sont appelés à élaborer leurs Rapports de Performance relatifs à l'exercice budgétaire 2015. Il s'agit de rendre compte de leurs réalisations et de l'atteinte des objectifs préalablement définis dans leurs projets de performance et de justifier, éventuellement, les écarts constatés.

Et pour une meilleure appropriation de la nouvelle LOF par les différents acteurs concernés, un dispositif d'échange pour la mise en commun des expérimentations et la mutualisation des bonnes pratiques a été mis en place à travers plusieurs sessions d'information, de sensibilisation, de communication et de formation. Ces sessions sont menées par l'unité[93] chargée du pilotage de la mise en œuvre de la LOF, relevant de la Direction du Budget du Ministère de l'Economie et des Finances. De plus, un site web dédié à la LOF a été créé pour valoriser la communication autour de cette Loi Organique et le processus de son déploiement.

3.2. Réforme fiscale

Dans le cadre de la poursuite de la refonte du système fiscal dans le but d'instaurer une politique fiscale juste et équitable, le Gouvernement a procédé à la mise en œuvre de plusieurs mesures conformément aux recommandations issues des Assises sur la fiscalité de 2013. Il s'agit, notamment, de la poursuite de la réforme de la TVA, en révisant les taux d'imposition sur certains produits, en procédant au remboursement du crédit cumulé de TVA et en accordant un régime fiscal spécifique au secteur agroindustriel, de l'institution d'un barème de taux proportionnels pour l'IS et de la modernisation de l'administration fiscale et l'amélioration de la qualité des services au contribuable.

En matière de TVA, les opérations de transport ferroviaire de voyageurs et de marchandises effectuées par l'Office National des Chemins de Fer (ONCF) ont été soumises au taux normal de 20% et ce, à compter du 1er janvier 2016 au lieu de 14%. Cette décision intervient dans le cadre de la réforme de la TVA, visant la suppression des situations de butoir, afin d'atténuer le crédit d'impôt dû à l'ONCF. En outre, il a été procédé à l'institution d'un régime spécifique de taxation des produits agricoles destinés au secteur de l'agroalimentaire afin de pallier à la distorsion engendrée par la non déductibilité de la TVA grevant certains intrants se trouvant hors champ d'application.

Par ailleurs, le tarif de la contribution sociale de solidarité sur les livraisons à soi-même fixé à 60 dirhams pour le mètre carré a été remplacé par un tarif proportionnel afin de prendre en considération les facultés contributives des différentes catégories concernées par la livraison à soi-même de construction et ce, tout en conservant l'exonération pour les superficies couvertes n'excédant pas 300 m².

[92] Ministère de l'Economie et des Finances, départements de l'Education Nationale et de l'Agriculture et le Haut-Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte contre la Désertification.

[93] Créée par décision du MEF en date du 23 juin 2014.

En ce qui concerne l'IS, des taux proportionnels[94] ont été institués selon le montant des bénéfices nets fiscaux réalisés. Cette proportionnalité a pour objectif d'instaurer une équité fiscale entre les différents assujettis à l'IS en fonction de leur contribution. Un taux de 31% est appliqué pour les sociétés dont la tranche de bénéfice net est supérieure à 5 millions de dirhams. Ce taux concerne 3% des sociétés qui réalisent environ 82% du bénéfice net global. Le taux de 20%, appliqué pour les sociétés ayant un bénéfice net supérieur à 300 mille dirhams et inférieur ou égal à un million de dirhams, a pour objectif de diminuer la pression fiscale sur cette catégorie d'entreprises. Il concerne 12% des sociétés dont le bénéfice net s'élève à 4% du bénéfice net global. Quant au taux de 10% relatif aux entreprises ayant un bénéfice net inférieur ou égal à 300 mille dirhams, rappelons qu'il a été institué en 2013 afin d'appuyer leur capacité de financement. Il a pour objectif, également, d'encourager et d'accompagner ces entreprises du fait de leur rôle dans le développement économique et social.

Et afin de moderniser l'administration fiscale et d'améliorer la qualité des services au contribuable, la Direction Générale des Impôts (DGI) s'est engagée dans un processus de modernisation de son système d'information dont la dématérialisation des procédures fiscales occupe une large place. En effet, la quasi-totalité des procédures fiscales (les déclarations, les réclamations, les rectifications, les paiements et les attestations) devrait être dématérialisé dès 2017. Parallèlement, cette administration travaille activement sur la mise en place d'un compte fiscal du contribuable permettant à celui-ci de se renseigner, en temps réel, sur la situation fiscale et sur l'état d'avancement des demandes de remboursement et de restitution.

En matière de gouvernance fiscale, une importance particulière est accordée au contrôle fiscal le considérant comme l'une des principales priorités de l'administration fiscale dans le but de préserver les intérêts aussi bien de l'Etat que des entreprises en luttant contre toutes les formes d'injustice fiscale et de concurrence déloyale. Dans ce contexte, les missions de contrôle fiscal de l'administration fiscale devraient être menées efficacement tout en respectant les garanties accordées au contribuable en matière de notification, de durée et de délai de réponse.

La lutte contre le secteur informel occupe, également, une importance pour l'administration fiscale dans la mesure où elle permet de stabiliser et de pérenniser les recettes fiscales et d'instaurer une certaine équité entre les contribuables vis-à-vis de l'impôt. Pour ce faire, la DGI a conclu des accords de partenariat avec certaines institutions (ADII, CNSS,...) détenant des données pouvant renseigner sur des assiettes fiscales non appréhendées.

3.3. Réforme du système de compensation

3.3.1. Réalisations 2012-2015

Afin de contrer le creusement du déficit budgétaire, alourdi en partie par la charge de la compensation, l'Etat s'est engagé depuis 2012 dans un processus progressif de réformes du système des subventions. La réforme prônée par le Gouvernement s'est assignée comme objectifs de réduire le poids de la charge de compensation dans le Budget et la contenir dans la limite des crédits ouverts dans le cadre de la Loi de Finances, de maîtriser les risques budgétaires éventuels et d'adopter une politique de ciblage dans le sens de préserver le pouvoir d'achat des citoyens.

[94] Il est à préciser que les établissements de crédit et organismes assimilés, Bank Al Maghrib, la Caisse de Dépôt et de Gestion, les sociétés d'assurances et de réassurances demeurent imposables au taux de 37%.

Les actions prises dans ce cadre ont porté sur le relèvement, en juin 2012, des prix à la pompe, en répercutant, partiellement, la hausse du prix de pétrole sur les prix intérieurs de certains produits énergétiques (essence, gasoil et fuel). Et depuis le 16 septembre 2013, un système d'indexation partielle des produits pétroliers a été institué et qui consiste à fixer le niveau de subvention allouée au supercarburant, au gasoil et au fuel N2 à usage industriel à celui adopté par la Loi de Finances et répercuter, partiellement, sur les consommateurs l'écart par rapport au marché international aussi bien à la hausse qu'à la baisse. En 2014, le supercarburant et le fuel N2 à usage industriel ont été totalement indexés et n'ont fait l'objet d'aucune compensation depuis le 1er février 2014, alors que la subvention du gasoil a été progressivement démantelée.

Quant au fuel spécial destiné à la production de l'électricité, il a été inclus dans le système d'indexation depuis le 1er juin 2014. En contrepartie, l'Etat s'est engagé à appuyer l'ONEE en lui accordant un appui dans le cadre du contrat-programme signé entre les deux parties pour la période 2014-2017. Et à l'instar des autres produits pétroliers liquides, le gasoil a été totalement décompensé en 2015.

Par ailleurs, un accord d'homologation des prix des carburants a été signé le 26 décembre 2014 entre le Gouvernement et le secteur des produits pétroliers pour la période allant du 1er janvier au 30 novembre 2015 dans l'objectif d'accompagner, pour une période transitoire, les professionnels du secteur pour la fixation des prix des carburants liquides, mais, également, de promouvoir les conditions d'une concurrence saine, d'assurer la sécurité d'approvisionnement, de respecter la réglementation en matière de qualité et de stockage et de soutenir les programmes d'investissement du secteur pétrolier. A la suite de cette période transitoire, les prix des carburants ont été libéralisés à partir du 1er décembre 2015.

3.3.2. Impact sur le Budget de l'Etat

Le système d'indexation partielle des produits pétroliers a permis de limiter les risques de la volatilité des prix des produits pétroliers sur la charge de compensation et de la contenir dans la limite des crédits ouverts par la Loi de Finances. En effet, les prix des carburants ont atteint leur plus haut niveau au mois de juillet 2014 et leurs plus bas niveaux en février 2015 pour le supercarburant, le gasoil et le fuel spécial et en octobre 2015 pour le fuel N2 destiné aux usages industriels et à l'ONEE. En conséquence, la charge de compensation s'est réduite pour passer de 54,9 milliards de dirhams en 2012 à 32,6 milliards de dirhams au titre de l'année 2014 et à près de 14 milliards de dirhams en 2015. Rapportée au PIB, la charge de compensation a été ramenée de 6,4% en 2012 à 4,6% en 2013 puis à 3,5% et 1,4% en 2014 et 2015, respectivement. Par ailleurs, la suppression de la péréquation[95] en 2015 s'est traduite par un manque à gagner pour l'Etat de l'ordre de 1,2 milliard de dirhams et par une réduction des prix des carburants au profit des consommateurs.

Ce système a permis d'éviter à partir de 2013 les dépassements budgétaires qui imposaient l'ouverture de crédits supplémentaires pour assurer la subvention des produits, notamment pétroliers. Il a permis, également, l'apurement progressif des arriérés cumulés lors des années antérieures et le compte d'ajustement des prix des produits pétroliers liquides a été clôturé en février 2015.

[95] Il s'agit d'une recette qui était prélevée sur le prix du supercarburant et du gasoil qui était destinée au financement d'une partie de la charge de compensation du gaz butane.

4. PROJET DE LOI DE FINANCES 2017

4.1. Contexte macro-économique du Projet de Loi de Finances 2017

La trajectoire du modèle de développement au Maroc s'est inscrite, depuis le début de la décennie précédente, dans un schéma porteur d'une croissance soutenue. Les stratégies sectorielles lancées, au cours de ces dernières années, ont induit progressivement une modernisation de la base productive et une orientation remarquable vers de nouvelles spécialisations à forte valeur ajoutée. Cette nouvelle configuration a permis de consolider les exportations hors phosphate et dérivés, de renforcer leur contenu technologique et d'améliorer la compétitivité et l'attractivité du pays pour les IDE industriels. Les comptes nationaux de l'année 2015 confirment cette nouvelle configuration comme l'indique le net rebond du rythme de progression de la valeur ajoutée des industries de transformation de 3,5% en 2014 et 4,3% en 2015 contre une moyenne de 0,5% en 2012 et 2013.

Ainsi, l'exercice de prévision pour les années 2016 et 2017 prend en considération les transformations structurelles observées au cours de ces dernières années et les évolutions récentes de la conjoncture économique nationale et internationale. Dans l'ensemble, les perspectives de croissance de l'économie marocaine s'annoncent favorables, bénéficiant, notamment, de la poursuite des grands chantiers et de l'accélération des réformes mises en vigueur. Ainsi, les années 2016 et 2017 devraient confirmer l'orientation positive des Métiers Mondiaux du Maroc, le rétablissement des secteurs qui ont enregistré des performances insuffisantes au cours des dernières années, la consolidation de la demande intérieure, la poursuite du redressement de la demande étrangère adressée au Maroc, le renforcement des transferts des MRE, la reconstitution des réserves de change et la maîtrise du besoin de financement de l'économie.

Sur cette base, la croissance économique devrait progresser à un rythme proche de son potentiel. Elle devrait se situer à 4,5% en 2017 après une croissance de 1,8% en 2016. La valeur ajoutée agricole devrait afficher une nette amélioration de 11,9% après une baisse de 8% en 2016. La valeur ajoutée non agricole, quant-à-elle, verrait son rythme de progression s'accélérer pour atteindre 3,5% en 2017 après 3% en 2016 et 1,9% en 2015. De même, les impôts nets des subventions sur les produits devraient renouer avec leur rythme de progression normal et augmenter, ainsi, de 3,7% en 2016 et 3,9% en 2017. Suite à ces évolutions, le PIB non agricole devrait progresser de 3,1% en 2016 et de 3,6% en 2017.

Les éléments de la demande intérieure devraient poursuivre leur rythme soutenu. La consommation finale intérieure devrait s'accroître, en volume, de 3% après 2,3% en 2016. La formation brute de capital fixe devrait progresser, en volume, de 2,9% après 1,9% en 2016 et 1,5% en 2015. La situation des échanges extérieurs des biens et services devrait s'améliorer en 2017 en lien avec la progression des exportations des biens et services (7,2% après 6,8% en 2016) à un rythme supérieur à celui des importations (4,8% au lieu de 8,1% en 2016). Suite à ces évolutions, les échanges extérieurs devraient contribuer positivement à la croissance économique réelle de 0,5 point après -1,1 point en 2016.

Le besoin de financement de l'économie nationale devrait se situer à 1,9% du PIB en 2017 après 2,1% en 2016, soient des niveaux largement inférieurs à la moyenne de la période 2008-2015 (6%).

Hypothèses retenues pour 2017

Les prévisions économiques pour l'année 2016 et 2017 sont établies sur la base d'un ensemble d'hypothèses portant sur l'environnement national et international. Sur le plan

international, les hypothèses portent sur les prix des matières premières sur les marchés internationaux, dont l'énergie, la parité de change et l'évolution de la demande étrangère adressée au Maroc.

Ainsi, l'exercice de prévision table sur un cours de pétrole de 44 dollars le baril en 2016 et de 54 dollars en 2017, une parité euro-dollar de 1,12 en 2016 et 2017 et un accroissement de la demande étrangère adressée au Maroc de 4,3% en 2016 et 2017.

Par ailleurs, l'exercice de prévision a pris en considération une production céréalière de 70 millions de quintaux en 2017 après 33,5 millions de quintaux en 2016 et une consolidation des autres cultures et de l'élevage. Ces prévisions tiennent compte, également, des éléments d'incertitudes qui pèsent sur l'évolution de la conjoncture chez nos principaux partenaires commerciaux et ses répercussions sur la dynamique de l'activité économique nationale.

Une configuration sectorielle globalement favorable

Sur la base des hypothèses retenues, la croissance économique devrait progresser de 4,5% en 2017 après 1,8% en 2016 sous l'effet de l'amélioration de la valeur ajoutée agricole de 11,9% après une baisse de 8% en 2016 et de celle non agricole de 3,5% après 3% en 2016. Le PIB non agricole devrait progresser de 3,1% en 2016 et de 3,6% en 2017.

Sur la base d'une production céréalière de 33,5 millions de quintaux en 2016, la valeur ajoutée du secteur agricole devrait accuser un repli de 8% attribuable, en particulier, à une régression de la valeur ajoutée céréalière de 70,3%, après une forte amélioration en 2015 de 69,6%. Cette contre-performance de la filière céréalière serait, en partie, contrebalancée par la consolidation de la croissance des autres filières, notamment l'arboriculture (+15%), le maraîchage (+4,5%) et l'élevage (+4,4%).

	Structure de la VAA en 2015	Taux de croissance (2016)	Structure de la VAA en 2016	Taux de croissance (2017)
Cultures	71,7	-12,7	68,7	15,6
Céréales	20,0	-70,3	7,3	109,0
Légumineuses	1,3	-50,0	0,8	3,0
Cultures industrielles et oléagineuses	1,3	4,6	1,5	5,1
Cultures maraichères	14,3	4,5	16,8	4,1
Arboriculture fruitière	28,9	15,0	34,7	4,5
Cultures fourragères	1,7	4,0	2,7	3,9
Aménagement et plantation	4,3	10,3	4,8	5,7
Elevage	27,1	4,4	30,2	3,5
Sylviculture, exploitation forestière, services annexes	1,1	-13,7	1,1	15,8
VA agricole	100	-8,0	100	11,9

Source : DEPF

Tableau 5 : Croissance de la valeur ajoutée agricole aux prix de l'année précédente (en %)

En 2017, les réalisations des principales filières agricoles seraient consolidées grâce à la poursuite des actions stratégiques engagées par le Plan Maroc Vert, notamment, dans le cadre de la deuxième et dernière phase de la mise en œuvre de ce Plan. La valeur ajoutée agricole devrait progresser de 11,9% en 2017 sous l'effet de l'amélioration de la production céréalière de +109%, après un fort repli en 2016 de plus de 70%. Cette performance positive de la filière céréalière serait renforcée par la consolidation de la croissance des autres filières, notamment l'arboriculture, le maraîchage et l'élevage avec des taux d'évolution respectifs de +4,5%, +4,1% et +3,5%.

Le secteur secondaire devrait progresser, en termes réels, de 3,9% en 2017 après 3,5% en 2016 et 2,8% en 2015. Les activités extractives verraient leur valeur ajoutée progresser de 4%

en 2017 après 2,5% en 2016 et une baisse de 5,1% en 2015. S'agissant de l'industrie de transformation, représentant 18% de la VAT en 2015, elle devrait progresser de 4,2% en 2017 après 3,9% en 2016 et 4,3% en 2015, tirée par la dynamique de l'ensemble des branches : secteur alimentaire et de tabac (4,7% en 2017 après 4,2% en 2016 et 4,4% en 2015), le textile et cuir (2,1% après 1,8% en 2016 et -4,1% en 2015), la chimie-parachimie (3,2% après 3% en 2016 et 3,3% en 2015), l'industrie mécanique, métallurgique et électronique (4,8% en 2016 et 2017 après 6,6% en 2015). Par ailleurs, les activités du bâtiment et des travaux publics devraient s'améliorer de 2,5% en 2017 après 2,1% en 2016 et 0,8% en 2015 eu égard aux fondamentaux solides de la demande et aux effets décalés des mesures prises pour la relance du secteur.

Le secteur tertiaire devrait enregistrer un rythme d'accroissement de 3,2% en 2017 après 2,7% en 2016 et 1,2% en 2015, soutenu par le bon comportement des activités secondaires et par la consolidation de la performance de l'activité des télécommunications (5,8% en 2017 après 4,9% en 2016 et 3,7% en 2015), des transports (3,9% en 2017 après 3,4% en 2016 et 2,4% en 2015) et du commerce (2,7% en 2017 après 2,3% en 2016 et 1,8% en 2015). Le secteur des hôtels et restaurants connaitrait, par ailleurs, une évolution modérée de son taux de croissance de 1,9% en 2017 après 1,5% en 2016 et une régression de 3,2% en 2015.

Evolution positive des éléments de la demande intérieure

Suite au maintien de la dynamique de la consommation finale intérieure et de l'investissement, la demande intérieure continuerait de soutenir la croissance économique avec une contribution de 2,9 points et 4 points à la croissance du PIB respectivement en 2016 et 2017.

La consommation finale intérieure devrait s'accroître, en volume, de 3% en 2017 après 2,3% en 2016 en relation avec la progression de la consommation des ménages (y compris ISBL) de 3,6% en 2017 après 2,1% en 2016 et 2,4% en 2015. Cette légère baisse de régime en 2016 est en lien avec le ralentissement de la progression du revenu brut disponible des ménages, en pouvoir d'achat, qui devrait enregistrer une croissance de 1,5% après 2,2% en 2015. Il serait impacté, en particulier, par la composante relative au revenu agricole des ménages (-4,9% après +16,6% en 2015). Le revenu brut disponible non agricole des ménages (hors transferts) en pouvoir d'achat progresserait, quant à lui, de 2,8% après un recul de 0,8% en 2015. La situation se redresserait en 2017 suite à une progression du revenu agricole des ménages de 13% (contre +1,5% pour le revenu brut disponible non agricole hors transferts), tirant à la hausse le revenu brut disponible total des ménages à un taux de 3,3%.

Pour ce qui est de l'investissement, il devrait capitaliser sur les acquis réalisés en lien avec la poursuite des grands chantiers et l'amélioration de l'environnement des affaires. La formation brute de capital fixe (FBCF) devrait progresser, en volume, de 2,9% en 2017 après 1,9% en 2016 et 1,5% en 2015. L'investissement brut total, composé de la FBCF et de la variation de stocks, devrait atteindre 31,2% du PIB réel en 2017 après 30,8% en 2016.

Sur le plan des échanges extérieurs, les exportations des biens et services devraient connaître une hausse, aux prix constants, de 7,2% en 2017 après 6,8% en 2016 et 6% en 2015. Les exportations des biens progresseraient de 7,4% en 2016 et de 7,3% en 2017, résultant d'un redressement des ventes en volume des phosphates et dérivés (5,9% et 5,4% respectivement) et d'un accroissement de celles des produits hors OCP (7,8% et 7,7% respectivement). Par ailleurs, les exportations des services enregistreraient une hausse de 5,8% en 2016 et de 7,2% en 2017.

De leur côté, les importations des biens et services enregistreraient une progression de 4,8% en 2017 après 8,1% en 2016 et une baisse de 3,1% en 2015. Les importations des biens connaitraient une progression de 8,6% en 2016 et de 5,1% en 2017, recouvrant une augmentation des achats en biens finis d'équipement (13,5% et 7,4% respectivement) et des biens finis de consommation (9,1% et 5,7% respectivement). Les importations des produits alimentaires connaitraient, par ailleurs, une décélération en 2017 en progressant de 3,7% après 24,2% en 2016, suite à la baisse prévue des acquisitions du blé de 17,1% estimée sur la base d'une production céréalière de 70 millions de quintaux. Les importations des produits de l'énergie devraient croitre de 1,9% en 2017 après une baisse de 0,9% en 2016 contre 5,5% et 6,6% respectivement pour les demi-produits. Quant aux importations des services, elles devraient croître de 3,9% en 2016 et de 2,1% en 2017.

Suite à ces évolutions, la contribution des échanges extérieurs à la croissance économique réelle serait positive de 0,5 point en 2017 après -1,1 point en 2016.

Besoin maintenu de financement de l'économie

Globalement, la sphère économique nationale évoluerait en 2016 et 2017 dans un contexte de maîtrise des prix. Ainsi, le niveau général des prix, appréhendé par l'indice du prix du PIB, devrait augmenter d'environ 1% en 2017 après 1,5% en 2016 et 1,7% en 2015.

Le revenu national brut disponible, aux prix courants, devrait enregistrer une hausse de l'ordre de 5,3% en 2017 après 3,3% en 2016 et 5,5% en 2015. A l'origine de cette évolution, la hausse du PIB nominal de 5,5% en 2017 au lieu de 3,3% en 2016 et de 6,3% en 2015 et la consolidation des revenus nets en provenance du reste du monde, en lien avec le redressement continu des transferts des résidents marocains à l'étranger de 3,9% en 2017 après 3,1% en 2016 et 2,9% en 2015.

L'épargne nationale brute devrait se situer à 29,1% du PIB en 2017 après 28,3% en 2016 et en 2015. Le taux d'investissement brut devrait atteindre 30,5% en 2016 et 31% en 2017. Suite à ces évolutions, le besoin de financement de l'économie nationale devrait s'améliorer en 2017 pour se situer à 1,9% du PIB après 2,1% en 2016, soient des niveaux largement inférieurs à la moyenne de la période 2008-2015 (6%).

4.2. Objectifs prioritaires du Projet de Loi de Finances 2017

Le Projet de Loi de Finances 2017 met en avant les priorités découlant des Hautes Orientations Royales permettant d'asseoir les bases d'un développement équilibré dans toutes ses dimensions. Les actions envisagées, dans ce cadre, visent l'accélération de la transformation structurelle de l'économie nationale à travers le développement de l'industrialisation de l'exportation, la consolidation des efforts pour le renforcement de la compétitivité de l'économie nationale et l'amélioration de sa productivité, la promotion du capital humain, le renforcement des mécanismes de la gouvernance institutionnelle et la poursuite du redressement des équilibres macro-économiques.

4.2.1. L'accélération de la transformation structurelle de l'économie nationale à travers le développement de l'industrialisation et l'exportation

La consolidation des bases d'un développement économique équilibré, susceptible de soutenir la demande et l'offre dans notre pays, figure parmi les priorités du PLF 2017 en vue de réaliser la transformation structurelle de l'économie nationale et de rejoindre le concert des pays émergents. Dans ce cadre, les efforts seront déployés pour le soutien de l'offre de

production des secteurs destinés à l'exportation, à forte valeur ajoutée et créateurs de richesse et d'emploi. A cet effet, l'accent sera mis sur quatre points essentiels à savoir :

- la poursuite de la mise en œuvre et l'activation du Plan national d'accélération industrielle, à travers le développement des filières exportatrices telles que le textile, les industries de transformations liées à l'agriculture, la pêche, les médicaments, les industries mécaniques, les phosphates et l'artisanat. Ceci requiert le développement des systèmes industriels et la création d'écosystèmes industriels, le renforcement de l'intégration industrielle, l'augmentation de la valeur ajoutée localement générée et la consolidation de l'appropriation des capacités industrielles à l'échelle nationale à travers la compensation industrielle, tout en assurant l'appui financier, le foncier, la logistique et les ressources humaines requises et en encourageant le partenariat public-privé ;
- l'exploitation des opportunités offertes par les accords de libre-échange conclus avec plusieurs pays et groupements économiques, ainsi que le renforcement des mécanismes de la diplomatie économique telle que prônée par sa Majesté le Roi Mohammed VI. Une diplomatie économique fondée sur la diversification des partenariats économiques (le renforcement du partenariat stratégique avec les pays du Conseil de Coopération du Golfe et du partenariat sud-sud avec les pays de l'Afrique subsaharienne), la consolidation des partenariats stratégiques traditionnels (la France, l'Espagne, l'Union européenne,...) et l'ouverture sur de nouveaux espaces économiques tels que la Russie, la Chine et l'Inde.
- la valorisation des efforts de diversification de la valeur ajoutée agricole dans le cadre du Plan Maroc Vert en réduisant sa vulnérabilité aux aléas climatiques et en accélérant les investissements y afférents et l'agriculture solidaire, ainsi que la promotion du secteur des services en l'orientant vers les activités à forte valeur ajoutée et créatrices d'emplois et en accélérant certaines stratégies dans les secteurs du tourisme, des télécommunications et de l'offshoring.
- le renforcement des mécanismes de l'économie verte et de développement durable et ce, à travers, d'une part, la concrétisation des grands projets lancés, surtout dans le domaine de l'énergie solaire, éolienne et hydraulique et d'autre part, la réussite de l'organisation de la 22e édition de la COP22.

4.2.2. Le renforcement de la compétitivité de l'économie nationale et la promotion de l'investissement privé

Le renforcement de la compétitivité et la promotion de l'investissement privé figurent parmi les priorités fondamentales du PLF 2017. De ce fait, les efforts seront déployés pour améliorer le climat des affaires et mettre en œuvre le nouveau plan de réforme de l'investissement, notamment, en matière d'adoption d'une charte d'investissement et des mesures d'appui aux investisseurs et entreprises exportatrices. De plus et pour accompagner la dynamique de l'investissement et de l'entreprise, la modernisation du secteur financier sera poursuivie et ce, à travers la diversification des outils d'intervention au niveau des marchés financiers et la dynamisation de la bourse de Casablanca et du Casablanca Finance City.

Il serait, également, nécessaire d'investir tous les outils juridiques, fiscaux et douaniers afin de garantir une concurrence loyale entre les acteurs économiques et protéger le tissu économique national, notamment, à travers la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales, la contrebande, les déclarations douanières incomplètes et l'importation des produits issus de la contrefaçon.

En outre, pour promouvoir le tissu d'entreprenariat national et assurer l'intégration du secteur informel, il sera procédé à la mise en œuvre du Fonds de soutien à la création et l'accompagnement des start-up et des projets innovants, tout en garantissant la coordination entre les différents acteurs institutionnels en matière d'accompagnement, le financement et les garanties destinés, notamment, aux PME ainsi que l'accélération des restitutions fiscales, la réduction des délais de paiement, l'apurement des arriérés et la garantie de l'accès aux marchés publics.

4.2.3. La qualification du capital humain et la réduction des disparités sociales et spatiales

Conscient de l'importance que revêt le capital humain en tant que pierre angulaire des politiques publiques, le PLF 2017 comptera parmi ses priorités, la qualification du capital humain et la réduction des disparités sociales et spatiales, à travers, notamment, l'accélération de la mise en œuvre de la vision stratégique 2015-2030 relative à la réforme de l'enseignement et de la formation.

De plus, une attention particulière sera accordée au renforcement de l'accès aux prestations de santé et de protection sociale et à l'habitat, notamment, pour les couches défavorisées, ainsi qu'à la promotion de l'emploi et la lutte contre la précarité.

La priorité sera, également, accordée aux politiques et aux programmes de lutte contre la pauvreté et la vulnérabilité. Pour ce faire, les efforts seront consolidés pour la pérennisation des ressources dédiées aux programmes de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain et au Fonds de la Cohésion Sociale ainsi que l'opérationnalisation du Programme Royal pour la réduction des disparités spatiales et sociales au monde rural afin d'améliorer les conditions de vie des couches défavorisées, notamment, dans les zones rurales et périphériques des villes.

Les efforts porteront, également, sur le renforcement et l'intégration des programmes et mesures dédiés à l'amélioration des conditions de vie des femmes, des jeunes et des personnes à besoins spécifiques pour leur intégration dans la société ainsi qu'à la poursuite des efforts déployés en faveur des Marocains du Monde en vue de leur garantir un meilleur service et une meilleure communication et accueil.

4.2.4. Le renforcement des mécanismes de la gouvernance institutionnelle et la poursuite du redressement des équilibres macro-économiques

Le renforcement des mécanismes de la gouvernance institutionnelle est l'une des priorités fondamentales érigées dans le cadre du PLF 2017. Il constitue, ainsi, une base essentielle pour la gestion des politiques publiques et leurs orientations en vue d'atteindre les objectifs escomptés en termes de développement économique et de répartition équilibrée et équitable de ses fruits au profit de toutes les catégories de la population et sur l'ensemble du territoire national. Pour y parvenir, les efforts seront accentués pour la poursuite de la mise en œuvre des dispositions de la Constitution et des lois organiques et les institutions constitutionnelles, la réforme de la justice et son autonomie et le renforcement de la protection des droits et des libertés, ainsi que la modernisation et l'amélioration de l'administration judiciaire.

Dans ce sens, la mise en œuvre rapide de la régionalisation constitue un préalable pour l'implémentation d'une gouvernance institutionnelle efficace et la réalisation d'un développement économique équilibré, à travers la mise en place d'un plan stratégique en matière de transfert progressif des prérogatives aux régions.

En outre, la mise en œuvre de la déconcentration administrative sera placée en tête des priorités, en garantissant la cohérence et l'efficacité des interventions étatiques et des collectivités territoriales et en permettant le renforcement de la dynamique de l'émergence des pôles régionaux. Dans ce sens, le PLF 2017 insiste sur l'accompagnement du développement des différentes régions du Royaume, en accordant, notamment, une grande priorité à la poursuite de la mise en œuvre du modèle de développement des provinces du Sud, permettant, ainsi, de créer la richesse et les emplois et de garantir le développement humain inclusif et l'aménagement territorial durable en faveur de ses populations.

Conformément aux Hautes Orientations Royales dans le Discours du Trône du 30 juillet 2016, la mise en œuvre du nouveau concept d'autorité, à travers l'adoption des principes de reddition des comptes et le renforcement des mécanismes de contrôle et d'application de la loi, s'inscrit également parmi les objectifs prioritaires du PLF 2017. En parallèle, il sera procédé à la mise en œuvre de la stratégie nationale de la lutte contre la corruption à travers la coordination de toutes les parties prenantes.

Dans le même sillage, l'accent sera mis sur l'intensification des bases de la gouvernance sécuritaire et le renforcement de ses ressources humaines et matérielles, conformément aux Hautes Orientations Royales, afin de protéger la sûreté du pays et des citoyens contre toutes les formes de criminalité et d'extrémisme.

En outre, la dynamique des réformes structurelles sera renforcée, notamment, en matière de réforme du système de la retraite, à travers la mise en place, à terme, d'un système cohérent de retraite basé sur deux pôles et la consolidation des mécanismes de bonne gouvernance des organismes de retraites. Cette dynamique se renforcera par la poursuite de la réforme du système de la compensation en vue de dégager des marges budgétaires supplémentaires en faveur de l'investissement dans les infrastructures et les secteurs productifs ainsi que les programmes ciblant les couches sociales défavorisées.

La réforme fiscale sera, également, poursuivie conformément aux recommandations préconisées lors des assises nationales sur la fiscalité de 2013. A cet effet, des mesures seront introduites portant, notamment, sur l'octroi du statut d'exportateur pour soutenir les secteurs destinés à l'exportation, la réduction des exonérations dans le cadre de la poursuite de la réforme de la TVA, l'exonération des projets d'investissement autonomes et l'institution de la neutralité fiscale pour les groupes de sociétés et en faveur des ventes à réméré portant sur les biens immeubles. Des mesures de simplification, de clarification et d'harmonisation du système fiscal sont, également, proposées et portent, particulièrement, sur la simplification des formalités pour bénéficier de l'exonération du logement social, la clarification des modalités de restitution de l'IS en cas de cessation d'activité et l'harmonisation de la taxation des véhicules automobiles. Et en matière d'amélioration de la gestion de l'impôt, le Projet de Loi de Finances 2017 prévoit l'amélioration des relations entre l'administration fiscale et les notaires par l'accomplissement de la formalité de l'enregistrement par procédés électroniques.

Par ailleurs, dans le cadre de la poursuite des efforts pour le rétablissement progressif des équilibres macroéconomiques et afin de ramener le déficit budgétaire à 3% du PIB en 2017, les principales orientations du PLF 2017 seront focalisées sur :

- la maîtrise de la masse salariale des départements ministériels étant donné l'entrée en vigueur en 2017 du caractère limitatif des crédits de personnel. Dans ce sens, l'attention sera accordée à la rationalisation des postes budgétaires et leur programmation sur la

base d'une étroite coordination entre le Ministère de l'Economie et des Finances et les départements ministériels ainsi qu'à la limitation des postes budgétaires à des niveaux répondant aux besoins réels de l'administration tout en tenant compte de l'impact de la réforme de la retraire et les possibilités offertes en matière de redéploiement des effectifs aux niveaux spatial et ministériel.

- la rationalisation des dépenses relatives aux matériels et dépenses diverses à travers, notamment, la maîtrise des dépenses relatives à la consommation en eau, en électricité et en télécommunications, à la location et l'aménagement des locaux administratifs, aux frais de missions, à l'organisation des conférences et congrès et aux frais de réception et des hôtels.
- l'amélioration de l'efficience et de l'efficacité des dépenses d'investissement en veillant à prioriser les programmes et les projets objets d'accords conclus devant Sa Majesté ou avec les organismes internationaux ou les bailleurs de fonds, ou en cours de réalisation et l'annulation des crédits reportés conformément aux nouvelles dispositions de la LOF qui concerne le plafonnement des reports. A cet effet, une nouvelle approche de gestion des projets d'investissements publics sera instaurée à partir de 2017 et qui est fondée sur la mise en place de critères exacts et unifiés pour la sélection des projets, le suivi de leur réalisation et l'évaluation de leur impact. Ainsi, il a été décidé de prévoir, pour chaque projet d'investissement, des études de projets qui reflètent sa rentabilité économique et sociale, son impact sur l'amélioration des conditions de vie des citoyens et les mécanismes du suivi de sa réalisation et de la maîtrise des coûts. Les projets d'investissement devraient tenir compte, également, de la régularisation préalable de la situation juridique du foncier avant le lancement de ces projets.
- la rationalisation des transferts au profit des établissements et entreprises publics bénéficiaires des subventions étatiques, tout en respectant les mêmes orientations relatives à la préparation du Budget de l'Etat et en tenant compte de l'état d'avancement des réalisations effectives des projets d'investissement.

4.3. Prévisions des recettes et des dépenses de l'Etat au titre de l'année 2017

Les résultats enregistrés au terme des huit premiers mois de l'année 2016 témoignent d'un rythme d'exécution des dépenses et des recettes en phase avec les prévisions de la LF 2016. En effet, les recettes fiscales ont connu un taux d'exécution de 65% parallèlement à un taux de réalisation de 67% des dépenses. Le rythme modéré d'exécution des recettes non fiscales, soit 57%, est lié, principalement, aux réalisations relatives aux dons.

Globalement, la configuration des finances publiques, telle qu'elle ressort de l'actuel Projet de Loi de Finances, s'inscrit dans la poursuite de rééquilibrage du profil des finances publiques dans le sens de la maîtrise du déficit budgétaire et ce, afin d'assurer leur soutenabilité à moyen terme. Ainsi, les prévisions des recettes et des dépenses devraient se traduire par un déficit budgétaire de l'ordre de 3% du PIB en 2017.

4.3.1. Recettes de l'Etat

Les recettes ordinaires, hors recettes du fonds de soutien des prix et du fonds spécial routier, sont évaluées à près de 223,3 milliards de dirhams en 2017. Elles s'inscriraient en progression de 2% par rapport aux prévisions de la LF 2016, recouvrant une hausse de 4,8% des recettes fiscales et un recul de 17,9% des recettes non fiscales.

Impôts directs

Les recettes des impôts directs se situeraient à près de 89,4 milliards de dirhams en 2017, en hausse de près de 4,5% par rapport aux prévisions de la LF 2016. Par catégorie d'impôt, les recettes relatives à l'impôt sur les sociétés devraient augmenter de 2,9% pour se chiffrer à 45,6 milliards de dirhams, soit l'équivalent de 4,2% du PIB. Pour leur part, les recettes de l'impôt sur le revenu sont estimées à 40,9 milliards de dirhams, en progression de 5,8% par rapport aux prévisions de la LF 2016. En pourcentage du PIB, ces recettes atteindraient 3,8%.

Impôts indirects

Estimées à 84,6 milliards de dirhams, les recettes globales au titre des impôts indirects devraient enregistrer une progression de 4,4% par rapport aux prévisions de la LF 2016. Cette évolution serait tirée par le comportement haussier aussi bien des recettes de la taxe sur la valeur ajoutée que des recettes de la taxe intérieure de consommation.

Les recettes de la taxe sur la valeur ajoutée atteindraient près de 58 milliards de dirhams, en augmentation de 4,5% par rapport aux prévisions de la LF 2016. Par catégorie, les recettes de la TVA intérieure sont prévues à 22,7 milliards de dirhams, soit une augmentation de 2,4%. Les recettes de la TVA à l'importation se situeraient à près de 35,3 milliards de dirhams, en progression de 5,8%.

Les recettes de la taxe intérieure de consommation afficheraient une hausse de 4,3% pour atteindre 26,6 milliards de dirhams, soit 9,2 milliards de dirhams au titre de la TIC sur les tabacs (+1,1%), 15,9 milliards de dirhams pour la TIC sur produits pétroliers (+7,2%) et 1,5 milliard de dirhams pour les autres TIC (-3,4%).

Droits d'enregistrement et de timbre

Les recettes au titre des droits d'enregistrement et de timbre sont prévues à près de 18,1 milliards de dirhams, en hausse de 4,5% par rapport aux prévisions de la LF 2016, en ligne avec l'évolution prévue de l'activité économique.

Droits de douane

Les recettes des droits de douane sont estimées à 8,9 milliards de dirhams, soit une hausse de 13% par rapport aux prévisions de la LF 2016.

Recettes non fiscales

Les recettes non fiscales sont prévues à près de 22,3 milliards de dirhams, en baisse de 17,9%. Elles représenteraient 9,8% du total des recettes ordinaires. Les recettes afférentes aux produits en provenance des entreprises et des établissements publics sont évaluées à près de 9,1 milliards de dirhams, représentant près de 0,8% du PIB et 4% des recettes ordinaires. Quant au produit des autres recettes, il est évalué à près de 13,2 milliards de dirhams dont 8 milliards de dirhams au titre des dons dans le cadre de la coopération avec le Conseil de Coopération du Golfe.

4.3.2. Dépenses de l'Etat

Les dépenses ordinaires sont estimées à 209,9 milliards de dirhams en 2017, soit un recul de 0,8% par rapport aux prévisions de la LF 2016. En pourcentage du PIB, ces dépenses représenteraient près de 19,4% contre 20,4% en 2016.

Les dépenses en biens et services atteindraient près de 167,8 milliards de dirhams, soit le même niveau qu'en 2016. La masse salariale atteindrait 106,8 milliards de dirhams, en quasi-stagnation comparativement aux prévisions de la LF 2016 (-0,1%). Quant aux dépenses au titre des « autres biens et services », elles s'établiraient à près de 61 milliards de dirhams, en légère progression de 0,1%.

Les charges en intérêts de la dette sont estimées à 27,5 milliards de dirhams, en recul de près de 2,9%, atteignant 2,5% du PIB. La baisse prévue de ces charges est attribuable au repli de celles de la dette intérieure de 2,2% et de celles afférentes à la dette extérieure de 6,9%.

La charge de la compensation (y compris le Fonds de soutien des prix) est projetée à 14,7 milliards de dirhams, soit 1,4% du PIB. Cette estimation est basée sur un prix du gaz butane de 350 dollars la tonne et un taux de change de 9,8 dirhams par dollar.

En matière d'investissement, le Projet de Loi de Finances 2017 prévoit des émissions d'un montant de près de 55,6 milliards de dirhams (y compris le Fonds spécial routier), soit près de 5,1% du PIB à l'instar de l'année 2015.

Par ailleurs, il convient de préciser que l'effort d'investissement global du secteur public (Entreprises et Etablissements Publics, Budget Général, Collectivités Locales, Comptes Spéciaux du Trésor et SEGMA) serait poursuivi en 2017 pour un montant de 190 milliards de dirhams, en hausse d'un milliard.

CONCLUSION GENERALE

Le Projet de Loi de Finances 2017 intervient dans un contexte mondial et régional perturbé, confronté à des défis et des incertitudes considérables et où les changements survenus dans les paradigmes du développement à l'échelle mondiale ont des impacts majeurs sur la géographie de la croissance dans le monde, sur le fractionnement des systèmes de production et sur la dynamique et les flux du commerce mondial.

La complexité de ces changements pose de nouvelles problématiques en termes d'inclusivité, de réduction des inégalités et plus généralement de vocation des modèles de développement à assurer les conditions de soutenabilité, de durabilité et de respect de l'environnement, au meilleur service des populations dans le respect de la dignité et de l'équité auxquelles elles ont droit.

Dans ce cadre, le Maroc est appelé à s'intégrer avantageusement dans ce monde en mutation, à poursuivre son processus de transformation structurelle et à moderniser progressivement son tissu productif à travers la diversification spatiale et sectorielle de son système productif et un positionnement mieux affirmé sur les chaines de valeur mondiales.

La dynamique des réformes initiées, la multiplicité des champs concernés et l'élan majeur donné par la nouvelle constitution du Royaume l'y prédisposent certes, mais ils l'interpellent aussi sur des évaluations lucides et courageuses que la maturité de son expérience impose pour mieux négocier les ajustements voire les révisions à introduire en vue d'accélérer les rythmes de progrès à sa portée et pour dépasser les obstacles et les passifs désormais insoutenables qui l'entravent pour libérer le potentiel et l'ambition du pays à s'assurer un socle sûr pour son émergence et son développement.

Une des questions majeures mises en exergue dans plusieurs Discours de Sa Majesté le Roi revient à reconsidérer les voies qui peuvent le mieux conjuguer les impératifs d'une croissance forte, durable et soutenable et les exigences d'une forte inclusivité du modèle de développement marocain, de telle sorte à garantir une vie digne et ouverte sur le progrès et la prospérité pour l'ensemble des citoyennes et des citoyens, dans toutes les régions du Royaume, en tenant compte de la diversité et de la multiplicité des dimensions matérielles et immatérielles qui répondent à leur ambition légitime.

Dans ces conditions, le traitement des questions liées à la soutenabilité et à la durabilité du modèle de développement s'invitent au débat et à la prise de décision au regard des acquis, des fragilités structurelles constatées et des principaux défis qu'il est amené à relever, notamment, à travers ses impacts sur l'environnement et les ressources naturelles, à un moment où le Maroc s'attelle à l'organisation de la COP 22 et où il est appelé à contribuer à proposer des solutions innovantes porteuses d'espérances pour l'humanité.

La réduction des inégalités sociales, de genre et des territoires et la promotion de la solidarité s'affirment, également, comme des priorités incontournables pour donner du sens aux efforts consentis pour développer le potentiel économique du pays dans le cadre d'une démocratie participative pleine, entière et orientée résolument vers l'accès aux différentes générations des droits de la personne tels qu'ils sont inscrits dans la loi fondamentale du Royaume.

C'est à l'aune de ces défis que de nouvelles trajectoires de progrès peuvent s'offrir au pays et à ces différentes composantes régionales dans la diversité de ses atouts, la pertinence des choix nationaux, continentaux et internationaux sans cesse réaffirmés par Le Souverain pour relever le défi de l'émergence et promouvoir le message civilisationnel du Royaume en faveur de la paix, de la tolérance et de la prospérité dans une région, toujours, en quête de stabilité, de démocratie et de développement.

Gageons que les débats qui se développeront autour de ce projet de loi de finances prendront la juste mesure des problématiques posées dans un contexte certes particulier mais où l'espérance est toujours permise.

ANNEXES STATISTIQUES

	Moyenne 2006-10	2011	2012	2013	2014	2015	Prévisions 2016	2017
1.1- Environnement international								
Croissance économique mondiale (FMI) (En %)	**3,9**	**4,2**	**3,5**	**3,3**	**3,4**	**3,1**	**3,1**	**3,4**
États-Unis	0,8	1,6	2,2	1,5	2,4	2,4	2,2	2,5
Zone Euro	0,8	1,6	-0,9	-0,3	0,9	1,7	1,6	1,4
France	0,8	2,1	0,2	0,7	0,6	1,3	1,5	1,2
Espagne	1,1	-1,0	-2,6	-1,7	1,4	3,2	2,6	2,1
Chine	11,2	9,5	7,7	7,7	7,3	6,9	6,6	6,2
Turquie	3,2	8,8	2,1	4,2	2,9	3,8	3,8	3,4
Moyen-Orient et Afrique du Nord (MENA)	4,6	4,6	5,1	2,1	2,6	2,3	2,9	3,3
Maroc (1)	5,0	5,2	3,0	4,5	2,6	4,5	1,8	4,5
Algérie	2,5	2,8	3,3	2,8	3,8	3,7	3,4	2,9
Tunisie	4,4	-1,9	3,9	2,4	2,3	0,8	2,0	3,0
Egypte	6,2	1,8	2,2	2,1	2,2	4,2	3,3	4,3
Commerce mondial des B&S en volume	**4,1**	**7,1**	**2,8**	**3,4**	**3,7**	**2,6**	**2,7**	**3,9**
Cours internationaux des principaux produits								
Pétrole (moyenne) ($/bbl)	74,6	104,0	105,0	104,1	96,2	50,8	42,9	50,0
Phosphates bruts ($/t)	141,1	184,9	185,9	148,1	110,2	117,0	118,0	117,0
Blé dur Etats Unis ($/t)	244,2	316,3	313,2	312,2	284,9	204,5	180,0	188,0
1.2- Composantes du PIB (Evolution annuelle aux prix de l'année précédente) (En %)								
Produit intérieur brut	**5,0**	**5,2**	**3,0**	**4,5**	**2,6**	**4,5**	**1,8**	**4,5**
Agriculture		5,7	-9,1	17,2	-2,2	12,8	-8,0	11,9
Hors agriculture		5,2	4,7	2,9	3,2	3,5	3,1	3,6
Industries de transformation		6,8	1,8	-0,7	3,5	4,3		
Bâtiment et travaux publics	6,5	4,9	2,2	1,6	2,6	0,8		
Administration publique générale et sécurité sociale	4,8	9,9	5,1	3,7	2,7	0,4		
Importations de biens et services	7,0	9,1	3,3	-0,1	3,3	-3,1	8,1	4,8
Consommation finale intérieure		5,0	5,1	3,4	3,2	2,3	2,3	3,0
Ménages(2)		5,5	4,2	3,2	3,6	2,4	2,1	3,6
Administrations publiques	5,1	3,4	8,5	4,2	1,8	1,9	2,9	1,2
Formation brute du capital fixe	6,8	7,8	3,6	-0,5	-2,1	1,5	1,9	2,9
Exportations de biens et services	4,2	5,6	2,7	0,0	8,4	6,0	6,8	7,2
1.3- Contribution à la croissance en volume (En points)								
Produit intérieur brut	5,0	5,2	3,0	4,5	2,6	4,5	1,8	4,5
Agriculture		0,7	-1,1	2,0	-0,3	1,4	-0,9	1,4
Hors agriculture		4,0	3,7	2,3	2,5	2,7	2,4	2,7
Industries de transformation		1,1	0,3	-0,1	0,5	0,7		
Bâtiment et travaux publics	0,4	0,3	0,1	0,1	0,1	0,0		
Administration publique	0,4	0,8	0,5	0,3	0,3	0,0		
Importations de biens et services	0,8	-3,9	-1,6	0,0	-1,5	1,5	-3,4	-2,0
Consommation finale intérieure	4,0	3,8	4,1	2,8	2,5	1,8	1,8	2,3
Ménages (2)	3,1	3,2	2,5	1,9	2,1	1,5	1,2	2,1
Administrations publiques	0,9	0,6	1,6	0,8	0,4	0,4	0,6	0,2
Formation brute du capital fixe	2,1	2,4	1,1	-0,2	-0,7	0,5	0,5	0,8
Exportations de biens et services	1,2	1,8	0,9	0,0	2,7	2,1	2,3	2,5
1.4- Ratios économiques								
Importations de biens et services/PIB	43,2	48,7	50,2	47,2	46,8	42,1	42,6	43,4
Consommation finale intérieure/PIB	75,9	78,2	80,2	79,8	80,3	77,5	77,5	76,5
Ménages (2)	58,2	59,5	60,4	59,9	60,4	58,3	58,2	58,0
Administrations publiques	17,7	18,7	19,8	19,9	19,9	19,2	19,3	18,6
Exportations de biens et services/PIB	32,6	34,7	34,9	32,8	34,3	34,3	34,6	35,9
Taux d'ouverture de l'économie (En %) (3)	75,8	83,4	85,1	80,0	81,2	76,4	77,2	79,3
Taux de pénétration (En %) (4)	38,9	42,6	43,4	41,1	41,4	38,8	39,5	40,4
Taux d'investissement brut (5)	34,7	35,8	35,0	34,7	32,2	30,2	30,5	31,0
Epargne nationale brute en % du PIB	32,0	27,9	25,5	27,0	26,4	28,3	28,3	29,1
Capacité (+) ou besoin (-) de financement en % du PIB	-2,7	-7,9	-9,5	-7,7	-5,8	-1,9		
RNBD aux prix courants par habitant (En DH)	24223	27045	27508	29093	29604	30895	31337	32585

Source : - World Economic Outlook, FMI, Commodity price data, Banque Mondiale
- Haut Commissariat au Plan

(1) Source Haut Commissariat au Plan jusqu'en 2015 et prévision de la DEPF pour 2016 et 2017.
(2) y compris la consommation des ISBL
(3) Total des exportations et des importations des biens et services rapporté au PIB nominal
(4) Importations des biens et services rapportées à la demande intérieure.
(5) Formation brute du capital fixe augmentée des variations des stocks rapportées au PIB

	Moyenne 2006-10	2011	2012	2013	2014	2015
1.5 - Commerce extérieur						
Évolution des exportations globales (En millions de dh)	131168	174994	184885	184626	200808	218040
Taux de croissance (En %)	8,5	17,0	5,7	-0,1	8,8	8,6
Alimentation	6,6	6,9	5,1	10,6	7,4	15,8
Dont : - Agrumes	1,2	23,7	-30,3	16,8	-2,7	21,2
- Produits de la mer (1)	4,6	-1,0	18,0	5,0	2,9	14,0
Énergie et lubrifiants	-7,6	186,9	63,0	22,6	-28,1	-53,0
Produits bruts	11,5	25,9	-3,0	-19,8	-1,1	18,3
Demi-produits	10,6	24,3	-2,2	-14,6	7,6	2,5
Groupe OCP (2)	17,3	35,0	-0,1	-22,9	2,5	15,7
Produits finis d'équipement	20,6	14,9	4,8	16,6	4,5	14,6
Produits finis de consommation	2,2	8,4	16,7	5,5	23,3	9,7
Part des principaux partenaires dans les exportations (En %)						
Union européenne (28)	65,5	58,8	56,8	61,0	63,3	63,7
dont : - France	24,5	21,1	21,4	21,6	20,6	20,5
- Espagne	19,0	18,3	16,4	19,0	21,9	22,5
Évolution des importations globales (En millions de dh)	271966	357770	386949	381277	391296	372225
Taux de croissance (En %)	10,1	20,1	8,2	-1,5	2,6	-4,9
Alimentation	13,3	33,4	7,7	-14,6	17,1	-14,8
Dont Blé	12,2	57,3	3,7	-31,9	55,1	-32,9
Énergie et lubrifiants	11,6	31,9	18,0	-4,1	-9,3	-28,5
Dont pétrole	0,9	25,2	19,7	-3,1	-22,4	-61,3
Produits bruts	5,8	41,6	2,0	-22,5	12,4	3,5
Demi-produits	9,0	21,8	0,8	4,0	2,6	4,5
Produits finis d'équipement	10,6	3,0	6,6	10,6	3,1	9,9
Produits finis de consommation	8,9	10,9	7,2	-1,7	10,2	1,3
Part des principaux partenaires dans les importations (En %)						
Union européenne (28)	51,8	47,6	47,4	50,2	51,4	53,4
dont : - France	15,8	14,3	12,4	13,0	12,5	12,4
- Espagne	11,3	11,0	13,2	13,5	13,8	14,4
États-unis	5,9	8,1	6,4	7,5	6,9	6,4
Taux de couverture de biens et services (En%)		69,6	68,4	68,2	72,5	80,8
Taux de couverture des biens (En%)	48,2	48,9	47,8	48,4	51,3	58,6
Déficit commercial global en % du PIB	20,1	22,3	23,8	21,9	20,6	15,7
Facture énergétique en % du PIB	8,4	11,0	12,6	11,4	10,0	6,7
Facture énergétique en % des exportations globales	44,9	51,6	57,7	55,4	46,2	30,4
Importations des biens d'équipement en % du PIB	9,0	8,5	8,8	9,2	9,2	9,5
Balance des paiements en % du PIB						
Solde du compte courant		-7,9	-9,5	-7,9	-5,7	-2,2
Biens et services		-13,8	-15,1	-14,6	-12,3	-7,9
Biens		-21,0	-22,3	-20,5	-18,8	-14,6
Services		7,2	7,2	6,0	6,4	6,7
Revenu primaire		-2,0	-2,3	-1,5	-2,4	-1,9
Revenu secondaire		7,9	7,8	8,1	9,1	7,6
Recettes voyages		7,2	6,8	6,4	6,4	6,2
Recettes MRE	7,5	7,1	6,9	6,4	6,5	6,1
Recettes des investissements directs étrangers (En millions de dh)	30462	25628	32092	39077	36550	39047
1.6 - Monnaie						
Taux de croissance de l'agrégat M3 (En %)	11,9	6,4	4,5	3,1	6,2	5,7
Créances sur l'économie en % du PIB	77,7	96,3	97,9	95,6	96,4	92,1
Avoirs extérieurs nets en mois d'importation de marchandises globales		5,8	4,5	4,5	5,4	7,3
Taux de liquidité globale de l'économie (3)		159,2	161,9	159,4	169,5	172,4
Taux de croissance de l'indice des prix à la consommation (%)	2,3	0,9	1,3	1,9	0,4	1,6
Cours de change des principales devises par rapport au dirham (Achat)						
1 Euro	11,169	11,216	11,058	11,121	11,123	10,797
1 $ USA	8,222	8,062	8,601	8,384	8,381	9,737

Source : Calcul de la DEPF sur la base des données de l'Office des Changes et de Bank Al-Maghrib

(1) Produits de la mer : Poissons frais, salés, séchés ou fumés, Poissons vivants, Crustacés, mollusques et coquillages et Préparations et conserves de poissons et crustacés.

(2) Phosphates, engrais naturels et acide phosphorique

(3) Rapport de la liquidité totale de l'économie, constituée de M3 et des agrégats de placements liquides, au PIB nominal.

	Moyenne 2006-10	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15	2015/16
2.1 - Agriculture et pêche							
Moyenne des précipitations nationales (mm)	403	691	400	450	274	348	199
Production des 3 principales céréales (milliers de qx)	67859	83354	50794	96566	67540	114717	33500
Rendement (qx/ha)	13,7	16,3	10,1	18,7	14,8	21,4	9,3

	Moyenne 2006-10	2011	2012	2013	2014	2015
2.2- Mines						
Production marchande des phosphates (milliers de tonnes)	25003	28052	27060	26400	27390	26264
Production de l'acide phosphorique (milliers de tonnes)	3362	4488	4265	4464	4525	5178
Chiffre d'affaires à l'exportation du groupe OCP (En millions de dh)	29095	48461	48395	37330	38277	44304
Part des produits dérivés des phosphates (%)	72,0	74,0	73,5	75,6	78,6	77,5
Taux de croissance de l'indice de la production minière (%)	2,7	5,2	-3,2	-1,9	3,3	-3,6
2.3- Énergie et eau						
Taux de croissance de l'indice de la production d'électricité (%)	3,4	6,3	9,2	0,8	3,4	7,6
Energie électrique appelée nette (millions de KWh)	23853	28752	31056	31885	33380	34273
Ventes électrique de l'ONEE (millions de KWh)	21508	25670	27559	27769	28827	29404
Taux de remplissage des barrages (%)	63,3	71,0	73,8	64,3	72,5	77,0
2.4 Industries de transformation						
Taux de croissance de l'indice de la production industrielle (%)	2,5	2,0	3,4	1,1	0,3	0,9
Produits des industries alimentaires	2,3	3,3	2,2	2,0	3,3	2,8
Produits de l'industrie textile	1,2	-0,4	3,6	-3,4	1,8	1,1
Produits de l'industrie automobile	14,5	2,6	-2,3	8,2	-4,2	9,2
2.5 - Bâtiment et travaux publics						
Ventes totales de ciment (milliers de tonnes)	13457	16130	15871	14864	14060	14251
Autorisations de construire (nombre)	52671	53086	54869	54502	42559	
2.6- Tourisme						
Taux d'occupation (%)	45,2	40,0	40,0	43,0	44,0	40,0
Arrivées de touristes (y compris MRE) (milliers)	7895	9342	9375	10046	10283	10177
Nuitées touristiques dans les hôtels classés (milliers)	16788	16869	17484	19114	19633	18397
Recettes touristiques (millions de dh)	55193	58904	57835	57579	59317	58611
2.7- Télécommunications						
Parc des abonnés à la téléphonie mobile (milliers)	23228	36554	39016	42424	44115	43080
Taux de pénétration (%)	75,2	113,6	120,0	129,1	133,0	127,3
Trafic voix sortant du Mobile (en millions de minutes)	10387	23315	32520	40072	48258	52874
Parc des abonnés à la téléphonie fixe (milliers)	2783	3566	3279	2925	2488	2222
Taux de pénétration (%)	9,0	11,1	10,1	8,9	7,5	6,6
Parc Internet (milliers)	947	3182	3957	5776	9969	14471
Taux de pénétration (%)	3,05	9,89	12,17	17,58	30,05	42,75

Sources : Calcul de la DEPF sur la base des données de :
- Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime
- Ministère de l'Energie, des Mines, de l'eau et de l'environnement
- Ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Investissement et de l'Economie Numérique
- Ministère du Tourisme
- Haut Commissariat au Plan
- Office National des Pêches
- Office Chérifien des Phosphates
- Office National d'Electricité et de l'Eau
- Association Professionnelle des Cimentiers du Maroc
- Office des Changes
- Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications

	Moyenne 2006-10	2011	2012	2013	2014	2015	*Prévisions* LF2016	PLF2017
3.1- Charges et ressources du Trésor (En millions de DH) (1)								
Recettes ordinaires (y.c FSR et FSP) (2)	165041	192298	201628	206199	214962	211178	222156	226557
Recettes fiscales	144183	163586	176068	174187	176158	183207	191695	200964
Impôts directs	65902	70850	78911	77390	77593	80760	85505	89382
IR	27873	29121	33418	34081	33985	36848	38614	40855
IS	35599	39370	43187	40417	41480	41319	44255	45555
Impôts indirects	56414	71783	75094	75557	75248	78056	81009	84591
TVA	37847	49923	52350	52682	51399	52690	55509	57985
TIC	18567	21859	22744	22875	23849	25366	25500	26607
Droits de douane	12707	10286	9003	7681	7738	7715	7902	8931
Enregistrement et Timbre	9159	10667	13060	13559	15579	16676	17280	18059
Recettes non fiscales	17583	25223	22266	28916	35633	25024	27161	22293
Recettes de certains CST	3275	3489	3294	3096	3171	2947	3300	3300
Dépenses globales (y.c FSR et FSP) (3)	176073	240569	259188	251888	257519	253258	258774	259526
Dépenses ordinaires (y.c FSP)	146253	194214	215623	209702	209365	201036	211644	209949
Biens et Services	107761	127144	140656	145600	152259	159700	167809	167825
Personnel	70688	88973	96673	99044	101505	102669	106776	106701
Autres biens et services	37073	38171	43983	46556	50754	57031	61033	61124
Intérêts de la dette publique	18209	18240	20097	22502	24788	27289	28285	27474
Intérieure	15572	15204	16702	18620	21052	23304	24299	23764
Extérieure	2637	3036	3395	3882	3736	3985	3985	3710
Compensation	20283	48830	54870	41600	32318	14047	15550	14650
Dépenses d'investissement	36610	50023	51458	48195	53550	57852	53130	55578
Solde des comptes spéciaux	6789	3668	7893	6009	5396	5630	6000	6000
3.2- Indicateurs des finances publiques : En % du PIB								
Recettes ordinaires (y.c FSR et FSP) (2)	23,6	23,4	23,8	23,0	23,3	21,5	21,5	20,9
Recettes fiscales	20,6	19,9	20,8	19,4	19,1	18,7	18,5	18,6
Impôts directs	9,4	8,6	9,3	8,6	8,4	8,2	8,3	8,3
IR	4,0	3,6	3,9	3,8	3,7	3,8	3,7	3,8
IS	5,1	4,8	5,1	4,5	4,5	4,2	4,3	4,2
Impôts indirects	8,1	8,8	8,9	8,4	8,1	7,9	7,8	7,8
TVA	5,4	6,1	6,2	5,9	5,6	5,4	5,4	5,4
TIC	2,7	2,7	2,7	2,5	2,6	2,6	2,5	2,5
Droits de douane	1,8	1,3	1,1	0,9	0,8	0,8	0,8	0,8
Enregistrement et Timbre	1,3	1,3	1,5	1,5	1,7	1,7	1,7	1,7
Recettes non fiscales	2,5	3,1	2,6	3,2	3,9	2,5	2,6	2,1
Dépenses globales (y.c FSR et FSP) (3)	25,1	29,3	30,6	28,1	27,9	25,8	25,0	24,0
Dépenses ordinaires (y.c FSP)	20,9	23,7	25,4	23,4	22,7	20,5	20,4	19,4
Biens et Services	15,4	15,5	16,6	16,2	16,5	16,3	16,2	15,5
Personnel	10,1	10,8	11,4	11,0	11,0	10,5	10,3	9,9
Autres biens et services	5,3	4,7	5,2	5,2	5,5	5,8	5,9	5,7
Intérêts de la dette publique	2,6	2,2	2,4	2,5	2,7	2,8	2,7	2,5
Intérieure	2,2	1,9	2,0	2,1	2,3	2,4	2,3	2,2
Extérieure	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,3
Compensation	2,9	6,0	6,5	4,6	3,5	1,4	1,5	1,4
Dépenses d'investissement	5,2	6,1	6,1	5,4	5,8	5,9	5,1	5,1
Pression fiscale (4)	22,9	22,6	23,4	21,9	21,5	21,0	20,8	20,9
3.3- Taux d'endettement direct du Trésor	49,3	52,5	58,2	61,7	63,5	64,1		
Encours dette intérieure/PIB	38,7	40,4	44,4	47,3	48,2	49,7		
Encours dette extérieure/PIB	10,6	12,1	13,8	14,5	15,3	14,3		

Source : Ministère de l'Economie et des Finances
(1) Hors TVA des collectivités locales
(2) Les recettes fiscales sont traitées en nette des remboursements, dégrèvements et des restitutions fiscaux
(3) y compris le solde net des Comptes Spéciaux du Trésor (CST)
(4) Recettes fiscales (y compris TVA des collectivités locales)/ PIB
FSR : Fonds spécial routier et FSP : Fonds du soutien des prix
LF : Loi de Finances.
PLF : Projet de Loi de Finances.

	1994	2004	2010	2011	2012	2013	2014
4.1- Démographie							
Population (En milliers) (1)	25996	29892	31198	32245	32597	32950	33848
Taux d'urbanisation (en %)	51,3	55,1	56,9	58,3	58,8	59,2	60,4
Taux de féminité (en %)	50,3	50,3	50,4	50,3	50,3	50,3	50,2
Taille moyenne des ménages	5,8	5,2	5,1	4,8	4,8	4,7	4,6
	94/95	04/05	10/11	11/12	12/13	13/14	14/15
Taux brut de natalité (pour mille)	24,2	20,2	18,7	18,5	18,3	18,1	17,9
Taux brut de mortalité (pour mille)	6,7	5,5	5,1	5,1	5,1	5,1	5,1
Taux brut d'accroissement démographique (pour mille)	17,5	14,7	13,6	13,4	13,2	13,0	12,7
4.2- Education et formation							
Taux spécifique de scolarisation au primaire (de 6 à 11 ans) (en %) (2)	63,5	87,9	97,5	97,9	99,6	99,5	99,1
Milieu rural	47,6	82,8	95,4	95,9	97,9	100,8	98,3
Chez les filles dans le milieu rural	34,7	77,8	93,6	94,8	97,7	101,0	98,4
	1982	1994	2004	2008	2010	2012	2014
Taux d'analphabétisme (En %) (3)	65,0	54,9	42,7	40,5	36,8	36,7	32,0
Masculin	51,0	41,7	33,8	28,6	24,3	25,3	22,1
Féminin	78,0	67,5	61,9	51,9	48,7	47,6	41,9
	1999	2004	2010	2012	2013	2014	2015
4.3- Activité, emploi et chômage (15 ans et plus)							
Taux d'activité (En %)	54,4	52,2	49,6	48,4	48,3	48,0	47,4
Urbain	48,1	45,5	43,6	42,8	42,4	42,1	41,4
Rural	63,1	61,3	58,4	57,0	57,4	57,2	56,7
Taux de chômage (En %)	13,9	10,8	9,1	9,0	9,2	9,9	9,7
Masculin	14,2	10,7	8,9	8,7	9,1	9,7	9,4
Féminin	13,3	11,1	9,6	9,9	9,6	10,4	10,5
Urbain	22,0	18,4	13,7	13,4	14,0	14,8	14,6
15-24 ans	37,8	33,3	31,3	33,5	36,0	38,1	38,1
25-44 ans	21,7	19,1	14,2	14,1	14,5	15,3	14,7
Sans diplôme	15,2	10,5	8,1	6,9	8,1	8,1	7,3
Ayant un diplôme	29,2	25,6	18,1	18,2	18,2	19,5	19,5
	1994	2004	2007	2009	2011	2013	2014
4.4- Santé (4)							
Nombre d'habitants par médecin (public et privé)	2950	1782	1850	1767	1630	1925	1504
Nombre d'habitants par établissement de soin de santé de base	14714	11904	12006	12001	11970	11943	11815
Nombre d'habitants par infirmier	1066	1115	1173	1134	1109	1339	1095
	1994	2004	2010	2011	2012	2013	2014
Espérance de vie à la naissance (En nombre d'années)	67,9	71,7	73,0	74,9	75,1	75,3	75,5
Masculin	66,3	70,6	71,2	74,0	74,2	74,3	74,5
Féminin	69,5	73,0	73,7	75,8	76,0	76,2	76,4
	1985	1994	2004	2007	2008	2011	2014
4.5- Niveau de vie et Equipements de base							
Part de la population située au dessous du seuil de la pauvreté (En%) (5)	21,0	16,5	14,2	8,9	8,8	6,2	4,2
Urbain	13,3	10,4	7,9	4,8	4,7	3,5	1,1
Rural	26,8	23,0	22,0	14,4	14,2	10,0	8,9
	1996	2004	2010	2012	2013	2014	2015
Part de la population rurale bénéficiant de l'eau potable (PAGER)	30,0	60,0	92,0	93,0	94,0	94,5	95,0
Programme d'Electrification Rurale Généralisée							
Taux d'Electrification Rurale (En %)	22,0	72,0	97,4	98,1	98,5	99,0	99,2

Sources : - Ministère de la Santé
- Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle
- Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Formation des Cadres
- Haut Commissariat au Plan

(1) Rétroprojections du CERED et RGPH 2004 et 2014
(2) Pourcentage de la population d'un âge spécifique scolarisée, quelque soit le niveau d'éducation.
(3) RGPH 1982, 1994,2004, et 2014, Indicateurs Sociaux , Rapports nationaux sur les OMD, END 2009-2010 et la femme marocaine en chiffres, HCP
(4) Santé en chiffres, Ministère de la Santé et rapport de performance du ministère de la santé 2016.
(5) ENNVM 2006-2007 et 1998-99, ENCDM de 2001, rapports nationaux sur les OMD, HCP.